

# easydentic

G R O U P

Easydentic  
Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital social de 3.289.420 €  
Siège social : Parc de la Duranne, 130 rue Archimède, Immeuble L'Adamantin  
BP 60454 - 13592 Aix en Provence Cedex 3  
452 830 318 R.C.S. Aix

## DOCUMENT DE BASE



En application de son Règlement général et notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 30 avril 2008 sous le numéro I.08-049. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais au siège social de la société Easydentic, Parc de la Duranne, 130 rue Archimède, Immeuble l'Adamantin, BP 60454 - 13592 Aix en Provence Cedex 3 - France. Le présent document de base peut également être consulté sur le site Internet de la société Easydentic (<http://www.easydentic.com>) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>5</b>
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE.....	5
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE.....	5
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	6
1.4	CALENDRIER INDICATIF DE L'INFORMATION FINANCIERE .....	6
<b>2.</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES .....</b>	<b>7</b>
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES .....	7
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS .....	7
2.3	INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES .....	7
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....</b>	<b>9</b>
3.1	PRESENTATION GENERALE .....	9
3.2	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	9
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>13</b>
4.1	RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE .....	13
4.2	RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITES DU GROUPE.....	14
4.3	RISQUES REGLEMENTAIRES, SOCIAUX, JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERS .....	17
4.4	RISQUES LIES A L'ENDETTEMENT, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AUX ENGAGEMENTS DU GROUPE.....	18
4.5	RISQUES DE MARCHE .....	20
4.6	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE, CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES .....	20
4.7	ASSURANCES .....	21
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE.....</b>	<b>23</b>
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION.....	23
5.2	INVESTISSEMENTS.....	24
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE.....</b>	<b>27</b>
6.1	PRESENTATION D'EASYDENTIC .....	27
6.2	ATOUTS CONCURRENTIELS .....	28
6.3	STRATEGIE.....	31
6.4	PRESENTATION DES MARCHES .....	33
6.5	DESCRIPTIONS DES ACTIVITES D'EASYDENTIC.....	51
6.6	ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	63
6.7	DEPENDANCE DU GROUPE A L'EGARD DE CERTAINS FOURNISSEURS .....	64
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>65</b>
7.1	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE .....	65
7.2	FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	65
7.3	CONTRATS INTRA-GROUPE.....	68
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....</b>	<b>70</b>

8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET CHARGES MAJEURES PESANT SUR CELLES-CI .....	70
8.2	QUESTION(S) ENVIRONNEMENTALE(S) POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE LA SOCIETE.....	70
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....</b>	<b>71</b>
9.1	PRESENTATION GENERALE.....	71
9.2	COMPARAISON DES RESULTATS .....	75
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>83</b>
10.1	FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE .....	83
10.2	SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE.....	86
10.3	MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS FUTURS.....	86
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>87</b>
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	87
11.2	BREVETS.....	87
11.3	MARQUES - LICENCES.....	87
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES.....</b>	<b>89</b>
<b>13.</b>	<b>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>90</b>
13.1	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU GROUPE .....	90
13.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTATS .....	91
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....</b>	<b>93</b>
14.1	COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE .....	93
<b>15.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES.....</b>	<b>97</b>
15.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	97
15.2	SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	98
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>99</b>
16.1	DISPOSITIONS STATUTAIRES .....	99
16.2	CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES.....	103
16.3	REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	103
16.4	COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	105
16.5	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	105
<b>17.</b>	<b>SALARIES.....</b>	<b>106</b>
17.1	RESSOURCES HUMAINES .....	106
17.2	POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIETE.....	107

17.3	PARTICIPATION .....	108
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES .....</b>	<b>110</b>
18.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE .....	110
18.2	ACTIONNAIRE MAJORITAIRE .....	111
18.3	DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES .....	111
18.4	CONTROLE DE LA SOCIETE.....	111
18.5	ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE .....	112
<b>19.</b>	<b>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....</b>	<b>113</b>
19.1	CONTRATS CONCLUS AVEC DES APPARENTES .....	113
19.2	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES .....	114
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>120</b>
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES .....	120
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	194
20.3	TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	217
20.4	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE .....	217
20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....	220
20.6	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	220
20.7	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES .....	221
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	221
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>222</b>
21.1	CAPITAL SOCIAL .....	222
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS .....	226
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>231</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS .....</b>	<b>232</b>
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>233</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....</b>	<b>234</b>

## REMARQUES GENERALES

Dans le présent document, les termes « **Easydentic** » ou la « **Société** » désignent la société Easydentic S.A. Le terme le « **Groupe** » désigne Easydentic et l'ensemble de ses filiales.

Le présent document de base contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

## 1. PERSONNES RESPONSABLES

### 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Patrick Fornas, Président Directeur Général d'Easydentic.

### 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les informations financières historiques, pour les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 présentées au paragraphe 20.1.1, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.1.4 qui contient les observations suivantes :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.13 de l'annexe exposant les incertitudes relatives à deux litiges en cours. »*

Les informations financières historiques, pour les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 présentées au paragraphe 20.1.2, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.1.5 qui contient les observations suivantes :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans la note 1.3 de l'annexe et sur les incertitudes relatives à deux litiges en cours exposés dans la note 4.10 de l'annexe. »*

Les informations financières historiques, pour les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 présentées au paragraphe 20.1.3, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant au paragraphe 20.1.6 qui contient les observations suivantes :

*« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes relatives à deux litiges en cours exposés dans la note 4.10 de l'annexe et sur les règles de provisionnement des créances clients exposés dans la note 1.4.5 de l'annexe. »*

Les informations financières pro forma au 31 décembre 2005 présentées au paragraphe 20.2.1 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.2.2, qui ne contient aucune observation. »

Patrick Fornas  
Président Directeur Général d'Easydentic

### 1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Marc Ligonesche  
Secrétaire Général du Groupe  
Adresse : Parc de la Duranne, 130 rue Archimède, Immeuble l'Adamantin  
BP 60454 - 13592 Aix-en-Provence Cedex 3  
Téléphone : 04.42.90.85.60  
Télécopie : 04.42.90.67.08

### 1.4 CALENDRIER INDICATIF DE L'INFORMATION FINANCIERE

Les informations financières communiquées au public par Easydentic seront disponibles sur son site Internet ([www.easydentic.com](http://www.easydentic.com)).

À titre indicatif, le calendrier de la communication financière d'Easydentic jusqu'au 31 décembre 2008 devrait être le suivant :

Chiffre d'affaires du premier semestre 2008.....	23 juillet 2008
Résultats du premier semestre 2008.....	1-15 octobre 2008
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2008 .....	1-15 novembre 2008

## **2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES**

### **2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES**

#### **Société d'Expertise Comptable André et Louis Genot, Membre de KPMG Audit**

Représenté par Monsieur Alain Genot  
320, avenue du Prado  
13008 Marseille

La Société d'Expertise Comptable André et Louis Genot a été nommée pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La Société d'Expertise Comptable André et Louis Genot appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence.

#### **Société Audit Conseil Comptabilité Expertise « ACCE »**

Représenté par Monsieur Thierry Bacquet  
40, cours Albert 1<sup>er</sup>  
75008 Paris

ACCE a été nommé pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

ACCE appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

### **2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS**

#### **PriceWaterhouseCoopers Audit S.A.**

32, rue Guersant  
75017 Paris

PriceWaterhouseCoopers Audit a été nommé pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

#### **Monsieur Michel Levrel**

1, avenue de Lattre de Tassigny  
94130 Nogent sur Marne

Monsieur Michel Levrel a été nommé pour une durée de six exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### **2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES**

A la suite de la démission du Cabinet A&T Audit, commissaire aux comptes titulaire, et de Madame Marie-Claire Pastoureau, commissaire aux comptes suppléant, pour éviter tout risque de conflit d'intérêts suite à un projet de regroupement entre le cabinet d'expert-comptables en charge de la préparation des comptes de la Sociétés et l'un des cabinets en charge du commissariat aux comptes, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2006 a procédé à la nomination du cabinet ACCE et de Monsieur Michel Levrel.

Du fait de ce changement, les comptes 2005 ont été certifiés par le cabinet André et Louis Genot, membre de KPMG, et A&T Audit, et les comptes 2006 et 2007 par le cabinet André et Louis Genot, membre de KPMG, et ACCE.

### **3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES**

#### **3.1 PRESENTATION GENERALE**

Easydentic conçoit, commercialise et installe des produits et fournit des services en s'appuyant sur des technologies innovantes appliquées à la sécurité des entreprises.

Fondée en avril 2004, Easydentic estime occuper aujourd'hui une position de leader en France et en Europe dans le domaine des technologies innovantes appliquées à la sécurité des PME/PMI. Le Groupe est présent dans deux secteurs principaux : le Contrôle d'Accès Biométrique (qui regroupe les systèmes fondés sur la reconnaissance des caractéristiques physiques, physiologiques ou des éléments de comportement personnel mesurables, afin de déterminer ou de vérifier l'identité d'un individu) et la VisioSurveillance (qui permet de visualiser en temps réel, simultanément et à distance les images de plusieurs sites depuis un ordinateur connecté à Internet avec une liaison ADSL ou au moyen d'un téléphone mobile de troisième génération disposant d'une connexion GSM ou GPRS).

Le Groupe commercialise ses produits au travers de plusieurs marques. Le Groupe est ainsi présent en France et en Europe :

- sur le marché du Contrôle d'Accès Biométrique au travers des marques Easydentic, Oytech et Eden (cette société est également en charge de la recherche et du développement sur ce secteur d'activité) ; et
- sur le marché de la VisioSurveillance au travers des marques Innovatys (commercialisation) et Uniways (recherche, développement et commercialisation).

Au cours des derniers exercices, le périmètre de consolidation de la Société a fortement varié, Easydentic ayant procédé, outre aux créations de nouvelles filiales, aux opérations de croissance externe suivantes :

- dans le secteur du Contrôle d'Accès Biométrique : acquisition d'Eden SAS (en 2007) ; et
- dans le secteur de la VisioSurveillance : acquisition d'Innovatys Sécurité Informatique SAS en 2006 et d'Uniways SAS en 2007.

#### **3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES**

Les informations financières sélectionnées pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005 présentées ci-dessous ont été établies sur la base des états financiers d'Easydentic. Les investisseurs sont invités à lire ces informations financières au regard des comptes consolidés d'Easydentic pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 et des informations financières consolidées *pro forma* d'Easydentic préparées pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Ces éléments doivent être lus et appréciés au regard des comptes audités du Groupe et de leurs notes annexes figurant au Chapitre 20 du présent document de base.

## Principaux chiffres clés du compte de résultat consolidé d'Easydentic

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005*</b> <i>(pro forma)</i>
Chiffre d'affaires .....	74.560	39.605	13.358
EBITDA** .....	11.366	6.029	(359)
EBIT (résultat d'exploitation).....	8.904	4.645	(860)
Résultat net (part du Groupe) .....	4.438	2.781	(380)

- (\*) Données fournies sur une base *pro forma* prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, ayant eu une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06. L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004. L'incidence du retraitement de la période 2004 est prise en compte dans le bilan d'ouverture de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Pour information, en prenant pour seule hypothèse un exercice de 12 mois (hors prise en compte de l'hypothèse du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires), le chiffre d'affaires 2005 se serait élevé à 15.498 milliers d'euros.

- (\*\*) L'EBITDA se définit comme le Résultat d'Exploitation Avant Dotations et Reprises d'Amortissements et de Provisions – L'EBITDA exclut les dépréciations, amortissements, et provisions. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat d'exploitation, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

### Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat consolidé d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005*</b> <i>(pro forma)</i>
<b>EBIT (résultat d'exploitation) .....</b>	<b>8.904</b>	<b>4.645</b>	<b>(860)</b>
Dotations aux Amortissements et Provisions (montants nets des reprises de provisions)....	2.462	1.384	501
<b>EBITDA.....</b>	<b>11.366</b>	<b>6.029</b>	<b>(359)</b>

La Société considère que l'EBITDA s'apparente plus à une mesure opérationnelle qu'à une mesure de liquidité de sa performance financière. En conséquence, la Société réconcilie le résultat d'exploitation avec l'EBITDA tel qu'utilisé.

### Chiffre d'affaires consolidé par activité

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005* (pro forma)
Contrôle d'Accès Biométrique	60.740	34.943	13.358
VisioSurveillance**	13.820	4.662	N/A***

- (\*) Données fournies sur une base *pro forma* prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06. L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004. L'incidence du retraitement de la période 2004 est prise en compte dans le bilan d'ouverture de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.
- (\*\*) Innovatys a été intégrée dans le groupe le 1<sup>er</sup> mai 2006. Les données relatives à la VisioSurveillance portent donc sur 8 mois d'activité en 2006.
- (\*\*\*) L'intégration d'Innovatys, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, marque le début de l'exploitation de l'activité de VisioSurveillance. En conséquence, l'étude de l'évolution du chiffre d'affaires par activité n'est pas pertinente pour la période étudiée. Pour une étude de l'activité VisioSurveillance et son évolution au cours des exercices 2006 et 2007, voir le paragraphe 9.2.1.

### Chiffre d'affaires (non audité) au premier trimestre 2008

(en millions d'euros)	T1 2008	T1 2007	Var. T1 08/07
Contrôle d'Accès Biométrique	23,1	13,1	+76%
VisioSurveillance	3,6	2,5	+44%
Chiffre d'affaires T1	26,7	15,6	+71%

L'intégralité du communiqué de presse relatif à la publication du chiffre d'affaires consolidé (non audité) au premier trimestre 2008 est présenté au paragraphe 20.6 du présent document de base.

### Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie d'Easydentica

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005*
Flux nets de trésorerie générés par l'activité .....	4.378	2.757	(2.076)
Flux nets liés aux opérations d'investissement .....	(6.348)	(3.567)	(565)
Flux nets liés aux opérations de financement .....	4.354	1.122	3.606
Variation de trésorerie nette .....	2.391	312	964

- (\*) Données fournies sur une base *pro forma* prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06. L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004. L'incidence du retraitement de la période 2004 est prise en compte dans le bilan d'ouverture de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

**Principaux chiffres clés du bilan consolidé d'Easydentica**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005*</b> <i>(pro forma)</i>
Total actif immobilisé.....	11.493	5.408	1.314
Total actif circulant.....	31.067	17.093	7.671
<i>dont Trésorerie</i> .....	4.274	1.689	1.163
Total actif.....	42.560	22.523	8.985
Capitaux propres (part du Groupe) .....	13.207	8.738	3.321
Total passif.....	42.560	22.523	8.985
<i>dont Dettes financières</i> .....	5.040	448	729

(\*) Données fournies sur une base pro forma prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1er janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06. L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 1er avril 2004 au 31 décembre 2004. L'incidence du retraitement de la période 2004 est prise en compte dans le bilan d'ouverture de la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

*Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent document de base. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, ceux dont le Groupe estime que leur matérialisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La Société n'identifie pas à la date d'enregistrement du présent document de base d'autres risques ou facteurs ayant influer sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur ses opérations.*

### 4.1 RISQUES RELATIFS AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

#### ***Risques liés aux évolutions de l'environnement macroéconomique***

Le Groupe est présent dans plusieurs pays européens où il commercialise ses produits et fournit des services à des clients intervenant dans divers secteurs de l'économie. L'activité du Groupe pourrait être sensible à l'évolution des conditions macroéconomiques générales dans ces différents pays, notamment celles susceptibles d'affecter le niveau d'investissements réalisé par les entreprises.

Le Groupe estime que son modèle commercial lui permet de réduire son exposition aux évolutions de la conjoncture économique. Il propose en effet généralement à ses clients de disposer du matériel et de bénéficier des services de maintenance sous la forme d'un abonnement d'une durée de 48 mois. Cette modalité de vente, qui a constitué près de 90 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006 et 2007, présente notamment l'avantage de transférer au crédit-bailleur le risque de défaillance financière de ses clients et d'alléger le montant de leur investissement initial.

Le Groupe ne peut cependant exclure qu'une évolution négative des conditions économiques générales ait un impact sur le nombre de nouveaux contrats conclus ou sur le taux de renouvellement des contrats existants.

Ces évolutions de l'environnement macroéconomique, et notamment un ralentissement économique affectant un ou plusieurs marchés sur lesquels le Groupe est présent, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats ou ses perspectives.

#### ***Risques liés à l'environnement concurrentiel du Groupe***

Le Groupe estime que le marché de la distribution de produits biométriques ou de visiosurveillance appliqués à la sécurité des PME/PMI est particulièrement atomisé et se caractérise en France et en Europe par une faible intensité concurrentielle. En effet, seules des entreprises de taille moyenne interviennent actuellement sur ce secteur et ne disposent pas d'une expertise commerciale ou d'une implantation géographique aussi étendue que celles du Groupe.

Le Groupe ne peut cependant exclure que certaines sociétés qui commercialisent leurs produits aujourd'hui uniquement auprès de grandes entreprises décident de s'adresser également aux TPE/PME/PMI ou que l'un de ses fournisseurs décide de vendre directement des produits concurrents à des clients (actuels ou potentiels) du Groupe. Si le Groupe estime qu'aucune société appartenant à l'une de ces deux catégories ne dispose actuellement de réseaux de distribution suffisamment implantés et adaptés à une clientèle de TPE/PME/PMI, l'entrée de nouveaux concurrents bénéficiant de ressources financières supérieures, d'un personnel technique plus important ou d'une réputation plus grande pourrait avoir un impact sur la part de marché du Groupe sur les marchés concernés.

Ainsi, une éventuelle pression concurrentielle à laquelle le Groupe devrait avoir à faire face serait susceptible d'avoir un effet défavorable sur la croissance de son activité et entraîner une réduction de ses marges et de son chiffre d'affaires. Cependant, la Société estime disposer d'une base de clientèle solide en France (notamment en raison de la perspective de reconduction de nombreux contrats), avoir constitué un parc de clients à l'échelle européenne et pouvoir bénéficier de la croissance de ses activités en France et à l'étranger. Par ailleurs, le Groupe estime pouvoir adapter rapidement sa structure de coûts grâce à l'intégration de sa filière : conception, mise au point, assemblage, commercialisation, installation, service après vente. Le Groupe considère ainsi que ces caractéristiques lui permettent de bénéficier d'un avantage substantiel face à une éventuelle montée en puissance de la concurrence.

### ***Risques liés au départ de collaborateurs-clés***

La réussite et la poursuite du développement stratégique et commercial du Groupe repose notamment sur les compétences techniques et l'expérience des membres de son équipe de direction ainsi que de ses collaborateurs clés.

Le Groupe s'est en particulier largement appuyé sur ses dirigeants pour définir et mettre en œuvre sa stratégie et assurer le développement de ses activités. L'équipe dirigeante bénéficie en effet d'une très grande expérience des marchés dans lesquels le Groupe évolue et d'une maîtrise de l'ensemble de ses métiers. Par ailleurs, dans le secteur des technologies appliquées à la sécurité des entreprises, le personnel est principalement composé de techniciens qualifiés et de commerciaux souvent très recherchés sur le marché de l'emploi dans leurs domaines de compétence respectifs.

Les succès futurs du Groupe dépendent ainsi notamment de sa capacité à conserver et à motiver ses dirigeants et collaborateurs-clés (en particulier son personnel technique et commercial). Ainsi, le Groupe porte-t-il une attention particulière à la motivation de ses équipes, notamment par le biais de plans de carrière en interne ou l'organisation d'événements « corporate » (séminaires, animations, etc.). Par ailleurs, la mise en place de plans d'actions gratuites participe de cet effort visant à associer esprit d'entreprise et croissance de l'activité (voir le paragraphe 17.3.2 pour une description détaillée de ces plans). Dans l'hypothèse où un ou plusieurs dirigeants et/ou collaborateurs-clés viendraient à quitter le Groupe, ce dernier estime qu'une grande partie des fonctions assumées par ces dirigeants ou collaborateurs pourrait être prise en charge par d'autres collaborateurs, le cas échéant après une période d'adaptation et/ou de formation. Cependant, le départ de l'un de ces collaborateurs ou dirigeants-clés entraînerait la perte d'un savoir-faire et pourrait permettre à certains de ses concurrents d'obtenir des informations sensibles.

L'incapacité du Groupe à conserver ses collaborateurs et dirigeants-clés pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa stratégie ou ses perspectives.

## **4.2 RISQUES RELATIFS AUX ACTIVITES DU GROUPE**

### ***Risques liés à la capacité d'adaptation du Groupe à une forte croissance***

Le Groupe a enregistré une forte croissance de son activité au cours des dernières années. Le maintien et l'accentuation de cette croissance dépendent en partie de sa capacité à procéder aux investissements humains, techniques et technologiques nécessaires, notamment en matière de conception, de production et de commercialisation des produits qu'il distribue.

La Société a ainsi mis en œuvre une politique dynamique de recrutement de cadres commerciaux destinée à assurer une couverture étendue des marchés auxquels elle s'adresse. Par ailleurs, le Groupe a considérablement accru sa capacité d'innovation et de maîtrise des technologies intégrées aux produits qu'il distribue, notamment par le biais d'acquisitions ciblées

(Eden, Uniways). Enfin, le Groupe a internalisé ses activités de support administratif (comptables, sociaux) et logistique (progiciel de gestion intégré (« Enterprise Resource Planning » ou ERP) mis en place en 2007 par CEGID permettant la gestion des stocks et la facturation des contrats) afin de disposer des structures de gestion administrative adaptées. La Société procède actuellement au déploiement du logiciel de gestion mis en place par CEGID dans toutes ses filiales.

Si la direction du Groupe venait cependant à rencontrer des difficultés pour gérer cette croissance, la qualité des services fournis par le Groupe, ainsi que ses perspectives et ses résultats, pourraient en être affectés.

#### ***Risques liés à la capacité du Groupe à développer et à fidéliser sa clientèle ainsi qu'à enrichir son offre de services***

Le succès des activités du Groupe dépend de sa capacité à développer une clientèle constituée de nombreuses TPE/TPI, PME/PMI et administrations et à fidéliser sa clientèle existante, notamment en assurant le renouvellement des contrats arrivés à échéance (ces derniers représentent, pour la France, environ 1% des prévisions de chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2008, sur la base d'une hypothèse de taux de renouvellement des contrats existants établie à 60% et environ 4% des prévisions de chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2009 sur la base des mêmes hypothèses). Le Groupe doit ainsi disposer en permanence d'une force commerciale adéquate et préserver la qualité ainsi que le caractère innovant des produits qu'il commercialise. De ce point de vue, la politique de recherche et développement de la Société, mise en œuvre par le biais d'Eden et d'Innovatys, constitue un élément essentiel de la stratégie commerciale du Groupe (voir paragraphe 6.3.1 du présent document de base). Toute difficulté rencontrée par le Groupe en vue de développer et élargir sa clientèle ou assurer le renouvellement des contrats arrivés à échéance pourrait cependant avoir des conséquences négatives sur son activité, ses résultats et ses perspectives. Néanmoins, la proximité du Groupe avec ses clients existants, liée notamment au fait que le Groupe assure directement les fonctions de service après vente auprès de sa clientèle, devrait favoriser la continuité et le renouvellement des contrats.

#### ***Risques liés à l'évolution des technologies***

Le secteur d'activité au sein duquel évolue le Groupe se caractérise par une évolution rapide des technologies utilisées. En particulier, le Groupe doit suivre ou anticiper les nouvelles modalités de contrôle d'identité (forme de la main, configuration des veines...) ou de visiosurveillance (par l'intermédiaire des services mobiles par exemple) et évaluer le potentiel commercial de ces innovations.

Le Groupe considère disposer du savoir-faire et d'une connaissance suffisante de ses secteurs d'activité pour améliorer en permanence sa capacité d'anticipation des besoins de sa clientèle et des mutations technologiques. A ce titre, d'importantes ressources sont consacrées aux dépenses de recherche et développement (10 ingénieurs) ou à l'acquisition de sociétés disposant d'une forte capacité d'innovation (par exemple Eden et Uniways).

Cependant, le Groupe pourrait ne pas anticiper correctement les attentes du marché, la vitesse d'adoption et/ou d'adaptation des nouvelles technologies par ses clients actuels ou potentiels, les contraintes fixées par les autorités compétentes pour le développement d'une nouvelle technologie (par exemple la CNIL en France), le montant des investissements humains et technologiques nécessaires ou le taux de croissance de ses nouvelles activités ainsi que leur calendrier. La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'état de ses commandes, sa situation financière et ses perspectives.

### ***Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard de certains fournisseurs***

#### *Activité de Contrôle d'Accès Biométrique*

Le Groupe s'approvisionne aujourd'hui auprès de fournisseurs tels que Sagem Défense Sécurité, ACTN ou Systal. Ces trois fournisseurs ont représenté respectivement 6,97 %, 2,81 % et 1,24 % du chiffre d'affaires consolidé en 2007.

L'intégration d'Eden au sein du Groupe à compter de mars 2007 a notamment visé à réduire de façon significative cette dépendance. Le Groupe estime ainsi ne plus être aujourd'hui en situation de dépendance vis-à-vis de l'un de ses fournisseurs dans la mesure où les composants entrant dans la fabrication des produits qu'il distribue sont disponibles auprès d'un grand nombre de fournisseurs et où l'assemblage des lecteurs biométriques commercialisés par Easydentic et Oytech ainsi que la conception des logiciels associés sont désormais assurés en interne. Tout retard dans la livraison de certains composants pourrait cependant avoir un effet défavorable à court terme sur l'activité du Groupe.

#### *Activité de VisioSurveillance*

Le Groupe s'approvisionne aujourd'hui en caméras vidéo sous IP auprès d'ACTN (distributeur de la marque Axis) et en téléphones portables auprès de Sabatier (distributeur de la marque Nokia). Ces deux fournisseurs ont représenté respectivement 2,81 % et 0,37 % du chiffre d'affaires consolidé en 2007.

Le Groupe estime ne pas être aujourd'hui en situation de dépendance vis-à-vis de l'un de ces fournisseurs en raison du nombre important de revendeurs de caméras vidéo IP et de téléphones portables présents sur le marché ainsi que de la diversité des marques disponibles pour ces produits. Tout retard dans la livraison de ces produits pourrait néanmoins avoir un effet défavorable à court terme sur l'activité du Groupe.

### ***Risques liés à l'évolution du prix des matériels de Contrôle d'Accès Biométrique ou de Visiosurveillance***

En cas de hausse significative des prix de certains composants entrant dans la fabrication de ces lecteurs ou en cas de hausse des prix d'achat des matériels de visio-surveillance, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répercuter cette évolution sur ses prix de vente ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité et ses perspectives. A titre d'exemple, la Société estime qu'une hausse du coût des matières premières de 10 % pourrait avoir un impact de 0,26 % sur la marge opérationnelle du groupe. Cependant, afin notamment de réduire et de maîtriser ses coûts de production ainsi que de proposer des produits adaptés aux demandes de ses clients, le Groupe assure désormais en interne l'assemblage des lecteurs biométriques qu'il commercialise (voir le paragraphe 6.2.7.1, « Une intégration génératrice de marges » du présent document de base).

### ***Risques liés aux accords de partenariat (location financière)***

Les contrats de location de matériel conclus avec les clients du Groupe sont cédés à un crédit-bailleur après acceptation du dossier de financement par ce dernier (voir les paragraphes 6.5.3.2 et 9.1.2 du présent document de base pour une description de ces contrats). Dans le souci de faciliter la gestion de ces contrats de crédit-bail, le Groupe a conclu un accord de partenariat exclusif et européen avec Parfip Lease (filiale du groupe Banque Populaire) en 2006 pour une durée de 4 années, seule Easydentic Central Europe conservant un accord cadre avec SG Equipment Finance, filiale de Société Générale.

Bien que le Groupe estime cette hypothèse peu probable, en cas de résiliation de son accord de partenariat avec Parfip Lease, le Groupe estime être en mesure d'obtenir des financements comparables auprès d'un ou plusieurs de ses autres partenaires historiques (KBC, Locam Siemens et GE Capital). Le Groupe ne peut cependant garantir que ces financements pourraient être obtenus à des conditions équivalentes. La non-reconduction, la reconduction à des conditions moins favorables de ce partenariat ou la défaillance de ce partenaire pourraient ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives de croissance.

#### **4.3 RISQUES REGLEMENTAIRES, SOCIAUX, JURIDIQUES, POLITIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

##### ***Risques liés aux procédures contentieuses ou précontentieuses auxquelles le Groupe est partie***

Le Groupe considère à ce jour que les litiges décrits au paragraphe 20.4 « Procédures judiciaires et d'arbitrage », notamment les différends commerciaux l'opposant aux sociétés Zalix et Arepa, et devraient pas avoir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Toutefois, le Groupe ne peut prévoir de façon certaine l'issue de ces procédures ou garantir que ces litiges n'auront pas d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats, même si ce risque n'est pas significatif.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent document de base, de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels ayant dans un passé récent ou susceptible d'avoir dans le futur une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine du Groupe.

Le Groupe ne peut exclure que de nouvelles procédures précontentieuses ou contentieuses voient le jour à raison d'événements ou de faits qui ne seraient pas connus ou dont le risque associé n'est pas encore déterminable et/ou quantifiable.

##### ***Risques liés aux procédures d'opposition à l'enregistrement de certaines des marques du Groupe***

Deux procédures d'opposition à l'enregistrement de la marque OYTECH sont actuellement en cours. Les opposants sont les sociétés Olitech et la société Lidl Stiftung & Co Kg (pour une description détaillée de ces litiges, voir paragraphe 20.4 « Procédures judiciaires et d'arbitrage »).

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société estime pouvoir conclure prochainement un accord transactionnel avec la Société Olitech. S'agissant de la procédure d'opposition introduite par Lidl Stiftung & Co Kg, la Société considère, compte tenu des éléments dont elle dispose, que cette procédure a peu de chances d'aboutir à une décision qui lui serait défavorable.

Néanmoins, aucune assurance ne peut être donnée au jour d'enregistrement du présent document de base sur l'issue de ces procédures. Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas à conclure de protocoles transactionnels avec les parties s'opposant à l'enregistrement de la marque OYTECH ou si la Division d'Opposition de l'OHMI rendait une décision non susceptible d'appel rejetant définitivement la demande d'enregistrement déposée par la Société, celle-ci pourrait avoir à trouver une nouvelle marque commerciale, modifier les marques et logos apposés sur les matériels installés et en stock, mettre en œuvre une campagne marketing, ce qui pourrait induire des dépenses non prévues et avoir un impact négatif sur ses perspectives et son activité.

### ***Risques liés à la réglementation applicables à ses activités***

Le Groupe est soumis à l'évolution de l'environnement légal et réglementaire des pays dans lesquels il opère.

Ainsi, la législation du travail applicable dans certains pays où le Groupe exerce son activité, notamment la France et l'Allemagne, est relativement rigoureuse. Au sein de ces pays, les législations du travail et les procédures de consultation de syndicats ou de comités d'entreprise pourraient limiter la flexibilité du Groupe dans sa politique de l'emploi et sa réactivité face aux changements du marché local.

Par ailleurs, les produits vendus par le Groupe sont soumis à de nombreuses réglementations, notamment commerciales, douanières et fiscales en vigueur dans chacun de ces pays. Les modifications de ces réglementations ou de leurs modalités d'application pourraient contraindre le Groupe à engager des dépenses de recherche et développement supplémentaires en vue d'assurer la conformité des produits qu'il commercialise, ce qui pourrait avoir un impact sur le volume de ses ventes ou entraîner une hausse de ses coûts de production ou de distribution.

A titre d'exemple, la réglementation française prévoit la protection d'informations personnelles et requiert la délivrance d'une autorisation par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL ») préalablement à l'installation de tout système biométrique. La CNIL refusant la création de bases de données d'empreintes digitales en l'absence d'impératifs sécuritaires incontestables (autorisation unique AU-008 du 27 avril 2006 et à la délibération n°2006-102 du 17 avril 2006), le Groupe a ainsi été amené à adapter certaines technologies pour pouvoir commercialiser ses matériels de contrôle d'accès biométrique. Chaque lecteur biométrique est ainsi équipé en France de la technologie « Easystick » grâce à laquelle le gabarit d'empreinte est stocké dans un élément détenu par l'utilisateur (téléphone portable, portefeuille, porte-carte, porte-clés,...). Ce procédé permet dans un premier temps d'identifier le gabarit (après présentation de cet élément devant le lecteur) avant de procéder à l'authentification de l'empreinte.

A la date d'enregistrement du présent document de base et dans les pays où il est implanté, le Groupe estime respecter l'ensemble des réglementations nationales spécifiques à ses activités dont le non respect pourrait avoir un effet défavorable significatif sur lesdites activités. Toutefois, un durcissement des conditions de délivrance des autorisations d'installation des systèmes de contrôle d'accès biométrique ou de visiosurveillance commercialisés par le Groupe, la limitation des utilisations commerciales envisageables ou l'interdiction de leur utilisation à certaines fins pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la stratégie, l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

#### **4.4 RISQUES LIÉS A L'ENDETTEMENT, AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET AUX ENGAGEMENTS DU GROUPE**

Le Groupe estime que son niveau d'endettement est peu élevé. Au 31 décembre 2007, son endettement net consolidé s'élevait à 766 milliers d'euros. Les dettes financières du Groupe comprennent principalement les sommes tirées au titre d'une ligne de crédit moyen terme d'un montant global autorisé de 4 millions d'euros sur 36 mois.

Outre les engagements usuels de ce type de contrat, la Société sera de plein droit déchue du terme et la totalité du crédit deviendra immédiatement exigible en principal, intérêts, frais et accessoires en cas de :

- Fusion, scission, dissolution de la Société, vente ou apport partiel de son actif ;
- Non-respect des ratios financiers suivants, portant sur les comptes consolidés :

- Le ratio *Fond Propres/Total du bilan* devra être supérieur à 30 % ;
  - Le ratio *Total des dettes à moyen et long terme (+crédit bail retraité)/fonds propres* devra être inférieur à 2 ;
  - Le ratio *Frais financiers (corrigés du crédit bail)/EBE* devra être inférieur à 20 %.
- Réalisation d'une augmentation de capital avant le 30 juin 2008 (hypothèse dans laquelle les sommes destinées au remboursement des montants tirés au titre de la ligne de crédit seraient imputées sur les fonds ainsi levés). Dans le cas où l'augmentation de capital ne serait pas réalisée à cette date, le prêt serait amorti sur 36 mois.

Au 31 décembre 2007, la Société respecte l'ensemble de ces obligations. Elle estime en outre les respecter à la date d'enregistrement du présent document de base.

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, il n'existe pas de risque de liquidité significatif à la date d'enregistrement du présent document de base.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2007, un échéancier du crédit moyen terme d'un montant global autorisé de 4 millions.

<i>En K€</i>	<b>ETAT DES POSITIONS DU GROUPE FACE AUX RISQUE DE TAUX D'INTERET</b>					
	<b>RISQUE DE TAUX</b>	<i>- de 6 mois</i>	<i>6 mois à 1 an</i>	<i>1 an à 5 ans</i>	<i>+ de 5 ans</i>	<b>TOTAL</b>
<b>Bilan</b>						
Actifs financiers						
Passifs financiers	0	444	3 556	0	4 000	
<b>Hors Bilan</b>						
<b>Différentiel</b>						
<b>Positions conditionnelles</b>						
Taux plafond sur EURIBOR 3 mois : 5%	0	444	3 556	0	4 000	
Taux plancher sur EURIBOR 3 mois : 3,89%	0	444	3 556	0	4 000	

Caractéristiques de l'emprunt, objet de la couverture :

- Nature : ouverture de crédits utilisables par billets
- Emission : 26/10/2007
- Taux : EURIBOR 3 mois + 1%
- Echéance : 01/10/2010
- T.E.G : 6,07 %
- Couverture : EURIBOR 3 mois contre CAP et FLOOR présentant des échéances de remboursement identiques.

## 4.5 RISQUES DE MARCHE

### ***Risque de taux d'intérêt***

Dans le cadre de la mise en place de la ligne de crédit décrite ci-dessus, le Groupe a signé un contrat de couverture de taux d'intérêt. Il estime ainsi ne pas être exposé à un risque significatif de variation des taux d'intérêts au titre de son endettement.

### ***Risque de change***

L'exposition du Groupe aux variations de taux de change est limitée dans la mesure où l'essentiel de ses transactions s'effectuent en euros. Ainsi, au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe était de 74,6 millions d'euros, dont 98 % réalisés au sein de la zone euro. Le risque de variation des taux de change ne fait ainsi l'objet d'aucune couverture à la date d'enregistrement du présent document de base.

Néanmoins, le développement international des activités du Groupe pourrait le conduire à l'avenir à effectuer un nombre croissant de transactions dans des devises autres que l'euro et ainsi à l'exposer au risque de variations des taux de change.

### ***Risques sur actions***

A l'exception de la détention de tout ou partie des titres de ses filiales (voir le chapitre 7 du présent document de base), la Société ne détient pas de participation pour un montant significatif. En conséquence, il n'existe pas de risque significatif sur actions à la date d'enregistrement du présent document de base.

## 4.6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

### 4.6.1 Procédures de contrôle interne

Compte tenu de sa création récente, la Société n'a pas encore pris toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux règles de contrôle interne communément admises. Toutefois, le Groupe a déjà mis en place des procédures de contrôle interne (en ayant notamment recours aux outils analytiques de suivi d'activité), appelées à être complétées et renforcées dans le cadre de l'admission de ses titres à la cotation sur le marché Alternext.

Les procédures de contrôle interne en place au sein du Groupe sont fondées sur le respect d'un certain nombre de principes applicables à l'ensemble des employés du Groupe et dont les objectifs sont :

- l'optimisation de la performance, tant d'un point de vue technique que de la qualité des prestations fournies ;
- la fiabilité et la fidélité des informations comptables et du *reporting* ;
- la protection et la sauvegarde des marques et de la réputation du Groupe ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale, et
- le respect des lois et règlements.

Les procédures déjà mises en place en matière de finance et de contrôle de gestion à la date du présent document de base sont décrites au paragraphe 4.6.2.

Dans le cadre de son développement et en vue de l'admission de ses titres à la négociation sur le marché Alternext, la Société a entrepris de définir des principes et une organisation afin de mettre en œuvre ces objectifs, notamment en matière de processus de contrôle interne, d'information financière fiable et de pilotage des activités du Groupe. La Société entend notamment s'inspirer du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF le 9 janvier 2008.

#### **4.6.2 Gouvernement d'entreprise**

Compte tenu de sa création récente, la Société n'a pas encore pris toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux principes de gouvernement d'entreprise communément admis.

Dans la perspective de l'admission de ses titres à la négociation sur le marché Alternext d'Euronext Paris, la Société a engagé une réflexion sur les pratiques à adopter aux fins d'améliorer ses pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.. La Société entend notamment s'inspirer des principes issus du rapport conjoint AFEP-MEDEF publié en octobre 2003.

#### **4.6.3 Finance et Contrôle de gestion**

La direction financière a pour mission de fournir des informations financières et des analyses de qualité dans des délais courts et joue un rôle d'expert sur les questions financières (notamment opérations de financement) au sein du Groupe.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ; et
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au conseil d'administration de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe. L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, notamment les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, et l'exhaustivité et l'exhaustivité des enregistrements comptables. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le contrôle mensuel des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permettent le suivi des informations financières et comptables.

### **4.7 ASSURANCES**

#### **4.7.1 Risques liés à la couverture d'assurance des activités du Groupe**

Le Groupe a souscrit diverses polices d'assurance afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité et protéger son patrimoine. Néanmoins, il ne peut garantir que les assurances en place permettront de couvrir l'ensemble des coûts et des condamnations pécuniaires liées à des réclamations faites à son encontre ou à la survenance de sinistres. Certains de ces risques pourraient ne pas faire l'objet de polices d'assurance ou n'être couverts

que partiellement. En l'absence de couverture ou en cas de couverture partielle, la prise en charge par le Groupe de tout ou partie des coûts et condamnations liés à ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les primes d'assurance versées par le Groupe au cours des dernières années, ainsi que les conditions de couverture, sont restées relativement stables par rapport au chiffre d'affaires du Groupe. Néanmoins, le marché de l'assurance pourrait évoluer de façon défavorable, ce qui pourrait rendre difficile ou impossible la souscription de nouvelles polices d'assurance aux conditions actuelles. Cette évolution du marché pourrait contraindre le Groupe à faire face à une augmentation du montant de ses primes d'assurance, à accepter la souscription de polices d'assurance plus onéreuses, à assumer une part plus importante des risques liés à son activité. Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière.

#### 4.7.2 **Politique d'assurances**

La politique d'assurance du Groupe est centrée sur la couverture des risques assurables dont la survenance est de nature à affecter de manière significative ou à mettre en péril ses opérations. Dans le cadre de son développement futur, le Groupe continuera à appliquer la même politique. La Société considère que les conditions de couverture au titre de ses polices d'assurance (notamment plafonds de garantie, exclusions et franchises) sont celles habituellement en vigueur dans son secteur d'activités et qu'il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices couvrent principalement les domaines mentionnés ci-après :

##### ***Responsabilité civile***

Cette police couvre la Société contre toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers.

La Société est couverte pour les préjudices causés dans le cadre de l'exercice de ses activités actuelles ou passées, y compris celles de sociétés reprises par Easydentic.

Le montant de la prime provisionnelle du Groupe pour 2007 est d'environ 56 milliers d'euros et les montants garantis au titre de cette police d'assurance sont respectivement de 1,5 million d'euros par sinistre et 7,5 millions d'euros par an.

##### ***Assurance multirisques***

La Société a par ailleurs souscrit une police d'assurance multirisques couvrant les biens mobiliers dont Easydentic et ses filiales sont propriétaires ou responsables ainsi que les pertes indirectes et frais financiers liés ou non à l'informatique.

Le montant de la prime provisionnelle du Groupe pour 2007 au titre de cette police est d'environ 13,7 milliers d'euros et les montants garantis au titre de cette police d'assurance sont respectivement de 100 milliers d'euros par sinistre et 1,7 million d'euros par an.

##### ***Assurance « homme-clé »***

Par ailleurs, la Société a souscrit un contrat d'assurance « homme-clé » auprès d'HSBC France. En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de Patrick Fornas, le montant garanti au titre de cette police d'assurance est de 2 millions d'euros. La prime annuelle versée s'élève à 7.2 milliers d'euros. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de l'âge atteint par l'assuré.

## **5. INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE**

### **5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION**

#### **5.1.1 Dénomination sociale**

La Société a pour dénomination sociale « Easydentic ».

#### **5.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation**

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro d'identification 452 830 318 RCS Aix.

#### **5.1.3 Date de constitution et durée**

La Société a été créée le 1<sup>er</sup> avril 2004 et immatriculée le 5 avril 2004. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, 99 ans après la date de son immatriculation.

#### **5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable**

Le siège social d'Easydentic est situé au Parc de la Duranne, 130 rue Archimède, Immeuble L'Adamantin, BP 60454 - 13592 Aix en Provence Cedex 3.

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce.

#### **5.1.5 Historique du Groupe**

##### *5.1.5.1 Historique d'Easydentic*

Easydentic a été fondée en avril 2004 par Patrick Fornas, en tant que distributeur de produits biométriques dédiés à la sécurité des PME/PMI.

Dès le mois de septembre 2004, la Société proposait une offre complète de produits s'appuyant notamment sur des partenariats conclus avec de grands groupes industriels (Sagem Défense Sécurité, Gardiner et Systal).

A partir du mois de septembre 2004, le développement du Groupe s'est accéléré, notamment grâce au succès d'un produit exclusif commercialisé par Easydentic, le MobileBio. Ce dernier, qui associe biométrie et système de transmission GPRS, a permis au Groupe de conclure des partenariats avec des sociétés telles qu'Orange ou France Telecom.

La stratégie du Groupe et son expertise dans le secteur du contrôle d'accès biométrique ont été reconnues et récompensées le 14 novembre 2004, date à laquelle l'ANVAR lui a attribué le label de société innovante.

Dès 2005, le Groupe a créé ses premières filiales à l'étranger, en Belgique, en Allemagne et en Espagne, chargées de la commercialisation exclusive des produits de la marque Easydentic. Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a également créé des filiales aux Pays-Bas, en République Tchèque en Allemagne (Oytech GmbH) et en Grande-Bretagne. D'autre part, au cours de l'exercice 2007, la Société a créé des filiales en Irlande, en Italie et au Portugal. Par ailleurs, elle a ouvert une nouvelle filiale en Suisse au mois de février 2008 (pour une description complète de filiales du Groupe, voir Chapitre 7 du présent document de base).

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe dispose ainsi de 71 plateformes commerciales implantées dans 11 pays.

#### *5.1.5.2 Historique des acquisitions*

En avril 2006, afin de compléter son offre de services de sécurité aux entreprises, le Groupe a fait l'acquisition par échange de titres de 100 % du capital de la société Innovatys pour un montant total de 972 milliers d'euros. Cette société spécialisée dans les solutions de visiosurveillance a réalisé un chiffre d'affaires contribution groupe de 4.571 milliers d'euros en 2006 et de 12.541 milliers d'euros en 2007.

En juin 2007, le Groupe a fait l'acquisition d'Uniways pour un total de 150 milliers d'euros. Cette acquisition a permis de renforcer l'expertise du Groupe dans le domaine des technologies appliquées à la VisioSurveillance. Outre une activité commerciale sous sa propre marque, Uniways est spécialisé dans le développement de logiciels permettant la connexion des caméras de visiosurveillance avec des ordinateurs fixes ou portables et des téléphones mobiles de troisième génération. Fondée par une équipe d'ingénieurs en informatique et d'experts en management et en gestion d'entreprise, Uniways est présent sur le marché de la visiosurveillance sur protocole Internet (IP) depuis plus de 5 ans dont elle est devenue un acteur incontournable. Le 31 octobre 2007, Uniways a été absorbée par Innovatys. Au sein du Groupe, Uniways constitue donc désormais une marque concurrente d'Innovatys disposant d'une force commerciale dédiée.

En mars 2007, le Groupe a fait l'acquisition pour 2.100 milliers d'euros de 70 % du capital d'Eden, société spécialisée dans la recherche et le développement de systèmes de contrôle d'accès. Le Groupe a porté sa participation à 80 % en décembre 2007 pour un montant de 600 milliers d'euros. Cette acquisition a visé à réduire de façon significative la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains fournisseurs en permettant l'intégration de la conception et la mise au point des lecteurs biométriques commercialisés par Easydentic et Oytech. La contribution d'Eden au chiffre d'affaires du Groupe s'est élevée à 2.124 milliers d'euros en 2007.

#### *5.1.5.3 Historique de cotation*

Easydentic est cotée sur le sur le Marché Libre d'Euronext Paris depuis le 22 décembre 2005.

## **5.2 INVESTISSEMENTS**

### **5.2.1 Investissements réalisés au cours des exercices 2005, 2006 et 2007**

La stratégie de développement du Groupe repose sur la consolidation et le développement de son réseau commercial et de son offre de produits en France et en Europe. A ce titre, le Groupe a acquis ou créé des sociétés françaises et/ou européennes de conception et de distribution de matériel biométrique ou de visiosurveillance. Les coûts d'ouverture de ces filiales, ainsi que les acquisitions directes de sociétés déjà implantées constituent les principaux investissements du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses d'investissement ainsi que des opérations d'acquisitions et de cessions pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2007, 2006 et 2005 (sur une base *pro forma*) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Acquisition ou augmentation de l'actif immobilisé	(5.037)	(3.490)	(567)
Cession ou diminution de l'actif immobilisé	343	77	1
Trésorerie nette affectée à l'acquisition de filiales	(1.655)	(154)	0

Les investissements bruts liés à l'augmentation de l'actif immobilisé effectués au cours des exercices 2007 et 2006 ont représenté respectivement 6,8 % et 8,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 4,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 2005.

La Société considère que ce niveau de dépenses d'investissement est adapté à la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

Les acquisitions ou augmentations de l'actif immobilisé en 2007 et 2006 sont essentiellement composées respectivement de 3.033 milliers d'euros et de 2.735 milliers d'euros de fonds de garantie crédit-bailleur (destiné à couvrir les loyers échus non recouverts, voir le paragraphe 6.5.3.3) et de 1.496 milliers d'euros et 706 milliers d'euros de matériel mobilier et informatique et des agencements liés à l'aménagement de nouvelles agences commerciales.

La trésorerie nette affectée à l'acquisition de filiales pour 1.655 milliers d'euros en 2007 est liée au rachat d'Eden et d'Uniways.

### 5.2.2 Principaux investissements en cours de réalisation.

Les principaux investissements en cours sont les suivants :

#### *- Mise en place d'un progiciel de gestion intégrée*

Le Groupe a internalisé ses activités de support administratif et logistique par l'installation en 2007 d'un progiciel de gestion intégré (« Enterprise Resource Planning » ou ERP) mis en place par CEGID et permettant la gestion des stocks et la facturation des contrats. La Société procède actuellement au déploiement du logiciel de gestion mis en place par CEGID dans toutes ses filiales pour un montant d'investissement envisagé de 200 milliers d'euros.

#### *- Commercialisation de technologies de reconnaissance par la configuration des veines*

Le Groupe entend commercialiser un matériel de contrôle d'accès biométrique intégrant les technologies de reconnaissance par la configuration des veines. Environ 200 milliers d'euros seront affectés à ce projet en 2008.

*- Ouverture de nouvelles plateformes commerciales*

Le Groupe souhaite augmenter le nombre de plateformes commerciales de l'ordre de 20 à 25 % par an en 2008 et 2009 pour un investissement unitaire estimé de l'ordre de 150 milliers d'euros.

**5.2.3 Principaux investissements envisagés**

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun engagement ferme n'a été pris par les organes sociaux de la Société en vue de la réalisation d'investissements futurs. Easydentic confirme néanmoins son objectif d'intensification, à plus ou moins long terme, du maillage du territoire européen.

## 6. APERÇU DES ACTIVITES DU GROUPE

*Ce chapitre contient des informations relatives aux marchés et au positionnement du Groupe sur ses marchés, et notamment des informations relatives à la taille du marché et aux parts de marché. Le Groupe définit son activité comme la conception et la distribution de technologies innovantes appliquées à la sécurité des entreprises.*

*A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun rapport exhaustif couvrant ou traitant de ce marché. En conséquence, et sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent chapitre relatives aux parts de marché et à la taille du marché sont des estimations du Groupe et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant d'autres méthodes pour réunir, analyser ou compiler des données de marché aboutirait au même résultat. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir ces marchés d'une façon différente. Dans la mesure où les données relatives aux parts de marché et aux tailles de marché figurant dans le présent chapitre ne sont que des estimations du Groupe, elles ne constituent pas des données officielles.*

### 6.1 PRESENTATION D'EASYDENTIC

#### 6.1.1 Description générale d'Easydentic et de ses activités

Le Groupe estime être un leader en France et en Europe dans le domaine des technologies innovantes appliquées à la sécurité des entreprises. Il est présent sur deux principaux secteurs : le contrôle d'accès biométrique (systèmes recourant à des caractéristiques physiques, physiologiques ou des éléments de comportement personnel mesurables, afin de déterminer ou de vérifier l'identité alléguée d'un individu) et la visiosurveillance (surveillance sous caméra IP). Les centres de R&D du Groupe cherchent en permanence à intégrer les dernières technologies à son offre existante et à envisager l'utilisation commerciale de nouveaux procédés.

Dans le secteur du Contrôle d'Accès Biométrique, le Groupe est présent à travers les sociétés Easydentic, Oytech et Eden (cette dernière regroupant également le centre de R&D et d'assemblage des matériels). Dans le secteur de la VisioSurveillance, le Groupe est présent à travers les sociétés Innovatys (commercialisation) et Uniways (R&D et commercialisation).

#### 6.1.2 Chiffres clés

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007, le chiffre d'affaires par secteur d'activité se présentait de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>2005*</b> <i>(pro forma)</i>
Contrôle d'Accès Biométrique	60.740	34.943	13.358
VisioSurveillance**	13.820	4.662	N/A***

(\*) Données fournies sur une base *pro forma* prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06. L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004. L'incidence du retraitement de la période 2004 est prise en compte dans le bilan d'ouverture de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Pour information, en prenant pour seule hypothèse un exercice de 12 mois (hors prise en compte de l'hypothèse du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires), le chiffre d'affaires 2005 se serait élevé à 15.498 milliers d'euros.

(\*\*) Innovatys a été intégrée dans le groupe le 1<sup>er</sup> mai 2006. Les données relatives à la VisioSurveillance portent donc sur 8 mois d'activité en 2006.

(\*\*\*) L'intégration d'Innovatys, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, marque le début de l'exploitation de l'activité de VisioSurveillance. En conséquence, l'étude de l'évolution du chiffre d'affaires par activité n'est pas pertinente pour la période étudiée. Pour une étude de l'activité VisioSurveillance et son évolution au cours des exercices 2006 et 2007, voir le paragraphe 9.2.1.

## 6.2 ATOUTS CONCURRENTIELS

### 6.2.1 Un leader en France et en Europe

Le Groupe estime être un leader en France et en Europe sur le marché des technologies innovantes appliquées à la sécurité des PME/PMI. Cette position de leader lui permet de bénéficier d'une forte image de marque et d'une reconnaissance auprès de ses clients ou prospects.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le Groupe dispose ainsi de 71 plateformes commerciales implantées dans 11 pays (70 plateformes implantées dans 10 pays au 31 décembre 2007, le Groupe ayant ouvert une filiale en Suisse en février 2008). Voir le paragraphe 6.5.4.2 du présent document de base.

### 6.2.2 Une cible de clientèle très large

Le Groupe a essentiellement développé son offre dans le secteur des TPE/TPI, PME/PMI et des administrations. Ceci lui permet de disposer d'une base de clientèle extrêmement large, chaque client potentiel disposant de plusieurs sites ou points d'accès pouvant être équipés d'une technologie de Contrôle d'Accès Biométrique ou de VisioSurveillance. Compte tenu de sa base de clientèle, le Groupe estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis de l'un quelconque de ses clients.

Eden dispose par ailleurs d'un positionnement clients complémentaire de celui des autres sociétés du Groupe. Cette société s'adresse en effet directement à certains distributeurs généralistes (tel que Rexel), à des alarmistes (sociétés chargées de l'installation de matériel de sécurité telles que Gardiner), à des industriels qui incorporent dans leurs produits les technologies développées par le Groupe (par exemple, les lecteurs biométriques distribués par Legrand) ou à des grands comptes (par exemple, les lecteurs de carte pour les sociétés de parking). Compte-tenu de la variété de ces clients ainsi que la part d'Eden dans le chiffre d'affaires du Groupe (2,85 % en 2007), le Groupe estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis de l'un quelconque des clients d'Eden.

### 6.2.3 Une force de vente experte et motivée

Le nombre important de prospects ainsi que leur dispersion géographique implique de disposer d'une force commerciale importante couvrant les principaux pôles d'activités économiques en France ou en Europe. Avec 198 commerciaux et 8 réseaux de vente indirecte (agents commerciaux) en France répartis dans 7 régions, le Groupe estime disposer d'une couverture nationale unique dans son secteur. Au 31 décembre 2007, le Groupe était présent dans 10 pays (11 pays à la date d'enregistrement du document de base) et disposait de 210 commerciaux en Europe. Voir le paragraphe 6.5.4 pour une description détaillée l'organisation commerciale du Groupe.

Le Groupe a développé un système commercial souple, dynamique, capable d'intégrer et de former de nouveaux commerciaux et d'utiliser son savoir-faire au sein des pays où il est implanté ou souhaite s'implanter.

Ainsi, parallèlement aux forces de ventes du Groupe, un réseau de vente indirecte a été développé depuis juillet 2004 permettant de renforcer sa présence dans les principales villes françaises (Paris, Lyon, Marseille) ou de compléter sa présence dans des régions non couvertes par son propre réseau (voir le paragraphe 6.5.4.2 b)).

Par ailleurs, la mise en concurrence des différentes marques du Groupe permet d'augmenter le nombre de produits vendus, chacune d'entre elles proposant ses propres produits et intervenant sur un secteur d'activité spécifique (Easydentic et Oytech sur le marché des Contrôles d'Accès Biométriques, Innovatys et Uniways sur celui de la VisioSurveillance). Cette organisation permet la mise en valeur de tous les produits distribués, chaque commercial disposant d'une excellente connaissance technique des produits qu'il commercialise. Une animation quotidienne des forces de vente (mise en concurrence des commerciaux des différentes marques) permet une émulation constante ainsi que le maintien ou l'amélioration des performances de chaque équipe.

Les techniques commerciales adoptées par les marques du Groupe ont pu être appliquées dans les différents pays où il s'est implanté. Ceci permet au Groupe d'envisager chaque opportunité de développement international et de limiter les périodes de démarrage de ses activités.

Le Groupe estime ainsi disposer d'une organisation efficace lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie commerciale : rythme élevé d'acquisition de nouveaux clients, fidélisation des clients existants, augmentation de la facture moyenne par client.

#### **6.2.4 Une offre de produits et services étendue et adaptée aux besoins de ses clients**

Le Groupe propose, sur chacun de ses deux secteurs d'activité, une offre multi-produits propre à chacune de ses marques. Cette stratégie de segmentation lui permet notamment de mieux adapter son offre aux exigences spécifiques de chaque client.

Le client dispose ainsi d'une gamme de produits présentant des caractéristiques plus ou moins complexes. A titre d'exemple, dans le domaine de la VisioSurveillance, l'utilisateur peut choisir de recevoir les images à distance par l'intermédiaire d'une connection internet sur PC ou sur un terminal mobile (TSM) vendu par le Groupe. De même, l'utilisateur d'un matériel biométrique peut choisir un simple système de contrôle d'accès ou acquérir un logiciel lui permettant de définir (et de faire évoluer) certains critères d'accès (plages horaires d'accès et/ou catégories de personnels en fonction des locaux équipés,...).

Les forces commerciales dédiées au renouvellement des abonnements proposent une offre croisée entre différentes techniques, la présence de capteurs biométriques étant par exemple complémentaire d'une VisioSurveillance avec transmission d'images sur un terminal mobile.

#### **6.2.5 Un savoir-faire et une maîtrise technologique**

Depuis sa création, le Groupe cherche à proposer à ses clients une offre intégrant les applications les plus innovantes.

Ainsi, depuis novembre 2004, Easydentic possède le label ANVAR. Par ailleurs, grâce aux sociétés Eden et Uniways, le Groupe dispose de centres de recherche et développement bénéficiant d'une expérience reconnue dans les domaines du contrôle d'accès par reconnaissance digitale et de la VisioSurveillance. Ainsi, différents projets de R&D en cours

(relatifs à des lecteurs biométriques et à des logiciels de VisioMobilité) bénéficient d'une aide de l'ANVAR/OSEO sous forme de crédit gratuit.

L'intégration d'Eden a ainsi permis de différencier et de valoriser l'offre commercialisée sous la marque Oytech, notamment grâce au développement d'une gamme spécifique de lecteurs biométriques pouvant être gérés sur PDA (« Portable Digital Assistant » ou « assistant personnel ») qui répondent aux problématiques des PME en matière de connexion (difficulté d'installation de câbles) et évite la conduite de travaux de gros œuvre. Enfin, le Groupe dispose des structures (R&D, connaissance des besoins de ses clients) lui permettant d'envisager l'utilisation commerciale de nouveaux procédés de reconnaissance (configuration des veines ou forme de la main par exemple).

Outre une activité commerciale sous sa propre marque, Uniways apporte également son expertise des technologies appliquées à la VisioSurveillance, notamment en matière de logiciels de compression et de consultation d'images à distance (via un Terminal de Sécurité Mobile).

L'intégration au sein du Groupe de la conception, de l'assemblage, de la vente des produits et du service après vente qu'il commercialise lui permet de disposer d'un savoir-faire et d'une maîtrise technologique de premier plan dans son secteur d'activité. Le dialogue permanent entre ses forces commerciales et ses pôles de recherche et développement permet d'adapter ses produits aux besoins concrets de ses clients et de préparer au mieux l'adaptation d'une nouvelle technologie à la demande effective du marché.

#### **6.2.6 Un groupe à la pointe dans un secteur disposant d'un fort potentiel d'innovation**

Le Groupe cherche en permanence à intégrer dans son offre commerciale les dernières évolutions technologiques en matière de Contrôle d'Accès Biométrique ou de VisioSurveillance.

Dans le domaine du Contrôle d'Accès Biométrique, le Groupe ne commercialise actuellement que les applications utilisant les techniques de reconnaissance par empreinte digitale. Il estime cependant que d'autres applications disposent d'un potentiel commercial important. Par exemple, les technologies de reconnaissance par la configuration des veines devraient permettre au Groupe de compléter l'offre produits proposée à sa cible de clientèle existante et d'attirer de nouvelles catégories de clients (dans les secteurs hospitaliers, sanitaires,...). Voir le paragraphe 6.4 pour une description du marché.

Dans le domaine de la VisioSurveillance, surveillance et identification présentent une complémentarité de plus en plus reconnue. Par ailleurs, les innovations relatives à la réception et à l'analyse de données à distance devraient permettre de répondre aux impératifs croissants de mobilité.

Le Groupe considère ainsi intervenir dans un secteur disposant d'un fort potentiel de croissance fondé notamment sur sa capacité à intégrer des technologies innovantes dans ses offres commerciales.

#### **6.2.7 Optimiser les leviers de rentabilité**

##### *6.2.7.1 Une intégration génératrice de marges*

L'intégration des sociétés Eden et Uniways permet au Groupe de mutualiser les dépenses de recherche et développement sur l'ensemble de ses produits. A titre d'exemple, depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, l'intégralité des lecteurs biométriques commercialisés par le Groupe sont assemblés par Eden, qui bénéficie par ailleurs d'une structure industrielle flexible lui permettant

de disposer de capacités de croissance importantes nécessaires à l'accompagnement du développement du Groupe. Chaque marque dispose de son propre lecteur répondant à sa charte graphique propre, tous les éléments invisibles restent communs à Easydentic, Oytech ou Eden.

Cette intégration permet ainsi de réduire les coûts de production, d'augmenter les marges, de simplifier la gestion des stocks et de réduire la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains fournisseurs. Ainsi, le taux marge brute<sup>1</sup> est passé de 83,4 % à 85,5 % du chiffre d'affaires entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007.

#### *6.2.7.2 Maîtrise des coûts et croissance de la profitabilité opérationnelle*

L'activité de distribution de produits innovants appliqués à la sécurité des PME/PMI est une activité constituée en grande partie de coûts fixes liés au développement de filiales et à l'extension du réseau commercial. Toute progression du chiffre d'affaires au-delà du point permettant de couvrir les coûts liés à ces démarrages d'activité se traduit par une forte augmentation de la profitabilité marginale.

#### **6.2.8 Un modèle économique permettant une forte lisibilité des revenus futurs**

Le Groupe propose à ses clients de disposer du matériel et de bénéficier des services de maintenance sous la forme d'un abonnement d'une durée de 48 mois, limitant ainsi le montant initial de l'investissement pour chaque client. Le Groupe a recours à un crédit-bailleur (Parfip Lease, filiale des Banques Populaires), auquel il cède immédiatement les contrats. Sous réserve d'une marge prélevée par le crédit-bailleur, le Groupe perçoit ainsi directement l'intégralité des loyers correspondant à chaque contrat et transfère les risques d'impayés au crédit-bailleur en cas de défaillance financière du client. Voir les paragraphes 6.5.3.3 et 9.1.2 pour une description détaillée de ces contrats de location financière.

Ce modèle économique permet au Groupe de financer le coût d'acquisition des nouveaux clients et de limiter les risques d'impayés.

### **6.3 STRATEGIE**

#### **6.3.1 Intensifier et étendre le maillage commercial du Groupe en France et en Europe afin de maintenir un rythme élevé d'acquisition de nouveaux clients**

Le Groupe a considérablement augmenté son implantation commerciale au cours des dernières années. Le nombre de plateformes commerciales est ainsi passé de 23 dans 4 pays en janvier 2006 à 71 réparties dans 11 pays à la date d'enregistrement du présent document de base (voir le paragraphe 6.5.4.2).

Dans les pays disposant de plusieurs villes importantes constituant des pôles économiques, tels que la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni, le Groupe souhaite poursuivre le développement des plateformes commerciales dans les villes principales mais également dans les villes secondaires disposant d'un tissu consistant de PME/PMI. Dans les pays où l'activité économique est concentrée dans un nombre limité de villes (par exemple la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Irlande ou le Portugal), le Groupe entend poursuivre son développement dans ces centres économiques.

---

<sup>1</sup> Pour les besoins du présent document, le taux de marge brute se définit de la manière suivante :  
$$\frac{\text{chiffre d'affaires} - \text{achats consommés}}{\text{chiffre d'affaires}} \times 100$$

### 6.3.2 Développer les différentes marques du Groupe

Parallèlement à l'intensification de son réseau commercial et à son expansion géographique, le Groupe entend renforcer la position d'Easydentic et développer les marques Oytech, Innovatys et Uniways. Conformément à sa stratégie multi-marques, le Groupe souhaite commercialiser l'ensemble de ses produits à travers chacune de ses marques et par l'intermédiaire de forces de ventes dédiées à chacune d'elles dans les pays où il est présent.

Initialement créée pour émuler un marché vierge avec une offre produit identique à celle d'Easydentic, la marque Oytech se positionne désormais comme un second acteur avec une offre de services spécifiques, orientée vers une clientèle ciblée et adaptable à tous les pays européens. Le Groupe entend ainsi compléter l'offre de produits spécifiquement destinée à sa marque Oytech et commercialiser les produits de cette marque via un réseau direct de vente.

Le Groupe poursuivra également le développement de sa marque Innovatys sur le marché français par l'ouverture de nouvelles plateformes de commercialisation (sous forme de réseau direct ou indirect) dans les villes de plus de 100.000 habitants ainsi qu'à l'international, notamment en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

### 6.3.3 Lancer de nouveaux produits à valeur ajoutée et augmenter la facture moyenne par client

Le Groupe entend demeurer une référence en termes d'innovation technologique.

A titre d'exemple, le Groupe souhaite :

- augmenter les ventes de logiciels permettant une gestion en mode wifi du matériel de sécurité et notamment des lecteurs (gestion sur un PDA et non plus seulement sur un ordinateur fixe) ;
- développer la technique de reconnaissance des utilisateurs par la configuration des veines qui devrait être lancée au second semestre 2008. Cette offre lui permettra notamment de proposer les solutions offertes par les Contrôles d'Accès Biométriques à des secteurs où les exigences spécifiques d'hygiène interdisent tout contact avec le matériel d'identification (hôpitaux, cliniques,...) ;
- favoriser l'évolution de la technologie de VisioMobilité d'Innovatys, par exemple en donnant à ses clients la possibilité de consulter ou de piloter les modules de contrôle à distance.

Le Groupe estime ainsi pouvoir augmenter la gamme de produits offerts aux clients en proposant de nouveaux produits intégrant les dernières technologies ou en complétant les installations existantes par des offres complémentaires.

### 6.3.4 Favoriser une forte croissance de la marge opérationnelle

Les premiers renouvellements de contrats conclus sur 48 mois interviendront au cours du second semestre 2008. Le Groupe entend à cette occasion proposer de nouveaux produits ou des produits complémentaires afin d'augmenter la facture moyenne par client et de reconduire ces contrats pour une nouvelle durée de 48 mois (la simple reconduction d'un contrat existant sans signature d'un nouveau contrat permettant une reconduction tacite pour 12 mois).

Le Groupe considère qu'une fois équipés, ses clients choisiront de reconduire leur contrat (en dehors des cas d'entreprises en difficulté par exemple) et qu'il sera en mesure de leur faire bénéficier des dernières évolutions technologiques rendant l'expérience utilisateur plus simple et plus complète. Par ailleurs, le coût de renouvellement des contrats existants est moins élevé

que le coût d'acquisition de nouveaux clients. En effet, le temps alloué à la prospection (la productivité vendeur étant de l'ordre de quatre fois plus élevée sur les renouvellements) ainsi que la part variable de la rémunération sont dans ce cas plus faibles.

Le renouvellement du parc clients du Groupe devrait ainsi permettre de générer d'importantes économies, notamment en termes de charges de personnel, parallèlement à une augmentation du chiffre d'affaires liée à la commercialisation de produits à plus forte valeur ajoutée. Le Groupe estime qu'un fort pourcentage de reconduction de son chiffre d'affaires sur la base des clients installés participera de manière significative à la croissance de sa marge opérationnelle. A titre indicatif, dans la mesure où le Groupe constate immédiatement un montant équivalent, pour chaque contrat, à la durée totale de l'abonnement (soit 48 mois) déduit de la prestation de maintenance et de la marge prise par le crédit-bailleur (voir le paragraphe 9.1.2 du présent document de base), il estime que le chiffre d'affaires sur la base des clients installés portera en 2008 sur 2.462 milliers d'euros (soit le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004).

### **6.3.5 Saisir les opportunités d'accords stratégiques et d'acquisitions en France et en Europe**

Le Groupe maîtrise une large gamme de technologies, de solutions ou de services propres et dispose d'une expérience, notamment commerciale, lui permettant de développer ses activités dans un contexte national et international.

Même si le fort potentiel de développement interne sera stratégiquement privilégié, le développement des activités du Groupe sur ses deux marchés pourrait être accéléré par des acquisitions ciblées de parcs installés (sociétés disposant déjà d'une expérience, d'un réseau de clients et d'une force commerciale dans les domaines de la sécurité) en France et en Europe.

Ainsi, le Groupe pourrait être amené à saisir des opportunités de croissance externe lui permettant de compléter son portefeuille technologique, son offre de produits et services, son réseau commercial ainsi que son portefeuille clients.

## **6.4 PRESENTATION DES MARCHES**

### **6.4.1 Le marché du Contrôle d'Accès Biométrique**

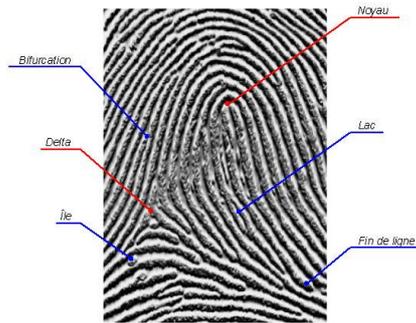
#### *6.4.1.1 Les différents moyens biométriques*

#### **1. Empreintes digitales**

Le contrôle d'accès par l'empreinte digitale est la technologie la plus employée à travers le monde. De nombreuses techniques de capture d'empreintes ont été développées : l'encre et le papier dans un premier temps puis l'utilisation de capteurs optiques remplacés par d'autres technologies moins coûteuses.

Il existe plusieurs méthodes d'acquisition d'empreintes digitales en fonction des modalités de présentation du doigt : le doigt roulé, l'acquisition statique ou le balayage.

L'image ci-dessous présente les différentes caractéristiques d'une empreinte digitale :



Plusieurs méthodes sont employées pour reconnaître les empreintes digitales : localisation des minuties, analyse spectrale à l'aide d'ondelettes, traitement de textures, etc.

A titre d'exemple, la localisation des minuties ne retient que l'emplacement des minuties les plus pertinentes. Elle est peu sensible aux déformations des doigts entre plusieurs vérifications (doigts plus ou moins appuyés sur le capteur). Le traitement de textures vise quant à lui à comparer des paramètres issus de certaines propriétés de la texture des empreintes (orientation, fréquence, etc.) et permet d'obtenir une réponse rapide. Avec un petit nombre de minuties (15 ou 20) correctement localisées, il est possible d'identifier une empreinte parmi plusieurs millions d'exemplaires. Toutefois, il est impossible de reconstituer cette même empreinte.

Le système de vérification d'identité est basé sur la comparaison de deux ensembles de minuties (fichier « gabarit »), correspondants respectivement à deux doigts à comparer. Pour déterminer si deux ensembles de minuties extraits de deux images correspondent à des empreintes du même doigt, il est nécessaire d'adopter un système de comparaison qui soit insensible à d'éventuelles translations, rotations et déformations qui affectent systématiquement les empreintes digitales.

A partir de deux ensembles de minuties extraites, le système est capable de donner un indice de similitude ou de correspondance qui vaut :

- 0 % si les empreintes sont totalement différentes.
- 100 % si les empreintes viennent de la même image.

La décision à partir de cet indice de similitude de savoir si deux empreintes sont issues du même doigt est une question purement statistique. Afin de décider d'accepter la similitude entre deux « gabarit », il convient d'établir un seuil d'acceptation.

De nombreuses universités et compagnies créent et fabriquent des capteurs d'empreintes, et de nombreux produits sont disponibles. D'ici à quelques années, les lecteurs d'empreintes digitales n'étonneront plus personne et seront rentrés dans les mœurs au même titre que le téléphone portable.

De nombreuses universités et sociétés créent et fabriquent des capteurs d'empreintes, et de nombreux produits sont disponibles. D'ici à quelques années, les lecteurs d'empreintes digitales devraient apparaître comme une des modalités « naturelles » de contrôle ou d'authentification de l'identité.

(Sources : <http://www.biometrie-online.net/techno/empreintes/empreintes-digitales.php>)

## 2. Forme de la main

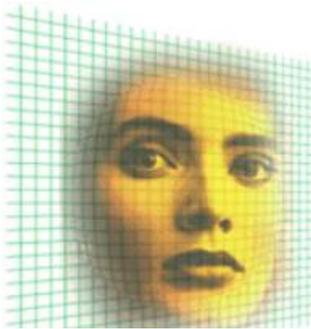
Une fois la forme de la main acquise par un scanner spécialisé, des paramètres tels que la longueur des doigts, leur épaisseur et leur position relative sont extraits de l'image et comparés à la base de données. Si la silhouette de la main est une caractéristique de chaque individu, cette technique est cependant sujette aux modifications de la forme de la main liées au vieillissement



Le système prend une photo de la main et examine 90 caractéristiques, y compris la forme tridimensionnelle de la main, de la longueur et de la largeur des doigts et de la forme des articulations. En général, une caméra infrarouge prend l'image de la main sous deux angles différents pour obtenir les trois dimensions. Le contrôle d'accès par la forme de la main a l'avantage d'être simple à mettre en œuvre. Elle s'utilise en authentification et a prouvé sa fiabilité dans le temps. Néanmoins, la nécessité d'adapter la taille de l'appareil à celle de la main implique un matériel volumineux. Cette technique est utilisée dans de nombreux contextes (contrôle d'accès ou pointage horaire par exemple). Elle a notamment été mise en place dans l'aéroport de San Francisco.

(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/main/T-mai.php>)

## 3. Le visage



Nécessitant l'utilisation d'ordinateurs disposant de caractéristiques techniques relativement avancées, la recherche sur la reconnaissance faciale n'a pu connaître une phase active qu'à partir des années 1980.

Le climat politique dégradé, notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001, révèle un intérêt particulier porté à cette technologie dans la mesure où elle présente de nombreux intérêts, dont celui de pouvoir effectuer une identification à distance. Les systèmes actuels nécessitent cependant pour l'instant un environnement (éclairage, position de la caméra, etc.) bien contrôlé pour pouvoir pleinement exprimer leurs performances.

Le principe de cette technique repose sur l'étude des traits caractéristiques d'un visage tels que l'écart entre les 2 yeux, l'écartement des narines ou encore la largeur de la bouche tout en prenant en compte certains changements de la physionomie (lunettes, barbe, chirurgie esthétique) et de l'environnement (conditions d'éclairage).

La reconnaissance faciale est plus ou moins aisée en fonction du comportement de la personne visée. Ainsi, il sera plus simple d'identifier un utilisateur dans un contexte coopératif (par exemple une personne souhaitant accéder à des locaux ou un travail d'identification à partir d'une photo numérique) que dans un contexte non-coopératif (par exemple dans une station de métro à une heure de pointe). L'utilisation de caméras avec des performances supérieures devraient cependant permettre rapidement une évolution dans ce domaine.

### ► Traitement des échantillons

Afin que l'évolution du visage n'altère pas la qualité de l'identification, ces techniques se fondent sur des éléments du visage dont les modifications sont plus lentes tels que les grands traits supérieurs des orbites, les secteurs entourant les pommettes ou les côtés de la bouche (par opposition avec la coupe de cheveux par exemple).

Quatre méthodes de base sont utilisées dans le secteur des systèmes biométriques : l'Eigenface, l'analyse de points particuliers, les réseaux de neurones et le traitement automatique de visage.

L'Eigenface utilise une représentation des éléments caractéristiques d'une image de visage à partir d'images modèles en niveau de gris. Des variantes de l'Eigenface sont fréquemment utilisées comme base pour d'autres méthodes de reconnaissance.

L'analyse de points particuliers est la technologie d'identification faciale la plus largement utilisée. Cette technologie se rapproche de l'Eigenface, mais elle est capable de s'adapter à des changements d'aspect facial (sourire, froncer des sourcils,...).

Les réseaux de neurones permettent en théorie de mener à une capacité accrue d'identification dans des conditions difficiles de capture. Les réseaux de neurones emploient un algorithme pour déterminer la similitude entre des captures d'images de visage, et des gabarits. Ceci en employant le plus possible de captures et de gabarits.

Le traitement automatique de visage est une technologie rudimentaire, elle caractérise les visages par des distances et des proportions entre des points particuliers comme les yeux, le nez les coins de la bouche. Aussi éprouvé que les autres technologies, le traitement automatique de visage est la plus efficace dans des situations de capture d'image avec peu d'éclairage.

#### ‣ Les modes de fonctionnement

L'identification faciale peut être déclinée suivant un mode « surveillance » ou un mode « recherche ».

##### - Mode « surveillance »

- Le système peut détecter automatiquement la forme d'un visage, en extraire l'image, exécuter l'identification en s'appuyant sur une base de données d'individus préenregistrés.
- Il calcule rapidement le degré de recoupement entre l'empreinte du visage réel qui vient d'être capté et ceux associés aux individus connus enregistrés dans une base de données biométrique d'images faciales.
- Il peut retourner une liste d'individus possibles triée par score décroissant (images ressemblantes) ou il peut simplement retourner l'identité du sujet (résultat le plus haut) et un niveau de confiance associé. Ceci paramétrable au choix de l'opérateur.
- En mode Surveillance il fonctionne en temps réel et dans le même temps, capte les images et recherche dans la base de données. L'architecture technique mise en place pour cela est fonction des besoins de l'application (nombre d'individus enregistrés, vitesse de défilement devant la caméra, flux...)
- Une autre fonction du mode Surveillance permet de trouver des visages humains n'importe où dans le champ de vision du système et à toute distance. Il peut les suivre de façon continue et les extraire de l'image, en comparant le visage ainsi isolé avec une liste de visages stockés.

##### - Mode « recherche »

Le mode recherche peut être utilisé en mode « identification » (un à plusieurs) ou en mode « vérification » (un à un).

#### \* Recherche Identification

- Le système travaille à partir d'une image de visage stable. Cette image (photo) peut provenir de différentes sources : Appareil photo numérique, extrait de bande vidéo, photo scannée...
- Il calcule alors rapidement le degré de recoupement entre l'empreinte du visage réel qui est présenté et ceux associés aux individus connus enregistrés dans une base de données biométrique d'images faciales.
- Il peut retourner une liste d'individus possibles triée par score décroissant (images ressemblantes) ou il peut simplement retourner l'identité du sujet (résultat le plus haut) et un niveau de confiance associé.

#### \* Recherche Vérification

- En mode vérification, l'empreinte du visage peut être stockée sur une carte à puce ou sur un support informatisé. Le système associe simplement l'empreinte réelle à celle enregistrée sur le support. Si le niveau de confiance dépasse un certain seuil, alors l'association est réussie et l'identité est vérifiée.
- Les systèmes peuvent compresser une empreinte du visage en moins de 100 octets pour usage dans les cartes à puce, codes barres et autres appareils de stockage à capacité limitée.

Cette technologie est employée dans des domaines aussi divers que le contrôle d'accès physique ou logique, la surveillance ou l'accès aux distributeurs automatiques de billets (DAB). Mais en veillant à utiliser le scénario le plus adapté pour ne pas gêner les utilisateurs, car le résultat restera toujours une identité probable.

(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/visage/T-vis.php>)

#### 4. La voix



Les recherches dans le domaine de la reconnaissance du locuteur ont débuté il y a environ 30 ans. Ces recherches ont permis de mettre en place dès les années 70 un système de sécurité basé sur la voix pour les pilotes de l'armée américaine. Certaines sociétés ont tout particulièrement participé à l'essor de cette technologie tel Texas Instrument qui a été le pionnier dans ce domaine en mettant en place un programme de R&D dès les années 60 puis AT&T, IDIAP en France,

Sandia National Laboratories, et un grand nombre d'universités en France, Grande Bretagne et Australie.

Note : le terme de « reconnaissance vocale » est utilisé pour les logiciels de dictée vocale (reconnaissance de mots). Cette section porte sur la notion de « reconnaissance du locuteur » c'est-à-dire à toute application liée à la reconnaissance d'une voix.

La voix d'une personne se caractérise par beaucoup de paramètres. Chaque personne possède une voix propre que l'on peut analyser par enregistrement avec un micro. Les sons se caractérisent par une fréquence, par une intensité et par une tonalité. Le traitement informatique tient compte des distorsions liées au matériel utilisé, et sait analyser un son de mauvaise qualité tel qu'une transmission téléphonique ou radiophonique. La fatigue, le stress ou un rhume, peuvent provoquer des variations de cette voix. La fraude est possible : soit en enregistrant, à

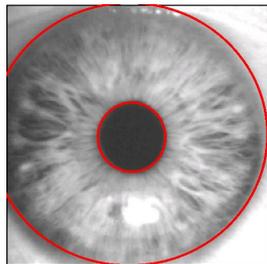
son insu, la voix d'une personne autorisée, soit en contraignant une personne autorisée à lire un texte aléatoire lors de l'identification par le système.

La reconnaissance d'un locuteur offre l'avantage d'être bien acceptée par l'utilisateur, quelle que soit sa culture. De plus, s'il s'agit de sécuriser une transaction téléphonique, la voix est la seule information disponible. On distingue les systèmes à texte prédéterminé (*text dependent*), où l'utilisateur doit répéter un texte qu'il ne choisit pas, et les systèmes où la personne peut parler librement (*text independent*). La phase d'apprentissage utilise généralement plusieurs modèles du locuteur pour tenir compte de la variabilité de son discours. La phase de reconnaissance consiste à segmenter le signal de parole en unités qui sont ensuite classées. Ces unités peuvent être des mots ou des phonèmes. La performance est sujette à la qualité du signal, qui dépend de la variabilité de la voix du locuteur dans le temps comme dans le cas de maladie (par exemple un rhume), des états émotionnels (par exemple l'angoisse ou la joie) et de l'âge, des conditions d'acquisition de la voix telles que le bruit et la réverbération, de la qualité des équipements tels que le microphone, sans oublier le fait que différentes personnes peuvent avoir des voix similaires.

La somme des applications ne cesse de s'agrandir chaque jour. Cette technologie est souvent employée dans des environnements où la voix est déjà capturée, comme les centres d'appel et la téléphonie où elle est le moyen biométrique le plus simple et pratique à utiliser.

(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/voix/T-voi.php>)

## 5. L'iris



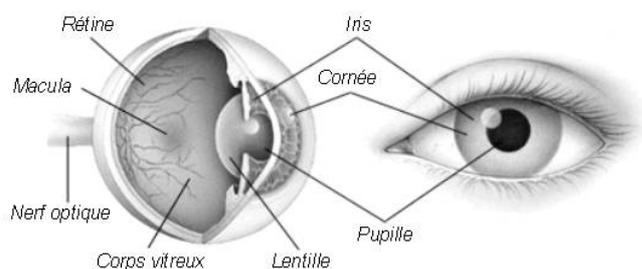
En 1987, deux ophtalmologistes (Aran Safir et Leonard Flom) déposèrent un brevet sur l'idée d'utilisation du motif de l'iris comme moyen de reconnaissance et demandèrent à John Daugman d'essayer de trouver un algorithme d'identification basé sur le motif de l'iris. Cet algorithme, breveté en 1994, est la base de tous les systèmes de reconnaissance d'iris actuels.

La personne qui cherche à se faire identifier doit simplement fixer l'objectif d'une caméra qui récupère instantanément le dessin de son iris. L'iris est un motif très dense et qui n'est pas dicté par les gènes. Chaque œil est unique. Dans toute photographie de l'iris, on compte plus de 200 variables indépendantes, ce qui fait une probabilité très faible de confondre 2 individus.

Le contrôle d'accès par l'iris est une des technologies (avec la rétine) qui assure un haut niveau de sécurité. L'iris procure une unicité très élevée (1 sur 10 puissance 72) et sa stabilité est étendue jusqu'à la mort des individus, d'où une fiabilité extraordinaire.

(Sources : <http://www.biometrie-online.net/techno/iris/T-iri.php>)

## 6. La rétine



La rétine est la couche sensorielle de l'œil qui permet la vision. Cette zone est parcourue par des vaisseaux sanguins qui émergent au niveau de la papille optique, où l'on distingue l'artère et la veine centrale de la rétine qui se divisent elles-mêmes en artères et veines de diamètre plus faible pour vasculariser les cellules qui permettent la vision.

La grande variété de configurations des vaisseaux sanguins présenterait la même diversité que les empreintes digitales. L'aspect des vaisseaux peut être modifié par l'âge ou la maladie, mais la position respective des vaisseaux reste inchangée durant toute la vie de l'individu. Une caméra est utilisée pour capturer la cartographie des vaisseaux, pour cela il est nécessaire d'illuminer le fond de l'œil. Cette carte vasculaire, propre à chaque individu diffère entre 2 jumeaux et évolue peu avec l'âge.

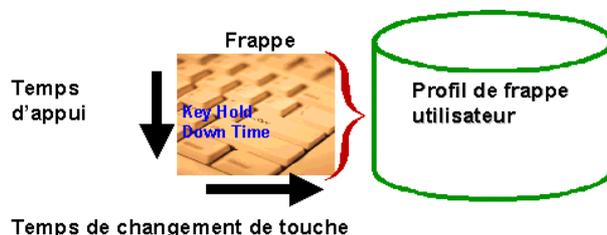
Des expériences avec des distributeurs automatiques de billets existent déjà dans certains pays. Le contrôle d'accès par la rétine procure un haut niveau en matière de reconnaissance. Il est bien adapté pour des applications de haute sécurité (sites militaires, salles de coffres forts, etc ).

La disposition des veines de la rétine assure une bonne fiabilité, et une haute barrière contre la fraude.

Mais le frein psychologique produit par cette technologie est énorme : on accepte difficilement l'idée d'un rayon lumineux, même inoffensif, dans l'œil. Elle est une des raisons de sa faible percée dans les milieux de la sécurité privée. Le produit restera donc sans doute plus cher que les autres technologies par manque de production de masse.

(Sources : <http://www.biometrie-online.net/techno/retine/T-ret.php>)

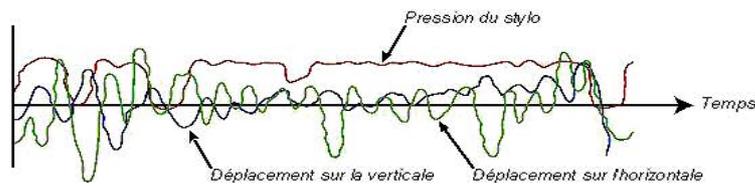
## 7. La dynamique de la frappe (au clavier)



La dynamique de la frappe est propre à chaque individu. Il s'agit en quelque sorte de la graphologie des temps modernes car nous écrivons plus souvent avec un clavier qu'avec un stylo. Les éléments analysés sont : vitesse de frappe, suite de lettre, temps de frappe, pauses.

(Sources : <http://www.biometrie-online.net/techno/signature/T-sign.php>)

## 8. La signature dynamique



Chaque personne a un style d'écriture unique. On peut donc définir, à partir de la signature d'une personne, un modèle qui pourra être employé pour effectuer une identification. De plus, la signature est utilisée dans beaucoup de pays comme élément juridique ou administratif. Elle permet de justifier de la bonne foi d'une personne ou de la confondre devant des documents signés.

Le grand avantage des systèmes biométriques à base de signature réside dans la reconnaissance de cette méthode comme une forme acceptable juridiquement pour l'identification des personnes. Cependant, en raison des grandes variations de signature pour une même personne, pour des systèmes tant à base d'analyse statique que dynamique, il est difficile d'atteindre une très haute exactitude d'identification.

(Sources : <http://www.biometrie-online.net/techno/signature/T-sign.php>)

## 9. Configuration des veines

Il s'agit ici d'analyser le dessin formé par le réseau des veines sur une partie du corps d'un individu (la main) pour en garder quelques points caractéristiques.

(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/modalites-biometriques.php#Veines>)

Easydentic lancera en septembre 2008 un lecteur BIOVEIN proposant cette technologie. L'image vasculaire assure un très haut niveau de sécurité. Sans contact, ce procédé ne laisse pas de traces et assure une hygiène parfaite indispensable dans certains secteurs, notamment les hôpitaux.

## 10. La thermographie

Une caméra thermique est utilisée pour réaliser un cliché infrarouge du visage. Cela permet de faire apparaître une répartition de la chaleur unique à chaque individu, voire de cartographier le réseau veineux du visage invisible à l'œil nu. L'avantage est que l'on peut distinguer de vrais jumeaux. Très cher, ce système reste expérimental

(Sources : <http://www.biometrie-online.net/techno/modalites-biometriques.php#Thermo>)

## 11. ADN

L'analyse des empreintes génétiques est une méthode extrêmement précise d'identification, issue directement de l'évolution de la biologie moléculaire.

L'information génétique d'un individu est unique, aucun membre ne possédant la même combinaison de gènes codés dans l'acide désoxyribonucléique (ADN).

La notion d'empreintes génétiques fut introduite par un biologiste anglais, Alec Jeffreys, en 1985. La technique a bénéficié de l'invention de la PCR par Kary Mullis, biochimiste

américain, réaction de polymérisation en chaîne de l'ADN qui permet d'obtenir des quantités substantielles d'ADN à partir d'une seule molécule. Kary Banks Mullis, biochimiste américain, partagea le prix Nobel de chimie 1993 avec le Canadien Michael Smith pour avoir découvert une méthode permettant de manipuler les molécules d'acide désoxyribonucléique (ADN) et les molécules de séquences protéiques. Mullis a découvert la réaction en chaîne de la polymérase (PCR), qui permet de copier ou d'amplifier des segments d'ADN ou de certaines protéines.

L'invention de la PCR en 1985, et son perfectionnement en 1988, ont révolutionné la biologie moléculaire. Avant la PCR, les chercheurs devaient passer des semaines ou même des mois à générer une quantité suffisante d'ADN pour entreprendre leurs recherches. La PCR, qui permet de copier un segment d'ADN à une vitesse exponentielle, a réduit cette tâche à quelques heures. Méthode ultra-sensible de détection, la PCR est notamment utilisée dans les tests de détection du VIH (virus du sida).

76 Etats à travers le monde et 35 pays européens possèdent ou programment la mise sur pied d'une base de données génétiques. 60 pays ont ou projettent de légiférer sur ce plan. Le Royaume-Uni est leader dans ce domaine et possède, dans sa base NDNAD, le plus grand nombre de profils par rapport à sa population (loin devant les USA). L'utilisation de l'ADN facilite largement la désignation du coupable : en 2003-2004, 43 % des crimes étaient éclaircis.

*(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/modalites-biometriques.php#Adn>)*

## 12. Les groupes sanguins

Karl Landsteiner, pathologiste américain d'origine autrichienne, découvrit pour la première fois l'existence de groupes sanguins chez l'être humain en 1900. Il mit en évidence le système ABO, dont le premier test de reconnaissance fut développé en 1915 puis amélioré jusqu'en 1931. Landsteiner découvrit également les groupes P et MN ainsi que le facteur rhésus et fut lauréat du prix Nobel pour ses travaux en 1930. Ses travaux furent par la suite utilisés à des fins judiciaires, premier exemple d'application directe de travaux scientifiques à la criminalistique. Cependant, il est à noter que l'utilisation de ces marqueurs biologiques a plus d'intérêt dans l'exclusion d'une personne que dans l'identification de celle-ci.

*(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/modalites-biometriques.php#Sang>)*

## 13. Les cheveux et les poils

Rudolf Virchow, médecin et anthropologue allemand, étudia pour la première fois en 1869 des poils humains. En 1910, V. Balthazard, professeur de médecine à la Sorbonne, et M. Lambert publièrent la première étude approfondie. En effet, l'examen de cheveux ou de poils permet d'identifier certaines caractéristiques propres à chaque individu, et d'apporter des éléments d'identification intéressants.

*(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/modalites-biometriques.php#Poils>)*

## 14. Les autres techniques

Comme l'iris, le visage ou la voix, d'autres techniques ont été développées ces 20 dernières années dans le but spécifique d'effectuer l'authentification ou l'identification d'une personne.

Ces recherches ont permis de mettre sur le marché des dispositifs de reconnaissance de la rétine, de la signature, ou encore de la dynamique de frappe au clavier. Mais d'autres champs restent à explorer et certaines de nos caractéristiques sont encore à l'étude dans divers laboratoires.

Parmi les systèmes à l'étude, on peut citer :

- La *géométrie de l'oreille* : ce principe peut être parfois utilisé par la police pour identifier un individu à partir d'une photo prise sur le lieu d'un délit.
- La *démarche* : la reconnaissance de la démarche est particulièrement étudiée car elle pourrait permettre l'identification de personne à distance. L'objectif final est de reconnaître les gens en utilisant de simples caméras dans n'importe quelles conditions. La plupart des études sont encore au niveau du laboratoire, et commencent par enregistrer des vidéos de démarche dans des conditions bien contrôlées,
- La *dentition*: la dentition est utilisée depuis longtemps en médecine légale, mais n'est pas vraiment considérée comme une technologie de contrôle d'accès dans la mesure où elle n'est pas une méthode automatisée avec une acquisition de données sur l'individu vivant. Ceci dit, un système automatique d'identification de la dentition est développé par ADIS à l'université de Virginie Occidentale),
- Le *dessin des lèvres* : les lèvres ne sont pas très connues en tant qu'éléments anthropomorphiques, et n'ont été guère étudiées. Cependant, elles sont intéressantes à plusieurs égards. L'empreinte des lèvres est connue en médecine légale pour être spécifique à chaque individu, comme le sont les empreintes, le mouvement des lèvres aide l'identification utilisant la voix et la forme des lèvres peut être utilisée seule pour l'authentification,
- L'*odeur corporelle*, les battements du cœur, l'analyse des pores de la peau, la salive, l'irrigation sanguine, etc.
- Les recherches dans le domaine du Contrôle d'Accès Biométrique ne sont donc pas encore terminées. Toutefois, il est encore trop difficile de leur prédire lesquelles de ces technologies auront un usage industriel.

(Source : <http://www.biometrie-online.net/techno/modalites-biometriques.php#Divers>)

#### 6.4.1.2 Les atouts du Contrôle d'Accès Biométrique

Le Contrôle d'Accès Biométrique est un domaine émergent où la technologie améliore la capacité à identifier une personne. La protection des consommateurs contre la fraude ou le vol par exemple sont une application concrète de cette activité.

L'avantage de l'identification biométrique réside dans le fait que chaque individu a ses propres caractéristiques physiques qui ne peuvent être changées, perdues ou volées. Si les technologies biométriques sont définies comme des systèmes de reconnaissance « automatiques »<sup>2</sup>, le degré d'automatisme est lui-même devenu un critère de distinction. Par exemple, l'analyse d'ADN

---

<sup>2</sup> Ainsi par exemple, dans ses deux derniers rapports d'activité, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) considère que les systèmes biométriques sont « des applications permettant l'identification automatique ou l'éligibilité d'une personne à se voir reconnaître certains droits ou services (notamment l'accès) basés sur la reconnaissance de particularités physiques (empreintes digitales, iris de l'œil, contour de la main...), de traces (ADN, sang, odeurs) ou d'éléments comportementaux (signature, démarche) » [www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net). Le *Parliamentary Office of Science and Technology* britannique a donné une définition voisine : la Biométrie est la mesure de caractéristiques biologiques telles que les empreintes digitales, le dessin de l'iris, l'image de la rétine, la forme du visage ou de la main ou de caractères comportementaux comme la voix, la démarche ou la signature et les techniques biométriques utilisant ces caractéristiques pour identifier les individus automatiquement ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)).

sera soit classée dans la catégorie des techniques biométriques<sup>3</sup> soit elle en sera exclue<sup>4</sup> en raison des conditions dans lesquelles la comparaison d'ADN est habituellement pratiquée.

Par ailleurs, les domaines d'application des systèmes biométriques d'identification deviennent de plus en plus nombreux. L'utilisation des procédés d'identification humaine a été longtemps cantonnée aux applications militaires et policières : l'identification humaine, celle des récidivistes d'abord, celle des malfaiteurs ensuite grâce aux traces abandonnées par eux sur les lieux d'infraction, a été dès l'origine la préoccupation majeure des services de police technique ou scientifique. Dans ce domaine d'ailleurs, les besoins d'identification ne se limitent plus à la seule répression des atteintes à la sécurité publique, mais s'étendent à leur prévention. En marge de l'état civil et de la signature manuscrite, pour répondre aux autres besoins d'identification et d'authentification dans le monde physique comme électronique, divers moyens ont été mis en œuvre (codes, mots de passe, numéros d'identification, cartes, signature numérique...) que des procédés biométriques sont susceptibles de remplacer ou de « sécuriser ». Ces besoins d'identification s'inscrivent dans un cadre spatial plus ou moins large ; ils peuvent être circonscrits à un bâtiment ou un réseau restreint comme prendre une dimension internationale par l'effet de l'intensification de la circulation transfrontalière des hommes et la mondialisation des échanges de biens et de services.

La novation de ce système de reconnaissance à partir d'éléments biométrique est son caractère automatisé par le recours à l'informatique.

Jusqu'à présent l'identification se faisait à partir de trois moyens principaux :

- La reconnaissance visuelle des individus. Ce procédé présente deux problèmes principaux : le coût de l'immobilisation d'une personne (gardien), qui limite les points de contrôle et souvent impose des horaires d'ouverture et de fermeture ; en outre, ce type de contrôle est lié au sérieux du contrôleur qui peut se laisser abuser par des ressemblances et être sensible à des éléments tels que la fatigue.
- Possession d'un instrument : clé, carte à puce... mais il y a un risque de perte.
- Connaissance de l'utilisateur : code carte bleue, code pin, mot de passe... mais il y a un risque d'oubli.

Avec le contrôle d'accès biométrique, les systèmes automatisés permettant de reconnaître les personnes avec une grande précision sans avoir besoin de carte ni de mot de passe.

	<b>Copier</b>	<b>Voler</b>	<b>Oublier</b>	<b>Perdre</b>
<b>Clé</b>	x	x	x	x
<b>Badge</b>	-	x	x	x
<b>Code</b>	x	-	x	-
<b>Biométrie</b>	-	-	-	-

(Source : <http://www.biometrie-online.net/introduction-a-la-biometrie.php#cSource>)

<sup>3</sup> Telle est la position de la CNIL ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)), de la commission d'accès à l'information du Québec ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)) ou de l'organisme allemand Biotrust ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)).

<sup>4</sup> Telle est la position du *Parliamentary Office of Science and Technology* britannique ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)), du *General Accounting Office* américain ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)) ou de l'*Electronic Warfare Associates* canadien ([www.biometrie-online.net](http://www.biometrie-online.net)).

Plusieurs raisons peuvent motiver l'usage de systèmes de contrôle d'accès biométrique:

- **Une haute sécurité** - En l'associant à d'autres technologies comme le cryptage, la carte à puce...
- **Confort** - En remplaçant juste le mot de passe, par exemple pour l'ouverture d'un système d'exploitation, le contrôle d'accès biométrique permet de respecter les règles de base de la sécurité (ne pas inscrire son mot de passe à côté du PC, ne pas désactiver l'écran de veille pour éviter des saisies de mots de passe fréquentes). Quand ces règles sont respectées, la biométrie évite aux administrateurs de réseaux d'avoir à répondre aux nombreux appels pour perte de mot de passe. Par ailleurs, la vitesse d'acquisition constitue un autre facteur très important. Une vitesse de 6 à 10 secondes par personne est en général considérée comme acceptable, et ce n'est que récemment que les systèmes biométriques ont pu atteindre ces vitesses.

La combinaison de l'optronique et de l'informatique permet aujourd'hui de développer des systèmes qui présentent un grand confort d'utilisation qui à terme pourra être accru par de nouvelles puces qui ont fait leur apparition sur le marché. Elles peuvent intégrer les données biométriques et être interrogées par des ondes radio cryptées ce qui autorise un passage sans avoir à sortir un document de sa poche. Ce mouvement n'est d'ailleurs pas achevé. Des constructeurs développent des outils numériques d'identification biométrique destinés aux ordinateurs de demain, ceux qui auront assez de puissance pour faire tourner des applications complexes de calculs géométriques en 3D en temps réel.

- **Sécurité/Psychologie** - Dans certains cas, particulièrement pour le commerce électronique, l'utilisateur n'a pas confiance. Il est important pour les acteurs de ce marché de convaincre le consommateur de faire des transactions. Un moyen d'authentification connu comme les empreintes digitales pourrait faire changer le comportement des consommateurs.

Le contrôle d'accès biométrique offre une véritable alternative aux mots de passe et autres identifiants. Elle permet de vérifier que l'utilisateur est bien la personne qu'il prétend être.

- **Le coût prohibitif de ces technologies a longtemps freiné leur développement.** Aujourd'hui, les organisations (publiques et privées<sup>5</sup>) entrevoient les économies qu'elles réaliseraient à long terme en les utilisant (ex : temps perdu par les services informatiques pour retrouver les mots de passe oubliés).

Dans le passé, le traitement automatique (informatisé) de la reconnaissance d'empreintes digitales nécessitait l'utilisation d'importants moyens matériels de traitement. Le coût d'élaboration d'un tel système en cantonnait l'usage à des applications spécifiques et à des organismes très motivés qui y mettaient les moyens (judiciaire, fichier national d'identité, contrôle d'accès haute sécurité). A présent, les composants possèdent la puissance

---

<sup>5</sup> Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics envisagent ou sont déjà en train d'inclure les données biométriques dans les pièces d'identité, par exemple les passeports. L'utilisation des empreintes digitales ou les techniques d'identification par l'iris et par la reconnaissance faciale sont à l'heure actuelle les méthodes les plus vraisemblables. Des sociétés privées, comme les banques par exemple, envisagent l'émission de cartes à puces contenant des données biométriques pour leurs clients dans le but d'effectuer des transactions. Dans le même temps, les écoles elles-mêmes commencent à identifier leurs élèves afin d'empêcher les jeunes non autorisés à pénétrer dans leurs cantines. Dans un avenir proche, des applications domestiques arriveront sur le marché.

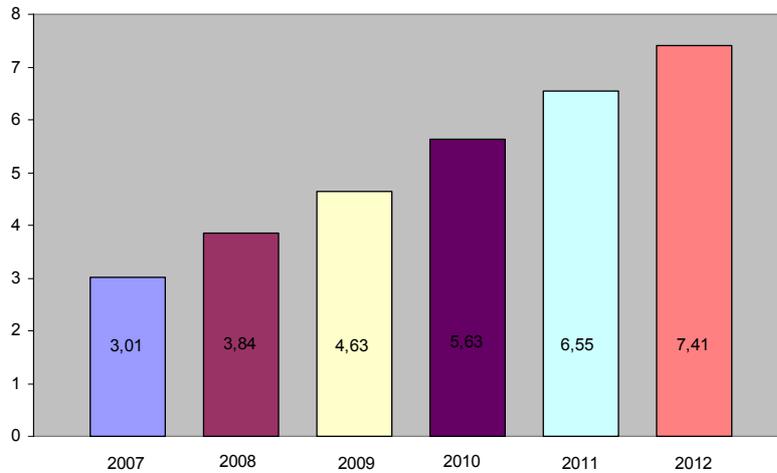
nécessaire à un traitement de ce type et leur coût ne cesse de décroître. Le huitième rapport d'activité du Préposé fédéral à la protection des données (Suisse) contenait les conclusions d'une étude menée par une école d'ingénieurs mandatée par le PFPD qui tendaient à démontrer que les systèmes d'authentification par empreintes digitales étaient techniquement au point et remplaçaient avantageusement l'authentification classique par mots de passe. Il y était affirmé que « ces nouvelles techniques d'authentification biométrique constituent le seul espoir de progrès dans le domaine de la sécurité d'accès aux innombrables services électroniques proposés par le marché » et qu'une « diffusion à large échelle de ces dispositifs d'authentification biométrique contribuera certainement à abaisser leur prix et surtout à améliorer le niveau général de sécurité et de protection des données ».

- **Les systèmes biométriques constituent un instrument efficace de lutte contre la fraude** dont les effets économiques et politiques sont loin d'être négligeables et constituent un véritable défi pour les sociétés développées. Quelques chiffres pour en attester :
  - Selon l'étude sur la criminalité contre les PME, le coût de la criminalité dont sont victimes les entreprises se chiffre à plus de 230 Milliards d'euros par an, en 2003.
  - Selon SSL Epay Security (paiement sécurisé par Internet) il a été dénombré en Europe pour 2002, 4881 transactions frauduleuses pour un montant total de 576 803 euros. Le premier trimestre 2003 voit une hausse de plus de 75 % par rapport au premier trimestre 2002 représentant un montant de 252 099 euros. La sécurité des transactions est, en effet, essentielle pour le développement futur du commerce électronique et il y a de sérieux doutes sur les garanties offertes par les solutions actuelles. Les codes et les numéros d'identification comme les cartes n'apportent aucune information sur l'identité de la personne qui les utilise peut-être à mauvais escient. Un système d'identification permettrait par ailleurs de détecter les fraudes ou les intrusions.
  - Une enquête menée par le FBI auprès de 241 organisations a ainsi montré que 49 % d'entre elles avaient été confrontées à des vols électroniques ou à des usages illicites de leurs réseaux représentant une perte globale pour les organisations concernées de 136,8 millions de dollars.
  - La fraude concernant les cartes de crédit est quant à elle estimée à l'échelle mondiale à 4 milliards de dollars US.

#### 6.4.1.3 *Un marché en forte croissance*

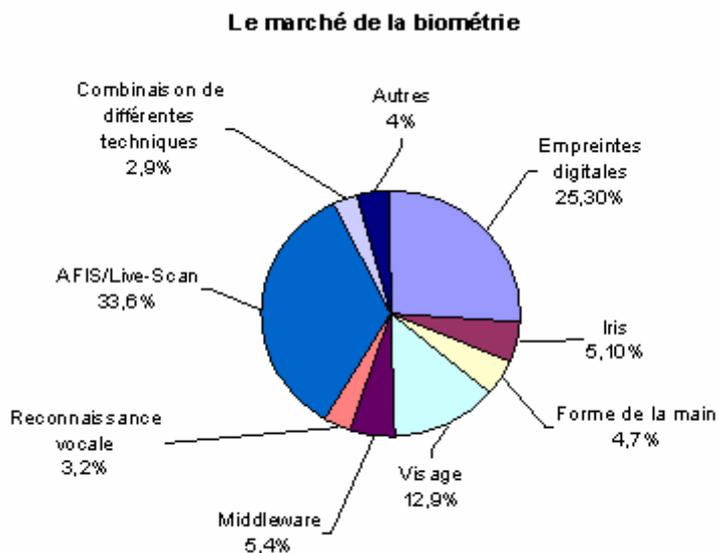
Selon International Biometric Group, le marché de la sécurité des biens et des personnes ne s'est jamais aussi bien porté. La croissance du marché mondial pourrait ainsi atteindre 110 % entre 2005 et 2008 (marché représentant environ 1,8 milliard de dollars en 2005 et pourrait atteindre les 3,8 milliards d'ici à 2008).

## Perspectives d'évolution du marché mondial de la biométrie en milliard de \$



(Source : [http://www.biometricgroup.com/reports/public/market\\_report.php](http://www.biometricgroup.com/reports/public/market_report.php))

Les technologies les plus répandues sont les empreintes digitales, la morphologie faciale, la géométrie de la main, l'iris, la reconnaissance vocale, de la rétine, des veines et des oreilles, ainsi que la radiographie dentaire. D'autres technologies, fondées notamment sur la science des comportements, ont du mal à se développer (la démarche, le sourire, le mouvement des yeux).



(Source : [http://www.biometricgroup.com/reports/public/market\\_report.php](http://www.biometricgroup.com/reports/public/market_report.php))

### 1. Le marché américain

Les attentats perpétrés au World Trade Center ont fait prendre conscience de l'importance de la protection, de la sécurisation, de la sauvegarde, de l'accès, de la disponibilité des données dans une économie moderne fondée sur les systèmes de traitement de l'information. Les Etats-Unis ont donc intégré les produits d'authentification au sein de leur société. En outre, ils ont su progressivement les développer pour atteindre une position de leader sur ce marché.

Selon une enquête d'*Atlas 2008 d'En Toute Sécurité*, le marché américain de la sécurité qui représente 45% du marché mondial s'est élevé respectivement en 2004, 2005 et 2006 à 129, 145 et 159 milliards d'euros. La croissance annuelle ce marché annuel est donc de 12% en 2005 et de 9% en 2006.

## 2. Le marché européen

L'Europe arrive en seconde position sur le marché. L'Europe fait également bonne figure sur le marché mondial en pleine expansion depuis 2001, puisque son chiffre d'affaires, estimé à l'époque à 81 milliards d'euros, s'élevait environ à 108 milliards d'euros en 2006.

(Source : <http://www.security-info.com/www/fr/templates/fr/images/chiffres/monde.pdf>)

Parmi les secteurs les plus dynamiques figurent la technologie des empreintes digitales (qui représente presque la moitié de ventes totales pour 2006) et l'identification par la voix.

Le marché le plus actif reste l'Allemagne, avec entre autre, le projet d'inclure des caractéristiques biométriques sur les pièces d'identité.

La Commission Européenne a ouvert un portail dédié au contrôle d'accès biométrique. Son objectif est de « fournir une vue d'ensemble sur toutes les activités ayant trait à ce sujet à travers toute l'Europe ». Baptisé « European Biometrics Portal » il doit servir de « point de départ pour une réglementation en matière d'utilisation de la biométrie et de la vie privée ». Il s'adresse tant aux pouvoirs publics, qu'aux sociétés et aux citoyens qui sont invités à y ajouter leur contribution. La Commission européenne note ainsi que « le secteur de la biométrie est en train d'achever son premier cycle de développement. Il y a eu des progrès jusqu'à présent, sur les fronts technologiques, applicatifs et législatifs », mais ils se sont révélés « trop peu importants et trop fragmentés pour envisager un déploiement de systèmes biométriques de grande envergure ».

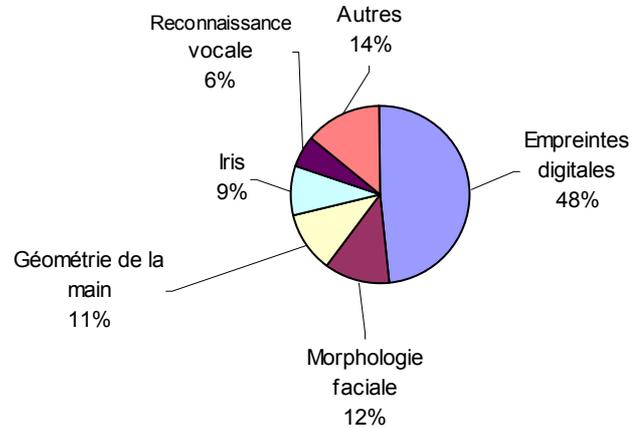
## 3. Le marché français

En France, le marché du contrôle d'accès biométrique est aujourd'hui peu développé du fait d'un faible nombre d'acteurs français spécialisés. Cependant, des systèmes ont d'ores et déjà été installés sur certains sites (installations militaires, sites nucléaires, banques, établissements et cantines scolaires, ...), ce qui témoigne des premières prises de conscience au niveau de la demande.

On constate également une diminution de la réticence des utilisateurs ou clients potentiels vis-à-vis du contrôle d'accès biométrique. Les demandes les plus fréquentes concernent le remplacement du mot de passe par le contrôle d'accès biométrique à l'ouverture d'un logiciel et le contrôle d'accès aux locaux.

En France, les technologies les plus répandues sont :

**Répartition des principales technologies biométriques en France et en terme de parts de marché**  
(Chiffres 2004/2005)



(Source : <http://www.poletracabilite.com/fr/rfid/fiche.cfm?rfidId=7>)

Par ailleurs, le contrôle d'accès biométrique s'inscrit dans le marché plus global de la sécurité qui connaît en France une forte croissance (+15 %) depuis 1997 (surveillance, sécurité, contrôle d'accès, alarmes...).

a. Les facteurs de développement du contrôle d'accès biométrique en France

- La disparition des freins culturels et psychologiques :

- L'existence de bases de données contenant les caractéristiques physiques d'individus stockées par des entreprises ou des instances gouvernementales, est de nature à inquiéter le grand public sur leur usage, mais la CNIL a un rôle prépondérant de surveillance et de respect de l'intégrité des personnes sur le territoire français.
- La majeure partie de la population refuse des systèmes trop contraignants (solutions telles que la reconnaissance de la rétine).

La sécurisation des transactions financières et des objets mobiles ou informatiques :

- Une sécurité accrue des systèmes de paiement sur internet est un gage d'expansion du commerce électronique et donc un véritable enjeu pour les différents acteurs de la toile.
- Une réduction des fraudes à la carte bleue.

## b. Les applications

Le champ d'application du contrôle d'accès biométrique couvre potentiellement tous les domaines de la sécurité où il est nécessaire de connaître l'identité des personnes. Aujourd'hui, les principales applications sont la production de titres d'identité, le contrôle d'accès à des sites sécurisés, le contrôle des frontières, l'accès aux réseaux, systèmes d'information et stations de travail, le paiement électronique, la signature électronique et même le chiffrement de données.

La liste des applications pouvant utiliser le contrôle d'accès biométrique pour contrôler un accès (physique ou logique), peut être très longue.

### Contrôle d'accès aux locaux

- Salle informatique
- Site sensible (service de recherche, site nucléaire)

### Systèmes d'informations

- Lancement du système d'exploitation
- Accès au réseau
- Commerce électronique
- Transaction (financière pour les banques, données entre entreprises)
- Signature de document (lot de fabrication de médicaments)
- Tous les logiciels utilisant un mot de passe

### Equipements de communication

- Terminaux d'accès à Internet
- Téléphones portables
- Machines & Equipements divers
- Coffre fort avec serrure électronique
- Distributeur automatique de billets
- Casier sensible (club de tir, police)
- Cantine d'entreprise (pour éviter l'utilisation d'un badge par une personne extérieure)
- Casier de piscine (plus d'objet à porter sur soi)
- Contrôle des adhérents dans un club, carte de fidélité
- Contrôle des temps de présence
- Voiture (antidémarrage)

### Etat / Administration

- Fichier judiciaire
- Titres d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour)
- Services sociaux (sécurisation des règlements)

- Services municipaux (sécurisation des accès aux écoles, contrôle de l'utilisation des services périscolaires)
- Système de vote électronique

#### 6.4.2 Le marché de la VisioSurveillance

Les progrès de la technologie numérique ont eu un impact conséquent sur le secteur de la fabrication et de la commercialisation des équipements de vidéo-surveillance (la vidéo-surveillance étant appréhendée comme la simple retransmission d'images sur un poste de surveillance fixe généralement géré par un groupe de personnes physiques en charge du contrôle de ces images). Couplés à Internet ou à des téléphones de troisième génération, les matériels de surveillance de nouvelle génération permettent désormais à toute personne de visualiser à distance des images et d'être alertée par un SMS ou un e-mail.

En 2007, la croissance du marché de la vidéo-surveillance est fortement portée par la VisioSurveillance dont le taux de croissance a été de 44,8 %. Sur l'année 2008, ce segment devrait enregistrer un taux de croissance similaire.

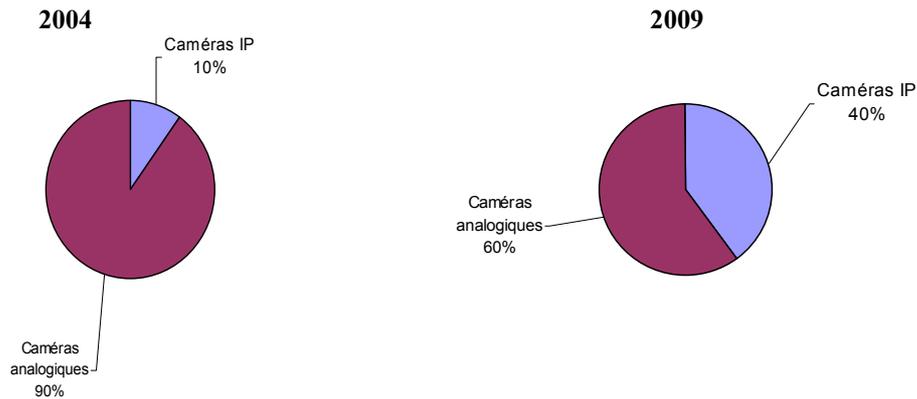
Les équipements de VisioSurveillance se sont en premier lieu développés dans les secteurs dits « sensibles » (banques, casinos..) et se sont progressivement étendus à d'autres secteurs d'activités. Après une première phase d'équipements concentrée autour d'acteurs de grande taille, la souplesse d'adaptation de ces technologies et l'absence de nécessité d'une équipe de surveillance dédiée ont permis d'en étendre la commercialisation aux TPE et PME. En effet, ces équipements s'incorporent aux équipements informatiques sans changements des infrastructures existantes et permettent facilement de maîtriser l'accès à des locaux, à des stocks, à des salles informatiques...

La possibilité de disposer de systèmes d'alertes par SMS ou e-mail favorise la croissance de cette activité dans la mesure où elle combine facilité d'installation et besoin de mobilité de la part des chefs d'entreprises.

Le segment de la VisioSurveillance peut être considéré comme un relais de croissance pour le marché de la vidéosurveillance dans la mesure où elle en étend l'utilisation aux PME et aux commerçants (pharmacies, hôtels, restaurants et bureaux de tabac). La VisioSurveillance se développe en effet très rapidement depuis plusieurs années et représente actuellement environ 15 % du marché de la vidéo-surveillance. La VisioSurveillance devrait représenter plus de 50 % du marché d'ici 2010.

*(Source : <http://www.singular.fr/presse.php?actu=actu1>)*

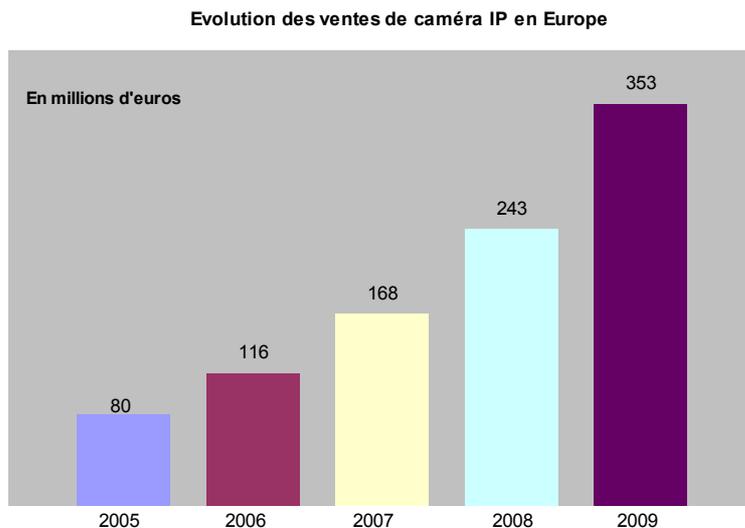
## Le marché de la VisioSurveillance : 2004-2009



(Source : <http://www.singular.fr/presse.php?actu=actu1>)

En 2008, les ventes d'équipements sous IP devraient atteindre au niveau européen 243 millions d'euros soit une croissance de 44,6 % par rapport à 2007. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des ventes historiques et programmées sur ce secteur au niveau européen.

(Source : <http://www.singular.fr/presse.php?actu=actu1>)



### 6.5 DESCRIPTIONS DES ACTIVITES D'EASYDENTIC

#### 6.5.1 Activité du Groupe

##### 6.5.1.1 Contrôle d'accès biométrique

Le terme « contrôle d'accès biométrique » fait référence aux systèmes recourant à des caractéristiques physiques, physiologiques ou des éléments de comportement personnel mesurables, afin de déterminer ou de vérifier l'identité alléguée d'un individu.

Le contrôle d'accès biométrique trouve notamment des applications dans le domaine de la sécurité des entreprises. Par exemple, les empreintes digitales ainsi que le relief cutané des mains présentent des caractéristiques uniques et peuvent ainsi être utilisées pour la mise au point de systèmes de sécurité.

## a) Contrôle d'accès biométrique

Les systèmes de reconnaissance biométrique fonctionnent généralement de la manière suivante :

### – La phase d'enrôlement

Le terme consacré à la première étape de mise au point de tout système biométrique est l'enrôlement : il s'agit de l'enregistrement des données relatives à une personne, appelée « enrôlé ».

Un ou plusieurs échantillons de la donnée biométrique sont capturés, puis traités à l'aide d'un algorithme sur un ordinateur qui en extrait les caractéristiques uniques. Ces caractéristiques sont rassemblées en une signature, moins volumineuse que les données originales. La signature sera ensuite stockée sur une carte, un disque dur ou sur une mémoire quelconque.

### – La phase d'authentification et d'identification

Une fois enrôlé, l'utilisateur qui souhaite avoir accès à des données ou un lieu se présentera de nouveau la (même) donnée biométrique, qui sera traitée puis comparée à la signature précédemment stockée.

Si les données biométriques de l'utilisateur ne sont comparées qu'à une seule signature, on parle d'une comparaison « un contre un » (authentification), ce qui arrive lorsque l'utilisateur donne son identification a priori, par exemple préalablement à l'ouverture d'une session sur un ordinateur. Si l'utilisateur ne donne pas son identification, alors les données biométriques de l'utilisateur seront comparées à une base de données de signatures (où il ne devrait y avoir au mieux qu'une seule correspondance positive) : on parle dans ce cas de « un contre plusieurs » (identification). C'est le cas par exemple dans le cadre d'un contrôle d'accès à un bâtiment.

Dans la mesure où il est impossible de présenter systématiquement (au pixel ou au bit près) la même donnée biométrique, aucun système ne peut assurer une fiabilité de l'ordre de 100 %. Le seuil de reconnaissance peut en revanche être ajusté en fonction du niveau de sécurité que l'utilisateur souhaite obtenir. Par exemple, lorsque l'utilisateur souhaite obtenir un niveau de sécurité élevé, le seuil de reconnaissance doit être porté à des niveaux élevés, où par exemple 99 % de la signature devra correspondre. En général, lorsque le seuil est haut, le sujet peut être parfois indûment refusé, on parle alors de « faux rejets ». Au contraire, si l'utilisateur souhaite diminuer ce taux de faux rejets (au prix d'un niveau de sécurité moins élevé), le seuil pourra être abaissé à 90 %, par exemple.

Une présentation de la réglementation applicable en France est présentée au paragraphe 6.6. Voir également le paragraphe 4.3, « Risques liés à la réglementation applicables à ses activités », pour une description des risques associés aux diverses réglementations applicables dans les pays où le Groupe intervient.

## b) Les marques du Groupe

L'activité de vente de produits biométriques a représenté environ 81 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2007 contre 88 % en 2006.

Le Groupe exerce ses activités de vente de lecteurs biométriques et de solutions de gestion d'accès sécurisés par l'intermédiaires de deux marques, Easydentic et Oytech (réseau de vente directe) et dispose par ailleurs d'un centre de recherche et développement dédié (Eden), qui commercialise également ces produits auprès d'alarmistes et de distributeurs.

- La marque Easydentic fournit à ses clients des solutions en matière de sécurité reposant sur la lecture d'empreintes digitales. Jusqu'en 2007, l'intégralité des produits commercialisés sous la marque Easydentic était fournie par Sagem Défense Sécurité. Depuis le premier trimestre 2008, Easydentic distribue également les produits assemblés par sa filiale Eden. Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits commercialisés sous la marque Easydentic s'est élevé à 52,1 millions d'euros en 2007, soit 70 % du chiffre d'affaires consolidés du Groupe, et 33 millions en 2006, soit 83,3 % du chiffre d'affaires consolidés du Groupe ;
- La marque Oytech propose sa propre gamme de produits, dont l'intégralité est fournie par Eden. Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits commercialisés sous la marque Oytech s'est élevé à 6,5 millions d'euros en 2007, soit 8,7 % du chiffre d'affaires consolidés du Groupe, et 1,5 million en 2006, soit 3,9 % du chiffre d'affaires consolidés du Groupe ;
- Eden est spécialisée dans la recherche, le développement de logiciels et de systèmes de contrôle d'accès biométriques ainsi que l'assemblage et la commercialisation de ces derniers auprès d'alarmistes et de distributeurs. La totalité de la production des composants (câblage électronique, cellule de lecture biométrique) est néanmoins soustraitée. Easydentic a acquis 70 % du capital d'Eden le 15 mars 2007, pour 2,1 millions d'euros. Le Groupe a porté sa participation à 80 % le 13 décembre 2007 pour un montant de 600 milliers euros. Au 31 décembre 2007, Eden employait 12 salariés pour une contribution au chiffre d'affaires du Groupe de 2.124 milliers d'euros pour neuf mois d'intégration. Eden dispose par ailleurs aujourd'hui d'une structure industrielle flexible lui permettant de bénéficier de capacités de croissance importantes nécessaires à l'accompagnement du développement du Groupe.

#### c) Description des produits commercialisés par le Groupe

Les principaux produits commercialisés par les marques du Groupe sont les suivants :

##### *Accès aux stations de travail individuelles*

- Easypass/Oypass

L'Easypass (commercialisé par Easydentic) et l'Oypass (commercialisé par Oytech) permettent d'assurer la protection de l'accès à un poste de travail par authentification biométrique.

Conçus pour les ordinateurs fixes ou portables, l'Easypass et l'Oypass, avec leur technologie optique et leur large champ de couverture, atteignent un haut niveau de solidité et de performances (temps de vérification inférieur à 0,8 seconde et temps d'identification inférieur à 1 seconde).

Les applications de l'Easypass et de l'Oypass sont nombreuses. Ils permettent notamment la gestion du *single sign-on*, permettant de simplifier la vie des utilisateurs en ne multipliant pas les accès aux différentes applications, car une fois authentifié par le système, toutes les applications voulues peuvent être relancées sans avoir à entrer de nouveau un mot de passe.

##### *Accès sécurisé aux installations*

- Easytouch 800-801/Oytouch

L'Easytouch 800-801 (commercialisé par Easydentic) et l'Oytouch (commercialisé par Oytech) sont des lecteurs d'empreintes à capteur optique s'adaptant à tous les environnements et permettant de sécuriser l'accès aux installations qu'ils protègent.

Ces lecteurs d'empreintes affichent de hautes performances en termes de capacités de stockage et de rapidité de lecture (temps de vérification inférieur à ½ seconde), sont certifiés ISO 9002 et s'adaptent à tous les environnements et fonctionnent notamment en extérieur. En matière de sécurité, l'Easytouch 800/801 et l'Oytouch permettent d'éviter les pertes d'information en cas de coupure secteur et informent l'utilisateur dans le cas où l'équipement aurait besoin de maintenance.

#### *Gestion et pilote des installations de contrôle*

##### – Module LDM

Le module LDM, commercialisé par Easydentic et par Oytech, est une unité de traitement logique pouvant gérer jusqu'à 2 lecteurs de type Oytouch, ET800 et/ou ET801. Le module LDM offre la possibilité de gestion du contact porte (ouverture programmée, fermeture d'urgence, ouverture sélective) et de sécuriser l'ensemble du processus. Il permet également la gestion de groupes d'utilisateurs et de plages horaires.

#### *Reconnaissance par l'image*

##### – Easycam/Oycam

L'Easycam (commercialisé par Easydentic) et l'Oycam (commercialisé par Oytech) permettent une reconnaissance par l'image.

Ces équipements offrent une importante souplesse de fonctionnement. Ils permettent en effet de visualiser les *passbacks* (passages simultanés de deux personnes) et autorisent la double programmation (déclenchement d'image d'alerte sur plage horaire à définir ou déclenchement sur contact pour une alerte fiable. Le client peut en outre visualiser en temps réel les images prises par la caméra et les images d'alerte sur un site dédié et sécurisé. Enfin, les alertes sont envoyées par SMS et e-mail aux responsables.

#### *Systèmes de sécurité combinés*

##### – Easydentic système/Oytech system

Ces offres combinent les technologies développées par Easydentic et par sa filiale Innovatys pour permettre une identification visuelle et par reconnaissance des empreintes digitales.

##### – Pack Exclusif Easydentic/Pack Exclusif Oytech

Cette offre combine elle aussi les technologies développées par Easydentic et par sa filiale Innovatys. Ils permettent l'accès à des locaux par simple apposition du doigt et de définir par avance la liste des personnes pour lesquelles l'accès est autorisée. D'autre part, cette solution permet la visualisation à distance dès réception des images d'alerte.

#### *Support individuel*

Certains des produits distribués par le Groupe permettent le traitement automatisé de données à caractère personnel. Or, l'utilisation de ces données, notamment dans le cadre de la gestion des contrôles de l'accès physique aux lieux de travail ou à des zones limitativement identifiées, fait l'objet d'un encadrement très strict par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Pour une description des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de contrôle d'accès biométrique, voir paragraphe 6.6 du présent document de base.

Afin de répondre aux obligations légales réglementaires imposées par la CNIL et de limiter les démarches administratives induites par l'acquisition des systèmes de contrôle d'accès

biométrique qu'elle commercialise, la Société a développé le support individuel Easystick. Cette puce électronique sur laquelle sont stockées les données individuelles des utilisateurs, permet ainsi de réduire les formalités à accomplir par les clients du Groupe à une simple déclaration en ligne sous la forme d'un engagement de conformité à l'autorisation.

#### 6.5.1.2 *Activité de VisioSurveillance*

##### a) La VisioSurveillance

La VisioMobilité permet de visualiser en temps réel, simultanément et à distance les images de plusieurs sites depuis un ordinateur connecté à Internet avec une liaison ADSL ou au moyen d'un PDA (assistant personnel) ou d'un téléphone mobile de troisième génération disposant d'une connexion GSM ou GPRS.

Contrairement aux solutions classiques de vidéo-surveillance, qui nécessitent le recours à un service de surveillance et d'intervention en cas d'infraction, Easydentic ne fournit pas d'autres services que l'installation et la maintenance des terminaux de VisioSurveillance. Ainsi, il est de la responsabilité du client de s'adjoindre, le cas échéant, les services d'une société de surveillance ou de contacter la police en cas d'intrusion.

Cette technologie peut également recevoir des applications dans la gestion quotidienne des entreprises. La visiosurveillance peut par exemple permettre d'optimiser la prise en charge des clients et la réduction des files d'attente au sein d'un espace commercial en permettant de visualiser les points d'affluence.

##### b) Les marques du Groupe

Le Groupe est entré sur le marché de la visiosurveillance grâce à l'acquisition des sociétés Innovatys et Uniways effectuée en 2006 et 2007. Le 31 octobre 2007, Uniways a été absorbée par Innovatys. Au sein du Groupe, Uniways constitue donc désormais une marque concurrente d'Innovatys disposant d'une force commerciale dédiée. Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de VisioSurveillance en 2007 est de 13,8 millions d'euros, soit 18,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

- Innovatys, à travers les produits commercialisés sous sa marque, estime occuper une place de leader en France sur le marché des solutions de visiosurveillance depuis un ordinateur connecté sur Internet et par téléphone mobile de troisième génération pour les PME/PMI. Initialement fondée sur la consultation d'informations en instantanées, la technologie Innovatys propose désormais la consultation d'historiques (informations stockées sur un site web par exemple) et le pilotage de tourelles à distance pour les caméras. Les avancées technologiques apportées par Innovatys aux solutions de VisioMobilité offrent de réelles perspectives de développement vers des secteurs sensibles tels que les banques ou les assurances. Le chiffre d'affaires réalisé par les ventes de produits commercialisés sous la marque Innovatys s'est élevé à environ 13.820 milliers d'euros en 2007, soit 18,6 % du chiffre d'affaires consolidés du Groupe, et 4.662 milliers d'euros en 2006, soit 11,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Au 31 décembre 2007, Innovatys employait 85 salariés.
- Outre une activité commerciale sous sa propre marque, Uniways est spécialisé dans le développement de logiciels permettant la connexion des caméras de visiosurveillance avec des ordinateurs fixes ou portables et des téléphones mobiles de troisième génération. Fondée par une équipe d'ingénieurs en informatique et d'experts en management et en gestion d'entreprise, Uniways est le résultat d'une réflexion et d'une analyse des besoins du marché de la visiosurveillance numérique, sur réseaux

informatiques et au travers d'Internet. Uniways est présent sur le marché de la VisioSurveillance sur IP depuis plus de 5 ans dont elle est devenue un acteur incontournable. Intégrée au Groupe depuis juin 2007, Uniways a apporté le développement de son réseau commercial sur le territoire français au cours du troisième trimestre 2007. Au 31 décembre 2007, Uniways employait 16 salariés.

#### c) Description des produits commercialisés par le Groupe

Innovatys et Uniways proposent des services qui permettent de visualiser un site à distance, en temps réel et partout dans le monde.

Dès que les différents sites de l'entreprise sont équipés des sentinelles programmables Innovatys, le responsable détenteur des droits d'accès, peut visualiser simultanément et à distance les images de plusieurs sites en temps réel de n'importe quel ordinateur connecté à Internet avec une liaison ADSL, 24h/24h et 7j/7j, grâce à l'application VISIO WEB.

Avec la technologie Visio Mobile, le responsable peut également visualiser ces mêmes images, toujours en temps réel et de n'importe quel endroit dans le monde, depuis un téléphone mobile de troisième génération qui lui est fourni à titre de Terminal de Sécurité Mobile (T.S.M.). La remise d'un téléphone mobile est incluse dans l'offre d'installation initiale.

La mise en place de plages horaires de déclenchement, sur chaque sentinelle programmable Innovatys, permet de surveiller les locaux en dehors des heures ouvrables mais également d'assurer une surveillance rapprochée d'un site sensible dont on souhaite filtrer l'accès (stock, salle informatique etc...) ou d'un établissement commerçant exposé à des risques d'agression ou de vol. En cas d'intrusion pendant les heures programmées, les sentinelles programmables Innovatys captent instantanément la séquence de déclenchement, et la transfèrent vers des serveurs distants sécurisés, où elles sont stockées pendant 10 jours. Une séquence d'enregistrement peut être déclenchée manuellement par un bouton poussoir d'alerte, en cas d'agression ou de vol à la tire. Simultanément à l'enregistrement des images, les sentinelles programmables Innovatys envoient immédiatement un SMS d'alerte, un e-mail et génèrent un appel vocal à destination de tous les correspondants choisis lors de l'installation du site. Les détenteurs de droits d'accès alertés peuvent alors se connecter au site distant, à la fois par Internet (« Visio Web ») et par le T.S.M. (« Visio Mobile ») pour obtenir une confirmation d'intrusion ou d'agression en visualisant les images en temps réel (levée de doute).

Le responsable peut alors prendre directement contact avec les forces de l'ordre en vue d'une intervention sur site. L'application « Visio Station » permet également d'enregistrer les images en continu, sur le site en local, et de les stocker sur un ordinateur dédié (maximum 30 jours en application des dispositions légales).

#### 6.5.2 Des partenariats stratégiques de premier plan

Le Groupe a conclu des partenariats avec des groupes de premier plan lui permettant de renforcer sa notoriété et d'améliorer la qualité de son offre.

##### *Mobilité*

Un nombre important d'installations proposées par le Groupe implique le recours aux services de télécommunication mobile. C'est notamment le cas des dispositifs permettant l'envoi d'un SMS aux responsables de sites en cas d'infraction ou aux systèmes permettant la connexion de caméras de visiosurveillance avec des téléphones mobiles de troisième génération.

Afin de garantir la qualité de ces services, le Groupe a conclu des partenariats avec les plus grands opérateurs de téléphonie mobile européens, tels que SFR en France, T-Mobile en Allemagne, Telefonica en Espagne, Vodafone au Royaume-Uni et MobiStar en Belgique.

#### *Assistance*

Chaque société du Groupe assure une assistance téléphonique (« *hotline* ») à tous ses clients. Durant les heures ouvrées, l'assistance téléphonique est gérée par le service technique du Groupe. Afin de garantir la qualité et la continuité de ses services, le Groupe a conclu un accord de partenariat avec la société Axa Assistance. Aux termes de cet accord, Axa Assistance fournit une assistance téléphonique (« *hotline* ») en dehors des heures auxquelles ce service est assuré par des salariés de la Société.

Cet accord permet d'assurer la continuité et la qualité du service offert par le Groupe à ses clients dans la mesure où les opérateurs employés par Axa Assistance bénéficient d'une formation technique leur permettant de disposer d'une connaissance approfondie de l'offre produits du Groupe. En cas de problème technique ne pouvant être résolu par un opérateur Axa Assistance, un technicien du groupe en astreinte est alors contacté pour intervenir chez le client.

Un contrat cadre a été signé le 4 août 2004. Il est d'une durée d'un an, reconductible tacitement annuellement. Afin que les clients de chaque filiale du Groupe puissent bénéficier de ces services, un avenant est signé à l'ouverture de chaque filiale. En 2007, la Société a versé 37.878 euros au titre de ce contrat Groupe.

#### *Back-office*

Afin de renforcer son offre financière et contractuelle, le Groupe a conclu un accord de partenariat exclusif avec Parfip Lease qui lui assure ainsi le financement des contrats d'installation des produits qu'il distribue à des taux et dans des conditions d'obtention (rapidité et simplicité de la demande de financement) négociés. Pour une présentation approfondie des modalités de mise en œuvre de cet accord, voir le paragraphe 6.5.3.3 du présent document de base.

Cette solution présente plusieurs avantages et permet notamment au Groupe :

- de mobiliser rapidement les flux financiers générés par la vente de ses produits ;
- de transférer le risque de non paiement des loyers au crédit-bailleur ;
- de réduire la taille et le coût des structure de *back-office* au maximum (service de facturation et de gestion du contentieux).

### **6.5.3 L'offre clients du Groupe**

#### *6.5.3.1 Les clients du Groupe*

La clientèle du groupe est principalement composée de TPE/PME/PMI et d'administrations, dont le nombre est estimé à 2 millions en France et à une dizaine de millions en Europe. Le Groupe estime cependant que le marché potentiel est plus important dans la mesure où chaque société ou chaque administration de plusieurs points d'accès susceptibles d'être équipés (portes, entrepôts...).

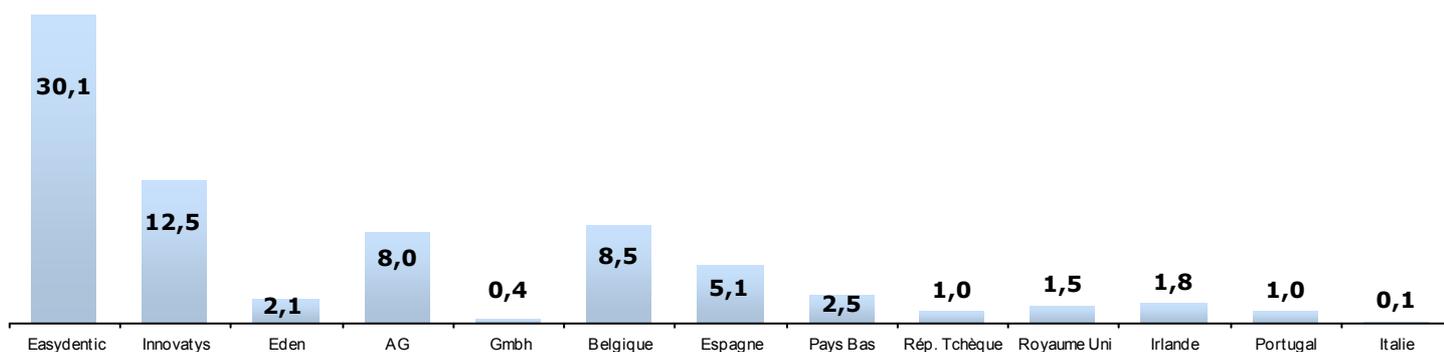
Au 31 décembre 2007, le Groupe Easydentic comptait 32.000 produits installés en Europe. Le Groupe estime que l'année 2008 devrait représenter une étape importante dans le développement commercial du Groupe dans la mesure où la première partie des contrats signés au cours de l'année 2004 devraient être reconduite au cours de cet exercice.

### 6.5.3.2 Répartition géographique

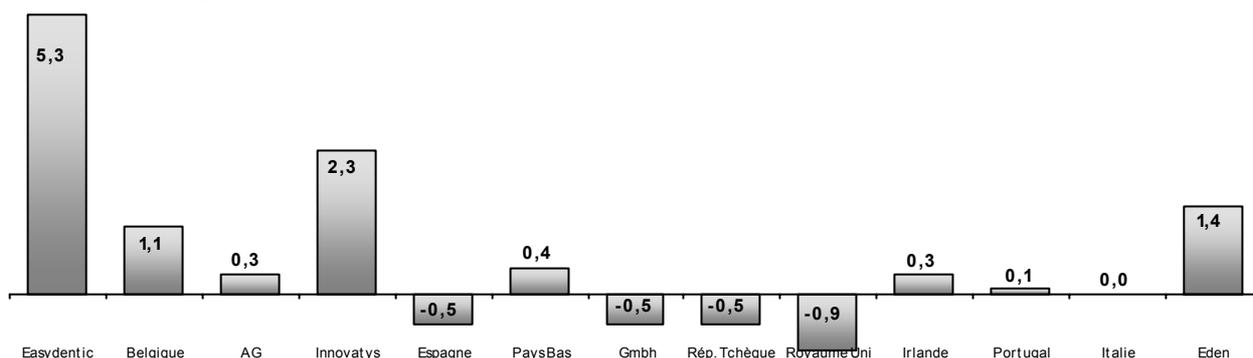
Au 31 décembre 2007, les activités à l'international (en Europe) ont représenté 40 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, contre 34,6 % au 31 décembre 2006.

Les graphiques suivants présentent une analyse géographique de la répartition du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation au 31 décembre 2007.

*Chiffre d'affaires (en millions d'euros)*



*Résultat d'exploitation (en millions d'euros)*



### 6.5.3.3 L'offre financière et contractuelle

Le Groupe propose à ses clients une solution financière adaptée consistant dans un abonnement d'une durée de 48 mois incluant la fourniture du matériel, l'entretien et la maintenance des produits par Easydentic ainsi que leur mise à jour pendant la durée du contrat. Chaque contrat est cédé à un crédit-bailleur (après acceptation du dossier de financement), qui sera en charge de la facturation, de l'encaissement du loyer à chaque échéance et des relances auprès des clients en cas de loyers impayés.

Ces contrats sont renouvelables à échéance par tacite reconduction aux mêmes conditions financières pour des périodes de 12 mois (avec maintien du matériel en place). L'abonné a la faculté d'y mettre fin au terme de chaque période, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 3 mois. Néanmoins, le Groupe a mis en place une politique proactive de reconduction des contrats. Il anticipe ainsi l'expiration des contrats afin d'entamer la renégociation de leur contenu, de racheter le matériel pour un montant de 1 à 15 euros et de proposer de nouveaux produits et/ou d'obtenir leur reconduction pour une nouvelle durée de 48 mois. Dans les deux cas (tacite reconduction sur 12 mois ou nouvelle durée de 48 mois), le contrat est cédé à un crédit-bailleur.

Cette technique permet au Groupe de mobiliser immédiatement les sommes dues (après prélèvement d'une marge par le crédit-bailleur). Le client règle en revanche les frais liés à l'installation du matériel directement au Groupe. Le produit de cession du matériel au crédit-bailleur est enregistré lorsque d'une part l'accord de financement crédit-bailleur est obtenu et d'autre part lorsque le matériel, produit du contrat de location, est installé. Le transfert de propriété du matériel au crédit-bailleur intervient au moment de l'installation matérialisée par la signature du procès-verbal d'installation par l'utilisateur final.

Cette modalité de vente a constitué près de 90 % du chiffre d'affaires consolidé en 2006 et 2007 (dont la quasi-totalité avec Parfip Lease avec lequel le Groupe a conclu un accord de partenariat exclusif, à l'exception de la République tchèque où le Groupe fait appel à SG Equipment Finance).

Aux termes du contrat conclu avec Parfip Lease, le risque de non paiement lié à un cas de défaillance financière du client (liquidation judiciaire, cessation de paiements ou toute autre procédure collective à la date de ladite défaillance) du client est transféré au crédit-bailleur, étant précisé que jusqu'au 15 novembre 2007, ce dernier retenait une partie de la valeur totale du contrat en fonds de garantie destiné à couvrir les loyers échus non recouverts. Pour cela, durant l'exercice 2006 et une partie de l'exercice 2007 le groupe a constitué des fonds de garantie à hauteur de 8%, 6% puis 5% des contrats financés jusqu'en novembre 2007. Depuis cette date, plus aucun abondement supplémentaire n'a été et ne sera effectué au titre de la dotation du fonds de garantie. Le crédit-bailleur impute sur le fonds de garantie les retards de paiement pour les dossiers qui présentent plus de 12 impayés, et ce, par tranche de 12 mois. Le solde du fonds de garantie non imputé par Parfip Lease apparaît en immobilisations financières du bilan consolidé d'Easydentic pour un montant de 5.733 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

#### **6.5.4 Politique commerciale et marketing**

La politique commerciale et marketing du Groupe repose sur une organisation visant à acquérir et fidéliser de nouveaux clients ainsi que sur une stratégie marketing permettant la mise en concurrence des diverses marques du Groupe.

L'organisation commerciale du Groupe repose sur deux piliers majeurs :

- la fidélisation du portefeuille de clients existant ;
- la conquête de nouveaux clients.

L'accent mis sur l'un ou l'autre de ces piliers dépend du stade de développement de chaque marché et la position concurrentielle que la Société y occupe.

##### *6.5.4.1 Politique commerciale*

Le succès de la politique commerciale du Groupe repose notamment sur une offre produits diversifiée distribuée par les différentes marques du Groupe.

La mise en concurrence des forces commerciales de chaque marque permet de mettre en valeur tous les produits distribués, chaque commercial disposant d'une excellente connaissance technique de chacun des produits qu'il commercialise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique commerciale, le Groupe a mis en place des procédures de *reporting* permettant une collecte régulière et précise d'informations auprès des équipes commerciales ainsi qu'une série d'éléments incitatifs devant permettre l'amélioration

des résultats commerciaux (notamment, une partie importante de la rémunération versée aux équipes commerciales est fonction de leur performance sur le terrain).

#### 6.5.4.2 Effectifs commerciaux

Avec des effectifs dédiés de 408 commerciaux et 161 techniciens au 31 décembre 2007, le Groupe considère qu'il dispose d'une structure commerciale adaptée pour assurer le succès de sa stratégie commerciale, visant à acquérir de nouveaux clients à un rythme élevé et à fidéliser les clients existants. L'organisation des forces de vente du Groupe reflète ce double objectif :

- Durant le second semestre de 2008, une équipe commerciale sera affectée à la reconduction des contrats en cours, ayant pour objectif de fidéliser la clientèle existante et de compléter l'offre de produits du Groupe qui lui est proposée afin, notamment, d'augmenter la facture moyenne par client. Cette équipe sera amenée à s'étoffer en fonction du nombre de contrats arrivant à l'échéance de reconduction ;
- La majorité des commerciaux restera affectée à la conquête de nouveaux clients sur les marchés nouveaux ou existants dans lesquels le Groupe est présent.

Toutes les équipes commerciales du Groupe partagent un savoir-faire et des outils communs leur permettant d'intervenir et de se développer sur chacune de ses activités :

- Un « *process management* » mis en œuvre au niveau de chaque agent commercial, permettant d'obtenir un *reporting* régulier et précis auprès des équipes commerciales ;
- Une compétence dans le domaine de la vente « B to B » (*business to business*) reconnue sur le marché ;
- Un plan de rémunération fixe et variable évoluant chaque année en fonction d'objectifs, applicables à tous les niveaux de l'organisation commerciale.

La politique commerciale du groupe s'articule autour de trois axes principaux décrits ci-après.

##### a) Le déploiement international des équipes commerciales

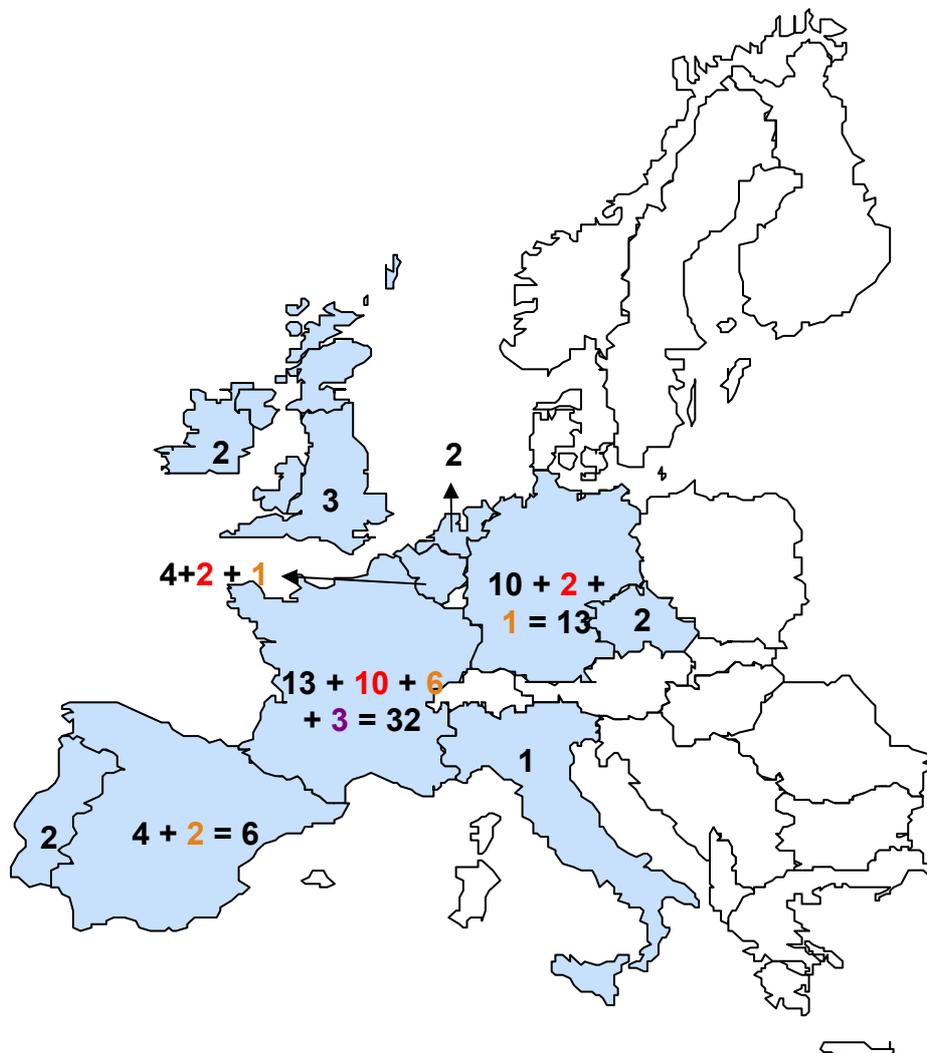
Fort du succès rencontré en France, le Groupe a également développé une solide présence à l'étranger.

Le tableau ci-dessus présente la liste des pays dans lesquels le Groupe dispose d'une présence commerciale :

<b>Pays</b>	<b>Date d'implantation</b>
Belgique	Avril 2005
Allemagne	Avril 2005
Espagne	Novembre 2005
Pays-Bas	Juillet 2006
Royaume-Uni	Octobre 2006
Allemagne (Oytech GmbH)	Août 2006
République Tchèque <sup>(1)</sup>	Septembre 2006
Irlande	Février 2007
Portugal	Février 2007
Italie	Août 2007
Suisse	Février 2008

(1) En joint-venture avec Orco Holding.

Le nombre de plateformes commerciales<sup>6</sup> (« plateaux ») est par ailleurs passé de 12 en 2005, à 34 en 2006 pour s'établir à 70 au 31 décembre 2007, implantées dans 10 pays (étant précisé qu'une nouvelle plateforme a été ouverte en Suisse en février 2008, portant ainsi le nombre de plateaux à 71, répartis dans 11 pays) :



Nombre de plateaux Easydent : 41



Nombre de plateaux Innovatys : 16



Nombre de plateaux OyTech : 10



Nombre de plateaux Uniways : 3

<sup>6</sup> Une plateforme commerciale est un site qui accueille une agence commerciale (directeur de plateau, équipe(s) commerciale(s) composée(s) d'un chef d'équipe et de trois ou quatre vendeurs, une assistante commerciale et un support technique).

## b) La pérennisation du réseau indirect sur les villes secondaires

Alors que le réseau direct tend à couvrir les grandes villes françaises, le Groupe a mis en place, depuis juillet 2004, un réseau de vente indirecte s'appuyant sur des agents commerciaux destinés à couvrir principalement les villes non couvertes par le réseau direct ou à renforcer sa présence sur les trois premières villes françaises, que sont Paris, Lyon et Marseille.

Le réseau de vente indirecte est composé de sociétés auxquelles le Groupe sous-traite la commercialisation des contrats de location et de maintenance des produits qu'il distribue. Ces sociétés sont rémunérées par des commissions qui sont calculées en fonction du chiffre d'affaires facturé par le Groupe au cours de la vie du contrat. Une fois la signature du contrat obtenue, le client obtient les mêmes produits et services qu'un client contacté par les forces commerciales propres du Groupe (planification, installation, facturation, hotline et service après-vente).

Au 31 décembre 2007, le réseau de vente indirecte comptait 9 distributeurs et générait un chiffre d'affaires mensuel d'environ 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2007, la composition de ce réseau de distributeurs était la suivante :

<b>Nom du distributeur</b>	<b>Couverture géographique</b>	<b>Marque du groupe représentée</b>
Bio One	Alsace	Easydentic
Yo-Technologie	Paris – Lyon - Marseille	OyTech
SVP Info	Ile de France	Easydentic
EAC	Marseille	Easydentic
Easy Tech	Nord Pas de Calais	Easydentic
C3P	Bretagne	Easydentic
Index System	Ile de France	Easydentic
Biotech	Var – Alpes Maritimes	Easydentic
Bio One	Belgique	OyTech

### 6.5.5 Systèmes d'information

Le Groupe a internalisé ses activités de support logistique par l'installation en 2007 d'un progiciel de gestion intégré (« Enterprise Resource Planning » ou ERP) mis en place par CEGID. Celui-ci permet la gestion des stocks et la facturation des contrats. La Société procède actuellement au déploiement du logiciel de gestion mis en place par CEGID dans toutes ses filiales.

## 6.6 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

L'activité du Groupe, la distribution professionnelle de solutions innovantes appliquées à la sécurité des PME/PMI, n'est pas en elle-même soumise à une réglementation particulière.

Néanmoins, certains produits distribués par le Groupe permettent le traitement automatisé de données à caractère personnel. Or, l'utilisation de ces données, notamment dans le cadre de la gestion des contrôles de l'accès physique à certaines installations, fait l'objet d'un encadrement très strict par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL »).

S'agissant des dispositifs de reconnaissance par empreinte digitale avec enregistrement des empreintes dans une base de données, la CNIL considère que ces derniers ne sont justifiés que s'ils sont fondés sur un fort impératif de sécurité et satisfont aux quatre exigences suivantes :

- la finalité du dispositif doit être limitée au contrôle de l'accès à une zone limitée, représentant ou contenant un enjeu majeur dépassant l'intérêt strict de l'organisme ;
- le système proposé doit être adapté à la finalité préalablement définie eu égard aux risques qu'il comporte en matière de protection des données à caractère personnel ;
- le dispositif doit être sécurisé, permettre une identification fiable des personnes et comporter toutes garanties de sécurité pour éviter la divulgation des données ;
- l'information des personnes concernées doit être effectuée dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La CNIL a adopté le 27 avril 2006 trois autorisations uniques en matière de biométrie. Elle encadre ainsi les modalités d'utilisation et simplifie les formalités déclaratives de certains dispositifs biométriques :

- le contour de la main pour le contrôle d'accès, la gestion des horaires et de la restauration sur les lieux de travail;
- le contour de la main pour l'accès au restaurant scolaire ;
- l'empreinte digitale exclusivement enregistrée sur un support individuel pour le contrôle de l'accès aux locaux sur les lieux de travail.

S'agissant des dispositifs reposant sur la reconnaissance de l'empreinte digitale enregistrée sur un support individuel dont la personne concernée a un contrôle exclusif, la CNIL considère que ce mode de stockage permet de garantir que la donnée biométrique ne sera pas captée à l'insu de la personne et utilisée à des fins étrangères à la finalité initiale assignée au dispositif.

Dans la mesure où les conditions énumérées ci-dessous sont réunies, seule une déclaration en ligne sous la forme d'un engagement de conformité à l'autorisation unique adéquate suffit :

- seules certaines données à caractère personnel sont traitées (nom, prénom, photographie, numéro de carte et gabarit de l'empreinte digitale, numéro de matricule interne, corps ou service d'appartenance, grade, porte utilisée, zones et plages horaires d'accès autorisées, date et heure d'entrée et de sortir) ;
- seuls sont destinataires des données : les personnes habilitées du service du personnel, les personnes habilitées du service gérant la sécurité des locaux. En toute hypothèse, ces personnes ne peuvent avoir accès au gabarit de l'empreinte digitale que de façon temporaire et pour les stricts besoins de son inscription sur le support individuel ou de sa suppression ;

- la durée de conservation du gabarit de l’empreinte digitale est égale au temps pendant lequel la personne concernée est habilitée à pénétrer dans les locaux ou les zones limitativement identifiées de l’organisme faisant l’objet d’une restriction de circulation. Les données relatives à l’identité, à la vie professionnelle peuvent, au maximum, être conservées 5 ans après le départ de l’employé. Les éléments relatifs aux déplacements des personnes ne doivent pas être conservés plus de trois mois ;
- le responsable du traitement prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données traitées et, notamment pour empêcher qu’elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés puissent en prendre connaissance ;
- le responsable du traitement procède également, conformément aux dispositions des articles L. 432-2 et L. 432-2-1 du code du travail et à la législation applicable aux trois fonctions publiques, à l’information et à la consultation des instances représentatives du personnel avant la mise en oeuvre des traitements visés à l’article premier ;
- l’information des employés est effectuée, conformément aux dispositions de l’article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, par la diffusion à chaque personne concernée, préalablement à la mise en oeuvre du traitement, d’une note explicative ;

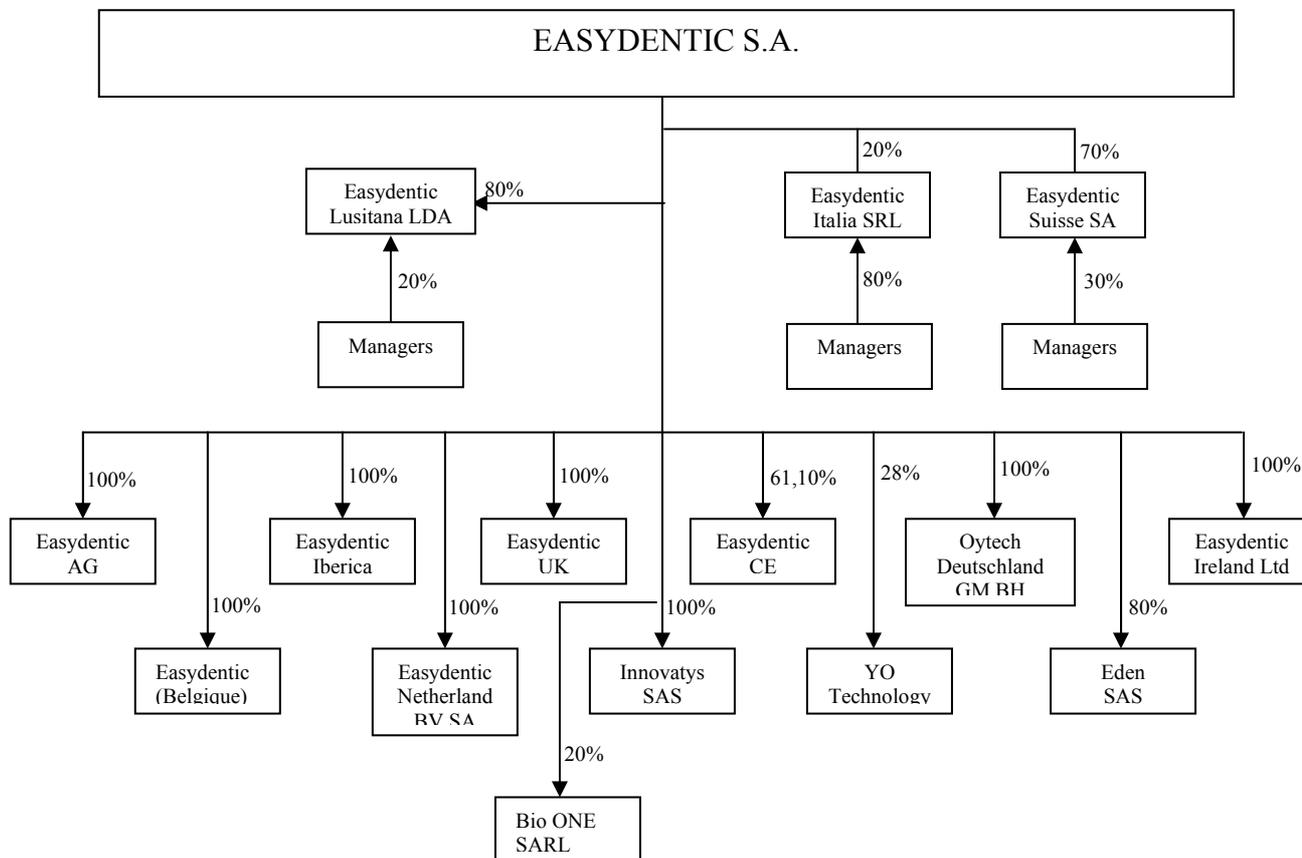
Afin de répondre à cette obligation et de limiter les démarches administratives induites par l’acquisition des systèmes de contrôle d’accès qu’elle commercialise, la Société a développé le support individuel Easystick. Cette puce électronique sur laquelle sont stockées les données individuelles des utilisateurs, permet ainsi de réduire les formalités à accomplir par les clients du Groupe à une simple déclaration en ligne sous la forme d’un engagement de conformité à l’autorisation.

#### **6.7 DEPENDANCE DU GROUPE A L’EGARD DE CERTAINS FOURNISSEURS**

Voir paragraphe 4.2- « Risques relatifs aux activités du Groupe- *Risques liés à la dépendance du Groupe à l’égard de certains fournisseurs* » du présent document de base.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE BASE



La Société a une activité économique propre et ne constitue pas une holding.

### 7.2 FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### 7.2.1 Principales filiales

- **EASYDENTIC**, société anonyme dont le siège social se situe au 160 avenue Jules Bordet à EVERE (Belgique), et ayant pour objet social la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **EASYDENTIC AG**, société anonyme dont le siège social se situe au Flosswörth Strass 57 à MANNHEIM (Allemagne), et ayant pour objet social la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100% au 31 décembre 2006, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **EASYDENTIC IBERICA SA**, société anonyme dont le siège social se situe au C/Gobelas, 17, la Planta Urb. La FLORIDA à MADRID (Espagne), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

- **EASYDENTIC CE**, société anonyme dont le siège social se situe à Kodanska 1441/46 à Prague (République Tchèque), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 61,1%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Le solde des actions est détenu par la société Orco Holding (regroupant les managers d'Easydentic CE), avec laquelle Easydentic a conclu un pacte d'actionnaires, dont l'objet est limité à la seule gouvernance d'Easydentic CE ainsi qu'au transfert de parts de cette société.
- **OYTECH DEUTSCHLAND GMBH**, société à responsabilité limitée se situe à Theodor Althoff Strasse 47 à ESSEN (Allemagne), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **EASYDENTIC NEDERLAND BV SA**, société anonyme dont le siège social se situe à Claudius Prinsenlaan 126 à BREDA (Hollande), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **EASYDENTIC UK**, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à Hammersmith Bridge Road, Hammersmith London (Grande Bretagne), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **INNOVATYS SECURITE INFORMATIQUE SAS**, société par actions simplifiées dont le siège social se situe au boulevard des Alpes à Meylan, et ayant pour objet social la visiosurveillance à distance par Internet, la téléphonie sur IP ainsi que la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **ETUDE ET DEVELOPPEMENT EN ELECTRONIQUE NUMERIQUE (EDEN)**, société par actions simplifiées dont le siège social se situe 994 rue de la Gare à Venelles, et ayant pour objet social le développement de logiciels, la fabrication et la réalisation d'appareillage électronique. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 80%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Les 20% restant sont détenus par Monsieur Jean-Claude Bultel, par ailleurs administrateur d'Easydentic depuis le 8 février 2008 (voir paragraphe 14.1.1 du présent document de base).
- **YO Technology**, société par actions simplifiées dont le siège social se situe 511 route de la SEDS à Vitrolles, et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 28%, est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.
- **EASYDENTIC Lusitana LDA** : société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à Rotunda Eng.º Edgar Cardoso, 23 4400-676 Vila Nova de Gaia (Portugal), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 80% et à 20% par Monsieur Paulo Barros est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **EASYDENTIC Italia SRL** : société à responsabilité limitée dont le siège social se situe Via Casignolo, 44 - 20092 Cinisello Balsamo (Italie), et ayant pour objet social la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 70% en 2007 était consolidée selon la méthode de l'intégration globale. En 2008, Easydentic a cédé 50% du capital de cette filiale et n'en détient plus que 20% à la date d'enregistrement du présent document de base. Le solde des actions est détenu par la société GST Group, avec laquelle Easydentic a conclu un pacte d'actionnaires, dont l'objet est limité à la seule gouvernance d'Easydentic Italia SRL ainsi qu'au transfert de parts de cette société.

- **EASYDENTIC Ireland LTD** : société à responsabilité limitée dont le siège social se situe Castleforbes House, 3rd Floor, Castleforbes Road, Dublin 1 (Irlande), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.
- **BIO ONE SARL**, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 11 rue de la Tannerie à St Julien les Metz, et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 20%, est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.
- **EASYDENTIC Suisse** : confirmant son objectif de maillage du territoire européen, Easydentic a ouvert une filiale en Suisse le 1<sup>er</sup> février 2008. Cette nouvelle plateforme commerciale distribue ses terminaux biométriques sous la marque Easydentic. C'est la première implantation de la Société en Suisse dont le marché de la sécurité des entreprises est très porteur. Cette société est détenue par EASYDENTIC à 70 %. Le solde des actions est détenu par la société Sécurité Focus Sarl, avec laquelle Easydentic a conclu un pacte d'actionnaires, dont l'objet est limité à la seule gouvernance ainsi qu'au transfert de parts d'Easydentic Suisse.

La contribution des filiales est présentée dans le tableau ci-après :

Filiales	% du capital détenu	Chiffres d'affaires au 31/12/2007	Résultat comptable au 31/12/2007
Easydentic (Belgique)	100	8.501.549	707.375
Easydentic Ibérica	100	5.098.850	-590.108
Easydentic AG	100	7.984.643	761.052
Innovatys Sécurité Informatique	100	12.997.601	1.531.926
Easydentic Nederland B.V.	100	2.540.511	269.641
Easydentic UK Ltd	100	1.629.647	-992.461
Oytech Deutschland GmbH	100	398.283	-152.289
Easydentic Central Europe AS	61,1	998.928	-488.831
Etudes et Développements en Electronique Numérique – Eden	80	3.707.572	1.192.611
Easydentic Lusitana Lda	80	961.430	123.100
Easydentic Ireland Ltd	100	1.760.822	265.819
Yo Tech SAS	28	1.733.75	116.845
Bio One Sarl	20	486.434	66.845
Easydentic Italia Srl	70	168.962	8.760

## 7.2.2 Opérations de croissance externe significatives

En avril 2006, le Groupe a fait l'acquisition, par échange de titres, de 100 % du capital de la société Innovatys afin de compléter son offre de services aux entreprises. Cette société, spécialisée dans les solutions de visiosurveillance, a réalisé un chiffre d'affaires de 12,522 millions d'euros en 2007, contre 4,633 millions en 2006 (sur 8 mois).

En mars 2007, le Groupe a fait l'acquisition, pour 2,1 millions d'euros, de 70 % du capital d'Eden. Le Groupe a porté sa participation à 80 % le 14 décembre 2007 pour un montant de 600 milliers d'euros. Cette acquisition vise à réduire de façon significative la dépendance du Groupe vis-à-vis de certains fournisseurs (notamment Sagem Défense Sécurité) en permettant l'intégration de la conception des lecteurs biométriques commercialisés par Easydentic et Oytech. Eden est en effet spécialisée dans la recherche, le développement de logiciels et de systèmes de contrôle d'accès biométriques ainsi que l'assemblage et la commercialisation de ces derniers auprès d'alarmistes et de distributeurs. La totalité de la production des composants (câblage électronique, cellule de lecture biométrique) est néanmoins sous-traitée. Au 31 décembre 2007, Eden employait 12 salariés pour une contribution au chiffre d'affaires du Groupe de 2.124 milliers d'euros pour neuf mois.

## 7.3 CONTRATS INTRA-GROUPE

### 7.3.1 Contrats intra-groupe

#### 7.3.1.1 Convention de distribution et prestation de services

La convention de distribution et prestation de services a pour objet de définir des tarifs applicables aux ventes de matériel aux filiales du Groupe par la Société. Le principe de facturation des services récurrents est le suivant : en contrepartie des prestations de services récurrentes effectuées par la société mère au profit de la filiale, la filiale versera à la société mère une rémunération mensuelle, intitulée *Management Fees*, pour tenir compte des moyens mis en œuvre et de l'expertise mise à disposition. Cette rémunération couvre les prestations suivantes : logistique autour des produits vendus, ressources humaines affectées, assistance technique (Hot Line), aide au démarrage et au développement de l'activité, utilisation du progiciel Back Office de gestion commerciale, sites Internet et hébergement des bases de données.

La rémunération de ces services est fixée aux coûts réels + 5% à compter du premier janvier 2007 et affecté au *prorata* de chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale.

Les filiales concernées sont les suivantes : Easydentic SA (Belgique), Easydentic AG (Allemagne), Easydentic Iberica (Espagne), Easydentic Nederland (Pays-Bas), Oytech GmbH (Allemagne), Easydentic Central Europe (République Tchèque), Easydentic UK (Royaume-Uni), Easydentic Ireland Ltd (Irlande), Easydentic Lusitana Lda (Portugal) et Easydentic Italia Srl (Italie).

### 7.3.1.2 Convention de compte courant

A travers cette convention, la Société accorde à certaines filiales une avance en compte courant d'actionnaire remboursable. Les caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

Société emprunteuse	Taux applicable	Plafond en euros	Date de remboursement
Easydentic SA (Belgique)	4,20%	250 000	31/12/2008
Easydentic AG (Allemagne)	4,20%	400 000	31/12/2008
Easydentic Iberica (Espagne)	4,20%	250 000	31/12/2008
Easydentic Nederland (Pays-Bas)	4,20%	100 000	31/12/2008
Oytech Gmbh (Allemagne)	4,20%	100 000	31/12/2008
Easydentic Central Europe (République Tchèque)	4,20%	100 000	31/12/2008
Innovatys	Euribor 3 mois + 1%	250 000	31/12/2008
Easydentic UK (Royaume-Uni)	4,20%	1 000 000	31/12/2008
Easydentic Ireland Ltd	4,20%	100 000	31/12/2008
Easydentic Lusitana Lda	4,20%	100 000	31/12/2008
Easydentic Italia Srl	4,20%	100 000	31/12/2008

### 7.3.2 Contrats de redevances de nom et de licence de savoir-faire

Outre la convention mentionnée au paragraphe 19.1.4 portant sur la marque Easydentic, la Société et Easydentic Italia Srl ont conclu le 27 février 2008 un contrat de licence de marque. Aux termes de ce contrat, Société concède à Easydentic Italia Srl la licence exclusive de la marque « Easydentic » sur le territoire italien pour l'ensemble des produits et services distribués par le Groupe. Cette convention a pris effet le 25 février 2008 et expire le 25 février 2012.

## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS**

### **8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET CHARGES MAJEURES PESANT SUR CELLES-CI**

Au 31 décembre 2007, le parc immobilier du Groupe était composé de son siège social et de 70 agences en France et en Europe.

La location est le mode d'occupation privilégié par la Société en raison de la flexibilité qu'il autorise. Easydentic est ainsi locataire de la totalité des locaux qu'elle occupe et ne dispose pas de propriétés immobilières.

Les locaux du siège social de la Société (au sein desquels se trouvent également une agence Easydentic, une agence Innovatys, ainsi que le service technique national) sont occupés au titre d'un contrat de bail conclu le 5 mai 2006 pour une durée de six années. Le loyer annuel hors charges est fixé à 156 milliers d'euros.

Le Groupe occupe par ailleurs des locaux au titre de baux commerciaux pour des coûts non significatifs.

Les mandataires sociaux de la Société ne détiennent aucun bien immobilier loué à cette dernière ou à ses filiales.

Compte tenu de la nature des activités de la Société, spécialisée dans la conception et la distribution de solutions d'accès sécurisé, les principales immobilisations corporelles sont constituées par les équipements mobiliers et informatiques du siège social, des filiales et des agences.

### **8.2 QUESTION(S) ENVIRONNEMENTALE(S) POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE LA SOCIETE**

Néant.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le présent chapitre présente une comparaison des comptes de résultat du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005, étant précisé que le compte de résultat au 31 décembre 2005 a été établi sur une base *pro forma* prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la Société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable pour la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon les principes comptables français, tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pour les exercices clos le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005.

Les informations financières sont présentées en milliers d'euros.

La liste des états financiers présentés dans le présent chapitre est la suivante :

- un jeu d'informations financières *pro forma* présentant, au 31 décembre 2005, un exercice de 12 mois intégrant une comptabilisation du chiffre d'affaires conforme au règlement CRC 2004-06 ; et
- un jeu de comptes consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

### 9.1 PRESENTATION GENERALE

#### 9.1.1 Périmètre et hypothèses

##### 9.1.1.1 Périmètre de consolidation

Depuis sa création (avril 2004), le périmètre de consolidation du Groupe a connu une évolution importante à plusieurs niveaux :

- en 2006, l'acquisition d'Innovatys a permis le développement d'un deuxième métier : la commercialisation de caméras sous IP et des technologies de VisioMobilité ;
- en 2007, l'acquisition d'Eden et d'Uniways a permis au Groupe de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire de deux centres de R&D dans les domaines des technologies de Contrôle d'Accès Biométrique et de VisioMobilité ;
- le Groupe est désormais présent dans 11 pays à la date d'enregistrement du présent document de base : France, Belgique, Allemagne et Espagne depuis 2005, Pays-Bas, République Tchèque (joint-venture avec Orco Holding), Allemagne (Oytech GmbH) et Grande-Bretagne depuis 2006, Irlande, Portugal et Italie depuis 2007 et Suisse depuis 2008.

Au 31 décembre 2007, le périmètre de consolidation comprend ainsi les sociétés énumérées au paragraphe 7.2 du présent document de base, à l'exception d'Easydentic Suisse.

### 9.1.1.2 *Etablissement des informations financières pro forma relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005*

Les informations financières *pro forma* relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 ont été élaborées sur la base des hypothèses suivantes :

#### ***Exercice de 12 mois***

Les informations financières *pro forma* au 31 décembre 2005 sont destinées à refléter, à titre indicatif, la situation financière, le patrimoine et le résultat des opérations du Groupe comme si les opérations décrites ci-dessous avaient été réalisées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

#### ***Changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires***

Jusqu'au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires était enregistré après signature du contrat de location, dès acceptation du financement par le crédit-bailleur. En application du règlement CRC 2004-06, applicable à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, la cession d'un contrat de location est rattachée à l'exercice au cours duquel d'une part l'accord crédit-bailleur est obtenu et d'autre part le matériel est installé, c'est en effet à ce stade que s'opère le transfert de l'essentiel des risques et avantages afférents au matériel cédé.

Les informations financières *pro forma* ont été établies aux seules fins d'illustrer l'effet de l'application de cette réglementation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 décembre 2004. L'incidence du retraitement de la période 2004 est prise en compte dans le bilan d'ouverture de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005.

### 9.1.2 **Constitution et reconnaissance du chiffre d'affaires**

Dans chacun des deux secteurs d'activité (Contrôle d'Accès Biométrique et/ou VisioSurveillance) au sein desquels le Groupe intervient, son chiffre d'affaires est constitué des éléments suivants :

#### ***Mise à disposition du matériel***

Le chiffre d'affaires est constaté, conformément aux règlements comptables 2002-10 et 2004-06, après accord du crédit-bailleur auquel le matériel est vendu et après installation dudit matériel chez le client ayant souscrit un contrat de services comprenant location et maintenance. La cession du matériel par le Groupe au crédit-bailleur entraîne le transfert de la propriété du matériel ainsi que des risques et avantages afférents au matériel cédé. De même, le crédit-bailleur est subrogé dans le bénéfice de l'autorisation de prélèvement signée à l'origine au titre du contrat de location.

Dans ce cadre, les produits mensuels de location sont appréhendés par le crédit-bailleur. Le Groupe constate quant à lui immédiatement un montant équivalent, pour chaque contrat, à la durée totale de l'abonnement (soit 48 mois) déduit de la prestation de maintenance et de la marge prise par le crédit-bailleur (qui équivaut à 10 mois de location à la date d'enregistrement du présent document de base).

Seule Easydentic Central Europe (République Tchèque) a conclu un accord avec un crédit-bailleur autre que Parfip Lease, SG Equipment Finance, filiale de Société Générale (le montant prélevé par le crédit-bailleur équivaut dans ce cas à 18 mois de location).

Par ailleurs, la résiliation du contrat peut entraîner la facturation au client d'une indemnité égale au solde TTC des mensualités restant à échoir à la date de résiliation majorée de 10 %. Le produit de résiliation est alors appréhendé immédiatement lors de l'émission de cette facture en chiffre d'affaires (le contrat ayant été, dans cette hypothèse, préalablement rachetée par le Groupe au crédit-bailleur).

L'activité du Groupe est marquée par une faible saisonnalité du chiffre d'affaires. La deuxième partie du mois de décembre ainsi que le mois d'août sont en revanche des périodes au cours desquelles l'activité est cependant traditionnellement faible (à des degrés divers en fonction des pays où le Groupe est présent).

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des revenus. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

### ***Installation du matériel***

L'installation du matériel mis à disposition est facturée directement au client pour un montant de l'ordre de 400 euros par produit. Le produit de la prestation d'installation est comptabilisé en chiffre d'affaires le jour de la signature du procès-verbal d'installation, soit en même temps que le chiffre d'affaires lié à la cession du contrat au crédit-bailleur.

### ***Ventes directes de matériel***

Le Groupe vend et installe également ses produits sous forme de vente directe (par opposition à la location). Le transfert des risques et avantages du matériel intervient au moment de la signature du procès-verbal d'installation, le produit est alors appréhendé au résultat.

### ***Ventes hors groupe (EDEN)***

EDEN vend du matériel biométrique directement à certains distributeurs généralistes, des alarmistes, à des industriels qui incorporent dans leurs produits les technologies développées par la société.

### ***Maintenance du matériel***

Pour les contrats postérieurs au 1<sup>er</sup> février 2006, la prestation de maintenance est immédiatement encaissée par Easydentic pour la totalité du contrat (48 mois). Elle est cependant neutralisée en chiffre d'affaires comme un produit constaté d'avance et comptabilisée à l'avancement sur la durée du contrat.

Par exception, pour les contrats antérieurs au 1<sup>er</sup> février 2006, un forfait de 7 % du chiffre d'affaires rémunérant la prestation de maintenance est prélevé mensuellement par le crédit-bailleur pour le compte d'Easydentic, le chiffre d'affaires étant dans ce cas appréhendé mensuellement sur la durée du contrat de maintenance (48 mois).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires en fonction de ces activités :

Activités	2007	% CA	2006	% CA	2005 (pro forma)	% CA
Mise à disposition du matériel .....	64.948	87,1	34.625	87,4	9.405	70,4
Installation du matériel .....	5.429	7,3	2.768	7	1.694	12,7
Ventes directes .....	1.477	2	1.711	4,3	1.294	9,7
Ventes hors Groupe (Eden) ...	2.124	2,8	-	-	-	-
Maintenance du matériel.....	269	0,4	149	0,4	26	0,2
Divers.....	313	0,4	351	0,9	938*	7
<b>Total .....</b>	<b>74.560</b>	<b>100</b>	<b>39.605</b>	<b>100</b>	<b>13.358</b>	<b>100</b>

\* En 2005, ce poste était essentiellement composé d'indemnités de résiliation facturées.

### 9.1.3 Principaux postes de charges d'exploitation

#### 9.1.3.1 Achats consommés

Les achats consommés regroupent les achats de matériels (caméras, lecteurs biométriques,...).

#### 9.1.3.2 Autres charges externes

Le principal poste des achats et charges externes correspond aux loyers, à la location des véhicules de fonction (sous forme de *leasing*), aux dépenses de publicité commerciale (plaquettes, supports papier,...) et de communication institutionnelle, aux commissions prélevées par le réseau de vente indirecte ainsi qu'aux assurances.

#### 9.1.3.3 Charges de personnel

Les charges de personnel constituent le premier poste de charges pour le Groupe. La force commerciale représente une part significative de ces charges en raison de la commercialisation directe de ses produits et services auprès de PME/PMI. Cette caractéristique nécessite un accompagnement commercial sur le terrain avec un maillage européen sur les différents secteurs d'activité.

Les effectifs consacrés à l'activité commerciale représentent 59 % des effectifs totaux du Groupe au 31 décembre 2007. Le mode de rémunération de la force de vente est en grande partie lié à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et comporte donc une composante variable significative liée à l'évolution du chiffre d'affaires. Les frais de personnel comportent également une composante liée aux fonctions support (systèmes d'information, marketing, administration, direction) non directement liée à l'évolution du chiffre d'affaires.

### 9.1.3.4 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers sont principalement constitués :

- des intérêts d'emprunt et des intérêts sur découverts bancaires,
- des provisions sur fonds de garantie du crédit-bailleur.

## 9.2 COMPARAISON DES RESULTATS

### 9.2.1 Comparaison des résultats au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
<b>Chiffre d'affaires .....</b>	<b>74.560</b>	<b>39.605</b>
Autres produits d'exploitation .....	760	95
Achats consommés .....	(10.780)	(6.568)
Autres charges externes .....	(20.336)	(10.069)
Charges de personnel .....	(29.914)	(16.113)
Autres charges d'exploitation .....	(1.711)	(371)
Impôts et taxes .....	(1.213)	(551)
<b>EBITDA<sup>7</sup> .....</b>	<b>11.366</b>	<b>6.029</b>
<b>Marge d'EBITDA (en % du CA)</b>	<b>15,2 %</b>	<b>15,2 %</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions (montants nets des reprises de provisions) .....	2.462	1.384
<b>Résultat d'exploitation .....</b>	<b>8.904</b>	<b>4.645</b>
<b>Marge d'exploitation (en % du CA) .....</b>	<b>11,9 %</b>	<b>11,7 %</b>
Produits et charges financiers .....	(902)	(269)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées ..</b>	<b>8.002</b>	<b>4.377</b>
Résultat exceptionnel .....	29	(128)
Participation des salariés .....	(630)	
Impôts sur les résultats .....	(2.409)	(1.421)
<b>Résultat net des entreprises intégrées .....</b>	<b>4.992</b>	<b>2.828</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence .....	46	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition .....	297	90

<sup>7</sup> L'EBITDA se définit comme le Résultat d'Exploitation Avant Dotations et Reprises d'Amortissements et de Provisions (« EBITDA ») – L'EBITDA exclut les dépréciations, amortissements, et provisions. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat d'exploitation, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

<b>Résultat de l'ensemble consolidé .....</b>	<b>4.741</b>	<b>2.738</b>
Intérêts Minoritaires .....	303	(43)
<b>Résultat net (part du groupe) .....</b>	<b>4.438</b>	<b>2.781</b>
Résultat net par action (en euros) .....	0,54	0,34

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 74.560 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 39.605 milliers d'euros au 31 décembre 2006, soit une hausse de 88,3 % sur la période.

#### *Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par technologie employée*

Le tableau suivant décrit l'évolution du chiffre d'affaires par activité entre 2006 et 2007.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Contrôle d'Accès	60.740	34.943
Biométrie .....		
VisioSurveillance* ....	13.820	4.662
<b>Total .....</b>	<b>74.560</b>	<b>39.605</b>

\* Innovatys a été intégrée dans le groupe le 1<sup>er</sup> mai 2006. Les données relatives à la VisioSurveillance portent donc sur 8 mois d'activité en 2006.

La croissance du Groupe est soutenue par le dynamisme des deux activités qui enregistrent chacune des taux de croissance du chiffre d'affaires de plus de 73 % sur la période.

La forte progression du chiffre d'affaires combine un taux de croissance élevé du secteur représentant la part la plus importante du chiffre d'affaires (le contrôle d'accès biométrique) et de l'activité sur laquelle le Groupe s'est développé au cours de l'exercice 2006 (la VisioSurveillance). La croissance du chiffre d'affaires s'est ainsi élevée respectivement à 73,8 % pour le Contrôle d'Accès Biométrique et 196,4 % pour la VisioSurveillance pour une progression d'ensemble de 88,3 % (étant précisé que les performances de la VisioSurveillance s'expliquent également par la comparaison de données sur 8 mois en 2006 et sur 12 mois en 2007).

#### *Biométrie*

Le chiffre d'affaires de l'activité de Contrôle d'Accès Biométrique a augmenté de 73,8 % entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007, passant de 34.943 milliers d'euros à 60.740 milliers d'euros pendant cette période.

Cette croissance s'explique principalement par les efforts consacrés à l'acquisition de nouveaux clients dont le portefeuille a cru de 108 % en passant de 13.000 produits installés en 2006 à 27.000 en 2007. Cette stratégie a été rendue possible notamment par le développement de la force commerciale du Groupe (passant de 236 commerciaux pour l'activité de Contrôle d'Accès Biométrique au 31 décembre 2006 à 343 au 31 décembre 2007, soit une progression de 45 %). Pendant cette période, l'accent a été particulièrement mis sur la prospection de nouveaux clients au travers de l'ouverture de nouvelles plateformes commerciales (multiplication par 3 du nombre de plateformes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2007) et du lancement à l'international des marques Oytech et Easydentic.

L'offre s'est également enrichie avec la commercialisation de nouveaux produits tels que le nouveau lecteur d'empreintes digitales Eden, commercialisé sous la marque Oytech.

#### *VisioSurveillance*

L'activité VisioSurveillance repose sur l'acquisition d'Innovatys en mai 2006 et la commercialisation des produits Innovatys dès 2007 en Allemagne et en Belgique. En 2007, l'acquisition d'Uniways a permis au Groupe de disposer d'une structure de R&D dédiée à la VisioSurveillance. Le Groupe a développé cette activité en s'appuyant sur l'expertise et la notoriété d'Innovatys, sur les compétences d'Uniways et sur une équipe commerciale dédiée de 64 personnes contre 39 personnes en 2006. L'activité VisioSurveillance du Groupe a ainsi connu une croissance de son chiffre d'affaires de plus de 196,4 % au cours de l'exercice 2007.

#### *Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par pays*

Le tableau suivant décrit l'évolution du chiffre d'affaires entre 2006 et 2007 dans les principaux pays où est implanté le Groupe :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
France.....	44.762	25.918
Allemagne .....	8.372	6.814
Belgique .....	8.453	3.605
Espagne .....	5.092	2.719
Pays-Bas .....	2.538	388
Rép. Tchèque .....	990	3
Royaume-Uni .....	1.528	158
Irlande .....	1.752	-
Portugal .....	961	-
Italie .....	111	-
<b>Total .....</b>	<b>74.560</b>	<b>39.605</b>

Le chiffre d'affaires réalisé sur la France en 2007, qui comprend le chiffre d'affaires réalisé par Easydentic, Innovatys et Eden depuis le 15 mars 2007, représente 60 % du chiffre d'affaires du groupe contre 65,4% en 2006 (qui n'intégrait que 8 mois d'activité d'Innovatys SAS).

Entre 2006 et 2007, la croissance organique du chiffre d'affaires (calculé sur la base des entités existantes au 31 décembre 2006) a été de 75,77 %. La contribution des nouvelles filiales au chiffre d'affaires 2007 est de 4.948 milliers d'euros.

#### **Achats consommés**

Les achats consommés représentent 14,5 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 16,6 % en 2006, la marge brute est donc passée de 83,4 % à 85,5 % du chiffre d'affaires. Cette amélioration est la conséquence de la mise en place d'une politique d'achat rigoureuse dans un contexte de forte croissance des volumes dans les deux métiers du Groupe ainsi que de l'intégration à l'offre du Groupe sur la fin de l'année d'une partie des produits fabriqués par Eden.

## **Achats et charges externes**

Le total des autres charges externes s'élève à 20.336 milliers d'euros en 2007, en progression de 102 % par rapport à 2006. Cette progression a été supérieure à celle du chiffre d'affaires puisque ce poste représentait 27,3 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 25,4 % en 2006. Cette augmentation est essentiellement liée aux coûts de structure d'Easydentic CE, Oytech GmbH et Easydentic UK qui représentent respectivement 41 %, 52 % et 53 % de leur chiffre d'affaires. Un effort important a été engagé fin 2007 sur les deux premières filiales pour réduire les coûts de structure à travers notamment les travaux d'adoption des outils de gestion communs au Groupe (ERP). Enfin, le poids relatif des coûts de structure d'Easydentic UK est lié à un retard par rapport au chiffre d'affaires attendu, essentiellement sur le premier semestre 2007.

## **Charges de personnel**

Les charges de personnel se sont élevées à 16.113 milliers d'euros au 31 décembre 2006 contre 29.914 milliers d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 85,7 % sur la période, traduisant également l'augmentation de ses effectifs (428 personnes au 31 décembre 2006 contre 695 au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 62,4 %). Cette progression est cependant inférieure à celle du chiffre d'affaires (88,3 % sur la période) ce qui souligne la capacité du Groupe à maîtriser l'évolution de ses charges de personnel dans un contexte de forte croissance de son activité. Le poste charges de personnel représente 40,1 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 40,7 % en 2006.

Le Groupe a en particulier renforcé ses effectifs commerciaux afin d'augmenter son rythme d'acquisition de nouveaux clients ainsi que ses parts de marché. Ces effectifs commerciaux sont ainsi passés de 275 personnes au 31 décembre 2006 à 408 personnes au 31 décembre 2007, soit une hausse de 48,4 % sur la période. L'augmentation de la masse salariale supérieure à celle des effectifs est liée à l'augmentation de la productivité moyenne des vendeurs et donc à la hausse de la part variable de leur rémunération.

## **EBITDA**

Les charges d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions augmentent de 89,9 % pour une croissance des produits d'exploitation de 89,7 %. La marge d'EBITDA reste stable à 15,2 % en raison notamment des contributions négatives d'Easydentic CE, Oytech GmbH et Easydentic UK pour un montant global de 1.723 milliers d'euros.

## **Dotation aux amortissements et aux provisions**

Le poste dotation aux amortissements et provisions s'établit à 2.462 milliers d'euros en 2007 contre 1.384 milliers d'euros en 2006. Cette augmentation de 1.078 milliers d'euros correspond à hauteur de 848 milliers d'euros au poste dépréciation des créances clients et à hauteur de 264 milliers d'euros à l'augmentation du poste dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. Le poste dotation aux amortissements et aux provisions en proportion du chiffre d'affaires diminue sur la période en passant de 3,5 % en 2006 et 3,3% en 2007.

## **Résultat d'exploitation (EBIT)**

Le résultat d'exploitation s'établit à 8.904 milliers d'euros en 2007, en hausse de 91,7% par rapport à 2006 (où il s'établissait à 4.645 milliers d'euros). Il représente 11,9 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 11,7 % en 2006.

### **Résultat financier**

Le résultat financier s'élève à -902 milliers d'euros en 2007 contre -269 milliers d'euros en 2006. Il est essentiellement composé de dotations aux provisions sur fonds de garantie du crédit-bailleur pour 567 milliers d'euros et d'intérêts d'emprunt pour 226 milliers d'euros.

### **Résultat courant des entreprises intégrées**

Le résultat courant des entreprises intégrées 2007 s'établit à 8.002 milliers d'euros contre 4.377 milliers d'euros en 2006.

### **Résultat exceptionnel**

En 2007, le résultat exceptionnel s'est élevé à 29 milliers d'euros, contre 128 milliers d'euros en 2006.

Le montant de 29 milliers d'euros en 2007 comprend 140 milliers d'euros de charges exceptionnelles et 169 milliers d'euros de produits exceptionnels. Les charges exceptionnelles constatées en 2007 sont principalement composées de 86 milliers d'euros de Valeur Nette Comptable des éléments cédés, de 40 milliers d'euros de charges liées à des transactions et de 14 milliers d'euros d'autres charges exceptionnelles. Les 169 milliers d'euros de produits exceptionnels sont composés pour leur part de 71 milliers d'euros des produits de cession des immobilisations 31 milliers d'euros de reprises de provisions liées à des éléments exceptionnels et de 67 milliers d'euros d'autres produits exceptionnels.

Pour 2006, le résultat exceptionnel (soit 128 milliers d'euros) comprenait 31 milliers d'euros de produits exceptionnels et 158 milliers d'euros de charges exceptionnelles. Ces charges étaient composées, à hauteur de 45 milliers d'euros, de charges d'indemnités transactionnelles, à hauteur de 52 milliers d'euros de dotations aux provisions exceptionnelles et à hauteur de 62 milliers d'euros d'autres charges exceptionnelles.

### **Résultat net des entreprises intégrées**

Le résultat net des entreprises intégrées est en hausse de 76,5 % par rapport à 2006 (4.992 milliers d'euros en 2007 contre 2.828 milliers d'euros en 2006). Il s'établit ainsi à 4.992 milliers d'euros en 2007, après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 2.409 milliers d'euros et de la participation des salariés au résultat de l'entreprise pour 630 milliers d'euros. Cette charge est portée par Easydentic qui est redevable de la participation pour la première fois en 2007.

### **Résultat net de l'ensemble consolidé**

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 4.741 milliers d'euros en 2007 contre 2.738 milliers d'euros en 2006 soit une augmentation de 73,2 % sur la période. La prise en compte de 90 milliers d'euros en 2006 au titre des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition est liée à l'évolution du périmètre de consolidation décrite à la note 2 aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 et notamment à l'acquisition de la société Innovatys. En 2007, la dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition qui s'est élevée à 297 milliers d'euros, prend en compte l'évolution du périmètre de consolidation et notamment l'acquisition des titres Eden ainsi que l'amortissement sur une année pleine de l'écart d'acquisition d'Innovatys.

## Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net s'établit à 4.438 milliers d'euros en 2007 contre 2.781 milliers d'euros en 2006 soit une augmentation de 59,6 %. L'augmentation des intérêts minoritaires est essentiellement liée aux intérêts minoritaires d'Eden.

### 9.2.2 Comparaison des résultats au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005 (pro forma)<sup>8</sup></b>
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>39.605</b>	<b>13.358</b>
Autres produits d'exploitation .....	95	61
Achats consommés .....	6.568	2.167
Autres charges externes .....	10.069	4.203
Charges de personnel .....	16.113	6.888
Autres charges d'exploitation .....	371	261
Impôts et taxes .....	551	258
<b>EBITDA<sup>9</sup></b> .....	<b>6.029</b>	<b>(359)</b>
<b>Marge d'EBITDA (en % du CA)</b>	<b>15,22 %</b>	<b>N/A</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions (montants nets des reprises de provisions) .....	1.384	501
<b>Résultat d'exploitation</b> .....	<b>4.645</b>	<b>(860)</b>
<b>Marge d'exploitation (en % du CA)</b> .....	<b>11,73 %</b>	<b>N/A</b>
Produits et charges financiers .....	(269)	(101)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b> .	<b>4.377</b>	<b>(961)</b>
Résultat exceptionnel .....	(128)	(65)
Participation des salariés .....	-	-
Impôts sur les résultats .....	(1.421)	341
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b> .....	<b>2.828</b>	<b>(686)</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence .....	0	0

<sup>8</sup> Pour information, en prenant pour seule hypothèse un exercice de 12 mois (hors prise en compte de l'hypothèse du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires), le chiffre d'affaires 2005 se serait élevé à 15.498 milliers d'euros.

<sup>9</sup> L'EBITDA se définit comme le Résultat d'Exploitation Avant Dotations et Reprises d'Amortissements et de Provisions (« EBITDA ») – L'EBITDA exclut les dépréciations, amortissements, et provisions. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat d'exploitation, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés différentes ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition .....	90	0
<b>Résultat de l'ensemble consolidé .....</b>	<b>2.738</b>	<b>(686)</b>
Intérêts Minoritaires .....	(43)	(306)
<b>Résultat net (part du groupe) .....</b>	<b>2.781</b>	<b>(380)</b>
Résultat net par action (en euros) .....	0,338	-

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 39.605 milliers d'euros au 31 décembre 2006 contre 13.358 milliers d'euros au 31 décembre 2005, soit une hausse de 196,5 % sur la période.

#### *Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires*

L'intégration d'Innovatys, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, marque le début de l'exploitation de l'activité de VisioSurveillance. En conséquence, l'étude de l'évolution du chiffre d'affaires par activité n'est pas pertinente pour la période étudiée. Pour une étude de l'activité VisioSurveillance et son évolution au cours des exercices 2006 et 2007, voir le paragraphe 9.2.1.

#### *Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires par pays*

Le tableau suivant décrit l'évolution du chiffre d'affaires entre 2005 et 2006 dans les principaux pays où est implanté le Groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
France.....	25.918	9.800
Allemagne .....	6.814	2.106
Belgique .....	3.605	1.385
Espagne .....	2.719	67
Pays-Bas .....	388	-
Rép. Tchèque .....	3	-
Royaume-Uni .....	158	-
<b>Total .....</b>	<b>39.605</b>	<b>13.358</b>

La forte croissance du chiffre d'affaires s'explique principalement par la montée en puissance des structures déjà créées au 31 décembre 2005 (Easydentic, Easydentic AG, Easydentic Benelux et Easydentic Iberica) ainsi que par la création de nouvelles filiales (Pays-Bas, République Tchèque et Grande-Bretagne).

### Achats consommés

Les achats consommés se sont élevés à 6.568 milliers d'euros en 2006 contre 2.167 milliers d'euros en 2005, soit une progression de 203,1 % sur la période, comparable à la croissance du chiffre d'affaires de 196,5 %. La marge brute est restée relativement stable (passant de 83,8 % du chiffre d'affaires en 2005 à 83,4 % du chiffre d'affaires en 2006), illustrant la maîtrise des charges dans un contexte de forte croissance des activités du Groupe.

### **Achats et charges externes**

Le total des achats et charges externes s'élève à 10.069 milliers d'euros en 2006, en progression de 139,6 % par rapport à 2005. Cette progression est inférieure à celle du chiffre d'affaires puisque ce poste représentait 25,4 % du chiffre d'affaires en 2006 contre 31,5 % du chiffre d'affaires en 2005. Cette amélioration est liée aux efforts de productivité menés au sein des filiales nouvellement créées ainsi qu'aux structures administratives souples mises en place.

### **Charges de personnel**

Les charges de personnel se sont élevées à 16.113 milliers d'euros au 31 décembre 2006 contre 6.888 milliers d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 133,9 % sur la période, traduisant l'augmentation de ses effectifs (172 personnes au 31 décembre 2005 contre 428 au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 148 %). Les charges de personnel évoluent sensiblement moins vite que la hausse du chiffre d'affaires sur la période puisqu'elles représentaient 51,6 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 contre 40,7 % au 31 décembre 2006. Cette évolution souligne la capacité du Groupe à maîtriser l'évolution de ses charges de personnel dans un contexte de forte croissance de son activité.

### **Dotation aux amortissements et aux provisions**

Le poste dotation aux amortissements et provisions s'établit à 1.384 milliers d'euros en 2006 contre 501 milliers d'euros en 2005. Cette augmentation de 883 milliers d'euros correspond à hauteur de 824 milliers d'euros au poste dépréciation nette des créances clients et à hauteur de 59 milliers d'euros à l'augmentation du poste amortissement des immobilisations.

### **EBITDA**

Les charges d'exploitation avant dotations aux amortissements et provisions augmentent de 144 % pour une croissance du chiffre d'affaires de 196,5 %. La marge d'EBITDA est ainsi passée de -359 milliers d'euros en 2005 à 6.029 milliers d'euros en 2006 en raison notamment de la forte contribution des nouvelles filiales créées en 2005 (Allemagne et Belgique) ainsi que de la montée en puissance des activités en France.

### **Résultat d'exploitation (EBIT)**

Le résultat d'exploitation s'établit à 4.645 milliers d'euros en 2006 contre -860 milliers d'euros en 2005.

### **Résultat courant des entreprises intégrées**

Le résultat courant des entreprises intégrées s'établit à 4.377 milliers d'euros en 2006 contre -961 milliers d'euros en 2005.

### **Résultat net des entreprises intégrées**

Le résultat net des entreprises intégrées s'établit à 2.828 milliers d'euros en 2006, après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 1.421 milliers d'euros, contre -686 milliers d'euros en 2005.

### **Résultat net de l'ensemble consolidé**

Le résultat net s'établit à 2.781 milliers d'euros en 2006 contre -380 milliers d'euros en 2005. La prise en compte de 90 milliers d'euros en 2006 au titre de dotations aux amortissements des écarts d'acquisition est liée à l'évolution du périmètre de consolidation décrite à la note 2 aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2006.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Le présent chapitre présente une comparaison des tableaux de flux de trésorerie du Groupe pour les exercices clos au 31 décembre 2007, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 (*pro forma*).

### 10.1 FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE

Le Groupe opère selon un modèle économique générateur de flux de trésorerie opérationnels en cédant des contrats de location à des organismes de financement. Ce mécanisme a permis au Groupe d'autofinancer en grande partie la création de nouvelles filiales, la structuration de réseaux commerciaux ainsi que sa croissance externe.

Pour accélérer son développement le Groupe a eu recours en 2007 à un emprunt moyen terme de 4 millions d'euros. Au terme de ces opérations, le Groupe dispose de disponibilités excédentaires.

#### 10.1.1 Comparaison des tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006

Les tableaux de flux de trésorerie sur les périodes considérées se résument ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Flux nets de trésorerie générés par l'activité .....	4.378	2.757
Flux nets liés aux opérations d'investissement .....	(6.348)	(3.567)
Flux nets liés aux opérations de financement .....	4.354	1.122
Variation de trésorerie nette .....	2.391	312

Sur l'année 2007, la variation de trésorerie nette est positive de 2.391 milliers d'euros contre une variation positive de 312 milliers d'euros en 2006.

##### 10.1.1.1 Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie d'exploitation du Groupe se sont élevés à 4.378 milliers d'euros en 2007 contre 2.757 milliers d'euros en 2006. Cette évolution résulte de l'amélioration de l'EBITDA qui a progressé de 88,5 % sur la période, passant de 6.029 milliers d'euros en 2006 à 11.366 milliers d'euros en 2007. Cette amélioration de la rentabilité du Groupe a été portée essentiellement par Easydentic, Innovatys et Easydentic Benelux en 2006 ainsi que Easydentic, Innovatys, Easydentic AG, Easydentic Benelux, Easydentic Netherland, Easydentic Portugal, Easydentic Irlande et Eden en 2007.

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté un emploi net de 922 milliers d'euros en 2007 contre un emploi net de 695 milliers d'euros en 2006. L'augmentation du besoin en fonds de roulement est largement inférieure à la croissance du chiffre d'affaires. En pourcentage du chiffre d'affaires annuel, la variation de besoin en fonds de roulement opérationnel a diminué, passant de 1,75 % au 31 décembre 2006 à 1,24 % au 31 décembre 2007.

##### 10.1.1.2 Trésorerie nette provenant des activités d'investissements

L'augmentation de trésorerie résultant des excédents de trésorerie générés par l'activité a permis au Groupe d'autofinancer une part importante des investissements nets réalisés sur l'année qui se sont élevés à 6.349 milliers d'euros en 2007 (notamment les acquisitions de 80 % d'Eden et de 100 % du capital d'Uniways) et 3.567 milliers d'euros en 2006.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2007</b>	<b>31 décembre 2006</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (nettes des cessions)	(167)	(146)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (nettes des cessions)	(1.562)	(629)
Acquisitions d'immobilisations financières (nettes des cessions)	(2.953)	(2.624)
Trésorerie nette affectée à l'acquisition de filiales	(1.655)	(154)
Variation des dettes sur immobilisation	(12)	(8)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissements	(6.348)	(3.567)

Ces investissements nets correspondent essentiellement aux décaissements liés :

- aux acquisitions nettes des cessions d'immobilisations incorporelles à hauteur de 146 milliers d'euros en 2006 et 167 milliers d'euros en 2007 ;
- aux acquisitions nettes des cessions d'immobilisations corporelles à hauteur de 629 milliers d'euros en 2006 et de 1.562 milliers d'euros en 2007 correspondant à l'équipement des plateformes commerciales existantes et à l'ouverture de nouvelles ;
- aux acquisitions nettes des cessions d'immobilisations financières liées essentiellement aux fonds de garantie accordés à des crédit-bailleurs pour 2.512 milliers d'euros en 2006 contre 2.919 milliers d'euros en 2007 ;
- à la trésorerie nette affectée aux acquisitions d'Eden et d'Uniways pour 1.655 milliers d'euros.

Note : jusqu'au 15 novembre 2007, le crédit-bailleur retenait une partie de la valeur totale du contrat en fonds de garantie (de 5 % à 8 %) afin de couvrir les risques techniques et commerciaux liés au contrat.

#### *10.1.1.3 Trésorerie nette provenant des activités de financement*

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement affichent un solde positif de 4.354 milliers d'euros en 2007 et de 1.122 milliers d'euros en 2006. Ce solde résulte de la souscription d'un emprunt moyen terme de 4 millions d'euros en 2007 et de l'utilisation de lignes de découvert bancaire pour 354 milliers d'euros. En 2006, les flux générés par les opérations de financement sont liés à des augmentations de capital pour 1.630 milliers d'euros, à une diminution des lignes de crédit court terme pour 508 milliers d'euros.

### 10.1.2 Comparaison des tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005

Les tableaux de flux de trésorerie sur les périodes considérées se résument ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2006</b>	<b>31 décembre 2005</b>
Flux nets de trésorerie générés par l'activité .....	2.757	(2.076)
Flux nets liés aux opérations d'investissement .....	(3.567)	(565)
Flux nets liés aux opérations de financement .....	1.122	3.606
Variation de trésorerie nette .....	312	964

Sur l'année 2006, la variation de trésorerie nette est positive de 312 milliers d'euros contre une variation positive de 964 milliers d'euros en 2005.

#### 10.1.2.1 Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets de trésorerie d'exploitation du Groupe se sont élevés à 2.757 milliers d'euros en 2006 contre -2.076 milliers d'euros en 2005. Cette évolution résulte de l'amélioration de l'EBITDA qui a progressé de 6.388 milliers d'euros sur la période. Cette amélioration de la rentabilité du Groupe a été portée essentiellement par Easydentic SA, Innovatys et Easydentic Benelux en 2006 alors que la rentabilité du Groupe avait été fortement affectée en 2005 par les coûts d'ouverture de chacune des sociétés qui le composent.

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté un emploi net de 695 milliers d'euros en 2006 contre un emploi net de 1.171 milliers d'euros en 2005. L'augmentation du besoin en fonds de roulement a été largement inférieure à la croissance du chiffre d'affaires. En pourcentage du chiffre d'affaires annuel, la variation de besoin en fonds de roulement opérationnel a diminué, passant de 8,8 % au 31 décembre 2005 à 1,75 % au 31 décembre 2006.

#### 10.1.2.2 Trésorerie nette provenant des activités d'investissements

En 2005 et 2006, ces investissements nets correspondent aux décaissements liés aux acquisitions :

- d'immobilisations financières (principalement des fonds de garantie du crédit-bailleur) à hauteur de 364 milliers d'euros en 2005 et 2.512 milliers d'euros en 2006, ce montant comprenant essentiellement des fonds de garantie du crédit-bailleur.
- d'immobilisations corporelles à hauteur de 124 milliers d'euros en 2005 et 630 milliers d'euros en 2006 correspondant l'ouverture de nouvelles plateformes commerciales.

#### 10.1.2.3 Trésorerie nette provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement affichent un solde positif de 3.606 milliers d'euros en 2005 et de 1.122 milliers d'euros en 2006. Ce solde en 2005 résulte d'une augmentation de capital pour 3.773 milliers d'euros et de 167 milliers d'euros de diminution d'emprunt court terme. En 2006, ce solde résulte d'une augmentation de capital de 1.630 milliers d'euros et d'une diminution de la dette financière de 508 milliers d'euros.

## 10.2 SOURCES DE FINANCEMENT DU GROUPE

Au 31 décembre 2006, l'endettement financier du groupe est principalement composé de lignes de découvert bancaire, centralisées par Easydentic SA pour un montant total de 226 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2007, l'endettement financier du groupe est principalement composé d'une dette moyen terme de 4 millions d'euros consentie à Easydentic SA, de divers autres emprunts pour un montant de 459 milliers d'euros et de 463 milliers d'euros de découverts bancaires.

Outre les engagements usuels pour ce type de contrat, le contrat de crédit moyen terme d'un montant global autorisé de 4 millions d'euros prévoit que la Société sera de plein droit déchue du terme et la totalité du crédit deviendra immédiatement exigible en principal, intérêts, frais et accessoires en cas de :

- Fusion, scission, dissolution de la Société, vente ou apport partiel de son actif ;
- Non-respect des ratios financiers suivants, portant sur les comptes consolidés :
  - o Le ratio *Fond Propres/Total du bilan* devra être supérieur à 30 % ;
  - o Le ratio *Total des dettes à moyen et long terme (+crédit bail retraité)/fonds propres* devra être inférieur à 2 ;
  - o Le ratio *Frais financiers (corrigés du crédit bail)/EBE* devra être inférieur à 20 %.
- Réalisation d'une augmentation de capital avant le 30 juin 2008 (hypothèse dans laquelle les sommes destinées au remboursement des montants tirés au titre de la ligne de crédit seraient imputées sur les fonds ainsi levés). Dans le cas où l'augmentation de capital ne serait pas réalisée à cette date, le prêt serait amorti sur 36 mois.

A cette date, la Société respecte l'ensemble de ses obligations au titre du contrat de crédit moyen terme. Elle estime en outre respecter ces mêmes obligations à la date d'enregistrement du présent document de base.

## 10.3 MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS FUTURS

Le Groupe dispose d'une capacité d'autofinancement lui permettant de financer les investissements propres à son activité courante.

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

### **11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le Groupe conduit une politique de recherche et développement particulièrement active et ambitieuse, afin de permettre le développement en interne des technologies innovantes et performantes en matière de sécurité biométrique et/ou de vidéo surveillance.

Le pôle recherche et développement a pour principale mission d'améliorer les fonctionnalités des produits existant en y intégrant les évolutions technologiques, de développer de nouvelles offres et d'assurer une veille concurrentielle.

A la date d'enregistrement du présent document de base, l'équipe de recherche et développement s'articule autour de 15 personnes, qui exercent leurs compétences au sein des sociétés Eden et Innovatys :

- Suite à sa fusion avec Uniways, Innovatys dispose d'un centre de recherche et développement spécialisé dans le développement de logiciels permettant la connexion de caméras de visiosurveillance avec des ordinateurs fixes ou portables et des téléphones mobiles de troisième génération. Au 31 décembre 2007, le nombre de salariés Uniways dédiés à la recherche et au développement était de 7.
- Eden est une société spécialisée dans la recherche et le développement de systèmes de contrôle d'accès. Eden emploie 12 salariés et développe une large gamme de produits et de logiciels de gestion d'accès et des systèmes de contrôle d'accès (RFID et Biométrie).

Au 31 décembre 2007, les frais de recherche et développement s'élevaient à 683 milliers d'euros, dont 341 milliers d'euros activés en tant que frais de développement principalement affectés aux projets CBMPROX 485 (lecteur biométrique à reconnaissance digitale), BIOVEIN (lecteur biométrique utilisant l'image du réseau veineux) et COMETE FX (logiciel de gestion).

La stratégie du Groupe et son expertise dans le secteur du contrôle d'accès biométrique ont été reconnues et récompensées le 14 novembre 2004, date à laquelle l'ANVAR lui a attribué le label de société innovante. Par ailleurs, différents projets de R&D en cours (relatifs à des lecteurs biométriques et à des logiciels de VisioMobilité) bénéficient d'une aide de l'ANVAR/OSEO sous forme de crédit gratuit portant sur un montant de 195 milliers d'euros.

### **11.2 BREVETS**

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne détient et n'a pas déposé aucun brevet.

### **11.3 MARQUES - LICENCES**

#### **11.3.1 Propriété intellectuelle**

La Société est propriétaire des marques suivantes :

- Easydentic
- Oytech

- Innovatys
- Innovatys Sécurité Informatique
- MobileBIO

La Société souhaite centraliser la gestion de son portefeuille de marques au sein de sa filiale Easydentic Ireland Ltd afin de mutualiser la gestion des marques sous la direction d'un expert en marketing. Ainsi, au cours de l'exercice 2008, des contrats de licence seront conclus entre Easydentic Ireland Ltd et chacune des filiales du Groupe. Le conseil d'administration du 12 septembre 2007 a ainsi autorisé la cession des marques Easydentic et Oytech détenues par la Société à Easydentic Ireland Ltd. Voir le paragraphe 19.1.4 du présent document de base.

Par ailleurs, la Société et Easydentic Italia Srl ont conclu le 28 février 2008 un contrat de licence de marque portant sur la marque « Easydentic » prenant effet le 13 février 2008 expirant le 13 février 2010. Voir le paragraphe 7.3.2 du présent document de base.

### 11.3.2 Noms de domaine

Easydentic est propriétaire des noms de domaine suivants :

www.easydentic.fr	www.easydentic.eu	www.easydentic.net	www.easydentic.us
www.easydentic.com	www.easydentic.be	www.easydentic.de	www.easydentic.nl
www.easydentic.it	www.easydentic.es	www.easydentic.cz	www.easydentic.co.uk
www.easydentic.ie	www.easydentic.pt	www.easydentic.ch	www.easydentic.lu
www.easydenticgroup.fr	www.easydenticgroup.com	www.easydenticgroup.eu	www.easydenticgroup.net
www.easydentic-group.fr	www.easydentic-group.com	www.easydentic-group.eu	www.easydentic-group.net
www.oytech.fr	www.oytech.eu (déposé par J.COHEN)	www.oytech.us	www.oytech.be
www.oytech.de	www.oytech.nl	www.oytech.it	www.oytech.es
www.oytech.co.uk	www.oytech.ie	www.oytech.ch	www.oytech.lu
www.innovatys.fr	www.innovatys.com	www.innovatys.eu	www.innovatys.be
www.innovatys.de	www.innovatys.ch	www.innovatys.net	www.uniways.fr
www.uniways.eu	www.uniways.net	www.uniways.ch	www.uniways.de

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Au cours des années à venir, le Groupe entend poursuivre une croissance rapide de son chiffre d'affaires tout en augmentant sa profitabilité de manière significative.

### Croissance du chiffre d'affaires

Le Groupe a publié le 22 avril 2008 son chiffre d'affaires pour le premier trimestre 2008. Celui-ci s'élève à 26,7 millions d'euros, en progression de 71% par rapport au premier trimestre 2007. Cette nouvelle progression de l'activité résulte d'une croissance organique toujours soutenue (+67%) grâce au déploiement du réseau commercial en Europe. L'intégralité du communiqué de presse relatif à la publication du chiffre d'affaires consolidé (non audité) au premier trimestre 2008 est présenté au paragraphe 20.6 du présent document de base.

La stratégie du Groupe est fondée sur le renforcement de sa position de leader et d'acteur de référence en matière de Contrôle d'Accès Biométrique et de VisioSurveillance. Le Groupe estime être en mesure d'augmenter ses revenus de manière significative au cours des années à venir grâce à la croissance de sa base clients, au développement et à la diversification de son offre commerciale ainsi qu'à la fidélisation des clients existants.

### Croissance de la profitabilité opérationnelle

Par ailleurs, l'activité de distribution de produits innovants appliqués à la sécurité des PME/PMI est une activité constituée en grande partie de coûts fixes liés au développement de filiales et à l'extension du réseau commercial. Toute progression du chiffre d'affaires au-delà du point permettant de couvrir les coûts liés à ces démarrages d'activité se traduit par une forte augmentation de la profitabilité marginale.

Le Groupe estime ainsi être en mesure d'augmenter sa profitabilité opérationnelle à court et moyen terme, compte tenu notamment :

- de la croissance de son chiffre d'affaires ;
- de la mutualisation de son savoir-faire sur l'ensemble des marques du Groupe ;
- de l'intégration opérationnelle d'Eden ;
- de sa capacité à maîtriser ses coûts ; et
- du début du renouvellement des contrats du Groupe durant le second semestre 2008.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples informations sur les tendances résultant des orientations stratégiques et du plan d'action du Groupe. Ces informations sont fondées sur des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Ces hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la survenance de certains risques décrits au chapitre 4 du présent document de base pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les activités du Groupe et sa capacité à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Enfin, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie présentée au paragraphe 6.3 du présent document de base.

La Société ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des tendances décrites au présent chapitre.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE**

#### **13.1 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU GROUPE**

##### **13.1.1 Hypothèses**

Le Groupe a construit ses prévisions sur la base des hypothèses suivantes :

- Un environnement économique semblable à l'environnement actuel, notamment en termes de croissance et d'inflation sur nos principales zones d'activité ;
- La stabilité du périmètre de consolidation arrêté au 31 décembre 2007 et la création d'Easydentic Suisse en février 2008 ;
- La poursuite de la croissance organique des sociétés du Groupe déjà consolidées au 31 décembre 2007, sur la base d'une hypothèse de taux renouvellement des contrats existants arrivant à échéance en 2008 établie à 60% (soit environ 1% des prévisions de chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2008, étant précisé que la majeure partie des renouvellements de contrats devrait intervenir au cours du second semestre de l'exercice), ainsi que :
  - Pour les agences commerciales existantes au 31 décembre 2007, une croissance des volumes de chiffre d'affaires liée à l'augmentation des effectifs de personnel commercial, et
  - Pour les agences commerciales qui seront créées durant l'année 2008, une croissance des volumes de chiffre d'affaires comparable à celles observées pour les agences créées durant l'exercice 2007.
- La stabilité des taux et des autres conditions accordées par l'organisme de crédit-bail.
- Un taux de marge d'EBITDA qui intègre :
  - La production par Eden, à compter du premier trimestre 2008 de l'intégralité des lecteurs de contrôle d'accès biométrique commercialisés par le Groupe ;
  - A périmètre d'activité identique, la maîtrise du taux de masse salariale en proportion du chiffre d'affaires ;
  - La stabilité des charges de provision en proportion du chiffre d'affaires.
- La réalisation des investissements nécessaires au développement des différents métiers du Groupe.

Les prévisions présentées ci-dessous ont été établies en application des dispositions du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et des recommandations du CESR relatives aux informations prévisionnelles. Elles sont fondées sur des hypothèses considérées comme raisonnables par la direction du Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées à l'environnement économique, financier, comptable, concurrentiel et réglementaire. En outre, la réalisation de certains risques décrits au chapitre 4 « facteurs de risques » du présent document de base pourrait avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 13.1.2 Prévisions du Groupe pour l'exercice 2008

Sur la base des hypothèses ci-dessus, le Groupe prévoit de réaliser en 2008 :

- un chiffre d'affaires de l'ordre de 115 millions d'euros ;
- un EBITDA<sup>10</sup> de l'ordre de 20,3 millions d'euros<sup>11</sup> ; et
- une marge d'EBIT (résultat d'exploitation) de l'ordre de 16 millions d'euros.

Le groupe prévoit également de réaliser en 2009 un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros, intégrant le début des renouvellements des contrats d'Easydentic Benelux SA (Belgique) et Easydentic AG durant le second trimestre 2009.

### 13.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PREVISIONS DE RESULTATS

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Laliq  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

#### **Easydentic S.A.**

Siège social : 130, rue Archimède - Parc de la Duranne - L'Adamantin - BP 60454 - 13592 Aix-En-Provence Cedex 3

Capital social : €. 3.349.020

#### **Rapport sur des prévisions de bénéfice**

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Easydentic S.A. incluses dans la partie 13.1 de son document de base dont l'enregistrement est prévu en date du 30 avril 2008.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

---

<sup>10</sup> L'EBITDA se définit comme le Résultat d'Exploitation Avant Dotations et Reprises d'Amortissements et de Provisions – L'EBITDA exclut les dépréciations, amortissements, et provisions. La notion d'EBITDA n'est pas un principe comptable généralement accepté et ne doit pas être considéré comme un substitut au résultat d'exploitation, au résultat net, aux flux de trésorerie provenant de l'exploitation ou encore à une mesure de liquidité. L'EBITDA peut être calculé de façon différente par des sociétés ayant une activité similaire ou différente. Ainsi, l'EBITDA reporté par la Société peut ne pas être comparable à un EBITDA utilisé par d'autres sociétés.

<sup>11</sup> Précédemment, la Société a communiqué sur un objectif d'EBITDA de l'ordre de 15 millions d'euros. Le niveau de l'ordre de 20,3 millions d'euros attendu pour 2008 reflète ainsi la croissance de l'activité ainsi que la maîtrise des coûts opérationnels.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Easydentic S.A.. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Easydentic S.A..

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Marseille et Paris, le 30 avril 2008

Les commissaires aux comptes

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ACCE

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Guy André  
*Associé*

Thierry Bacquet  
*Président du conseil d'administration*

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration régie notamment par les dispositions du livre II du Code de commerce ainsi que par ses statuts.

#### 14.1.1 Composition du conseil d'administration

La direction de la Société est confiée à un conseil d'administration. Les statuts de la Société stipulent que le conseil d'administration est composé d'un maximum de 18 membres, qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Un résumé des principales stipulations des statuts relatives au conseil d'administration, en particulier à son mode de fonctionnement et à ses pouvoirs, figure au paragraphe 16.1 du présent document de base.

A la date d'enregistrement du présent document de base, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

Membres du conseil d'administration	Age	Mandat	Date de 1 <sup>ère</sup> nomination	Date de fin du mandat en cours (Assemblée générale appelée à statuer en)	Adresse professionnelle
Patrick Fornas	45 ans	Président Directeur Général	09/12/2005	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010	Siège social
Pascal Launay	49 ans	Directeur Général Délégué	09/12/2005	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010	Siège social
André Guilnard	66 ans	Administrateur	09/12/2005	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010	Siège social
Christophe Karvelis	46 ans	Administrateur	09/12/2005	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010	CAPZANINE 242, rue de Rivoli 75001 Paris
Emmanuel de Marion	61 ans	Administrateur	09/12/2005	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010	AVIP Tour Neptune 20, place de la Seine 92086 La Défense Cedex 1
Charles de La Baume	49 ans	Administrateur	09/12/2005	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2010	MOG SA 14, avenue de l'Opéra Paris
Jean-Claude Bultel	40 ans	Administrateur	08/02/2008	2011 sur les comptes clos le 31 décembre 2015	EDEN 994, rue de la Gare 13770 Venelles

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq reprises. Le taux de présence de ses membres était en moyenne de 73,5%.

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société estime que Messieurs Christophe Karvelis, Emmanuel de Marion et Charles de La Baume peuvent être qualifiés d'administrateurs d'indépendants au sens du rapport conjoint AFEP-MEDEF publié en octobre 2003.

#### Patrick Fornas

Diplômé d'une école de commerce, Patrick Fornas bénéficie d'une large expérience dans le domaine de la vente et de la distribution. Arrivé chez Rank Xerox en 1985, il y restera près de quatre années, au cours desquelles il sera meilleur vendeur de France (deux ans) puis plus jeune chef de vente. Fort de cette solide expérience commerciale, il participe en 1988 à la création de la Compagnie Européenne de Télésécurité où il est chargé du développement du réseau commercial et de son animation. Il a également participé à la mise en place du réseau commercial européen de la Compagnie Européenne de Télésécurité, notamment en Belgique, en Allemagne et en Suisse. Suite à la cession de la Compagnie Européenne de Télésécurité à Protection One intervenue en août 1998, Patrick Fornas rejoint Adhersis et en prend la direction commerciale avec la volonté de créer un réseau de vente directe. Patrick Fornas quitte Adhersis en octobre 2002 pour créer Easydentic en avril 2004. Patrick Fornas occupe actuellement les fonctions de Président directeur général d'Easydentic.

#### Pascal Launay

Titulaire d'un DEA de droit économique et social, Pascal Launay a participé à la restructuration du groupe industriel textile DMC, puis géré l'enseigne de linge de maison Descamps. L'expérience professionnelle de Pascal Launay au cours de ces 15 dernières années à la direction de structures ayant connu des développements extrêmement forts (Celio) prouve sa capacité à organiser, structurer et développer des entreprises à croissance rapide. Suite à son départ de Celio, Pascal Launay a participé à la réorganisation et à la restructuration de la société Teddy Smith, impliquant la mise en place de nouveaux outils. Ayant mené cette mission à bonne fin, Pascal Launay a rejoint l'équipe Easydentic en tant que directeur général en juillet 2004.

#### André Guilnard

André Guilnard est diplômé d'études supérieures de sciences économiques, de la faculté de Paris Panthéon. Il a été analyste financier à la Société d'Analyse Financière et Economique (Groupe Paribas), entre 1966 et 1972. Il devient vendeur institutionnel dans le groupe Nomura Sec jusqu'en 1978, puis Responsable vente institutionnelle dans diverses sociétés de bourse jusqu'en 2004. André Guilnard est membre de la SFAF, Société Française des Analystes Financiers.

#### Christophe Karvelis

Christophe Karvelis est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'Institut J.L. Kellogg de la Northwestern University de Chicago (USA). Il a commencé sa carrière d'investisseur en 1987 chez 3I France où il est devenu Directeur Associé. En 1995, il rejoint le groupe Natexis et crée le FCPR European Pre-Flotation Fund au sein de EPF Partners. En 1998, il devient Directeur Général de ABN AMRO Capital France où il pilote les activités de Capital développement et de Capital Transmission du fonds ABN AMRO Capital. Avec ses deux associés, il crée en 2004 Capzanine, FCPR de 203 millions d'euros.

#### Emmanuel de Marion

Emmanuel de Marion est diplômé de l'ESC Marseille et du Centre d'Etudes du Commerce Extérieur. De 1973 à 1990, il a occupé différents postes commerciaux et financiers chez PSA

Peugeot Citroën où il a notamment été directeur adjoint de la banque du Groupe. Il a ensuite rejoint la banque Saga en qualité de directeur, où il a participé à la création et au développement d'une compagnie d'assurances. Cette dernière fut rachetée 5 ans après par Avip, compagnie d'assurances filiales des AGF, où il développa un réseau d'apporteurs d'affaires en région parisienne et dans et le Sud-Ouest de la France.

#### Charles de la Baume

Charles de la Baume est professeur permanent au département Finance de l'*European School of Management* et Directeur scientifique du mastère spécialisé dans la gestion de patrimoine. Il est docteur en gestion à l'université Paris IX Dauphine, Administrateur du Centre National des Professions Financières, Président d'honneur du Conseil National de la Recherche Financière, Fondateur du réseau *Wealth Management Consulting Group* et Président de la Financière Translémanique, société indépendante de gestion de fortune. Membre du comité directeur de la revue « The financier » depuis 1995, de « *The arbitrager* » depuis 1997 et Responsable d'édition de « Finance et gestion » depuis 2000, il est l'auteur d'ouvrages de référence concernant la finance, et a écrit de nombreux articles sur le sujet.

#### Jean-Claude Bultel

Après une formation supérieure en électronique, Jean-Claude Bultel a occupé différents postes durant quatre ans dans le domaine des parkings automobiles à péage. En 1995, il intègre la société Pacs comme responsable du bureau d'études où il mènera à bien la création de plusieurs gammes de produits de contrôle d'accès. Il quitte la société Pacs en 1998 pour créer Eden, qui conçoit des produits dans le domaine de l'identification par radiofréquence et de la biométrie depuis 10 ans. Jean-Claude Bultel a rejoint l'équipe Easydentic en 2007.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des sociétés au sein desquelles les membres du conseil d'administration de la Société sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, ou ont été au cours des cinq dernières années, membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité :

Noms	Autres mandats en cours	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années mais qui ne sont plus exercés
Patrick Fornas	Néant	Administrateur de Protection One de 2001 à 2002 Président d'Adhersis de 2001 à 2003
Pascal Launay	Néant	Administrateur, membre du comité de direction et représentant de la maison mère dans plusieurs sociétés du Groupe CELIO, de 1995 à 2002 Secrétaire Général de Descamps de 1989 à 1990
André Guilmard	Administrateur de Estar SA Administrateur de Cassiopée SA	- -
Christophe Karvelis	Président de financière de l'Ambre SAS Président de Atalante SAS Administrateur de GMF Administrateur de COFIP	Administrateur de COFIP Administrateur de la Financière de l'Ambre Administrateur de La Moricière Administrateur de Groupe Maison de Famille Administrateur Retif Administrateur d'AES Laboratoires Président du Conseil de Surveillance de Atalante

		Membre du Conseil de Surveillance de Newrest Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Bertrand Membre du Conseil de Surveillance de Solice
Emmanuel de Marion	Président du Conseil de Surveillance de Pacifico Directeur d'Avip Administrateur de Maurel et Prom Gérant de Glatigny Courtage Administrateur de Pacifico Forages Administrateur de la Société SEREN	Président du Conseil de Surveillance de Pacifico Vice Président du Conseil de Surveillance de Maurel et Prom Administrateur de la société SEREN
Charles de la Baume	-	-
Jean-Claude Bultel	Président d'Eden	-

#### 14.1.2 **Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration et de la direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'enregistrement du présent document de base, aucun conflit d'intérêts potentiel ou avéré entre les devoirs des membres du conseil d'administration et du directeur général de la Société à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Enfin, la Société n'a accordé aucun prêt et n'a constitué aucune garantie en faveur des membres du conseil d'administration et du directeur général de la Société.

#### 14.1.3 **Déclarations concernant les organes d'administration et de direction générale**

A la connaissance de la Société, aucun membre du conseil d'administration ou mandataire social de la Société n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- d'une faillite, d'une mise sous séquestre ou d'une liquidation ;
- d'une condamnation pour fraude.

A la connaissance de la Société, aucun membre du conseil d'administration ou mandataire social de la Société n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tableau ci-après présente les rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des membres du conseil d'administration de la Société par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

Nom*	Rémunération brute			Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite	Autre rémunération conditionnelle ou différée
	Fixe	Variable	Totale				
Patrick Fornas	120.000	350.000	470.000	37.794	-	-	-
Pascal Launay	83.115	290.000	373.115	12.287	-	-	-
André Guilmard	18.000	-	18.000	5.525	-	-	-
Christophe Karvelis	-	-	-	-	2.500	-	-
Emmanuel de Marion	-	-	-	-	4.500	-	-
Charles de la Baume	-	-	-	-	2.000	-	-

\* Il est précisé que Monsieur Patrick Fornas, Monsieur Pascal Launay et Monsieur André Guilmard bénéficient d'un contrat de travail avec la Société et perçoivent à ce titre une rémunération distincte de la rémunération qu'ils peuvent percevoir par ailleurs au titre de leur mandat social. Le tableau ci-dessus inclut les rémunérations perçues au titre de leur mandat de membre du conseil d'administration de la Société et celles perçues au titre de leur contrat de travail.

Jean-Claude Bultel a rejoint le conseil d'administration d'Easydentic en 2008.

Le tableau ci-après présente les rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des membres du conseil d'administration de la Société par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

Nom*	Rémunération brute			Avantages en nature	Jetons de présence	Régime complémentaire de retraite	Autre rémunération conditionnelle ou différée
	Fixe	Variable	Totale				
Patrick Fornas	120.000	247.712	367.712	-	-	-	-
Pascal Launay	104.943	170.784	275.727	5.118	-	-	-
André Guilmard	18.000	-	18.000	5.525	-	-	-
Christophe Karvelis	-	-	-	-	-	-	-
Emmanuel de Marion	-	-	-	-	-	-	-
Charles de la Baume	-	-	-	-	-	-	-

\* Il est précisé que Monsieur Patrick Fornas, Monsieur Pascal Launay et Monsieur André Guilmard bénéficient d'un contrat de travail avec la Société et perçoivent à ce titre une rémunération distincte de la rémunération qu'ils

*peuvent percevoir par ailleurs au titre de leur mandat social. Le tableau ci-dessus inclut les rémunérations perçues au titre de leur mandat de membre du conseil d'administration de la Société et celles perçues au titre de leur contrat de travail.*

Les rémunérations variables versées à Patrick Fornas et Pascal Launay ont été calculées sur des critères quantitatifs d'atteinte d'objectifs (notamment de chiffre d'affaires) au titre des exercices 2006 et 2007.

Par ailleurs, Patrick Fornas bénéficie d'un compte courant d'associé d'un million cinq cent mille (1.500.000) euros, rémunéré au taux annuel de 4,20%. Le solde du compte courant au 31 décembre 2007 était d'un million quarante deux mille (1.042.000) euros, intérêts inclus (voir paragraphe 19.1.2 du présent document de base).

Aucune prime d'arrivée ou de départ n'a été versée ou ne sera due par la Société et par les sociétés qu'elle contrôle aux membres du directoire et du conseil d'administration de la Société au titre de leur mandat social. De même, aucune rémunération conditionnelle ou différée n'a été versée, au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2007, par la Société et par les sociétés qu'elle contrôle aux membres du conseil d'administration au titre de leur mandat social ou n'est due auxdits membres du conseil d'administration de la Société.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place pour l'un quelconque des membres du conseil d'administration de la Société.

#### **15.2 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Aucune provision n'a été constituée à ce titre.

## **16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

### **16.1 DISPOSITIONS STATUTAIRES**

#### *16.1.1.1 Fonctionnement du conseil d'administration*

##### Article 13 – Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une (1) action.

##### Article 14 – Organisation du Conseil

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

## Article 15 – Délibérations du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement, et doivent intervenir au moins huit (8) jours à l'avance. Le Conseil d'Administration peut toutefois se réunir sans délai, si tous les administrateurs y consentent.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, selon les prescriptions réglementaires.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe,
- tout projet de cession de disposition ou d'acquisition de quelque nature que ce soit d'éléments d'actifs de la société.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un (1) administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux (2) administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

En vue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, il a été proposé aux actionnaires appelés à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 5 mai 2008 de modifier les statuts afin de prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration de désigner un Secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

### 16.1.1.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration

#### Article 16 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

##### *Article 16.1 – Pouvoirs du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

##### *Article 16.2 – Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration*

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 16.1.1.3 Fonctionnement de la Direction Générale

#### Article 17 – Direction Générale

##### *Article 17.1 – Modalités d'exercice*

Le Conseil d'Administration choisit de confier la direction générale de la Société soit au Président du Conseil d'Administration, ce dernier portant alors le titre de Président Directeur Général, soit à une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions suivantes relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration ne pourra faire usage de cette faculté de choix du mode d'exercice de la direction générale (Président Directeur Général ou Directeur Général) qu'à l'expiration du mandat de Président du Président Directeur Général ou du mandat du Directeur Général si celui-ci n'était pas le Président, et pour la première fois dans le cadre de la nomination du premier Directeur Général.

Les actionnaires et les tiers seront informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le changement de la modalité d'exercice n'entraîne pas une modification des statuts.

## *Article 17.2 – Directeur Général – Directeur Général Délégué*

### *Directeur Général*

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur et si le Directeur Général est Président du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat de Président.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

### *Directeurs Généraux Délégués*

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum de directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq (5).

Les Directeurs Généraux Délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Nul ne peut être nommé Directeur Général Délégué s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. Si un Directeur Général Délégué vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

## **16.2 CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES**

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a pas connaissance de l'existence de contrats de service liant les membres du conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

## **16.3 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Par décision du 9 juillet 2007, le conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur. Ce règlement a pour objectif de préciser l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration, ses pouvoirs, attributions et missions ainsi que les droits et obligations de ses membres.

### *Article 1 - FREQUENCE DES REUNIONS – DELIBERATIONS*

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire sur convocation de son Président. Le Président du Conseil fixe l'ordre du jour des réunions du Conseil. Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux (2) mois, le Directeur Général, ou, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé

En cas d'empêchement, un membre du Conseil peut donner, par lettre, télégramme, courriel ou tout autre document écrit, pouvoir à un autre membre du Conseil ; chaque membre ne pouvant recevoir qu'un seul mandat. Un membre du Conseil participant à la réunion par visioconférence peut représenter un autre membre sous réserve que le Président du Conseil ait reçu, au jour de la réunion, la procuration écrite du membre ainsi représenté.

Le Président du Conseil dirige les débats et organise le vote des délibérations soumises au Conseil.

### *Article 2 - VISIOCONFERENCE - TELECOMMUNICATION*

A l'exception des réunions qui ont pour objet :

- la nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe,
- tout projet de cession, de disposition ou d'acquisition de quelque nature que ce soit d'éléments d'actifs de la société,

les réunions du Conseil peuvent se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans la mesure toutefois où ces moyens permettent l'identification des membres les utilisant et leur garantissant une participation effective. Ces moyens doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Préalablement à chaque réunion du Conseil et au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de réunion, le Président du Conseil peut, à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, décider d'autoriser ceux-ci à participer à la réunion par visioconférence.

Pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du Conseil présents, il sera tenu compte des membres participant à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunication.

En cas de dysfonctionnement du système de visioconférence ou de télécommunication dûment constaté par le Président du Conseil ou par le Président de séance en cas d'absence de ce dernier, le Conseil peut valablement délibérer et/ou se poursuivre avec les seuls membres présents physiquement, dès lors que les conditions de quorum sont satisfaites.

Un membre du Conseil participant à une réunion par visioconférence ou télécommunication qui ne pourrait plus être réputé présent en raison d'un dysfonctionnement peut alors donner mandat à un membre du Conseil présent physiquement, sous réserve de porter ce mandat à la connaissance du Président du Conseil, en cours de séance, sous une des formes prescrites par l'Article 1 ci-dessus. Il peut également transmettre au Président du Conseil un mandat de représentation par anticipation en stipulant qu'il ne deviendra effectif que dans l'hypothèse où le dysfonctionnement du système de visioconférence ne lui permettrait plus d'être réputé présent.

Toutefois, un membre du Conseil ne pourrait ainsi subdéléguer le mandat qui lui aurait été confié qui ne pourrait plus être exercé. La présente stipulation n'autorise pas les membres du Conseil présents en séance à disposer de plus d'un mandat.

#### *Article - 3 PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL*

Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui indique le nom des membres du Conseil présents, excusés ou absents. Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil désigné ou son adjoint. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le procès-verbal fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil en vertu d'une disposition légale et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le cas échéant, le procès-verbal consigne l'obligation de discrétion qui pèse sur les personnes présentes à la réunion.

La survenance de tout incident technique perturbant le fonctionnement de la séance sera mentionnée dans le procès-verbal, y compris l'interruption et le rétablissement de la participation par visioconférence.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de séance et d'au moins un membre du Conseil. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux membres du Conseil au moins. Le procès-verbal est également signé du Secrétaire du Conseil.

#### *Article - 4 MODIFICATIONS DU REGLEMENT*

Le Règlement pourra être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés et dans le respect des dispositions statutaires.

Tout nouveau membre du Conseil se verra remettre un exemplaire du présent Règlement ainsi qu'un exemplaire des statuts de la Société.

#### 16.4 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a pas institué de comité.

#### 16.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Compte tenu de sa création récente, la Société n'a pas encore pris de dispositions particulières pour se conformer aux règles de gouvernement d'entreprise.

Dans la perspective de l'admission de ses titres à la négociation sur le marché Alternext d'Euronext Paris, la Société a engagé une réflexion sur les pratiques à adopter aux fins d'améliorer ses pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Voir le paragraphe 4.6 du présent document de base.

## 17. SALARIES

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES

#### 17.1.1 Effectifs

Au 31 décembre 2007, le Groupe employait 695 salariés. Il a également eu recours en 2007 à environ 20 personnes (équivalents temps plein) non salariées (contre 11 en 2006) intervenant pour le compte du Groupe en qualité d'intérimaires.

#### 17.1.2 Répartition des effectifs par activité

Le tableau ci-après présente l'évolution de la répartition des effectifs du Groupe par activité au cours des trois derniers exercices :

Activités	Nombre de salariés (2007)	Nombre de salariés (2006)	Nombre de salariés (2005)
Cadres	138	65	46
Techniciens	161	64	25
Employés	336	299	101
<b>Total</b>	<b>695</b>	<b>428</b>	<b>172</b>

#### 17.1.3 Répartition géographique des effectifs

Le tableau ci-après présente l'évolution de la répartition géographique des effectifs du Groupe au cours des trois derniers exercices :

Localisation	Nombre de salariés (2007)	Nombre de salariés (2006)	Nombre de salariés (2005)
<b>France</b>			
<i>Siège social</i>	64	28	24
<i>Autres centres d'activité</i>	296	195	98
<b>Total France</b>	<b>360</b>	<b>223</b>	<b>122</b>
<b>Europe</b>			
<i>Allemagne</i>	88	83	35
<i>Belgique</i>	46	26	15
<i>Espagne</i>	90	55	-
<i>Hollande</i>	21	17	-
<i>République Tchèque</i>	14	8	-
<i>Royaume-Uni</i>	22	16	-
<i>Suisse</i>	-	-	-
<i>Portugal</i>	25	-	-
<i>Irlande</i>	19	-	-
<i>Italie</i>	10	-	-
<b>Total Europe</b>	<b>335</b>	<b>205</b>	<b>50</b>
<b>Total Groupe</b>	<b>695</b>	<b>428</b>	<b>172</b>

## 17.2 POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA SOCIETE

### 17.2.1 L'égalité professionnelle

La Société est particulièrement attentive au respect de l'égalité de traitement entre ses salariés, tant en ce qui concerne l'embauche, l'évolution professionnelle, les sanctions disciplinaires, la formation ou la promotion.

### 17.2.2 L'organisation du temps de travail

La durée du temps de travail des salariés du Groupe est en conformité avec les exigences législatives et réglementaires. La durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures pour les sociétés françaises du Groupe.

### 17.2.3 Les relations collectives

Le Groupe considère que les relations avec ses employés et les institutions représentatives du personnel sont très bonnes. Ainsi, aucun jour de grève n'a été recensé au cours des trois dernières années.

Il n'existe pas, à la date d'enregistrement du présent document de base de syndicat reconnu ou représenté au sein du Groupe.

### 17.2.4 Conventions collectives

Les sociétés françaises du Groupe relèvent de la convention collective nationale :

- Des voyageurs représentants placiers du 3/10/1997 ; et
- Bureau d'étude technique, cabinet d'ingénieur conseil, société de conseil du 15/12/1997.

## 17.3 PARTICIPATION

### 17.3.1 Participation des membres du conseil d'administration dans le capital de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'état des participations détenues par les membres du conseil d'administration au 31 mars 2008 :

Membres du conseil d'administration	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre de droits de vote détenus	% des droits de vote détenus
Patrick Fornas	1.004.340	12,20	1.750.090	17,90
Pascal Launay	275.000	3,12	275.000	2,82
André Guilnard	192.970	2,19	362.970	3,72
Christophe Karvelis	4.000	0,04	4.000	0,03
Emmanuel de Marion	46.000	0,52	92.000	0,94
Jean-Claude Bultel	150	-	150	-
Charles de la Baume	1	-	1	-

A la date du présent document de base, aucun administrateur ou dirigeant de la Société ne bénéficie d'options de souscription ou d'achat d'actions.

### 17.3.2 Attributions gratuites d'actions

#### Plan d'actions gratuites 2006

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 24 avril 2006 a autorisé le conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires. Par deux décisions en date des 28 avril et 28 juin 2006, le conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement 19.350 actions au profit de 20 managers de la Société (avant division du nominal, soit 193.500 actions après division du nominal par dix).

Ladite assemblée générale extraordinaire des actionnaires a également décidé de l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans.

Ce plan d'actions gratuites arrivant à échéance fin avril 2008, le conseil d'administration de la Société s'est réuni le 29 avril 2008 afin de procéder à une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant total de 59.600 d'euros, permettant l'émission des 149.000 actions attribuées gratuitement à 20 des managers de la Société. Pascal Launay est le seul mandataire social ayant bénéficié de ce plan d'actions gratuites (1.500 actions attribuées gratuitement, avant division du nominal, soit 15.000 actions après division du nominal par dix).

### Plan d'actions gratuites 2008

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 30 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société et lui a délégué tous pouvoirs pour déterminer la liste des bénéficiaires. Par une décision en date du 7 février 2008, le conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement 245.200 actions au profit de 32 managers de la Société. Jean-Claude Bultel est le seul mandataire social ayant bénéficié de ce plan d'actions gratuites (10.000 actions attribuées gratuitement).

Ladite assemblée générale extraordinaire des actionnaires a également décidé de l'attribution des actions à leurs bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir le ou les critères fixés, le cas échéant, par le conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Le tableau ci-après présente la répartition du capital social de la Société au 31 mars 2008 :

	31 Mars 2008	
	<i>Nombre d'actions</i>	<i>% du capital</i>
Patrick Fornas	1.004.340	12,2
Managers <sup>(1)</sup>	692.740	8,4
Banque de Vizille	200.000	2,4
Institutionnels	2.256.156	27,4
Personnes physiques ou institutionnels détenant moins de 5000 actions	4.070.314	49,5
<b>TOTAL</b>	<b>8.223.550</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Suite à l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par le conseil d'administration de la Société réuni le 29 avril 2008 en vue de procéder à l'émission des 149.000 actions attribuées gratuitement à certains des dirigeants de la Société dans le cadre du plan d'actions gratuites 2006 (voir le paragraphe 17.3.2 pour une description détaillée de ce plan), le nombre d'actions détenues par les managers s'établit à 841.740 soit 10,0% du capital et 14,7 des droits de vote à la date d'enregistrement du présent document de base.

*Source : Société sur la base d'une étude sur les Titres au porteur identifiables au 31 mars 2008.*

Le tableau ci-après présente la répartition des droits de vote de la Société au 31 mars 2008 :

	31 Mars 2008	
	<i>Nombre de droits de vote</i>	<i>% des droits de vote</i>
Patrick Fornas	1.750.090	17,9
Managers <sup>(1)</sup>	1.306.670	13,4
Banque de Vizille	200.000	2,1
Autres	6.503.190	66,6
<b>TOTAL</b>	<b>9.759.950</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Suite à l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par le conseil d'administration de la Société réuni le 29 avril 2008 en vue de procéder à l'émission des 149.000 actions attribuées gratuitement à certains des dirigeants de la Société dans le cadre du plan d'actions gratuites 2006 (voir le paragraphe 17.3.2 pour une description détaillée de ce plan), le nombre d'actions détenues par les managers s'établit à 841.740 soit 10,0% du capital et 14,7 des droits de vote à la date d'enregistrement du présent document de base.

*Source : Société sur la base d'une étude sur les Titres au porteur identifiables au 31 mars 2008.*

Le tableau ci-après présente l'actionnariat de la Société aux 31 décembre 2007, 2006 et 2005.

	31 Décembre 2007				31 Décembre 2006				31 Décembre 2005			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Patrick Fornas	1.008.739	12,3	1.754.489	18,0	119.886	14,6	214.461	22,6	106.575	19,9	106.575	19,9
Banque de Vizille	330.000	4,0	330.000	3,4	45.000	5,5	45.000	4,7	39.925	7,4	39.925	7,4
Pascal Launay	275.000	3,3	275.000	2,8	35.500	4,3	35.500	3,7	27.500	5,1	27.500	5,1
BNP Paribas	226.851	2,8	226.851	2,3	60.000	7,3	60.000	6,3	49.200	9,2	49.200	9,2
Jean-Philippe Schenardi	96.000	1,2	96.000	1,0	29.600	3,6	29.600	3,1	29.600	5,5	29.600	5,5
Autres	6.286.960	76,5	7.078.810	72,5	532.369	64,7	564.869	59,6	283.242	52,8	283.242	52,8
<b>TOTAL</b>	<b>8.223.550</b>	<b>100,0</b>	<b>9.761.150</b>	<b>100,0</b>	<b>822.355</b>	<b>100,0</b>	<b>949.430</b>	<b>100,0</b>	<b>536.042</b>	<b>100,0</b>	<b>536.042</b>	<b>100,0</b>

## 18.2 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'y a pas d'actionnaire non membre d'un organe d'administration ou de direction d'Easydentic détenant une fraction du capital social et/ou des droits de vote, excédant 5 %.

## 18.3 DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES

A la date d'enregistrement du présent document de base, à chaque action de la Société est attaché un droit de vote. En conséquence, chaque actionnaire de la Société détient un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'il détient.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

## 18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date d'enregistrement du présent document de base, l'actionnaire de référence, Patrick Fornas, détient 12,2 % du capital et 17,9 % des droits de vote de la Société. En cas d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, Patrick Fornas conservera une participation supérieure au dixième des droits de vote.

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a entrepris la mise en place d'un ensemble de mesures pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise (voir paragraphe 4.6 du présent document de base).

## 18.5 ACCORDS SUSCEPTIBLES D'ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle de la Société.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

### **19.1 CONTRATS CONCLUS AVEC DES APPARENTES**

#### **19.1.1 Conventions d'abandon de créance**

- *Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre Easydentic SA et la société Easydentic AG*

Le conseil d'administration du 11 décembre 2007 a décidé de consentir dans le cadre d'une politique de soutien du groupe à la filiale Easydentic AG un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de cinq cent soixante mille euros. Dès que Easydentic AG aura des bénéfices ou des réserves distribuables supérieurs à 500 milliers d'euros, Easydentic AG devra rembourser à Easydentic, pendant une durée maximale de 5 ans, la différence entre le montant de ces bénéfices ou de ces réserves et 500 milliers d'euros et ce, jusqu'à ce que la créance de 560 milliers d'euros ait été remboursée.

- *Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre Easydentic SA et la société Oytech GmbH*

Le conseil d'administration du 11 décembre 2007 a décidé de consentir dans le cadre d'une politique de soutien du groupe à la filiale Oytech GmbH un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de 329,312 milliers d'euros. Dès que Oytech Deutschland GmbH aura des bénéfices ou des réserves distribuables supérieurs à 300 milliers d'euros, Oytech Deutschland GmbH devra rembourser à Easydentic, pendant une durée maximale de 5 ans, la différence entre le montant de ces bénéfices ou de ces réserves et 300 milliers d'euros et ce, jusqu'à ce que la créance de 329,312 milliers d'euros ait été remboursée.

#### **19.1.2 Convention de compte courant d'associé**

Le conseil d'administration du 28 juin 2006 a approuvé la mise en place d'un compte courant d'associé de Patrick Fornas d'un million cinq cent mille (1.500.000) euros, rémunéré au taux annuel de 8,78 %, pour financer le développement du Groupe.

En date du 11 décembre 2007, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de compte courant du 28 juin 2006, rémunérant rétroactivement au premier janvier 2007 le dit compte courant au taux fixe de 4,20 %.

Le solde du compte courant au 31 décembre 2007 était d'un million quarante deux mille (1.042.000) euros, intérêts inclus.

#### **19.1.3 Contrat de prestation de services avec RM Sécurité**

Le conseil d'administration du 19 octobre 2007 a approuvé la prise en charge par la Société des prestations d'une société de gardiennage, la société RM Sécurité, pour assurer la sécurité de Patrick Fornas jusqu'à la fin de l'année 2007. Le coût global de cette prestation s'est élevé à 19.890 euros.

#### **19.1.4 Cession des marques Easydentic et Oytech**

Le conseil d'administration du 12 septembre 2007 a autorisé la cession des marques Easydentic et Oytech détenues par la Société à Easydentic Ireland Ltd. Les noms de domaine déposés par la Société et relatifs auxdites marques seraient également cédés à Easydentic Ireland Ltd. Cette convention a été autorisée mais n'a pas été conclue à ce jour.

Cette cession est motivée par le souhait de la Société de centraliser la gestion de son portefeuille de marques au sein de sa filiale Easydentic Ireland Ltd afin de mutualiser la gestion des marques sous la direction d'un expert en marketing.

**19.2 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**19.2.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2007**

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Lalique  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

**Easydentic S.A.**

Siège social : 130, rue Archimède - Parc de La Duranne - L'Adamantin - BP 60454 - 13592 Aix-En-Provence Cedex 3

Capital social : € 3 289 420

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

**Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'éventuelles autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

***Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre Easydentic S.A. et la société Easydentic A.G.***

- Personne concernée :

Messieurs Patrick Fornas, Président du Conseil d'Administration d'Easydentic S.A. et Pascal Launay, Directeur Général Délégué d'Easydentic S.A.

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2007 a décidé de consentir, dans le cadre d'une politique de soutien du groupe, à la filiale Easydentic A.G. un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de €. 560 000.

- Modalités :

Dès que Easydentic A.G. aura des bénéfices ou des réserves distribuables supérieurs à €. 500 000, Easydentic A.G. devra rembourser, pendant une durée maximum de 5 ans, à votre société la différence entre le montant de ces bénéfices ou de ces réserves et €. 500 000 et ce, jusqu'à ce que la créance de €. 560 000 ait été remboursée.

***Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune entre Easydentic S.A. et la société Oytech Deutschland GmbH***

- Personnes concernées :

Messieurs Patrick Fornas, Président du Conseil d'Administration d'Easydentic S.A. et Pascal Launay, Directeur Général Délégué d'Easydentic S.A.

- Nature et objet :

Le Conseil d'administration du 11 décembre 2007 a décidé de consentir, dans le cadre d'une politique de soutien du groupe, à la filiale Oytech Deutschland GmbH un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune d'un montant de €. 329 312.

- Modalités :

Dès que Oytech Deutschland GmbH aura des bénéfices ou des réserves distribuables supérieurs à € 300 000, Oytech Deutschland GmbH devra rembourser, pendant une durée maximum de 5 ans, à votre société la différence entre le montant de ces bénéfices ou de ces réserves et € 300 000 et ce, jusqu'à ce que la créance de € 329 312 ait été remboursée.

***Cession des marques Easydentic et Oytech***

- Personne concernée :

Monsieur Patrick Fornas, Président du Conseil d'Administration d'Easydentic S.A.

- Nature et objet :

Le conseil d'administration du 12 septembre 2007 a autorisé la cession des marques Easydentic et Oytech détenues par votre société à Easydentic Ireland Ltd. Les noms de domaine déposés par votre société et relatifs aux dites marques seraient également cédés à cette filiale.

Cette cession est motivée par le souhait de votre société de centraliser la gestion de son portefeuille de marques dans cette filiale afin de mutualiser la gestion des marques sous la direction d'un expert en marketing.

Une fois cette cession réalisée, des contrats de licence de marque seraient conclus avec Easydentic Ireland Ltd afin de permettre l'utilisation de ces dernières par les sociétés du groupe Easydentic.

- Modalités :

La cession des marques et les contrats de licence avec Easydentic Ireland Ltd ne sont pas encore réalisés à ce jour.

***Convention de compte courant d'associé avec Monsieur Patrick Fornas***

- Personne concernée :

Monsieur Patrick Fornas, Président du Conseil d'Administration d'Easydentic S.A.

- Nature et objet :

Le conseil d'administration du 28 juin 2006 a approuvé la mise en place d'un compte courant d'associé de € 1 500 000, rémunéré au taux annuel de 8,78%, pour financer le développement du groupe Easydentic.

En date du 11 décembre 2007, le conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de compte courant du 28 juin 2006, rémunérant rétroactivement au premier janvier 2007 le dit compte courant au taux fixe de 4,20%.

- Modalités :

Le solde du compte courant au 31 décembre 2007 était de € 1 042 000 intérêts inclus, les intérêts se sont élevés à € 42 000 pour l'exercice.

***Prise en charge du coût de prestation d'une agence de sécurité afin d'assurer la sécurité de Monsieur Patrick Fornas***

- Personne concernée :

Monsieur Patrick Fornas, Président du Conseil d'Administration d'Easydentic S.A.

- Nature et objet :

Le conseil d'administration du 19 octobre 2007 a approuvé la prise en charge par la société des prestations d'une société de gardiennage, la société RM Sécurité, pour assurer sa sécurité jusqu'à la fin de l'année 2007.

- Modalités :

Le coût global de cette prestation a été de € 19 890.

Marseille et Paris, le 19 mars 2008

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ACCE

Alain L. Genot  
Président du Directoire

Guy André  
Associé

Thierry Bacquet  
Président du conseil d'administration

## 19.2.2 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Lalique  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

### **Easydentic S.A.**

Siège social : 130 rue Archimède - Parc de la Duranne – L'Adamantin - BP 60454  
13592 Aix-en-Provence Cedex 3  
Capital social : €3.289.420

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

#### **Convention de compte courant d'associé avec Monsieur Patrick Fornas**

- Date d'autorisation du Conseil d'Administration : 28 juin 2006
- Personne concernée : Monsieur Patrick Fornas, Président du Conseil d'Administration d'Easydentic S.A.
- Nature et objet :

Mise en place d'un compte courant d'associé d'un montant de 1 500 000 euros, rémunéré au taux annuel de 8,78%, et ce afin de financer le développement du Groupe Easydentic.

- Modalité :

Au 31 décembre 2006, le solde du compte courant de Monsieur Patrick Fornas s'élève à la somme de 1 000 000 euros et les intérêts se portent à la somme de 66 338 euros.

### **Convention de compte courant d'associé avec Monsieur André Guilmard**

- Date d'autorisation du Conseil d'Administration : 28 juin 2006
- Personne concernée : Monsieur André Guilmard, Administrateur d'Easydentic S.A.
- Nature et objet :

Mise en place d'un compte courant d'associé d'un montant de 140 000 euros, rémunéré au taux annuel de 8,78%, et ce afin de financer le développement du Groupe Easydentic.

- Modalité :

Au 31 décembre 2006, la totalité du compte courant de Monsieur André Guilmard est remboursé et les intérêts se portent à la somme de 5 634 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Marseille et Paris, le 9 mai 2007

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ACCE

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Thierry Bacquet  
*Président du conseil d'administration*

19.2.3 **Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2005**

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Lalique  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

**Easydentic S.A.**

Siège social : Les Pléiades II, Bâtiment B - 730 rue René Descartes - Parc de la Duranne  
BP 60454 - 13592 Aix-en-Provence Cedex  
Capital social : €2.392.268

**Rapport spécial  
des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Votre société a été transformée en société anonyme par décision de votre assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2005. Jusqu'à cette date elle exerçait son activité sous la forme de société par actions simplifiée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles L. 225-38 et L. 227-10 du Code de commerce.

Marseille et Toulon le 28 avril 2006

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

A & T AUDIT

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Daniel Ghio

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

#### 20.1.1 Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

##### Bilan consolidé

ACTIF	Note	31/12/2007	31/12/2006
Ecart d'acquisition .....	4.4	3 365	1 053
Immobilisations incorporelles .....	4.5	276	165
Immobilisations corporelles .....	4.6	2 143	980
Immobilisations financières.....	4.7	5 627	3 211
Titres mis en équivalence .....	4.8	82	0
<b>ACTIF IMMOBILISE .....</b>		<b>11 493</b>	<b>5 408</b>
Stocks & en cours .....	4.10	5 350	2 163
Clients et comptes rattachés .....	4.11	18 444	11 800
Autres créances et comptes de régularisation .....	4.11	2 944	1 450
Valeurs mobilières de placement.....		55	12
Disponibilités.....		4 274	1 689
<b>ACTIF CIRCULANT.....</b>		<b>31 067</b>	<b>17 093</b>
<b>TOTAL ACTIF.....</b>		<b>42 560</b>	<b>22 523</b>
<b>PASSIF</b>			
		<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
Capital social .....	4.15	3 289	3 289
Primes d'émission, fusion, apport .....	4.15	4 224	4 224
Réserves & report à nouveau.....	4.15	1 212	-1 556
Ecart de conversion .....	4.15	44	0
Résultat Groupe .....	4.15	4 438	2 781
<b>Capitaux propres part du Groupe .....</b>		<b>13 207</b>	<b>8 738</b>
Intérêts minoritaires .....		374	44
Provisions pour risques & charges .....	4.13	173	83
Dettes financières .....	4.14	5 040	448
Fournisseurs.....		9 694	5 931
Autres dettes et compte de régularisation...	4.15	14 073	7 280
<b>TOTAL PASSIF .....</b>		<b>42 560</b>	<b>22 523</b>

## Compte de résultat

	Note	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'affaires .....		74 560	39 605
Autres produits d'exploitation.....		760	95
Achats consommés .....		-10 780	-6 568
Autres charges externes.....		-20 336	-10 069
Charges de personnel.....		-29 914	-16 113
Autres charges d'exploitation.....		-1 711	-371
Impôts et Taxes .....		-1 213	-551
Dotations nettes aux amortissements et provisions .....		-2 462	-1 384
<b>Résultat d'exploitation .....</b>		<b>8 904</b>	<b>4 645</b>
Produits financiers.....	4.1	118	3
Charges financières .....	4.1	-1 020	-272
<b>Produits et charges financiers.....</b>		<b>-902</b>	<b>-269</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées.....</b>		<b>8 002</b>	<b>4 377</b>
Produits exceptionnels.....	4.2	169	31
Charges exceptionnelles .....	4.2	-140	-158
<b>Produits et charges exceptionnels.....</b>		<b>29</b>	<b>-128</b>
Participation des salariés .....		-630	0
Impôts s/ les résultats .....	4.3	-2 409	-1 421
<b>Résultat net des entreprises intégrées.....</b>		<b>4 992</b>	<b>2 828</b>
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence.....		46	0
Dotations amortissements des écarts d'acquisition .....	4.4	-297	-90
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé.....</b>		<b>4 741</b>	<b>2 738</b>
Intérêts minoritaires.....		303	-43
<b>Résultat net part du Groupe.....</b>		<b>4 438</b>	<b>2 781</b>

### **Note 1 - Règles et méthodes comptables**

#### 1.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de EASYDENTIC S.A., société anonyme domiciliée en France et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation du règlement n° 99.02 du Comité de la réglementation comptable. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

#### 1.2 Périmètre de consolidation et composition du groupe EASYDENTIC

##### *1.2.1 Informations générales*

Easydentic, créée en avril 2004, est un opérateur dans le contrôle d'accès biométrique dédiés aux technologies d'empreinte digitale et de morphologie du doigt. Le groupe, précurseur en son domaine, dispose d'une gamme de produits biométriques sans équivalent sur le marché.

Le business model du groupe s'articule autour d'une offre produit novatrice et d'une solution financière adaptée, en proposant à ses clients un contrat de location financière de 48 mois, recédé à un leaser et racheté à l'échéance.

Easydentic a mis en place une force de vente directe autour des grandes villes françaises, ainsi qu'un réseau indirect sur les villes secondaires. Fort du succès rencontré en France, la société a démarré une activité en Belgique et en Allemagne en avril 2005 ainsi qu'en Espagne en novembre 2005. En 2006, le groupe a créé des filiales en Hollande, au Royaume-Uni, en Allemagne et, en REPUBLIQUE TCHEQUE, en joint-venture avec Orco Holding.

Easydentic a également réalisé l'acquisition par échange de titres de la société Innovatys spécialisée dans la surveillance par caméra sous protocole internet en mai 2006.

L'année 2007 a été marquée par l'ouverture de 3 nouvelles filiales, le Portugal, l'Irlande et l'Italie et par les acquisitions de 80% de la société Eden (en deux lots, 70% au 31 mars 2007 et 10% le 13 décembre 2007) et de 20% de la société Bio One.

Créé en 1998, EDEN s'est imposé comme le spécialiste du développement de systèmes de contrôle d'accès (RFID et Biométrie), et possède toute une gamme de produits et logiciels associés pour tous types d'applications acceptant la majorité des technologies d'identification en offrant une totale liberté de choix de lecteurs.

Cette prise de participation permet au Groupe de conforter sa position unique d'acteur indépendant, présent tout au long de la filière du contrôle d'accès ainsi que d'enrichir l'offre aux PME/PMI à travers des gammes de produits et service différenciés pour chacune des marques Easydentic, Oy-Tech et Innovatys.

Easydentic a également acquis 6,1% supplémentaire dans Easydentic CE (République Tchèque) qu'elle détient maintenant à 61,1% et 35% supplémentaires dans Oytech Deutschland GMBH qu'elle détient maintenant à 100%.

La société Innovatys a, pour sa part, acquis 100% des titres de la société Uniways le 15 juin 2007, société fusionnée par transmission universelle de patrimoine le 31 octobre 2007.

### *1.2.2 Périmètre de consolidation*

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ces activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Toutes les sociétés considérées comme significatives ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Aucune société n'a été consolidée selon la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle. Deux sociétés, Bio One et Yo Tech, sociétés détenues respectivement à 20% et 28%, ont été consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les produits et les charges des sociétés acquises en cours d'année sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle effectif de la société par le Groupe.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés :

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

### *1.2.3 Composition du groupe EASYDENTIC*

Société mère : EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au Parc de la Duranne – l'Adamantin, 130 rue Archimède à Aix en Provence (France), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques.

EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au 160 avenue Jules Bordet à EVERE (Belgique), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC AG, société anonyme dont le siège social se situe au Flosswörth Strass 57 à MANNHEIM (Allemagne), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100% au 31 décembre 2006, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC IBERICA, société anonyme dont le siège social se situe au C/Gobelas, 17, la Planta Urb. La FLORIDA à MADRID (Espagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC CE, société anonyme dont le siège social se situe à Kodanska 1441/46 à Prague (République Tchèque), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 61,1%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

OYTECH DEUTSCHLAND GMBH, société à responsabilité limitée se situe à Theodor Althoff Strasse 47 à ESSEN (Allemagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC NEDERLAND BV, société anonyme dont le siège social se situe à Claudius Prinsenlaan 126 à BREDA (Hollande), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC UK Ltd, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à Hammersmith Bridge Road, Hammersmith London (Grande Bretagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

INNOVATYS SECURITE INFORMATIQUE SAS, société par actions simplifiées dont le siège social se situe au boulevard des Alpes à Meylan, et ayant pour activité la visiosurveillance à distance par Internet, la téléphonie sur IP ainsi que la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

La société INNOVATYS SECURITE INFORMATIQUE SAS a fusionné par Transmission Universelle de Patrimoine la société UNIWAYS SAS. La prise de contrôle de la société UNIWAYS SAS a eu lieu le 15 juin 2007 et cette société a été fusionnée le 31 octobre 2007.

EASYDENTIC LUSITANA Lda, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à Rotunda Eng.º Edgar Cardoso, 23 4400-676 Vila Nova de Gaia (Portugal), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 80%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC IRELAND Ltd, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe Castleforbes House, 3rd Floor, Castleforbes Road, Dublin 1 (Irlande), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

ETUDES ET DEVELOPPEMENTS EN ELECTRONIQUE NUMERIQUE (EDEN), société par actions simplifiées dont le siège social se situe 994 rue de la Gare à Venelles, et ayant pour activité le développement de logiciels, la fabrication et la réalisation d'appareillage électronique. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 80%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC ITALIA Srl, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe Via Casignolo, 44 - 20092 Cinisello Balsamo (Italie), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 70%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

YO TECHNOLOGY SAS, société par actions simplifiées dont le siège social se situe 511 route de la SEDS à Vitrolles, et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 28%, est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

BIO ONE SARL, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 11 rue de la Tannerie à St Julien les Metz, et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 20%, est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

### 1.3 Principes, modalités et méthodes de consolidation

Les états financiers sont présentés en euro, arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

#### *1.3.1 Conversion des états financiers*

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe est l'euro sauf pour les filiales situées au Royaume Uni et en république Tchèque. Pour ces filiales, les comptes ont été convertis selon la méthode du cours historique, à savoir le cours de clôture au 31 décembre 2007 pour les éléments monétaires et le cours historique pour les éléments non monétaires.

#### *1.3.2 Ecart de première consolidation*

Les écarts de première consolidation constatés lors d'une acquisition et afférents à des éléments identifiables sont affectés aux actifs concernés. Cet écart correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et l'évaluation totale, selon le principe de la juste valeur, des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle.

Les écarts non affectés sont inscrits au poste "Ecart d'acquisition" et sont amortis linéairement sur une durée de 10 années.

#### *1.3.3 Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Easydentic vend aux leasers du matériel biométrique préalablement installé chez ses clients ayant souscrit un contrat de services comprenant location et maintenance. Le leaser reprend à son compte les contrats de location signés par Easydentic avec les locataires à l'exclusion de la maintenance en prélevant le cas échéant, après analyse des dossiers, une retenue de garantie.

La cession du matériel par Easydentic au leaser entraîne le transfert de la subrogation du leaser dans le bénéfice de l'autorisation de prélèvement signée à l'origine au titre du contrat de location, les produits de location étant appréhendés par le leaser.

En application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, le transfert au leaser des risques et avantages relatifs au matériel intervient au moment de l'installation matérialisée par la signature du procès-verbal d'installation par l'utilisateur final. C'est lors de ce transfert qu'Easydentic reconnaît le produit de la cession.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires afférent à la prestation de maintenance est appréhendé linéairement sur la durée du contrat, soit 48 mois.

- Résiliation :

La résiliation du contrat peut entraîner la facturation d'une indemnité égale au solde TTC des mensualités restant à échoir à la date de résiliation majorée de 10%. Le produit de résiliation est alors appréhendé immédiatement lors de l'émission de cette facture.

- Vente directe du matériel :

Le transfert des risques et avantages du matériel intervient au moment de la signature du procès-verbal d'installation, le produit est alors appréhendé au résultat.

- Prestation d'installation :

Le produit de la prestation d'installation est appréhendé au résultat le jour de la signature du procès-verbal d'installation.

#### *1.3.4 Résultat d'exploitation courant*

Le résultat d'exploitation comprend notamment les charges suivantes :

- locations simples : les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat de location,
- location financement : les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant due.

Le Groupe utilise le résultat d'exploitation courant comme principal indicateur de performance. Le résultat d'exploitation courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des :

- pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
  - litiges ou événements très inhabituels.
- des produits et charges financiers, dont les dépréciations de fonds de garantie ;
  - des impôts ;
  - du résultat net des entreprises associées.

#### *1.3.5 Produits et charges financiers*

Les produits et charges financiers comprennent :

Les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement et compte courant d'associé) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ; les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ; les dépréciations des fonds de garantie.

Les produits financiers sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat s'ils présentent un caractère matériel.

#### *1.3.6 Résultats par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dans l'hypothèse d'une dilution maximale liée à l'exercice d'instruments de capitaux propres.

### 1.4 Principes d'évaluation

Les actifs ou passifs des sociétés du périmètre sont comptabilisés selon les principes comptables généralement admis en France. Seuls les points particuliers ou importants font l'objet de commentaires ci après.

Les actifs immobilisés sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur nominale, et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### *1.4.1 Frais de recherche et développement*

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois les frais de développement financés par le groupe sont immobilisés si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité de ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

#### 1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Les amortissements pour dépréciation, des autres immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue sauf si elle est indéterminée :

Logiciels            3 ans

Méthode de dépréciation éventuelle : la valeur des immobilisations incorporelles est revue pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente.

#### 1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Aucune des entités du groupe n'est propriétaire d'immeubles de placement ou de terrain.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue pour chaque composant d'une immobilisation corporelle ;

Matériel et outillage industriels	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel biométrique	3 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	5 ans

Méthode de dépréciation éventuelle : la valeur des immobilisations corporelles est revue pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente.

#### 1.4.4 Immobilisations financières

##### 1.4.4.1 Retenues de garantie

Les retenues de garanties pratiquées par les leasers sont inscrites en immobilisations financières dès le transfert au leaser des risques et avantages afférents au matériel cédé. Ces retenues de garantie visent à rembourser le leaser des loyers impayés et du capital restant dû par les clients finaux financièrement défaillants.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée sur les retenues de garanties à hauteur du risque de non recouvrement.

##### 1.4.4.2 Titres de participation non consolidés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Méthode de dépréciation éventuelle : les dépréciations éventuelles sont appréciées en fonction de la valeur d'usage qui repose à la fois sur des critères comparatifs (transactions récentes) et prévisionnels (perspectives de rentabilité).

#### *1.4.5 Stocks*

Les stocks sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### *1.4.6 Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées en valeur historique puis dépréciées en fonction de leur antériorité selon les taux de provisionnement suivants :

- de 3 à 6 mois : 20%
- de 6 à 9 mois : 30%
- de 9 à 12 mois : 50%
- plus de 12 mois : 100%

Les créances jugées spécifiquement compromises font l'objet de dépréciation au cas par cas.

Les créances relatives à des indemnités de résiliation de nature litigieuse sont dépréciées au taux de 100%, sauf avis contraire des avocats en charge du recouvrement.

#### *1.4.7 Trésorerie*

La trésorerie se compose de comptes courants bancaires, de caisses et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur liquidative de fin d'exercice. Les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

#### *1.4.8 Provisions pour risques et charges*

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- la société a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'essentiel des provisions constituées concernent des litiges avec des clients dont le risque de prise en charge par la société a été évalué par un avocat.

#### *1.4.9 Actions d'autocontrôle*

Aucune action de la société mère n'est détenue par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées.

#### *1.4.10 Engagements sociaux*

##### Indemnités de départ à la retraite

Méthodologie de calcul :

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Easydentic en matière d'indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives, ou accords d'entreprise, en vigueur au sein des sociétés.

Cette méthode est appelée méthode des unités de crédits projetées. L'évaluation réalisée par Easydentic prend également en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite.

Caractéristiques de la méthode :

Seuls les salariés en CDI en poste au 31 décembre 2007 sont retenus.

Les salaires sont annualisés.

Les engagements sont évalués sous l'hypothèse d'un départ volontaire dès l'atteinte du taux plein de la Sécurité Sociale (dans le cas des salariés sous contrat de droit français).

Le taux de revalorisation annuel net d'inflation des salaires est le suivant :

Pour les non cadres : 0%

Pour les cadres : 2%

Taux moyen de sortie : 49%

Taux de charges sociales : entre 33% et 40%

Taux d'actualisation : Easydentic a retenu une courbe de taux, c'est-à-dire un taux d'actualisation différent pour chaque maturité.

En conséquence, le groupe a retenu la courbe de taux zéro-coupon éditée par l'Institut des actuaires pour le 31 décembre 2007 ; soit des taux compris entre 4,1% pour une maturité 1 et 4,74% pour une maturité 29 ans.

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite au 31 décembre 2007 s'élèvent à K€. 260.

##### Médailles du travail

Les médailles du travail n'ont pas fait l'objet de provisions, les conventions collectives applicables au personnel des sociétés du Groupe Easydentic n'en prévoyant pas.

## Droit Individuel à la Formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation s'élève à 6 492 heures. Aucun volume d'heures de formation n'a donné lieu à demande.

### *1.4.11 Imposition exigible et différée*

Les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

L'impôt exigible et le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéficiaire imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

## **Note 2 - Évolution du périmètre de consolidation**

Les principaux événements qui ont affecté le périmètre de consolidation concernent :

### 2.1 Les changements de pourcentage de détention :

- l'acquisition complémentaire en date du 24 mai 2007 de 6,11% des titres d'EASYDENTIC CE qui fait porter notre détention à hauteur de 61,1%
- l'acquisition complémentaire en date du 23 avril 2007 de 35% des titres d'OYTECH DEUTSCHLAND GMBH qui fait porter notre détention à hauteur de 100%.

### 2.2 Les acquisitions de nouvelles filiales :

- l'acquisition en date du 23 février 2007 de la totalité des titres d'EASYDENTIC IRELAND Ltd pour un montant de 50.000 €.
- l'acquisition en date du 9 janvier 2007 de 80% du capital d'EASYDENTIC LUSITANA Lda pour un montant de 53.000 €.
- l'acquisition en date du 31 mars 2007 de 70% du capital d'EDEN pour un montant de 2.135.625 €.
- l'acquisition en date du 13 décembre 2007 de 10% du capital d'EDEN pour un montant de 600.000 € qui fait porter notre détention à hauteur de 80%.
- l'acquisition en date du 6 septembre 2007 de 70% du capital d'EASYDENTIC ITALIA Srl pour un montant de 38.625 €.

- l'acquisition en date du 15 juin 2007 de 100% du capital d'UNIWAYS SAS pour un montant de 186.915 €. Et d'un complément de prix estimé à 182.832 € déterminé sur la base du chiffre d'affaires des trois prochains exercices.

### 2.3 Nouvelles sociétés mises en équivalence :

- Première consolidation de la société YO TECHNOLOGY SAS, détenue à hauteur de 28% depuis le 16 juin 2004 et consolidée en raison de son caractère désormais significatif.
- Prise de participation en date du 17 janvier 2007 à hauteur de 20% du capital de BIO ONE SARL, pour un montant de 20.000 €.

### Note 3 – Informations par secteur et par zone géographique

#### Secteurs

#### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Biométrie	60 740	34 943
Caméra sous IP	13 820	4 662
<b>TOTAL</b>	<b>74 560</b>	<b>39 605</b>

#### Zone géographique

##### Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur géographique

<i>En K€</i>	FRANCE	BELGIQUE	ALLEMAGNE	ESPAGNE	REP. TCHEQUE	HOLLANDE	UK	PORTUGAL	IRLANDE	ITALIE	TOTAL
Chiffre d'affaires conso.	44 762	8 453	8 372	5 092	990	2 538	1 528	961	1 752	111	74 560
<i>Rappel</i> 31/12/2006	25 918	3 605	6 814	2 719	3	388	158	0	0	0	39 605

##### Répartition du résultat d'exploitation consolidé par secteur géographique

<i>En K€</i>	FRANCE	BELGIQUE	ALLEMAGNE	ESPAGNE	REP. TCHEQUE	HOLLANDE	UK	PORTUGAL	IRLANDE	ITALIE	TOTAL
Résultat d'exploitation	9 067	1 117	-194	-539	-494	363	-860	130	308	5	8 904
<i>Rappel</i> 31/12/2006	3 615	686	329	328	-111	-56	-145	0	0	0	4 646

##### Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles nettes consolidées par secteur géographique

<i>En K€</i>	FRANCE	BELGIQUE	ALLEMAGNE	ESPAGNE	REP. TCHEQUE	HOLLANDE	UK	PORTUGAL	IRLANDE	ITALIE	TOTAL
Immo. Incorp. nettes	271	0	4	0	0	0	0	0	0	0	276
Immo. corp. nettes	1 174	171	72	139	348	57	20	30	107	25	2 143
<b>Immo. nettes</b>	<b>1 445</b>	<b>171</b>	<b>77</b>	<b>139</b>	<b>348</b>	<b>57</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>107</b>	<b>25</b>	<b>2 419</b>
<i>Rappel</i> 31/12/2006	864	48	82	83	17	43	8	0	0	0	1 145

## Note 4 - Analyse des principaux postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Produits financiers et charges financières

#### Produits financiers et Charges financières

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Produits de la trésorerie & Equivalents .....	9	1
Reprises de provisions financières.....	34	0
Autres produits financiers.....	74	2
<b>Produits financiers.....</b>	<b>118</b>	<b>3</b>
Coût de l'endettement brut .....	-226	-32
Dépréciation des fonds de garantie Leasers.....	-567	-149
Autres charges financières .....	-227	-90
<b>Charges financières.....</b>	<b>-1 020</b>	<b>-272</b>

### 4.2 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

#### Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Résultat net sur cession d'actifs .....	-15	-3
Dotations nettes des reprises exceptionnelles .....	31	-52
Autres produits exceptionnels .....	67	20
Autres charges exceptionnelles .....	-54	-92
<b>Total.....</b>	<b>29</b>	<b>-128</b>

### 4.3 Impôts sur les résultats

#### 4.3.1 Charge d'impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Impôts exigibles <sup>(1)</sup>	3 196	779
Impôts différés	(787)	641
<b>Charge d'impôts</b>	<b>2 409</b>	<b>1 421</b>

<sup>(1)</sup> Les impôts exigibles correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice.

#### 4.3.2 Rationalisation de la charge d'impôts

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Résultat net (a) .....	4 741	2 738
Résultat net des sociétés mises en équivalence (b) .....	46	
Charge d'impôts (c) .....	(2 409)	(1 421)
<b>Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence (a-b-c).....</b>	<b>7 104</b>	<b>4 159</b>
Taux d'impôt applicable à la société consolidante <sup>(1)</sup> .....	34,43%	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique .....</b>	<b>(2 446)</b>	<b>(1 386)</b>
Différences permanentes .....	(334)	(26)
Impôts différés sur déficits nés sur la période et non comptabilisés .....		
Crédits d'impôts .....	305	0
Autres <sup>(2)</sup> .....	66	(8)
<b>Charge d'impôts réelle.....</b>	<b>(2 409)</b>	<b>(1 421)</b>

<sup>(1)</sup> Ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Easydentic.

<sup>(2)</sup> Dont écart de taux sur sociétés étrangères.

#### 4.3.3 Variation des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

<i>En K€</i>	
Impôts différés actifs à l'ouverture .....	356
Impôts différés passifs à l'ouverture .....	(21)
<b>Impôts différés nets à l'ouverture .....</b>	<b>335</b>
Produits nets de l'exercice .....	787
Variation de périmètre .....	87
Autres <sup>(1)</sup> .....	(15)
<b>Impôts différés nets à la clôture .....</b>	<b>1 193</b>
- Dont Impôts différés actifs .....	1 231
- Dont Impôts différés passifs .....	(38)

<sup>(1)</sup> Il s'agit principalement des effets de change sur les impôts différés.

#### 4.3.4 Source des impôts différés actifs et passifs

L'analyse par source de l'actif net d'impôts différés s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Différence temporelle sur locations financières .....	(37)	(48)
Différence temporelle s/ frais d'établissement .....	10	8
Différence temporelle sur stocks .....	185	32
Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés ....	5	
Autres différences temporelles (dont participation) .....	263	24
Reports fiscaux déficitaires .....	723	319
Ecritures de consolidation .....	44	
<b>Impôts différés nets à la clôture .....</b>	<b>1.194</b>	<b>335</b>

#### 4.3.5 Impôts différés non reconnus

Tous les déficits reportables disponibles au 31 décembre 2007 ont été activés compte tenu de leur perspective d'utilisation dans un avenir proche.

#### 4.4 Ecart d'acquisition

##### EASYDENTIC

<i>En K€</i>	<b>vb 12_2006</b>	<b>vb 12_2007</b>	<b>Amt cumulé 12_2007</b>	<b>vnc 12_2007</b>
Belgique	3	3	3	0
AG	423	423	85	339
GmbH		5	5	0
Innovatys	718	718	120	598
Central Europe		5	5	0
Italia		4	4	0
Portugal		42	4	38
Eden lot 1		1.687	127	1.561
Eden lot 2		438	0	438
<b>TOTAL</b>	<b>1.144</b>	<b>3.325</b>	<b>352</b>	<b>2.973</b>

##### INNOVATYS

	<b>vb 12_2006</b>	<b>vb 12_2007</b>	<b>Amt cumulé 12_2007</b>	<b>vnc 12_2007</b>
Uniways		427	36	392
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>427</b>	<b>36</b>	<b>392</b>

#### 4.5 Immobilisations incorporelles

##### Immobilisations incorporelles (valeur brute)

<i>En K€</i>	31/12/2006	acquisitions	cessions	variation de périmètre	reclassements / autres	31/12/2007
Ecart d'acquisition.....	1 144	0	0	2 609	0	3 753
Frais de R&D .....	0	240	-17	0	0	223
Concessions, brevets... ..	149	37	-7	32	-3	208
Fonds commerciaux .....	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	99	6	-99	39	0	45
<b>Total immobilisations incorporelles.....</b>	<b>1 392</b>	<b>283</b>	<b>-123</b>	<b>2 681</b>	<b>-3</b>	<b>4 229</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

##### Immobilisations incorporelles (amortissement)

<i>En K€</i>	31/12/2006	dotations	cessions	reprises	variation de périmètre	reclassements / autres	31/12/2007
Ecart d'acquisition.....	91	297	0	0	0	0	388
Frais de R&D .....	0	35	0	0	0	0	35
Concessions, brevets... ..	83	28	-7	0	23	0	127
Fonds commerciaux .....	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	0	1	0	0	37	0	39
Avances & acomptes sur immo. incorporelles .....	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations incorporelles.....</b>	<b>174</b>	<b>361</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>588</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

#### 4.6 Immobilisations corporelles

##### Immobilisations corporelles (valeur brute)

<i>En K€</i>	31/12/2006	acquisitions	cessions	variation de périmètre	reclassements / autres	31/12/2007
Terrains.....	0	0	0	0	0	0
Constructions .....	0	20	0	0	0	20
Installations techniques.....	344	670	-82	7	104	1 043
Autres immo. Corporelles.....	974	826	-48	15	0	1 766
Immobilisations en cours.....	0	118	0	0	0	118
Avances et acomptes.....	0	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations corporelles .....</b>	<b>1 318</b>	<b>1 635</b>	<b>-130</b>	<b>21</b>	<b>104</b>	<b>2 948</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>377</i>	<i>25</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>402</i>

## Immobilisations corporelles (amortissement)

### Immobilisations corporelles (amortissement)

<i>En K€</i>	31/12/2006	dotations	cessions	reprises	variation de périmètre	reclassements / autres	31/12/2007
Terrains .....	0	0	0	0	0	0	0
Constructions.....	0	0	0	0	0	0	0
Installations techniques .....	121	134	-5	0	18	0	268
Autres immo. Corporelles.....	217	307	-39	0	51	0	536
Immobilisations en cours.....	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations corporelles .....</b>	<b>338</b>	<b>441</b>	<b>-44</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>804</b>
<i>dont crédit bail .....</i>	<i>167</i>	<i>95</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>262</i>

### 4.7 Immobilisations financières

#### Immobilisations financières (valeur brute)

<i>En K€</i>	31/12/2006	acquisitions	cessions	variation de périmètre	reclassements / autres	31/12/2007
Participations dans les entreprises associées.....	0	0	0	54	28	82
Titres disponibles à la vente .....	29	3	0	0	-28	4
Prêts et cautions.....	4	49	-21	7	265	305
Retenues de garantie.....	3 306	3 033	-114	0	-248	5 977
Autres immobilisations financières .....	20	22	-3	0	-17	23
<b>Total immobilisations financières .....</b>	<b>3 360</b>	<b>3 107</b>	<b>-138</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>6 390</b>

#### Immobilisations financières (dépréciation)

<i>En K€</i>	31/12/2006	dotations	cessions	variation de périmètre	reclassements / autres	31/12/2007
Titres disponibles à la vente.....	0	0	0	0	0	0
Prêts et cautions .....	0	0	0	0	0	0
Retenues de garantie .....	149	567	-35	0	0	681
Autres immobilisations financières.....	0	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations financières .....</b>	<b>149</b>	<b>567</b>	<b>-35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>681</b>

#### 4.8 Informations sur les sociétés mises en équivalence

<i>En K€</i>	%	Valeur comptable	CA	Capital social	Résultat net	Capitaux propres	QP SN	Cautions / Avals
Yo Tech <sup>(1)</sup>	28%	28	1 734	100	117	173	48	N/A
Bio One <sup>(2)</sup>	20%	20	486	100	167	167	33	N/A

<sup>(1)</sup> Comptes au 31 décembre 2007

<sup>(2)</sup> Comptes au 31 octobre 2007

Les titres de participation ci-dessus détenus à plus de 20% sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

#### 4.9 Liste des sociétés non consolidées

EASYDENTIC AG détient 10% du capital de la société BIOFIVE GMBH pour une valeur nette comptable des titres de 2.500 €.

INNOVATYS SECURITE INFORMATIQUE SAS détient un pourcentage non significatif du capital de la société SOMUDIMEC pour une valeur nette comptable des titres de 1.007 €.

#### 4.10 Stocks

Au 31 décembre 2007

<i>En K€</i>	Valeur Brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Produits en cours.....	290	0	290
Produits Caméra sous IP .....	629	0	629
Produits Biométriques.....	4 324	0	4 324
Petits matériels stockés .....	108	0	108
<b>Total .....</b>	<b>5 350</b>	<b>0</b>	<b>5 350</b>

#### 4.11 Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2007

<i>En K€</i>	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>21 853</b>	<b>3 409</b>	<b>18 444</b>
Autres créances d'exploitation.....	698	0	698
Impôts différés actifs, courants.....	1 194		1 194
Charges constatées d'avance.....	873		873
Avances et acomptes versés sur commandes .....	179	0	179
<b>Total Autres Créances .....</b>	<b>2 944</b>	<b>0</b>	<b>2 944</b>

L'ensemble des créances et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

A titre commercial envers certains clients finaux, il a été demandé au leaser PARFIP de différer les prélèvements correspondant au contrat de location/maintenance signés avec ceux-ci. Ces différés d'échéances ne dépassent pas douze mois et constituent un simple différé de paiement sans aucun autre engagement.

#### 4.12 Capitaux propres

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2007 est de 8 223 550 contre 822 355 au 31 décembre 2006 : le nominal des actions a été divisé par 10 par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2007.

Les capitaux propres négatifs détenus par les minoritaires ont été rattachés aux capitaux propres part du groupe.

#### 4.13 Provisions pour risques et charges

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Provisions pour risques.....	157	83
Autres provisions.....	15	0
<b>Produits financiers.....</b>	<b>173</b>	<b>83</b>

#### • **Incertitudes sur litiges significatifs en cours**

#### **ZALIX**

Précision sur le litige opposant la société à un fournisseur Zalix devant le tribunal de commerce de Créteil :

- demandes de la société de K€. 626,5
- demandes reconventionnelles du fournisseur : 1,9 M€.

Aucune provision pour risque et charge n'est constituée au titre de la demande reconventionnelle.

Dans cette affaire, Easydentic est victime, de la part d'un fournisseur avec lequel elle avait conclu un contrat d'approvisionnement exclusif, de défaut de conseil, du non respect d'une clause d'exclusivité sur l'un des produits, de dol et d'un vice caché sur un second produit.

L'ensemble des charges liées à ce dossier ont été supportées par Easydentic et figurent dans ses comptes. A l'actif, il subsiste dans les stocks un nombre résiduel de produits ayant fait l'objet d'un constat d'huissier et d'un rapport d'expert auprès du tribunal d'Aix en Provence attestant de leur non fonctionnement à l'état neuf, sortis de leur emballage d'origine (K€. 52). Au passif, le solde fournisseurs s'élève à K€. 17.

Les demandes reconventionnelles de Zalix s'appuient sur une perte de marge calculée sur la durée initiale du contrat d'approvisionnement qu'Easydentic a résilié pour faute avant son terme. Il est précisé que Zalix n'était, en toute hypothèse, plus en mesure d'assurer l'exécution de ce contrat dans la mesure où pour les 2 produits principaux concernés :

- pour l'un, elle n'était plus en mesure de le livrer ne pouvant plus s'approvisionner auprès de son fournisseur, lui-même ayant signé une clause d'exclusivité européenne avec une autre société ;
- pour l'autre, ses défauts majeurs en excluaient la poursuite de la commercialisation. De plus, l'ensemble des produits installés chez nos clients ont dû être démontés.

Ce litige en est, à ce jour, au stade de l'expertise judiciaire.

Quelques jours avant le dépôt définitif du rapport d'expertise, intervenu le 19 novembre 2007, l'expert désigné par le tribunal a fait l'objet d'une demande de récusation de la part de Zalix. Cette demande a été rejetée par ordonnance en date du 31 janvier 2008. Zalix a formé appel contre cette décision. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Il convient de préciser que selon l'expert dont la récusation est sollicitée, Zalix a livré à Easydentic du matériel défectueux et devrait assumer l'entière responsabilité du préjudice subi de ce chef par Easydentic.

## **AREPA**

Mention du litige opposant la société à un client Arepa : montant des créances non recouvrées de K€. 306 (créances sur indemnités de résiliation facturées), aucune provision pour dépréciation des créances ou pour risque n'est comptabilisée :

Easydentic a signé plusieurs contrats avec la société Arepa dont elle a réparti le financement auprès de trois leasers, dans l'ordre suivant : Locam, KBC Lease, et Parfip. Nous estimons que les contrats ont été régulièrement signés par le décideur ayant pouvoir de le faire. Les autorisations de prélèvement des mensualités ont été également signés, les matériels ont été installés et fonctionnent parfaitement. Easydentic a même reçu un courrier de satisfaction du client. Les premiers prélèvements ont été honorés pour KBC Lease et Locam.

Au moment où Parfip a émis ses premières échéances, une contestation d'Arepa sur la délégation de son directeur à signer les contrats est intervenue suite à un remaniement structurel interne et postérieur à la mise en production.

La société Easydentic a racheté les contrats financés par Parfip et s'est pourvue en justice contre la société Arepa. KBC Lease et Locam sont restés, quant à eux, propriétaires des contrats dûment payés à Easydentic, et ont engagé une action en justice contre Arepa.

L'affaire est toujours pendante devant les tribunaux compétents.

### **4.14 Dettes financières**

<i>En K€</i>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit .....	4 459	100
ICNE / Emprunts bancaires .....	58	0
Dette location financement .....	36	86
Autres dettes financières .....	25	37
Découverts & soldes créditeurs de banque .....	463	226
<b>Total .....</b>	<b>5 040</b>	<b>448</b>
<i>dont part à moins d'un an .....</i>	<i>1 176</i>	<i>329</i>

#### 4.15 Autres créiteurs et dettes diverses

31/12/2007 31/12/2006

En K€

Produits constatés d'avance .....	180	33
Dettes fiscales et sociales .....	11 509	6 084
Impôts différés Passifs .....	0	0
Autres .....	2 385	1 144
<b>Total.....</b>	<b>14 074</b>	<b>7 261</b>

Le poste "Autres" comprend notamment le compte courant envers un associé pour un montant de K€. 1.000.

#### 4.16 Variation des capitaux propres

En K€	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Résultat part du groupe	Ecart de conv.	Capitaux propres part du groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées	Intérêts mino.	Résultat part des mino.	Total capitaux propres
	Nombre	Montant								
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>536 067</b>	<b>2 144</b>	<b>2 718</b>	<b>-486</b>	<b>0</b>	<b>4 376</b>	<b>0</b>	<b>151</b>	<b>-296</b>	<b>4 231</b>
Affectation résultat N-1 .....			-486	486		0		-296	296	0
Incidence directe en capitaux propres <sup>(2)</sup> .....			-1 070	2 781		1 711		232	-43	1 900
Total hors transactions avec les actionnaires .....										
Dividendes payés .....										
Emission d'actions <sup>(1)</sup> .....	286 288	1 145	1 506			2 651				2 651
Rachat d'actions .....										
Cession d'actions .....										
Remboursement des actions privilégiées .....										
Paiements en actions .....										
Transaction avec les actionnaires .....										
Annulation d'actions .....										
Autres .....										0
<b>Au 31 décembre 2006</b> .....	<b>822 355</b>	<b>3 289</b>	<b>2 668</b>	<b>2 781</b>	<b>0</b>	<b>8 738</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>-43</b>	<b>8 782</b>
Affectation résultat N-1 .....			2 781	-2 781		0		-43	43	0
Incidence directe en capitaux propres .....				4 438	44	4 481		27	303	4 811
Total hors transactions avec les actionnaires .....										
Dividendes payés .....										
Emission d'actions .....										
Rachat d'actions .....										
Cession d'actions .....										
Remboursement des actions privilégiées .....										
Paiements en actions .....										
Transaction avec les actionnaires .....										
Annulation d'actions .....										
Autres .....			-12			-12				-12
<b>Au 31 décembre 2007<sup>(3)</sup></b> .....	<b>8 223 550</b>	<b>3 289</b>	<b>5 437</b>	<b>4 438</b>	<b>44</b>	<b>13 207</b>	<b>0</b>	<b>71</b>	<b>303</b>	<b>13 581</b>

(1) Détail des émissions d'actions

Nombre	Montant	
119 000	476 000	BSPCE
30 788	123 152	Apport en nature
9 000	36 000	Numéraire
127 500	510 000	Obligation convertible
<b>286 288</b>	<b>1 145 152</b>	<b>Total des émissions</b>

(2) Impact des changements de méthode de comptabilisation du revenu

(3) Après division par 10 du nominal des actions

## Note 5 - Engagements hors bilan et autres informations

### 5.1 – Effectif moyen par catégorie

Au 31 décembre (ETP)	2007		2006	
	FRANCE	ETRANGER	FRANCE	ETRANGER
Vendeurs & Team Leaders				
	134	177	96	113
Techniciens	83	78	40	37
Chefs de Vente	50	18	32	16
Directeurs de Plateau	14	15	12	6
Ingénieurs	10	0	0	0
Assistants	25	27	15	24
Siège et Assimilés	44	20	28	9
<b>Total</b>	<b>360</b>	<b>335</b>	<b>223</b>	<b>205</b>
Au 31 décembre (En K€)	2007		2006	
Salaires et traitements	23 702		12 417	
Charges de personnels	6 213		3 696	
<b>Total</b>	<b>29 914</b>		<b>16 113</b>	

## 5.2 – Engagements hors bilan

<b>Engagements donnés (En K€)</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Cautions accordées à des sociétés non intégrées globalement	0	0
Hypothèques ou garanties sur biens immobiliers de stés IG	0	0
Nantissements de titres de participation de filiales IG	0	0
Nantissements sur actifs corp/incorp.de stés IG	50	0
Cautions et garanties pour engagements souscrits par les filiales	2 172	0
Garanties bancaires de stés IG	68	39
<b>Total</b>	<b>2 290</b>	<b>39</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Plafonds des découverts autorisés	6 470	2 450
Avals et cautions reçus	0	0
Autres engagements reçus	0	0
<b>Total</b>	<b>6 470</b>	<b>2 450</b>

### **Engagements contractuels donnés :**

Lorsque des clients finaux sont financièrement défaillants, Easydentic a donné à certains leasers l'engagement de couvrir, dans des conditions énoncées au contrat, les créances de loyers des leasers sur ces clients, ou de verser au leaser une indemnité. Les contrats avec certains leasers stipulent que notre société redevient alors propriétaire des matériels et a la possibilité de les récupérer auprès des clients.

Easydentic s'engage à assurer pendant la durée du contrat le service du seul matériel qu'il fournit et installe.

### **Engagements contractuels reçus :**

Easydentic bénéficie d'une garantie de remplacement des matériels défectueux d'une durée de 2 années pour la plupart des matériels SAGEM.

### 5.3 – Instruments de capitaux propres

#### *5.3.1 – Capital social*

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2007 a décidé la division par 10 du nominal des actions qui passe ainsi de 4€ à 0,4€.

	Nombre	Valeur nominale (€)
<b>Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>822 355</b>	<b>4,0</b>
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	0	0
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0
<b>Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>8 223 550</b>	<b>0,4</b>

### 5.4 – Instruments de couverture

#### *5.4.1 – Instrument de couverture du risque de taux*

*En K€*

#### **Etat des positions du Groupe face aux risque de taux d'intérêt**

Risque de taux	- de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ de 5 ans	TOTAL
<b>Bilan</b>					
Actifs financiers					
Passifs financiers (EURIBOR 3 MOIS)	0	444	3 556	0	4 000
<b>Hors Bilan</b>					
<b>Différentiel</b>					
<b>Positions conditionnelles</b>					
CAP à 5%	0	444	3 556	0	4 000
FLOOR à 3,89%	0	444	3 556	0	4 000

Caractéristiques de l'emprunt, objet de la couverture :

- Nature : ouverture de crédits utilisables par billets
- Emission : 26/10/2007
- Taux : EURIBOR 3 mois + 1%
- Echéance : 01/10/2010
- T.E.G : 6,07 %
- Couverture : EURIBOR 3 mois contre CAP et FLOOR présentant des échéances de remboursement identiques.

### 5.5 – Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise consolidante s'élève à 896.833 €.

1.500 actions gratuites ont également été attribuées aux dirigeants.

### 5.6 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 1er février 2008, EASYDENTIC S.A., a souscrit à 70% du capital d'une nouvelle société, EASYDENTIC SUISSE S.A. pour un montant CHF 100.000.

Le 26 février 2008, la participation de EASYDENTIC S.A. au capital de EASYDENTIC ITALIA Srl est passée de 70% à 20% suite à la cession à la valeur nominale de 50% des parts.

### **Note 6 – Tableau de flux de trésorerie**

	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<i>En K€</i>		
Résultat Groupe.....	4 438	2 781
Intérêts minoritaires – Résultat.....	303	-43
Part dans le résultat net des MEE.....	-46	0
Amortissements et Provisions.....	1 377	1 676
Impact changement de méthode.....	0	-1 603
Variation des impôts différés.....	-787	641
Plus ou moins values de cession d'immobilisations.....	15	0
<b>Marge brute d'autofinancement.....</b>	<b>5 300</b>	<b>3 452</b>
Variation du Besoin en fonds de Roulement.....	-922	-695
<b>TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE (A).....</b>	<b>4 378</b>	<b>2 757</b>
Acquisition ou augmentation de l'actif immobilisé.....	-5 037	-3 490
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé.....	343	77
Trésorerie nette affectée à l'acquisition de filiales.....	-1 655	-154
<b>TOTAL DES FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B).....</b>	<b>-6 348</b>	<b>-3 567</b>
Augmentation de capital.....	0	1 630
Dividendes versés.....	0	0
Emissions d'emprunts.....	4 417	171
Diminution des dettes financières.....	-63	-679
<b>TOTAL DES FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C).....</b>	<b>4 354</b>	<b>1 122</b>
Incidence des écarts de conversion (D).....	6	0
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D).....</b>	<b>2 391</b>	<b>312</b>
Trésorerie à l'ouverture.....	1 476	1 163
Trésorerie à la clôture.....	3 866	1 476
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>2 391</b>	<b>312</b>

La trésorerie à l'ouverture de l'exercice 2007 a été modifiée des découverts bancaires qui étaient présentés en diminution des dettes financières en 2006.

## 20.1.2 Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

### Bilan consolidé

ACTIF	Note	Montants en K€	
		31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (21 mois)
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>			
Ecart d'acquisition.....	note 4.4	1 053	130
Immobilisations incorporelles .....	note 4.4	165	20
Immobilisations corporelles .....	note 4.5	980	516
Immobilisations financières .....	note 4.6	3 211	647
Titres mis en équivalence.....		0	0
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....</b>		<b>5 408</b>	<b>1 314</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
Stocks & en cours .....	note 4.7	2 163	719
Clients et comptes rattachés .....	note 4.8	11 800	6 261
Autres créances et comptes de régularisation.....	note 4.8	1 451	1 029
Valeurs mobilières de placement .....		12	0
Disponibilités .....		1 689	1 163
<b>TOTAL ACTIF COURANT .....</b>		<b>17 115</b>	<b>9 172</b>
<b>TOTAL ACTIF .....</b>		<b>22 523</b>	<b>10 485</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social.....	4.9	3 289	2 144
Primes d'émission .....		4 224	2 718
Réserves consolidées Groupe.....		-1 556	0
Résultat consolidé Groupe .....		2 781	-486
Autres .....			0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>8 738</b>	<b>4 376</b>
Intérêts des minoritaires (Résultat et Réserves) .....		44	-145
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 782</b>	<b>4 231</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES .....</b>	note 4.10	83	14
<b>Dettes .....</b>			
Emprunts et dettes financières.....	note 4.11	448	729
Fournisseurs et comptes rattachés .....		5 931	3 019
Autres créditeurs et dettes diverses .....	note 4.12	7 280	2 493
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>13 659</b>	<b>6 241</b>
<b>TOTAL PASSIF .....</b>		<b>22 523</b>	<b>10 485</b>

## Compte de résultat

	<b>Montants en K€</b>		
	<b>Note</b>	<b>31/12/2006 (12 mois)</b>	<b>31/12/2005 21 mois)</b>
<b>Chiffre d'affaires</b> .....		<b>39 605</b>	<b>18 175</b>
Autres produits d'exploitation .....		95	69
Achats consommés.....		-6 568	-3 260
Autres charges externes .....		-10 069	-5 921
Charges de personnel .....		-16 113	-8 729
Autres charges d'exploitation .....		-371	-135
Impôts et Taxes .....		-551	-324
Dotations aux amortissements et provisions .....		-1 384	-862
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b>4 645</b>	<b>-987</b>
Produits et charges financiers .....	note 4.1	-269	-113
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b> .....		<b>4 377</b>	<b>-1 100</b>
Résultats exceptionnels .....	note 4.2	-128	-77
Impôts sur les résultats.....	note 4.3	-1 421	395
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b> .....		<b>2 828</b>	<b>-782</b>
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence .....		0	0
Dotations amortissements des écarts d'acquisition.....		-90	0
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b> .....		<b>2 738</b>	<b>-782</b>
Intérêts minoritaires .....		-43	-296
<b>Résultat net (part du Groupe)</b> .....		<b>2 781</b>	<b>-486</b>
Résultat net par action (euro).....		3,38	-0,91

### **Note 1 - Règles et méthodes comptables**

#### 1.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de EASYDENTIC SA, société anonyme domiciliée en France et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation du règlement n° 99.02 du Comité de la réglementation comptable. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, avait une durée de 21 mois.

#### 1.2 Périmètre de consolidation et composition du groupe EASYDENTIC

##### *1.2.1 Informations générales*

Easydentic, créée en avril 2004, est un opérateur dans le contrôle d'accès biométrique dédiés aux technologies d'empreinte digitale et de morphologie du doigt. Le groupe, précurseur en son domaine, dispose d'une gamme de produits biométriques sans équivalent sur le marché.

Le business model du groupe s'articule autour d'une offre produit novatrice et d'une solution financière adaptée, en proposant à ses clients un contrat de location financière de 48 mois, recédé à un leaser et racheté à l'échéance.

Easydentic a mis en place une force de vente directe autour des grandes villes françaises, ainsi qu'un réseau indirect sur les villes secondaires. Fort du succès rencontré en France, la société a démarré une activité en Belgique et en Allemagne en avril 2005 ainsi qu'en Espagne en novembre 2005. En 2006, le groupe a créé des filiales en Hollande, au Royaume-Uni, en Allemagne et en République Tchèque en joint-venture avec Orco Holding.

Easydentic a également réalisé l'acquisition de la société Innovatys spécialisée dans la surveillance par caméra sous protocole Internet en mai 2006, par échange de titres.

### *1.2.2 Périmètre de consolidation*

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ces activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Toutes les sociétés considérées comme significatives ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Aucune société n'a été consolidée selon la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle ou celle de la mise en équivalence.

Les produits et les charges des sociétés acquises en cours d'année sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle effective de la société par le Groupe.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés :

Les soldes bilanciers, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

### *1.2.3 Composition du groupe EASYDENTIC*

Société mère : EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au Parc de la Duranne – l'Adamantin, 130 rue Archimède à Aix en Provence (France), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques.

EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au 160 avenue Jules Bordet à EVERE (Belgique), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC AG, société anonyme dont le siège social se situe au Flosswörth Strass 57 à MANNHEIM (Allemagne), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100% au 31 décembre 2006, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC IBERICA SA, société anonyme dont le siège social se situe au C/Gobelas, 17, la Planta Urb. La FLORIDA à MADRID (Espagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC CE, société anonyme dont le siège social se situe à Anglka 26 à Prague (République Tchèque), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 55%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

OYTECH DEUTSCHLAND GMBH, société à responsabilité limitée se situe à Theodor Althoff Strasse 47 à ESSEN (Allemagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 65%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC NEDERLAND BV SA, société anonyme dont le siège social se situe à Claudius Prinsenlaan 126 à BREDA (Hollande), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC UK, société à responsabilité limitée dont le siège social se situe à Wharsedale Road, Winnershtman Wokinghan Berkshire (Grande Bretagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

INNOVATYS SAS, société par actions simplifiées dont le siège social se situe au boulevard des Alpes à Meylan, et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

### 1.3 Changement de méthode :

Le règlement CRC 2004-06 a été appliqué pour la première fois sur l'exercice 2006 pour la comptabilisation du chiffre d'affaires, impliquant pour les éléments transférés le transfert des risques et avantages à l'utilisateur final.

Cette première application a eu pour effet de modifier le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires des cessions de contrats aux leasers.

Au titre de l'exercice précédent, le transfert de propriété du matériel au leaser intervenait, après signature du contrat de location, dès acceptation du financement par le leaser. En application du règlement CRC 2004-06, la cession d'un contrat de location est désormais rattachée à l'exercice au cours duquel d'une part l'accord leaser est obtenu et d'autre part est installé le matériel, produit du contrat de location.

Ce changement de méthode a été traité par les capitaux propres d'ouverture et a eu les impacts suivants dans le compte de résultat de l'exercice :

Chiffre d'affaires :	2 355 K€
<i>Variation de stocks :</i>	<i>(451) K€</i>
<i>Provision pour créances douteuses :</i>	<i>(303) K€</i>
Résultat d'exploitation :	1 603 K€
<i>Incidence d'impôts :</i>	<i>(531) K€</i>
Résultat Net :	1 070 K€

Les bilans et compte de résultats suivants ont été établis afin d'assurer la comparabilité des exercices, les comptes 2005 Pro forma étant retraités de l'impact du changement de méthode (hors TVA) :

### 1.3.1 Compte de résultat pro forma

<i>En K€</i>	<b>2006</b>	<b>2005 Pro forma (21 mois)</b>	<b>2005 Publié (21 mois)</b>
Chiffre d'affaires .....	39 607	15 821	18 175
Résultat d'exploitation.....	4 645	-2 588	-987
Résultat courant des entreprises intégrées .....	4 377	-2 702	-1 100
<i>Résultat exceptionnel.....</i>	<i>-128</i>	<i>-77</i>	<i>-77</i>
<i>Impôts .....</i>	<i>-1 421</i>	<i>927</i>	<i>395</i>
<i>Amortissement des écarts d'acquisition .....</i>	<i>-90</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Résultat de l'ensemble consolidé.....	2 738	-1 852	-782
Intérêts minoritaires .....	-43	-296	-296
Résultat net (part du groupe) .....	2 781	-1 556	-486

### 1.3.2 Bilan pro forma

<i>En K€</i>	<b>2006</b>	<b>2005 Pro forma (21 mois)</b>	<b>2005 Publié (21 mois)</b>
<b>ACTIF</b>			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE .....</b>	<b>5 408</b>	<b>1 314</b>	<b>1 314</b>
<b>ACTIF COURANT</b>			
Stocks et en cours .....	2 163	1 169	719
Clients et comptes rattachés .....	11 800	4 209	6 261
Autres créances et comptes de regularization.....	1 451	1 561	1 029
Valeurs mobilières de placement .....	12	0	0
Disponibilités .....	1 689	1 163	1 163
<b>TOTAL ACTIF COURANT .....</b>	<b>17 115</b>	<b>8 102</b>	<b>9 172</b>
<b>TOTAL ACTIF .....</b>	<b>22 523</b>	<b>9 415</b>	<b>10 485</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital .....	3 289	2 144	2 144
Primes d'émission .....	4 224	2 718	2 718
Réserves consolidées Groupe.....	-1 556	0	0
Résultat consolidé Groupe.....	2 781	-1 556	-486
Autres .....		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE.....</b>	<b>8 738</b>	<b>3 306</b>	<b>4 376</b>

<b>Intérêts des minoritaires (Résultat et Réserves) .....</b>	<b>44</b>	<b>-145</b>	<b>-145</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>8 782</b>	<b>3 161</b>	<b>4 231</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....</b>	<b>83</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
<b>TOTAL DETTES .....</b>	<b>13 659</b>	<b>6 241</b>	<b>6 241</b>
<b>TOTAL PASSIF .....</b>	<b>22 523</b>	<b>9 415</b>	<b>10 485</b>

#### 1.4 Principes, modalités et méthodes de consolidation

Les états financiers sont présentés en euro, arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

##### *1.4.1 Conversion des états financiers*

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe est l'euro sauf pour les filiales situées au Royaume Uni et en république Tchèque. Pour ces filiales les comptes ont été convertis selon la méthode du cours historique, à savoir le cours de clôture au 31 décembre 2006 pour les éléments monétaires et le cours historique pour les éléments non monétaires. Ce cours historique a été déterminé en appliquant la moyenne du taux de change publié au journal officiel pour la conversion des opérations intracommunautaires avec des pays ne faisant pas partie de la zone euro.

Cette méthode de conversion s'est traduite par une charge d'écart de conversion de 2 k€ pour chaque filiale soit un total de 4 k€ portés au compte de résultat.

##### *1.4.2 Ecart de première consolidation*

Les écarts de première consolidation constatés lors d'une acquisition et afférents à des éléments identifiables sont affectés aux actifs concernés. Cet écart correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et l'évaluation totale, selon le principe de la juste valeur, des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle.

Les écarts non affectés sont inscrits au poste "Ecart d'acquisition" et sont amortis linéairement sur une durée de 10 années.

##### *1.4.3 Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupe.

Easydentic vend aux leasers du matériel biométrique qu'elle installe chez ses clients ayant souscrit un contrat de services comprenant location et maintenance. Le leaser assure le financement des seuls matériels en prélevant le cas échéant, après analyse des dossiers, une retenue de garantie. La cession du matériel par Easydentic au leaser entraîne le transfert de la subrogation du leaser dans le bénéfice de l'autorisation de prélèvement signée à l'origine au titre du contrat de location. Dans ce cadre, les produits de location sont appréhendés par le leaser. En revanche, pour les contrats antérieurs au premier février 2006, le forfait de maintenance est prélevé mensuellement par le leaser pour le compte d'Easydentic, le chiffre d'affaires est alors appréhendé mensuellement sur la durée du contrat de maintenance (48 mois).

– **Cession aux leasers du matériel :**

En application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, le produit de cession du matériel au leaser est enregistré lorsque d'une part l'accord de financement leaser est obtenu et d'autre part lorsque le matériel, produit du contrat de location, est installé. Le transfert de propriété du matériel au leaser intervient au moment de l'installation matérialisée par la signature du procès-verbal d'installation par l'utilisateur final.

– **Résiliation :**

La résiliation du contrat peut entraîner la facturation d'une indemnité égale au solde TTC des mensualités restant à échoir à la date de résiliation majorée de 10%. Le produit de résiliation est alors appréhendé immédiatement lors de l'émission de cette facture.

– **Vente directe du matériel :**

Le transfert de propriété du matériel intervient au moment de la signature du procès-verbal d'installation, le produit est alors appréhendé au résultat.

– **Prestation d'installation :**

Le produit de la prestation d'installation est appréhendé au résultat le jour de la signature du procès-verbal d'installation.

#### *1.4.4 Résultat d'exploitation courant*

Le résultat d'exploitation comprend notamment les charges suivantes :

- locations simples : les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat de location,
- location financement : les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant due.

Le Groupe utilise le résultat d'exploitation courant comme principal indicateur de performance. Le résultat d'exploitation courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des :
  - pertes de valeur d'actifs (y compris des goodwill) ;
  - litiges ou événements très inhabituels.
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des entreprises associées.

#### *1.4.5 Produits et charges financières*

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- Les produits financiers sont présentés sur une ligne séparée du compte de résultat s'ils présentent un caractère matériel.

#### *1.4.6 Résultats par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dans l'hypothèse d'une dilution maximale liée à l'exercice d'instruments de capitaux propres.

### 1.5 Principes d'évaluation

Les actifs ou passifs des sociétés du périmètre sont comptabilisés selon les principes comptables généralement admis en France. Seuls les points particuliers ou importants font l'objet de commentaires ci après.

Les actifs immobilisés sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur nominale, et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### *1.5.1 Immobilisations incorporelles*

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue sauf si elle est indéterminée :

- Frais de constitution      5 ans
- Logiciels                      3 ans

Méthode de dépréciation éventuelle : la valeur des immobilisations incorporelles est revue pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente.

#### *1.5.2 Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Aucune des entités du groupe n'est propriétaire d'immeubles de placement ou de terrain.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue pour chaque composant d'une immobilisation corporelle ;

- Matériel et outillage industriels 5 ans
- Installations générales 10 ans
- Matériel biométrique 3 ans
- Matériel de bureau et informatique 5 ans
- Mobilier 5 ans

Méthode de dépréciation éventuelle : la valeur des immobilisations corporelles est revue pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente.

### *1.5.3 Immobilisations financières*

#### *1.5.3.1 Retenues de garantie*

Les retenues de garanties sont inscrites en immobilisations financières dès le transfert de propriété du matériel au leaser. Ces retenues de garantie visent à rembourser le leaser des loyers impayés et du capital restant dû par les clients finaux financièrement défaillants.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée sur les retenues de garanties à hauteur du risque de non recouvrement.

#### *1.5.3.2 Titres de participation non consolidés*

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Méthode de dépréciation éventuelle : les dépréciations éventuelles sont appréciées en fonction de la valeur d'usage qui repose à la fois sur des critères comparatifs (transactions récentes) et prévisionnels (perspectives de rentabilité).

### *1.5.4 Stocks*

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu pour le groupe.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### *1.5.5 Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés en valeur historique puis dépréciés en fonction de leur antériorité selon les taux de provisionnement suivants :

- de 3 à 6 mois : 20%
- de 6 à 9 mois : 30%
- de 9 à 12 mois : 50%
- plus de 12 mois : 100%

Les créances jugées spécifiquement compromises font l'objet de dépréciation au cas par cas.

Les créances relatives à des indemnités de résiliation de nature litigieuse sont dépréciées au taux de 100%, sauf avis contraire des avocats en charge du recouvrement.

#### *1.5.6 Trésorerie*

La trésorerie se compose exclusivement de comptes courants bancaires.

#### *1.5.7 Actions d'autocontrôle*

Aucune action de la société mère n'est détenue par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées.

#### *1.5.8 Provisions*

Indemnités de fin de carrière

Les engagements de la société envers ses salariés au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas estimés significatifs eu égard à la date de création récente de l'entreprise, au turnover élevé et à la faible probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (jeunesse des effectifs).

Médailles du travail

Les médailles du travail n'ont pas fait l'objet de provisions, les conventions collectives applicables au personnel des sociétés du Groupe Easydentic n'en prévoyant pas.

#### *1.5.9 Imposition exigible et différée*

Les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

L'impôt exigible et le montant estimé de l'impôt du au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôts qui ont été adopté ou quasi adoptés à la date de clôture.

### **Note 2 - Évolution du périmètre de consolidation**

Les principaux événements qui ont affecté le périmètre de consolidation concernent :

## 2.1 Les changements de pourcentage de détention :

- l'acquisition complémentaire en date du 24 avril 2006 des titres de EASYDENTIC AG qui fait porter notre détention à hauteur de 100%.

## 2.2 Les acquisitions de nouvelles filiales :

- l'acquisition en date du 24 avril 2006 de la totalité des titres de la SAS INNOVATYS pour un montant de 972 000 €.
- l'acquisition en date du 9 août 2006 de 65% du capital de OYTECH GMBH pour un montant de 32 500 €.
- l'acquisition en date du 26 septembre 2006 de 55% du capital de EASYDENTIC CE pour un montant de 85 000 €.
- l'acquisition en date du 4 juillet 2006 de 100% du capital de EASYDENTIC NEDERLAND pour un montant de 90 000 €.
- l'acquisition en date du 2 octobre 2006 de 100% du capital de EASYDENTIC UK pour un montant de 52 463 €.

### **Note 3 – Informations par secteur et par zone géographique**

#### *Secteurs*

<i>En K€</i>	<b>Chiffre d'affaires</b>	
	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Biométrie.....</b>	34 943	18 175
<b>Caméra sous IP.....</b>	4 662	0
<b>TOTAL.....</b>	39 605	18 175

#### *Zone géographique*

<b>Exercice 2006 (En K€)</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Belgique</b>	<b>Espagne</b>	<b>Hollande</b>	<b>Rep. Tchèque</b>	<b>UK</b>	<b>Total</b>
Chiffre d'affaires hors groupe	25 918	6 814	3 605	2 719	388	3	158	<b>39 605</b>
<i>Rappel 31/12/2005</i>	14 462	2 177	1 469	67	0	0	0	18 175

#### *Localisation par pays du résultat d'exploitation consolidé*

<b>Exercice 2006 (En K€)</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Belgique</b>	<b>Espagne</b>	<b>Hollande</b>	<b>Rep. Tchèque</b>	<b>UK</b>	<b>Total</b>
<b>Résultat final conso 31/12/2006</b>	<b>3 615</b>	<b>329</b>	<b>686</b>	<b>328</b>	<b>-56</b>	<b>-111</b>	<b>-145</b>	<b>4 646</b>
<i>Rappel 31/12/2005</i>	-261	-847	146	-24	0	0	0	-986

#### *Localisation par pays du résultat consolidé*

<b>Exercice 2006 (En K€)</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Belgique</b>	<b>Espagne</b>	<b>Hollande</b>	<b>Rep. Tchèque</b>	<b>UK</b>	<b>Total</b>
<b>Résultat final conso 31/12/2006</b>	<b>2 061</b>	<b>305</b>	<b>386</b>	<b>218</b>	<b>-42</b>	<b>-85</b>	<b>-105</b>	<b>2 738</b>
<i>Rappel 31/12/2005</i>	-188	-643	67	-17	0	0	0	-781

#### *Localisation par pays des immobilisations corporelles et incorporelles nettes*

<b>Exercice 2006 (En K€)</b>	<b>France</b>	<b>Allemagne</b>	<b>Belgique</b>	<b>Espagne</b>	<b>Hollande</b>	<b>Rep. Tchèque</b>	<b>UK</b>	<b>Total</b>
<b>Immo. Corpo et incorpo. nettes conso.</b>	<b>864</b>	<b>82</b>	<b>48</b>	<b>83</b>	<b>43</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>1 145</b>
<i>Rappel 31/12/2005</i>	<i>381</i>	<i>69</i>	<i>48</i>	<i>38</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>536</i>

## Note 4 - Analyse des principaux postes du bilan et du compte de résultat

### 4.1 Produits financiers et charges financières

<i>En K€</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Revenu des participations.....	0	0
Frais financiers immobilisés.....	0	0
Autres .....	3	7
<b>Produits financiers .....</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
Intérêts des emprunts obligataires .....	0	42
Autres .....	272	79
<b>Charges financières.....</b>	<b>272</b>	<b>121</b>

### 4.2 Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles

<i>En K€</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Résultat net sur cession d'actifs .....	0	11
Frais liés à l'acquisition de sociétés .....	0	0
Abandon de créance .....	0	0
Autres charges exceptionnelles .....	103	88
Produits exceptionnels .....	20	0
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges...	44	0
<b>Total.....</b>	<b>-128</b>	<b>-77</b>

### 4.3 Impôts sur les résultats

<i>En K€</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Impôts courants .....	-779	-51
Impôts différés .....	-641	446
<b>Total impôts sur les résultats.....</b>	<b>-1 421</b>	<b>395</b>

L'analyse par source du passif net d'impôts différés s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

<i>En K€</i>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Déficits reportables .....	319	460
Retraitements et élimination de profit internes sur stocks	32	9
Provision non déductibles temporairement .....	24	10
Retraitement Locations financières .....	0	0
Retraitements frais d'établissement .....	8	5
<b>Impôts différés actifs</b> .....	<b>383</b>	<b>484</b>
Dépréciation des impôts différés actifs .....	0	0
<b>Impôts différés actifs nets</b> .....	<b>383</b>	<b>484</b>
Retraitement locations financières .....	48	38
Autres déductions fiscales temporaires .....		
<b>Impôts différés passifs</b> .....	<b>48</b>	<b>38</b>
<b>Actif d'impôt différé</b> .....	<b>356</b>	<b>446</b>
<b>Passif d'impôt différé</b> .....	<b>21</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sur déficits reportables sont estimés recouvrables compte tenu des prévisions de résultats.

<i>En K€</i>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2005</b>
Impôts différés actifs, non courants .....	0	0
Impôts différés actifs, courants .....	356	446
	0	0
Impôts différés passifs, non courants .....	0	0
Impôts différés passifs, courants .....	21	0
<b>Montant net</b> .....	<b>335</b>	<b>446</b>

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%).

<i>En K€</i>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Résultat net.....	2 781	-486
Part des minoritaires.....	-43	-296
<b>Impôts sur les sociétés .....</b>	<b>-1 421</b>	<b>395</b>
Résultat avant impôt.....	4 158	-1 177
Taux d'imposition français.....	33,33%	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique (profit en 2005).....</b>	<b>-1 386</b>	<b>-392</b>
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères.....	-10	-72
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence .....	0	0
Différences permanentes .....	-56	76
Charges d'impôt sur amortissement Ecart Acquisition.....	30	0
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs .....	0	0
Autres .....	2	-2
<b>Charge d'impôt dans le compte de résultat .....</b>	<b>-1 421</b>	<b>395</b>

#### 4.4 Immobilisations incorporelles

##### **Immobilisations incorporelles – valeurs brutes**

<i>En K€</i>	<b>Ouvertures</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2006</b>
Ecart d'acquisition .....	130	1 013	0	0	1 144
Frais de R&D.....	0	0	0	0	0
Concessions, brevets.....	83	66	0	0	149
Fonds commerciaux.....	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	0	0	0	0	0
Avances & acomptes sur immo. incorporelles.....	0	99	0	0	99
<b>Total immobilisations incorporelles.....</b>	<b>214</b>	<b>1 178</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 392</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

##### **Amortissements des immobilisations incorporelles**

<i>En K€</i>	<b>Ouvertures</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprise</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2006</b>
Ecart d'acquisition .....	0	90	0	0	0	91
Frais de R&D.....	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets.....	63	20	0	0	0	83
Fonds commerciaux.....	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles .....	0	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations incorporelles .....</b>	<b>63</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>174</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

#### 4.5 Immobilisations corporelles

##### Immobilisations corporelles – valeurs brutes

<i>En K€</i>	Ouverture	Acquisition	Cessions	Autres	31/12/2006
Terrains.....	0	0	0	0	0
Constructions.....	0	0	0	0	0
Installations techniques.....	237	121	14	0	344
Autres immo. Corporelles.....	414	585	25	0	974
Immobilisations en cours.....	0	0	0	0	0
Avances et acomptes.....	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations corporelles .....</b>	<b>651</b>	<b>706</b>	<b>39</b>	<b>0</b>	<b>1 318</b>
<i>dont crédit bail .....</i>	<i>369</i>	<i>8</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>377</i>

##### Amortissements des immobilisations corporelles

<i>En K€</i>	Ouverture	Dotations	Reprises	Cessions	Autres	31/12/2006
Terrains.....	0	0	0	0	0	0
Constructions.....	0	0	0	0	0	0
Installations techniques.....	58	63	0	0	0	121
Autres immo. Corporelles.....	77	151	0	12	0	217
<b>Total immobilisations corporelles.....</b>	<b>135</b>	<b>215</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>338</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>84</i>	<i>83</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>167</i>

#### 4.6 Immobilisations financières

##### Immobilisations financières – valeurs brutes

<i>En K€</i>	Ouverture	Acquisition	Cessions	Autres	31/12/2006
Sociétés mises en équivalence.....	0	0	0	0	0
Titres de Participation.....	12	18	1	0	29
Créances rattachées aux participations.....	17	20	17	0	20
Prêts.....	0	6	2	0	4
Autres immobilisations financières.....	618	2 735	46	0	3 307
<b>Total immobilisations financières .....</b>	<b>647</b>	<b>2 779</b>	<b>66</b>	<b>0</b>	<b>3 360</b>

##### Immobilisations financières – valeurs brutes

<i>En K€</i>	Ouverture	Acquisition	Cessions	Autres	31/12/2006
Sociétés mises en équivalence.....	0	0	0	0	0
Titres de Participation.....	0	0	0	0	0
Créances rattachées aux participations.....	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières.....	0	149	0	0	149
<b>Total immobilisations corporelles.....</b>	<b>0</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>149</b>

Liste des principales sociétés non consolidées

<i>En K€</i>	% contrôle	Valeur comptable	Total Bilan	Résultat net	Capitaux propres
SAS OY TECH.....	28%	28000€	ND	ND	ND

ND : Non disponible

Les titres de participation ci-dessus détenus à plus de 20% ne sont pas consolidés compte tenu de leur caractère non significatif.

#### 4.7 Stocks

<b>Au 31 décembre</b>	<b>En K€</b>	<b>2006</b>		
		Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Produits Biométriques et accessoires .....		2 017	10	2 007
Produits Caméras sous IP et accessoires .....		157	0	157
<b>TOTAL .....</b>		<b>2 174</b>	<b>10</b>	<b>2 163</b>

#### 4.8 Clients et comptes rattachés, autres créances

<b>Au 31 décembre</b>	<b>En K€</b>	<b>2006</b>		
		Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés.....</b>		<b>13 307</b>	<b>1 507</b>	<b>11 800</b>
Autres créances d'exploitation.....		504	0	504
Impôts différés actifs, courants .....		356	0	356
Charges constatées d'avance.....		549	0	549
Autres débiteurs .....		41	0	41
<b>Total Autres Créances .....</b>		<b>1 451</b>	<b>0</b>	<b>1 451</b>

L'ensemble des créances et comptes rattachés sont à échéances à moins d'un an.

#### 4.9 Capitaux propres

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2006 est de 822 355.

Les capitaux propres négatifs détenus par les minoritaires ne sont pas provisionnés étant liés à la période de démarrage de ces entités.

#### 4.10 Provisions pour risques et charges

<i>En K€</i>	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risques .....	83	14
Autres provisions pour risques.....	0	0
Provisions pour charges .....	0	0
<b>Total .....</b>	<b>83</b>	<b>14</b>

- **Précisions sur litiges significatifs en cours**

Précision sur le litige opposant la société à un fournisseur Zalix : demandes de la société de 626,5 K€, demandes reconventionnelles du fournisseur : 1,9 M€ ; aucune provision pour risque et charge n'est constituée au titre de la demande reconventionnelle.

Dans cette affaire, Easydentic est victime de défaut de conseil de son fournisseur, du non respect d'une clause d'exclusivité sur l'un des produits, de dol et d'un vice caché sur un second produit.

L'ensemble des charges liées à ce dossier ont été supportées par Easydentic et figurent dans ses comptes. A l'actif, il subsiste dans les stocks un nombre résiduel de produits ayant fait l'objet d'un constat d'huissier et d'un rapport d'expert auprès du tribunal d'Aix en Provence attestant de leur non fonctionnement à l'état neuf, sortis de leur emballage d'origine (130 K€). Au passif, le solde fournisseurs s'élève à 17 K€.

Les demandes reconventionnelles de Zalix s'appuient sur une perte de marge calculée sur la durée initiale d'un contrat que cette société n'était plus en mesure d'assurer dans la mesure où pour les 2 produits principaux concernés :

- Pour l'un, elle n'était plus en mesure de le livrer ne pouvant plus s'approvisionner auprès de son fournisseur, lui-même ayant signé une clause d'exclusivité européenne avec une autre société ;
- Pour l'autre, ses défauts majeurs en excluaient la poursuite de la commercialisation. De plus, l'ensemble des produits installés chez nos clients ont dû être démontés.

Ce litige en est, à ce jour, au stade de l'expertise judiciaire.

Mention du litige opposant la société à un client AREPA : montant des créances non recouvrées de 306 K€ (créances sur indemnités de résiliation facturées), aucune provision pour dépréciation des créances ou pour risque n'est comptabilisée :

Easydentic a signé plusieurs contrats avec la société AREPA dont elle a réparti le financement auprès de trois leasers, dans l'ordre suivant : Locam, KBC Lease, et Parfip. Nous estimons que les contrats ont été régulièrement signés par le décideur ayant pouvoir de le faire. Les autorisations de prélèvement des mensualités ont été également signées, les matériels ont été installés et fonctionnent parfaitement. Easydentic a même reçu un courrier de satisfaction du client. Les premiers prélèvements ont été honorés pour KBC Lease et Locam.

Au moment où Parfip a émis ses premières échéances, une contestation d'AREPA sur la délégation de son directeur à signer les contrats est intervenue suite à un remaniement structurel interne et postérieur à la mise en production.

La société Easydentic a racheté les contrats financés par Parfip et s'est pourvue en justice contre la société AREPA. KBC Lease et Locam sont restés, quant à eux, propriétaires des contrats dûment payés à Easydentic, et ont engagés une action en justice contre AREPA.

#### 4.11 Dettes financières

<i>En K€</i>	31/12/2006	31/12/2005
Emprunt obligataire.....	0	510
Emprunts auprès des établissements de crédit.....	346	16
Emprunt crédit bail.....	66	182
Emprunts et dettes financières divers.....	37	22
<b>Total .....</b>	<b>448</b>	<b>729</b>
<i>Dont part à moins d'un an.....</i>	<i>329</i>	<i>123</i>

#### 4.12 Autres créditeurs et dettes diverses

<i>En K€</i>	31/12/2006	31/12/2005
Produits constatés d'avance .....	8	177
Dettes fiscales et sociales.....	5 858	2 173
Impôts différés Passifs .....	21	0
Autres.....	1 394	143
<b>Total .....</b>	<b>7 280</b>	<b>2 493</b>

#### 4.13 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées	Intérêts minoritaire	Résultat part des minoritaires	TOTAL capitaux propres
	Nombre	Montant							
A l'ouverture .....	536 067	2 144	2 718	- 486	4 376	0	151	-296	4 231
Résultat net.....			-486	486			-296	296	
Impact directs en capitaux propres <sup>(2)</sup> .....			-1 070	2 781	1 711		232	-43	1 900
<b>Total hors transactions avec les actionnaires.....</b>									
Dividendes payés .....									
Emissions d'actions <sup>(1)</sup> .....	286 288	1 145	1 506		2 651				2 651
Rachat d'actions.....									
Cession d'actions .....									
Remboursement des actions privilégiées.....									
Paievements en actions .....									
Transactions avec les actionnaires.....									
<b>Annulation d'actions.....</b>									
<b>Au 31 décembre 2006.....</b>	<b>822 355</b>	<b>3 289</b>	<b>2 668</b>	<b>2 781</b>	<b>8 738</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>-43</b>	<b>8 782</b>

<sup>(1)</sup>Détail des émissions d'actions :

<i>En €</i>	Nombre	Valeur nominale	Capital
BSPCE.....	119 000	4	476 000
Apport en nature .....	30 788	4	123 152
Numéraire.....	9 000	4	36 000
Obligation convertible .....	127 500	4	510 000
<b>Total des émissions.....</b>			<b>1 145 152</b>

<sup>(2)</sup>Détail des impacts directs en capitaux propres : cf §1.3 Changement de méthode

## Note 5 - Engagements hors bilan et autres informations

### 5.1 – Effectif moyen par catégorie

<b>Exercice</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Cadres .....	65	46
Agents de maîtrise et techniciens .....	64	25
Employés .....	299	101
<b>Total .....</b>	<b>428</b>	<b>172</b>

<b>Exercice</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Charges de personnel (en K€) .....</b>	<b>16 113</b>	<b>8 729</b>
Salaires et traitement (y compris charges sociales) .....		
<b>Effectifs moyens du groupe</b>		
France		
Encadrement .....	53	30
Autres personnels .....	170	75
Etranger		
Encadrement .....	12	16
Autre personnels .....	193	51
<b>Total .....</b>	<b>428</b>	<b>172</b>

### 5.2 – Engagements hors bilan

#### Engagement hors bilan

En K€

<b>Engagements donnés</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Cautions accordées à des sociétés non intégrées globalement.....	0	0
Hypothèques ou garanties sur biens immobiliers de stés IG .....	0	0
Nantissements de titres de participation de filiales IG .....	0	0
Nantissement sur actifs corp/incorp. De stés IG.....		0
Garanties bancaires de stés IG .....	39	0
<b>Total .....</b>	<b>39</b>	<b>0</b>
<b>Engagement reçus</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Plafonds des découverts autorisés .....	2 450	0
Avals et cautions reçus.....	0	0
Autres engagements reçus.....	0	0
<b>Total .....</b>	<b>2 450</b>	<b>0</b>

#### Engagements contractuels donnés :

Lorsque des clients finaux sont financièrement défaillants, Easydentic a donné à certains leasers l'engagement de couvrir, dans des conditions énoncées au contrat, les créances de loyers des leasers sur ces clients, ou de verser au leaser une indemnité. Les contrats avec certains leasers stipulent que notre société redevient alors propriétaire des matériels et à la possibilité de les récupérer auprès des clients.

Easydentic s'engage à assurer pendant la durée du contrat le service du seul matériel qu'il fournit et installe.

### **Engagements contractuels donnés :**

Easydentic bénéficie d'une garantie de remplacement des matériels défectueux d'une durée de 5 années pour la plupart des matériels SAGEM.

## **5.3 – Instruments de capitaux propres**

### *5.3.1 – Capital social*

	<b>Nombre</b>	<b>Valeur nominale</b>
Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice .....	536 067	4
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice .....	286 288	4
Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice .....		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice .....	822 355	4

### *5.3.2 – Actions gratuites*

Le conseil d'administration du 28 juin 2006 a attribué aux managers du groupe 19 350 actions gratuites, comptabilisées à hauteur de 77 400 euros en réserves indisponible.

### *5.3.3 – Bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise*

Première émission de Bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise :

Les bons émis présentent les caractéristiques suivantes :

Montant : 362 000 €

Nombre de bons émis : 3 620

Modalités d'exercice : l'exercice d'un BSCPE donne droit a 25 actions de catégorie 1, le prix d'exercice est égal au nominal des actions soit 4€.

Mouvements de l'exercice : la totalité de ces bons a été exercée durant l'exercice 2006

Seconde émission de Bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise :

Les bons émis présentent les caractéristiques suivantes :

Montant : 114 000 €

Nombre de bons émis : 1 140

Modalités d'exercice : l'exercice d'un BSCPE donne droit a 25 actions de catégorie 1, le prix d'exercice est égal a 10,87€

Mouvements de l'exercice : la totalité de ces bons a été exercée durant l'exercice 2006.

## 5.4 – Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise consolidante s'élève à 534 955 €. 1500 actions gratuites ont également été attribuées aux dirigeants.

## Note 6 – Tableau de flux de trésorerie

### TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€

31/12/2006

<b>OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE</b>	
Résultat de l'exercice .....	2 738
• <i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i> .....	0
+ Amortissement et provisions (dotations nettes de reprises) .....	1 676
- Impact Changement de Méthodes .....	-1 603
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés .....	11
- Produits des cessions d'éléments d'actifs .....	-11
+/- Variation d'impôt Différé .....	641
= Marge brute d'autofinancement .....	3 452
• <i>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation</i> .....	0
- Variation du BFR lié à l'activité .....	-695
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b> .....	<b>2 756</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
+ Cessions d'immobilisations incorporelles .....	0
+ Cessions d'immobilisations corporelles .....	11
+ Cessions ou réductions d'immobilisations incorporelles .....	66
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles .....	-165
- Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	-692
- Acquisitions d'immobilisations financières .....	-2 779
• <i>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'investissement</i> .....	0
+/- Variation des dettes sur immobilisations .....	-8
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (B)</b> .....	<b>-3 567</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
+ Augmentation de capital .....	1 630
- Réduction de capital .....	
- Dividendes versés .....	
+ Augmentation des dettes financières .....	399
- Remboursement des dettes financières .....	-679
+ Emprunts obligataires souscrits .....	
+ Subventions d'investissements reçues .....	
• <i>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations de financement</i> .....	
- Variation du capital souscrit, appelé, non versé .....	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b> .....	<b>1 349</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b> .....	<b>538</b>
Trésorerie à l'ouverture (D) .....	1 163
<b>Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)</b> .....	<b>1 701</b>

### 20.1.3 Comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2005

#### Bilan consolidé

En K€

31/12/2005

---

#### **ACTIF**

##### **ACTIF IMMOBILISE**

Ecart d'acquisition .....	note 4.4	130
Immobilisations incorporelles.....	note 4.4	20
Immobilisations corporelles.....	note 4.5	516
Immobilisations financières.....	note 4.6	647
Titres mis en équivalence.....		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE.....</b>		<b>1 314</b>

##### **ACTIF COURANT**

Stocks et en cours .....	note 4.7	719
Clients et comptes rattachés.....	note 4.8	6 261
Autres créances et comptes de régularisation .....	note 4.8	1 029
Valeurs mobilières de placement .....		
Disponibilités .....		1 163
<b>TOTAL ACTIF COURANT.....</b>		<b>9 172</b>

<b>TOTAL ACTIF .....</b>		<b>10 485</b>
--------------------------	--	---------------

#### **PASSIF**

##### **CAPITAUX PROPRES**

Capital.....	note 4.9	2 144
--------------	----------	-------

Primes d'émission.....		2 718
Réserves consolidées Groupe		
Résultat consolidé Groupe .....		-486
Autres		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE .....</b>		<b>4 376</b>
<b>Intérêts des minoritaires (Résultat et Réserves).</b>		<b>-145</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES.....</b>		<b>4 231</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....</b>	note 4.10	14
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières .....	note 4.11	729
Fournisseurs et comptes rattachés.....		3 019
Autres créiteurs et dettes diverses.....	note 4.12	2 493
<b>TOTAL DETTES.....</b>		<b>6 241</b>
<b>TOTAL PASSIF.....</b>		<b>10 485</b>

Compte de résultat consolidé

En K€

31/12/2005

---

<b>Chiffres d'affaires .....</b>		<b>18 175</b>
Autres Produits d'exploitation .....		69
Achats consommés.....		-3 260
Autres charges externes .....		-5 921
Charges de personnel .....		-8 729
Autres charges d'exploitation .....		-135
Impôts et taxes .....		-324
Dotations aux amortissements et aux provisions ..		-862
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION .....</b>		<b>-987</b>
Produits et charges financiers.....	note 4.1	-113
<b>RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES .....</b>		<b>-1 100</b>
Résultat exceptionnel .....	note 4.2	-77
Impôts sur les résultats .....	note 4.3	395
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES .....</b>		<b>-782</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.....		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.....		0
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>		<b>-782</b>
Intérêts Minoritaires.....		-296
<b>RESULTAT NET (Part du groupe) .....</b>		<b>-486</b>
Résultat net par action (euro) .....		-1,37
Résultat net dilué par action (euro) .....		-0,81

## **Note 1 - Règles et méthodes comptables**

### 1.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de EASYDENTIC SA, société anonyme domiciliée en France et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation du règlement n° 99.02 du Comité de la réglementation comptable.

### 1.2 Périmètre de consolidation et composition du groupe EASYDENTIC

#### *1.2.1 Informations générales*

Easydentic, créée en avril 2004, est un opérateur dans le contrôle d'accès biométrique dédiés aux technologies d'empreinte digitale et de morphologie du doigt. Le groupe, précurseur en son domaine, dispose d'une gamme de produits biométriques sans équivalent sur le marché.

Le business model du groupe s'articule autour d'une offre produit novatrice et d'une solution financière adaptée, en proposant à ses clients un contrat de location financière de 48 mois, recédé à un leaser et pouvant être racheté à l'échéance.

Easydentic a mis en place une force de vente directe autour des grandes villes françaises, ainsi qu'un réseau indirect sur les villes secondaires. Fort du succès rencontré en France, la société a démarré une activité en Belgique et en Allemagne en avril 2005 ainsi qu'en Espagne en novembre 2005.

#### *1.2.2 Périmètre de consolidation*

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ces activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Toutes les sociétés considérées comme significatives ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Aucune société n'a été consolidée selon la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle ou celle de la mise en équivalence.

Les produits et les charges des sociétés acquises en cours d'année sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle effectif de la société par le Groupe.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés :

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### *1.2.3 Composition du groupe EASYDENTIC*

Société mère : EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au 730 rue René Descartes les Pléiades II Bat B parc de la Duranne BP 60454 à Aix en Provence (France), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques.

EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au 160 avenue Jules Bordet à EVERE (Belgique), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC AG, société anonyme dont le siège social se situe au Flosswörth Strass 57 à MANNHEIM (Allemagne), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 69,33 % au 31 décembre 2005, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC IBERICA SA, société anonyme dont le siège social se situe au C/Gobelas, 17, la Planta Urb. La FLORIDA à MADRID (Espagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est intégrée selon la méthode de l'intégration globale.

### 1.3 Principes, modalités et méthodes de consolidation

Les états financiers sont présentés en euro, arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

#### *1.3.1 Conversion des états financiers*

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe est l'euro. Aucun écart de conversion n'est donc généré dans les comptes consolidés.

#### *1.3.2 Ecart de première consolidation*

Les écarts de première consolidation constatés lors d'une acquisition et afférents à des éléments identifiables sont affectés aux actifs concernés. Cet écart correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et l'évaluation totale, selon le principe de la juste valeur, des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle.

Les écarts non affectés sont inscrits au poste "Ecart d'acquisition" et sont amortis linéairement sur une durée de 10 années. La prise de participation complémentaire dans la filiale allemande, la société EASYDENTIC AG, par voie d'augmentation de capital ayant été réalisée le 23 décembre 2005, l'écart d'acquisition en résultant d'un montant de 127 888 euros, ne sera amorti qu'à compter du 1er janvier 2006.

#### *1.3.3 Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-Groupe.

Easydentic vend aux leasers du matériel biométrique qu'elle installe chez ses clients ayant souscrit un contrat de services comprenant location et de maintenance. Le leaser assure le financement des seuls matériels en prélevant le cas échéant, après analyse des dossiers, une retenue de garantie. La cession du matériel par Easydentic au leaser entraîne le transfert de la subrogation du leaser dans le bénéfice de l'autorisation de prélèvement signée à l'origine au titre du contrat de location. Dans ce cadre, les produits de location sont appréhendés par le leaser. En revanche, la part « maintenance » est prélevée par le leaser pour le compte d'Easydentic.

Marginalement, Easydentic vend directement à certains clients le matériel biométrique.

- Cession aux leasers du matériel

Le transfert de propriété du matériel au leaser intervient dès l'acceptation du financement par la société de location.

Le principe de rattachement à l'exercice d'une cession suppose l'existence d'un contrat de location signé sur l'exercice au cours duquel une acceptation de financement a été obtenue auprès du leaser.

Dès l'acceptation du dossier par le loueur, le produit acquis est appréhendé au résultat.

- Vente directe du matériel

Le transfert de propriété du matériel intervient au moment de la signature du procès-verbal d'installation, le produit est alors appréhendé au résultat.

- Prestation d'installation:

Le produit de la prestation d'installation est appréhendé au résultat le jour de la signature du procès-verbal d'installation.

- Contrat de maintenance :

Les contrats de maintenance prévoient un nombre illimité d'interventions sur la durée du contrat (généralement 48 mois) pour un prix forfaitaire prélevé mensuellement par le leaser pour le compte d'Easydentic.

Le chiffre d'affaires « maintenance » est appréhendé mensuellement sur la durée du contrat de maintenance (48 mois).

- Résiliation :

La résiliation du contrat entraîne la facturation d'une indemnité égale au solde TTC des mensualités restant à échoir à la date de résiliation majorée de 10%. Le produit de résiliation est appréhendé immédiatement lors de l'émission de cette facture.

#### *1.3.4 Résultat d'exploitation*

Le résultat d'exploitation comprend notamment les charges suivantes :

- locations simples : les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat de location,
- location financement : les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant due.

Le Groupe utilise le résultat d'exploitation comme principal indicateur de performance. Le résultat d'exploitation correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des :
  - o pertes de valeur d'actifs (y compris des goodwill) ;
  - o litiges ou événements très inhabituels.
- des produits et charges financiers ;
- des impôts.

#### *1.3.5 Produits et charges financières*

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;

#### *1.3.6 Résultats par action*

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dans l'hypothèse d'une dilution maximale liée à l'exercice d'instruments de capitaux propres.

### 1.4 Principes d'évaluation

Les actifs immobilisés sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur nominale, et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### *1.4.1 Immobilisations incorporelles*

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue sauf si elle est indéterminée :

- Logiciels            3 ans
- Licences            2 ans

#### *1.4.2 Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Aucune des entités du groupe n'est propriétaire d'immeubles de placement ou de terrain.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue pour chaque composant d'une immobilisation corporelle ;

- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau	1 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 8 ans

#### *1.4.3 Immobilisations financières*

Les autres actifs financiers sont exclusivement composés de titres de sociétés non consolidées et de retenues de garantie sur les contrats de vente avec les leasers.

#### *1.4.4 Stocks*

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### *1.4.5 Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées en valeur historique puis dépréciées en fonction de leur antériorité selon les taux de provisionnement suivants :

- de 3 à 6 mois : 20%,
- de 6 à 9 mois : 30%,
- plus de 9 mois : 50 %,

Les créances d'indemnité de résiliation de nature litigieuse font l'objet de la méthode de provisionnement suivante :

- de 3 à 6 mois : 30%,
- de 6 à 9 mois : 50%,

- plus de 9 mois : 75%.

#### *1.4.6 Trésorerie*

La trésorerie se compose exclusivement de comptes courants bancaires.

#### *1.4.7 Actions d'autocontrôle*

Aucune action de la société mère n'est détenue par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées.

#### *1.4.8 Provisions*

##### Indemnités de fin de carrière

Les engagements de la société envers ses salariés au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas estimés significatifs eu égard au turn-over élevé et à la faible probabilité de présence à l'âge de départ en retraite (jeunesse des effectifs).

##### Médailles du travail

Les médailles du travail n'ont pas fait l'objet de provisions, les conventions collectives applicables au personnel des sociétés du Groupe Easydentic n'en prévoyant pas.

#### *1.4.9 Imposition exigible et différée*

Les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

## **Note 2 - Évolution du périmètre de consolidation**

Les principaux événements qui ont affecté le périmètre de consolidation sont les suivants :

- l'acquisition en date du 3 mars 2005 de 750 titres sur 750 composant le capital de la société de droit belge Easydentic SA pour un montant de 121 907.99 €.
- l'acquisition en date du 10 mars 2005 de 27 000 titres sur 50 000 composant le capital de la société de droit allemand Easydentic AG pour un montant de 27 000 €.

- l'acquisition en date du 30 septembre 2005 de 60 120 titres sur 60 120 composant le capital de la société de droit espagnol Easydentic Ibérica pour un montant de 60 120 €.
- l'acquisition complémentaire en date du 23 décembre de 25 000 titres sur 75 000 composant le capital de la société Easydentic AG pour un montant de 25 000 €, par augmentation de capital en numéraire.

### Note 3 – Informations par secteur et par zone géographique

#### Secteurs

L'activité étant identique dans chaque filiale, l'analyse par secteur d'activité n'a pas été jugée pertinente.

#### Zone géographique

Exercice 2005 (En K€)	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Total
Chiffre d'affaires hors groupe .....	14 462	2 177	1 469	67	18 175
Masse salariale .....	7 054	1 249	389	37	8 729
Résultat d'exploitation .....	-262	-848	146	-23	-987
Immobilisation corporelles et incorporelles	381	69	48	38	537

### Note 4 - Analyse des principaux postes du bilan et du compte de résultat

#### 4.1 Produits financiers et charges financières

En K€	2005
Revenus des participations .....	0
Frais financiers immobilisés.....	0
Autres .....	7
<b>Produits financiers .....</b>	<b>7</b>
Intérêts des emprunts obligataires .....	49
Autres .....	72
<b>Charges financières .....</b>	<b>121</b>

#### 4.2 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

En K€	2005
Résultat net sur cession d'actifs .....	11
Frais liés à l'acquisition de sociétés .....	0
Abandon de créances.....	0
Autres charges exceptionnelles .....	88
Produits exceptionnels.....	0
Dotation nettes aux provisions pour risques et charges..	0
<b>Total.....</b>	<b>-77</b>

#### 4.3 Impôts sur les résultats

En K€	2005
Impôts courants .....	-51
Impôts différés.....	446
<b>Total impôts sur les résultats.....</b>	<b>395</b>

L'analyse par source du passif net d'impôts différés s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

<i>(En K€)</i>	<b>31/12/2005</b>
Déficits reportables .....	460
Retraitements et élimination de profits internes sur stocks ..	9
Provisions non déductibles temporairement.....	10
Retraitements frais d'établissement.....	5
<b>Impôts différés actifs</b> .....	<b>484</b>
Dépréciation des impôts différés actifs .....	0
<b>Impôts différés actifs nets</b> .....	<b>484</b>
Retraitement locations financières .....	38
Autres déductions fiscales temporaires .....	
<b>Impôts différés passifs</b> .....	<b>38</b>
<b>Actif net d'impôt différés</b> .....	<b>446</b>

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), les contributions additionnelles existantes en 2005 n'étant plus applicables au 1er janvier 2006.

Les taux d'imposition retenus au titre des filiales sont les suivants :

- Allemagne : 25,00%
- Espagne : 35,00%
- Belgique : 33,94%

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Résultat net.....	-486
Part des minoritaires.....	-296
Impôts sur les sociétés.....	395
<b>Résultat avant impôt.....</b>	<b>-1 177</b>
Taux d'imposition français.....	33,33%
<b>Charge d'impôt théorique.....</b>	<b>-392</b>
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères.....	72
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence.....	0
Différences permanentes.....	-76
Ajustement d'impôt courant sur exercices antérieurs.....	0
Ajustement d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt..	0
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs.....	0
Autres.....	1
<b>Charge d'impôt dans le compte de résultat.....</b>	<b>-3</b>

#### 4.4 Immobilisations incorporelles

##### *Immobilisations incorporelles – valeurs brutes*

<i>En K€</i>	<b>Ouverture</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2005</b>
Ecart d'acquisition.....	0	131	0	0	130
Frais de R&D.....	0	0	0	0	0
Concessions, brevets... ..	0	83	0	0	83
Fonds commerciaux.....	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations incorporelles....</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>214</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

#### *Amortissements des immobilisations incorporelles*

<i>En K€</i>	<b>Ouverture</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprise</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2005</b>
Ecart d'acquisition.....	0	0	0	0	0	0
Frais de R&D.....	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets.....	0	63	0	0	0	63
Fonds commerciaux.....	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles.....	0	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations incorporelles.....</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

#### 4.5 Immobilisations corporelles

##### *Immobilisations corporelles – valeurs brutes*

<i>En K€</i>	<b>Ouverture</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2005</b>
Terrains.....	0	0	0	0	0
Constructions.....	0	0	0	0	0
Installations techniques.....	0	343	106	0	237
Autres immo. Corporelles.....	0	494	79	0	414
Immobilisations en cours.....	0	0	0	0	0
Avances et acomptes.....	0	0	0	0	0
<b>Total immobilisations corporelles.....</b>	<b>0</b>	<b>837</b>	<b>185</b>	<b>0</b>	<b>651</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>369</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>369</i>

##### *Amortissements des immobilisations corporelles*

<i>En K€</i>	<b>Ouverture</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2005</b>
Terrains.....	0	0	0	0	0	0
Constructions.....	0	0	0	0	0	0
Installations techniques.....	0	68	0	10	0	58
Autres immo. Corporelles.....	0	86	0	1	7	77
<b>Total immobilisations corporelles.....</b>	<b>0</b>	<b>154</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>135</b>
<i>dont crédit bail.....</i>		<i>84</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>84</i>

#### 4.6 Immobilisations financières

##### *Immobilisations financières – valeurs brutes*

<i>En K€</i>	<b>Ouverture</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cessions</b>	<b>Autres</b>	<b>31/12/2005</b>
Sociétés mises en équivalence.....	0	0	0	0	0
Titres de Participation.....	0	12	0	0	12
Créances rattachées aux participations.....	0	17	0	0	17

Retenues de garantie des établissements financiers.....	0	505	0	0	505
Autres dépôts et cautionnements.....	0	113	0	0	113
<b>Total immobilisations financières.....</b>	<b>0</b>	<b>647</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>647</b>

*Liste des principales sociétés non consolidées*

En milliers d'euros	Siret	% contrôle	Valeur comptable nette	Total Bilan	Résultat net	Capitaux propres
SAS OY TECH.....	45404113800016	28%	11 200	ND	ND	ND
JNC DIFFUSION.....	47930017000012	13%	1 000	ND	ND	ND
TOTAL .....			<b>12 200</b>			

ND : Non disponible

Les titres de participation ci-dessus détenus à plus de 20% ne sont pas consolidés compte tenu de leur caractère non significatif.

4.7 Stocks

	31/12/2005		
<i>En KE</i>	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Produits Biométriques et accessoires .....	720	1	719
<b>TOTAL.....</b>	<b>720</b>	<b>1</b>	<b>719</b>

4.8 Clients et comptes rattachés, autres créances

	31/12/2005		
<i>En KE</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés .....</b>	<b>6 892</b>	<b>631</b>	<b>6 261</b>
Créances d'exploitation.....	119	0	119
Créances sur état (impôts et taxes) .....	106	0	106
Impôts différés actifs, courants .....	446	0	446
Charges constatées d'avance.....	323	0	323
Autres débiteurs.....	35	0	35
<b>Autres créances.....</b>	<b>1 029</b>	<b>0</b>	<b>1 029</b>
<b>Total.....</b>	<b>7 921</b>	<b>631</b>	<b>7 289</b>

L'ensemble des créances et comptes rattachés sont à échéances à moins d'un an.

#### 4.9 Capitaux propres

Le nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2005 est de 536 067.

<b>A l'ouverture</b>	<b>250 000</b>
<hr/>	
Actions émises en raison de :	
- Augmentation de capital	286 067
- Augmentation de capital réservée aux salariés	
- Exercice d'option de souscription d'actions	
Actions annulées	
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>536 067</b>

#### 4.10 Provisions pour risques et charges

<i>En K€</i>	<b>31/12/2005</b>
Provisions pour litiges .....	14
Autres provisions pour risques .....	0
Provisions pour charges.....	0
<b>Total .....</b>	<b>14</b>

#### **- Incertitudes sur litiges en cours**

*Précision sur le litige opposant la société à un fournisseur Zalix : demandes de la société de 626,5 K€, demandes reconventionnelles du fournisseur : 1,9 M€ ; aucune provision pour risque et charge n'est constituée au titre de la demande reconventionnelle*

Dans cette affaire, Easydentic SA est victime de défaut de conseil de son fournisseur, du non respect d'une clause d'exclusivité sur l'un des produits, de dol et d'un vice caché sur un second produit.

L'ensemble des charges liées à ce dossier ont été supportées par Easydentic et figurent dans ses comptes. A l'actif, il subsiste dans les stocks un nombre résiduel de produits ayant fait l'objet d'un constat d'huissier et d'un rapport d'expert près le tribunal d'Aix en Provence attestant de leur non fonctionnement à l'état neuf, sortis de leur emballage d'origine (51K€). Au passif, le solde fournisseurs s'élève à 17 K€.

Les demandes reconventionnelles de Zalix s'appuient sur une perte de marge calculée sur la durée initiale d'un contrat que cette société n'était plus en mesure d'assurer dans la mesure où pour les 2 produits principaux concernés :

Pour l'un, elle n'était plus en mesure de le livrer ne pouvant plus s'approvisionner auprès de son fournisseur, lui même ayant signé une clause d'exclusivité européenne avec une autre société ;

Pour l'autre, ses défauts majeurs en excluaient la poursuite de la commercialisation. De plus, l'ensemble des produits installés chez nos clients ont dû être démontés.

*Mention du litige opposant la société à un client AREPA : montant des créances non recouvrées de 306 K€ (créances sur indemnités de résiliation facturées), aucune provision pour dépréciation des créances ou pour risque n'est comptabilisée*

Easydentic a signé plusieurs contrats avec la société AREPA dont elle a réparti le financement auprès de trois leasers, dans l'ordre suivant : Locam, KBC Lease, et Parfip. Nous estimons que les contrats ont été régulièrement signés par le décideur ayant pouvoir de le faire. Les autorisations de prélèvement des mensualités ont été également signés, les matériels ont été installés et fonctionnent parfaitement. Easydentic a même reçu un courrier de satisfaction du client. Les premiers prélèvements ont été honorés pour KBC Lease et Locam.

Au moment où Parfip a émis ses premières échéances, une contestation d'AREPA sur la délégation de son directeur à signer les contrats est intervenue suite à un remaniement structurel interne et postérieur à la mise en production.

La société Easydentic a racheté les contrats financés par Parfip et s'est pourvue en justice contre la société AREPA. KBC Lease et Locam sont restés, quant à eux, propriétaires des contrats dûment payés à Easydentic, et ont engagés une action en justice contre AREPA.

#### 4.11 Dettes financières

<i>En K€</i>	<b>31/12/2005</b>
Emprunt obligataire.....	510
Emprunts auprès des établissements de crédit.....	16
Emprunt crédit bail.....	182
Emprunts et dettes financières divers.....	22
<b>Total .....</b>	<b>729</b>
<i>Dont part à moins d'un an des dettes financières .....</i>	<i>123</i>

#### 4.12 Autres créiteurs et dettes diverses

<i>En K€</i>	<b>31/12/2005</b>
Produits constatés d'avance.....	177
Dettes sur Etats (impôts et taxes divers).	836
Dettes sociales .....	1 336
Autres .....	143
<b>Total .....</b>	<b>2 493</b>

#### 4.13 Variation des capitaux propres

	Nombre (en milliers)	Montant	Primes et réserves consolidées	Actions émises		Intérêts minoritaire	TOTAL capitaux propres
				Capitaux propres part du groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées		
<i>En K€</i>							
<b>A l'ouverture.....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat net 2005 ....		-		-486		-296	-782
Evaluation directes en capitaux propres ....	536	2 144	2 718	2 144	0	151	5 013
<b>Total hors transactions avec les actionnaires.....</b>							<b>0</b>
-Dividendes payés ..							0
-Emissions d'actions .....							0
-Rachat d'actions....							0
-Cession d'actions ..							0
-Remboursement des actions privilégiées .....							0
-Paievements en actions.....							0
Transactions avec les actionnaires .....							0
<b>Annulation d'actions .....</b>							<b>0</b>
<b>Au 31 décembre 2005.....</b>	<b>536</b>	<b>2 144</b>	<b>2 718</b>	<b>1 658</b>	<b>0</b>	<b>-145</b>	<b>4 231</b>

#### Note 5 - Engagements hors bilan et autres informations

##### 5.1 – Effectif moyen par catégorie

Exercice	2005
Cadres.....	46
Ouvriers et agents de maîtrise .....	25
Employés.....	101
<b>Total .....</b>	<b>172</b>

## 5.2 – Engagements hors bilan

### **Engagements donnés**

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Cautions accordées à des sociétés non intégrées globalement .....	0.0
Hypothèques ou garanties sur biens immobiliers de stés IG .....	0.0
Nantissements de titres de participation de filiales IG .....	0.0
Nantissement sur actifs corp/incorp. de stés IG .....	0.0
<b>Total engagements donnés .....</b>	<b>0.0</b>

### **Engagements contractuels donnés:**

Lorsque des clients finals sont financièrement défaillants, engagement donné à certains leasers de couvrir, dans des conditions énoncées au contrat, les créances de loyers des leasers sur ces clients, ou de verser au leaser une indemnité. Les contrats avec certains leasers stipulent que notre société redevient alors propriétaire des matériels et a la possibilité de les récupérer auprès des clients.

Easydentic s'engage à assurer pendant la durée du contrat le service et la maintenance du seul matériel qu'il fournit et installe.

### **Engagements contractuels reçus:**

Easydentic bénéficie d'une garantie de remplacement des matériels défectueux d'une durée de douze à vingt quatre mois selon les fournisseurs.

## 5.3 – Instruments de capitaux propres

### *5.3.1 – Bon de souscription de parts créateurs d'entreprise*

#### *Première émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise*

Les bons émis présentent les caractéristiques suivantes :

Montant : € 362,000

Nombre de bons émis : 3.620 bons émis

Modalités d'exercice : l'exercice d'un BSPCE donne droit à une action de catégorie 1 ; le prix d'exercice est égal au nominal des actions, soit 100 euros

Durée d'exercice : 5 ans

Mouvements sur les bons : aucun mouvement n'est survenu à la date au 31 décembre 2005

#### *Seconde émission de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise*

Les bons émis présentent les caractéristiques suivantes :

Montant : € 114,000

Nombre de bons émis : 1 140 bons émis

Modalités d'exercice : l'exercice d'un BSPCE donne droit à une action de catégorie 1 ; le prix d'exercice est égal à 271,74 euros

Durée d'exercice : 10 ans

Mouvements sur les bons : aucun mouvement n'est survenu au 31 décembre 2005

### *5.3.2 – Emprunt obligataire convertible*

L'emprunt obligataire présente les caractéristiques suivantes :

Montant : 510 000 €

Obligations émises : 5 100 obligations émises au pair, soit un nominal de 100 €

Durée : 4 ans et 11 mois, amorti in fine

Taux d'intérêt : 6 %

Prime de non conversion : 9% par an, capitalisée

Aucune provision pour risque de non conversion n'est constituée eu égard à la valeur de marché des actions.

### 5.4– Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise consolidante s'élève à 526 K€.

Note 6 – Tableau de flux de trésorerie

31/12/2005

<b>OPERATIONS LIEES A L'ACTIVITE</b>	
Résultat de l'exercice .....	-782
• <i>Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i> .....	
+ Amortissement et provisions (dotations nettes de reprises) .....	861
- Transferts de charges au compte de charges à répartir .....	
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés .....	167
- Produits des cessions d'éléments d'actifs .....	-178
- Quote-part des subventions d'investissements virée au résultat .....	
= Marge brute d'autofinancement .....	68
• <i>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation</i> .....	
- Variation du BFR lié à l'activité .....	3 152
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b> .....	<b>-3 084</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
+ Cessions d'immobilisations incorporelles .....	
+ Cessions d'immobilisations corporelles .....	178
+ Cessions ou réductions d'immobilisations financières .....	
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles .....	86
- Acquisitions d'immobilisations corporelles .....	837
- Acquisitions d'immobilisations financières .....	647
• <i>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'investissement</i> .....	
+/- Variation des dettes sur immobilisations .....	24
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (B)</b> .....	<b>-1 367</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
+ Augmentation de capital .....	4 885
- Réduction de capital .....	
- Dividendes versés .....	
+ Augmentation des dettes financières .....	436
- Remboursement des dettes financières .....	216
+ Emprunts obligataires souscrits .....	510
+ Subventions d'investissements reçues .....	
• <i>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations de financement</i> .....	
- Variation du capital souscrit, appelé, non versé .....	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b> .....	<b>5 614</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b> .....	<b>1 163</b>
Trésorerie à l'ouverture (D) .....	
<b>Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)</b> .....	<b>1 163</b>

## 20.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Lalique  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

### **Easydentic S.A.**

Siège social : 130 rue Archimède - Parc de la Duranne – L'Adamantin - BP 60454  
13592 Aix-en-Provence Cedex 3  
Capital social : €3.289.420

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Easydentic S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.13 de l'annexe exposant les incertitudes relatives à deux litiges en cours.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Règles et principes comptables

La note 1.4.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des créances clients.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

### Estimations comptables

Votre société procède à des estimations comptables significatives portant sur la valorisation des écarts d'acquisition. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient l'absence de dépréciation de ces écarts d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Paris, le 19 mars 2008

Les commissaires aux comptes

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ACCE

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Guy André  
*Associé*

Thierry Bacquet  
*Président du conseil d'administration*

## 20.1.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Lalique  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

### **Easydentic S.A.**

Siège social : 130 rue Archimède - Parc de la Duranne – L'Adamantin - BP 60454  
13592 Aix-en-Provence Cedex 3  
Capital social : €3.289.420

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Easydentic S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans la note 1.3 de l'annexe et sur les incertitudes relatives à deux litiges en cours exposés dans la note 4.10 de l'annexe.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Changement comptable

La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice et relatif à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement de méthode comptable et de la présentation qui vous en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Paris, le 9 mai 2007

Les commissaires aux comptes

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ACCE

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Guy André  
*Associé*

Thierry Bacquet  
*Président du conseil d'administration*

## 20.1.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**A & T Audit**  
2 rue Dumont d'Urville  
83000 Toulon

### **Easydentic S.A.**

Siège social : Les Pléiades II, Bâtiment B -730 rue René Descartes -Parc de la Duranne -BP 60454  
13592 Aix-en-Provence Cedex  
Capital social : €2.392.268

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Easydentic S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes relatives à deux litiges en cours exposées dans la note 4.10 de l'annexe et sur les règles de provisionnement des créances clients exposées dans la note 1.4.5 de l'annexe.

#### **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de dépréciation des créances, tel que décrit en note 2.2 de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et sur l'information donnée dans l'annexe. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Toulon le 28 avril 2006

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

A & T AUDIT

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Daniel Ghio

## 20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

### 20.2.1 Informations financières pro forma consolidées relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005

#### Bilan consolidé pro forma

(Période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005)

<b>ACTIF (En K€)</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2005</b>
Ecart d'acquisition.....	6.2	130
Immobilisations incorporelles .....	6.3	20
Immobilisations corporelles .....	6.4	516
Immobilisations financières .....	6.5	647
Titres de participation (net) .....		0
Titres mis en équivalence .....		0
<b>ACTIF IMMOBILISE .....</b>		<b>1 314</b>
Stocks & en cours .....	6.7	1 140
Clients et comptes rattachés .....	6.8	3 794
Autres créances et comptes de régularisation .....	6.8	1 574
Valeurs mobilières de placement.....		0
Disponibilités.....		1 163
<b>ACTIF CIRCULANT .....</b>		<b>7 671</b>
<b>TOTAL ACTIF.....</b>		<b>8 985</b>
<b>PASSIF (En K€)</b>		
		<b>31/12/2005</b>
Capital social .....	6.13	2 144
Primes d'émission, fusion, apport .....	6.13	2 718
Réserves & report à nouveau.....	6.13	-1 160
Ecart de conversion .....	6.13	0
Résultat Groupe.....	6.13	-380
<b>Capitaux propres part du Groupe .....</b>		<b>3 321</b>
Intérêts minoritaires.....		-163
Provisions réglementées .....		0
Autres fonds propres .....		0
Provisions pour risques & charges .....	6.10	14
Dettes financières .....	6.11	729
Fournisseurs.....		3 019
Autres dettes et compte de régularisation.....	6.12	2 065
<b>TOTAL PASSIF .....</b>		<b>8 985</b>

Compte de resultat consolidé pro forma

(Période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005)

<i>En K€</i>	<b>Note</b>	<b>31/12/2005</b>
Chiffre d'affaires.....	5	13 358
Autres produits d'exploitation .....		61
Achats consommés.....		-2 167
Autres charges externes .....		-4 203
Charges de personnel .....	7.1	-6 888
Autres charges d'exploitation .....		-261
Impôts et Taxes .....		-258
Dotations nettes aux amortissements et provisions.....		-501
<b>Résultat d'exploitation.....</b>		<b>-860</b>
Produits financiers .....		1
Charges financières.....		-102
<b>Produits et charges financiers .....</b>		<b>-101</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées .....</b>		<b>-961</b>
Produits exceptionnels .....		72
Charges exceptionnelles.....		-138
<b>Produits et charges exceptionnels .....</b>		<b>-65</b>
Participation des salariés.....		
Impôts s/ les résultats .....	6.1	341
<b>Résultat net des entreprises intégrées .....</b>		<b>-685</b>
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence.....		0
Dotations amortissements des écarts d'acquisition.....		0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé .....</b>		<b>-686</b>
Intérêts minoritaires .....		-306
<b>Résultat net part du Groupe .....</b>		<b>-380</b>

**Note 1 – Hypothèses retenues pour l'établissement des informations financières consolidées pro forma**

Les informations financières consolidées pro forma ont été établie sur une base prenant en compte les hypothèses suivantes : (i) une période de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la Société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1er janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable pour la Société au 1er janvier 2006 conformément au règlement CRC 2004-06.

En application de ce règlement, la cession d'un contrat de location est rattachée à l'exercice au cours duquel d'une part l'accord du leaser est obtenu et, d'autre part, est installé le matériel, objet du contrat de location. Auparavant, elle était comptabilisée, après signature du contrat de location, dès acceptation du contrat par le leaser.

L'incidence du changement de méthode a été normalement répartie entre la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 et celle du 5 avril 2004 au 31 décembre 2004.

Pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005, ce changement de méthode a eu pour effet de minorer :

- le résultat de l'ensemble consolidé de 946 milliers d'euros ;
- les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture de 122 milliers d'euros (correspondant à l'incidence sur le résultat de la période du 5 avril 2004 au 31 décembre 2004) ;
- les capitaux propres figurant au bilan de clôture de 1070 milliers d'euros.

L'analyse entre l'incidence du changement de période et celle du changement de méthode comptable, du compte de résultat pro-forma pour la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 par rapport au compte de résultat présenté dans les comptes consolidés publiés pour l'exercice de 21 mois clôturé le 31 décembre 2005 est présentée ci-dessous :

<i>En K€</i>	Compte de résultat consolidé 2005 (21 mois) publié	Ajustement pro forma neutralisant la période du 5/04/4004 au 31/12/2004	Ajustement pro forma du changement de méthode pour la période de 12 mois de 2005	Compte de résultat consolidé pro forma (1/01/2005 au 31/12/2005)
Chiffre d'affaires .....	18 175	-2 677	-2 140	13 358
Autres produits d'exploitation.....	69	-8		61
Achats consommés .....	-3 260	672	421	-2 167
Autres charges externes.....	-5 921	1 718		-4 203
Charges de personnel.....	-8 729	1 841		-6 888
Autres charges d'exploitation.....	-135	-126		-261
Impôts et Taxes .....	-324	66		-258
Dotations nettes aux amortissements et provisions .....	-862	61	299	-502
Produits financiers.....	7	-6		1
Charges financières .....	-121	19		-102
Produits exceptionnels.....	178	-106		72
Charges exceptionnelles .....	-255	117		-138
Participation des salariés .....				0
Impôts s/ les résultats .....	395	-528	474	341
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence .....				0
Dotations amortissements des écarts				0

d'acquisition.....			
Intérêts minoritaires.....	-296	-10	-306

**Note 2 – Commentaires sur les observations formulées par les commissaires aux comptes dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2005**

Les comptes consolidés de l'exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2005 ont été audités par les cabinets A.&L. Genot et AT Audit qui ont exprimé une opinion sans réserve avec une observation qui attirait l'attention sur les incertitudes relatives à deux litiges en cours exposés dans la note 4.10 de l'annexe (1) et sur les règles de provisionnement des créances clients exposées dans la note 14.5 de l'annexe (1).

(1) Annexe des comptes consolidés de l'exercice de 21 mois clos le 31 décembre 2005.

**Note 3 – Règles et méthodes comptables**

3.1 Principes généraux

Les informations financières consolidées pro forma sur la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005 d'EASYDENTIC S.A., société anonyme domiciliée en France et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité :

- avec les principes de comptabilisation et d'évaluation du règlement n° 99.02 du Comité de la réglementation comptable.
- selon les principes comptables utilisés par EASYDENTIC SA pour l'établissement des comptes consolidés 2007.

3.2 Périmètre de consolidation et composition du groupe EASYDENTIC

*3.2.1 Périmètre de consolidation*

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ces activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Toutes les sociétés considérées comme significatives ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Aucune société n'a été consolidée selon les méthodes de la consolidation par intégration proportionnelle ou de la mise en équivalence.

Les produits et les charges des sociétés acquises en cours d'année sont intégrés dans les informations financières consolidées pro forma à partir de la date de prise de contrôle effectif de la société par le Groupe.

Transactions éliminées dans les informations financières consolidées pro forma :

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant d'opérations intragroupe ont été éliminés lors de la préparation des informations financières consolidées pro forma.

### *3.2.2 Composition du groupe EASYDENTIC*

Société mère : EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au Parc de la Duranne – l'Adamantin, 130 rue Archimède à Aix en Provence (France), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques.

EASYDENTIC, société anonyme dont le siège social se situe au 160 avenue Jules Bordet à EVERE (Belgique), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC AG, société anonyme dont le siège social se situe au Flosswörth Strass 57 à MANNHEIM (Allemagne), et ayant pour activité la conception et la distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 69,33% au 31 décembre 2005, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

EASYDENTIC IBERICA, société anonyme dont le siège social se situe au C/Gobelas, 17, la Planta Urb. La FLORIDA à MADRID (Espagne), et ayant pour activité la conception et distribution de produits biométriques. Cette société, détenue par la société EASYDENTIC à 100%, est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

### 3.3 Principes, modalités et méthodes de consolidation

Les informations financières consolidées pro forma sont présentées en euro, arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

#### *3.3.1 Ecarts de première consolidation*

Les écarts de première consolidation constatés lors d'une acquisition et afférents à des éléments identifiables sont affectés aux actifs concernés. Cet écart correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et l'évaluation totale, selon le principe de la juste valeur, des actifs et des passifs identifiables à la date de prise de contrôle.

Les écarts non affectés sont inscrits au poste "Ecarts d'acquisition" et sont amortis linéairement sur une durée de 10 années.

#### *3.3.2 Produits des activités ordinaires*

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-groupe.

Easydentic vend aux leasers du matériel biométrique préalablement installé chez ses clients ayant souscrit un contrat de services comprenant location et maintenance. Le leaser reprend à son compte les contrats de location signés par Easydentic avec les locataires à l'exclusion de la maintenance en prélevant le cas échéant, après analyse des dossiers, une retenue de garantie.

La cession du matériel par Easydentic au leaser entraîne le transfert de la subrogation du leaser dans le bénéfice de l'autorisation de prélèvement signée à l'origine au titre du contrat de location, les produits de location étant appréhendés par le leaser.

En application des règlements comptables 2002-10 et 2004-06, le transfert au leaser des risques et avantages relatifs au matériel intervient au moment de l'installation matérialisée par la signature du procès-verbal d'installation par l'utilisateur final. C'est lors de ce transfert qu'Easydentic reconnaît le produit de la cession.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires afférent à la prestation de maintenance est appréhendé linéairement sur la durée du contrat, soit 48 mois.

– **Résiliation :**

La résiliation du contrat entraîne la facturation d'une indemnité égale au solde TTC des mensualités restant à échoir à la date de résiliation majorée de 10%. Le produit de résiliation est alors appréhendé immédiatement lors de l'émission de cette facture.

– **Vente directe du matériel :**

Le transfert des risques et avantages du matériel intervient au moment de la signature du procès-verbal d'installation, le produit est alors appréhendé au résultat.

– **Prestation d'installation :**

Le produit de la prestation d'installation est appréhendé au résultat le jour de la signature du procès-verbal d'installation.

### 3.3.3 *Résultat d'exploitation courant*

Le résultat d'exploitation comprend notamment les charges suivantes :

- locations simples : les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location,
- location financement : les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant due.

Le Groupe utilise le résultat d'exploitation courant comme principal indicateur de performance. Le résultat d'exploitation courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des autres produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement l'effet des :
  - pertes de valeur d'actifs (y compris des écarts d'acquisition) ;
  - litiges ou événements très inhabituels.
- des produits et charges financiers, dont les dépréciations de fonds de garantie ;
- des impôts ;

- du résultat net des entreprises associées.

### 3.3.4 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

Les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers (y compris dette sur contrat de location financement) et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ; les autres frais payés aux banques sur les opérations financières.

### 3.4 Principes d'évaluation

Les actifs ou passifs des sociétés du périmètre sont comptabilisés selon les principes comptables généralement admis en France. Seuls les points particuliers ou importants font l'objet de commentaires ci après.

Les actifs immobilisés sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou leur valeur nominale, et sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

#### 3.4.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charge de la période au cours duquel elles sont encourues. Toutefois les frais de développement financés par le groupe sont immobilisés si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité de ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

#### 3.4.2 Immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Les amortissements pour dépréciation des autres immobilisations incorporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue sauf si elle est indéterminée :

- Logiciels 3 ans
- Licences 2 ans

Méthode de dépréciation éventuelle : la valeur des immobilisations incorporelles est revue pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente.

### 3.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Aucune des entités du groupe n'est propriétaire d'immeubles de placement ou de terrain.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue pour chaque composant d'une immobilisation corporelle ;

- Agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans
- Installations techniques 10 ans
- Matériel et outillage industriels 5 ans
- Installations générales 10 ans
- Matériel de bureau 1 à 10 ans
- Matériel informatique 3 à 8 ans

Méthode de dépréciation éventuelle : la valeur des immobilisations corporelles est revue pour dépréciation lorsque des événements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché diminuée des coûts de la vente.

### 3.4.4 Immobilisations financières

#### 3.4.4.1 Retenues de garantie

Les retenues de garanties pratiquées par les leasers sont inscrites en immobilisations financières dès le transfert au leaser des risques et avantages afférents au matériel cédé. Ces retenues de garantie visent à rembourser le leaser des loyers impayés et du capital restant dû par les clients finaux financièrement défaillants.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée sur les retenues de garanties à hauteur du risque de non recouvrement.

#### 3.4.4.2 Titres de participation non consolidés

La valeur brute des titres de participation non consolidés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Méthode de dépréciation éventuelle : les dépréciations éventuelles sont appréciées en fonction de la valeur d'usage qui repose à la fois sur des critères comparatifs (transactions récentes) et prévisionnels (perspectives de rentabilité).

### 3.4.5 Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

#### *3.4.6 Créances clients et autres débiteurs*

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés en valeur historique puis dépréciés en fonction de leur antériorité selon les taux de provisionnement suivants :

- de 3 à 6 mois : 20%
- de 6 à 9 mois : 30%
- plus de 9 mois : 50%

Les créances d'indemnité de résiliation de nature litigieuse font l'objet de la méthode de provisionnement suivante :

- de 3 à 6 mois : 30%
- de 6 à 9 mois : 50%
- plus de 9 mois : 75%

#### *3.4.7 Trésorerie*

La trésorerie se compose exclusivement de comptes bancaires courants.

#### *3.4.8 Provisions pour risques et charges*

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- la société a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### *3.4.9 Actions d'autocontrôle*

Aucune action de la société mère n'est détenue par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées.

#### *3.4.10 Engagements sociaux*

##### Indemnités de départ à la retraite

Les engagements de la société envers ses salariés au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas estimés significatifs au 31 décembre 2005.

### Médailles du travail

Les médailles du travail n'ont pas fait l'objet de provisions, les conventions collectives applicables au personnel des sociétés du Groupe Easydentic n'en prévoyant pas.

#### *3.4.11 Imposition exigible et différée*

Les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

L'impôt exigible et le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôts qui ont été adopté ou quasi adoptés à la date de clôture.

### **Note 4 - Évolution du périmètre de consolidation**

Les principaux événements qui ont affecté le périmètre de consolidation concernent :

- l'acquisition en date du 3 mars 2005 de la totalité des titres d'EASYDENTIC, société de droit belge, pour un montant de 121.908 €.
- l'acquisition en date du 10 mars 2005 de 54% du capital d'EASYDENTIC AG, société de droite allemand pour un montant de 27.000 €.
- l'acquisition en date du 30 septembre 2005 de la totalité des titres d'EASYDENTIC IBERICA, société de droit espagnol, pour un montant de 60.120 €.
- l'acquisition complémentaire en date du 23 décembre 2005 de 15,33% du capital d'EASYDENTIC AG qui fait porter notre détention à hauteur de 69,33% pour un montant de 25.000 €. par augmentation de capital en numéraire.

### **Note 5 – Informations par secteur et par zone géographique**

#### *Secteurs*

#### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Biométrie	13 358
Caméra sous IP	0

## Zone géographique

### Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteur géographique

<i>En K€</i>	<b>FRANCE</b>	<b>BELGIQUE</b>	<b>ALLEMAGNE</b>	<b>ESPAGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Chiffre d'affaires conso.	9 800	1 385	2 106	67	13 358

### Répartition du résultat d'exploitation consolidé par secteur géographique

<i>En K€</i>	<b>FRANCE</b>	<b>BELGIQUE</b>	<b>ALLEMAGNE</b>	<b>ESPAGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Résultat d'exploitation	-54	91	-875	-22	-860

### Répartition du résultat net de l'ensemble consolidé par secteur géographique

<i>En K€</i>	<b>FRANCE</b>	<b>BELGIQUE</b>	<b>ALLEMAGNE</b>	<b>ESPAGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Résultat net de l'ens. consolidé	-36	30	-664	-16	-686

### Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles nettes consolidées par secteur géographique

<i>En K€</i>	<b>FRANCE</b>	<b>BELGIQUE</b>	<b>ALLEMAGNE</b>	<b>ESPAGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Immo. Incorp. nettes	20	0	0	0	20
Immo. corp. nettes	362	50	67	38	516
<b>Immo. nettes</b>	<b>381</b>	<b>50</b>	<b>67</b>	<b>38</b>	<b>537</b>

## Note 6 - Analyse des principaux postes du bilan et du compte de résultat

### 6.1 Impôts sur les résultats

#### 6.1.1 Charge d'impôts

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Impôts exigibles <sup>(1)</sup>	(51)
Impôts différés	392
<b>Produit d'impôts</b>	<b>341</b>

<sup>(1)</sup> Les impôts exigibles correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de la période.

### 6.1.2 Rationalisation de la charge d'impôts

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Résultat net (a) .....	(686)
Résultat net des sociétés mises en équivalence (b) .....	0
Produit d'impôts (c) .....	341
<b>Résultat avant impôt et résultat des sociétés mises en équivalence (a-b-c) .....</b>	<b>(1 027)</b>
Taux d'impôt applicable à la société consolidante <sup>(1)</sup> .....	33,33%
<b>Produit d'impôt théorique.....</b>	<b>342</b>
Différences permanentes .....	(76)
Différence entre taux d'imposition consolidante et filiales étrangères .....	73
Autres .....	3
<b>Produit d'impôt réel.....</b>	<b>342</b>

<sup>(1)</sup> Ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Easydentic.

### 6.1.3 Variation des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Impôts différés actifs à l'ouverture .....	584
Impôts différés passifs à l'ouverture .....	0
<b>Impôts différés nets à l'ouverture .....</b>	<b>0</b>
Produits nets de la période.....	392
<b>Impôts différés nets à la clôture .....</b>	<b>976</b>
- Dont Impôts différés actifs .....	1 014
- Dont Impôts différés passifs .....	(38)

### 6.1.4 Source des impôts différés actifs et passifs

L'analyse par source de l'actif net d'impôts différés s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Différence temporelle sur locations financières .....	(38)
Différence temporelle s/ frais d'établissement .....	5
Différence temporelle sur stocks .....	9
Différences temporelles .....	10
Reports fiscaux déficitaires.....	956
Impact changement de méthode .....	34
<b>Impôts différés nets à la clôture.....</b>	<b>976</b>

#### 6.1.5 Impôts différés non reconnus

Tous les déficits reportables disponibles au 31 décembre 2005 ont été activés compte tenu de leur perspective d'utilisation dans un avenir proche.

#### 6.2 Ecart d'acquisition

<i>En K€</i>	vb 12_2005	Amt cumulé 12_2005	vnc 12_2005
Belgique	3	0	3
AG	128	0	128
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>130</b>

#### 6.3 Immobilisations incorporelles

##### Immobilisations incorporelles (valeur brute)

<i>En K€</i>	01/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Reclassements / autres	31/12/2005
Ecart d'acquisition.....	0	0	0	130	0	130
Concessions, brevets.....	82	1	0	0	0	83
<b>Total immobilisations incorporelles .....</b>	<b>82</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>131</b>	<b>0</b>	<b>214</b>
<i>dont crédit bail .....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

### Immobilisations incorporelles (amortissement)

<i>En K€</i>	01/01/2005	Dotations	Cessions	Reprises	Variation de périmètre	Reclassements / autres	31/12/2005
Ecart d'acquisition.....	0	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets.....	25	38	0	0	0	0	63
<b>Total immobilisations incorporelles.....</b>	<b>25</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

### 6.4 Immobilisations corporelles

#### Immobilisations corporelles (valeur brute)

<i>En K€</i>	01/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Reclassements / autres	31/12/2005
Installations techniques.....	21	195	0	0	20	237
Autres immo. Corporelles.....	136	299	0	0	-20	415
<b>Total immobilisations corporelles.....</b>	<b>157</b>	<b>494</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>651</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>369</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>369</i>

#### Immobilisations corporelles (amortissement)

<i>En K€</i>	01/01/2005	Dotations	Cessions	Reprises	Variation de périmètre	Reclassements / autres	31/12/2005
Installations techniques.....	4	46	10	0	0	19	58
Autres immo. Corporelles.....	10	79	1	0	0	-12	77
<b>Total immobilisations corporelles.....</b>	<b>14</b>	<b>125</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>135</b>
<i>dont crédit bail.....</i>	<i>0</i>	<i>84</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>84</i>

### 6.5 Immobilisations financières

#### Immobilisations financières (valeur brute)

<i>En K€</i>	01/01/2005	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Reclassements / autres	31/12/2005
Titres disponibles à la vente.....	12	0	0	0	0	12
Retenues de garantie.....	135	481	0	0	0	617

Autres immobilisations financières .....	0	18	0	0	0	18
<b>Total immobilisations financières .....</b>	<b>148</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>647</b>

#### 6.6 Liste des sociétés non consolidées

	%	Valeur comptable (€.)	SIRET	Total Bilan (€.)	Résultat net (€.)	Capitaux propres (€.)
SAS YO TECHNOLOGY .....	28%	11 200	45404113800016	350 210	(78 970)	(38 970)
JNC DIFFUSION <sup>(1)</sup> .....	13%	1 000	47930017000012	61 908	24	8 024

<sup>(1)</sup> Comptes au 30/06/2005

Les titres de participation ci-dessus détenus à plus de 20% ne sont pas consolidés compte tenu de leur caractère non significatif.

#### 6.7 Stocks

<i>En K€</i>	2005		
	Valeur Brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Produits Biométriques .....	1 075	1	1 074
Petits matériels stockés.....	66	0	66
<b>Total.....</b>	<b>1 141</b>	<b>1</b>	<b>1 140</b>

#### 6.8 Clients et comptes rattachés, autres créances

<i>En K€</i>	2005		
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>Clients et comptes rattachés.....</b>	<b>4 123</b>	<b>329</b>	<b>3 794</b>
Autres créances d'exploitation.....	275	0	275
Impôts différés actifs, courants .....	977	0	977
Charges constatées d'avance.....	323	0	323
Avances et acptes versés sur cdes ..	0	0	0
<b>Total Autres Créances .....</b>	<b>1 574</b>	<b>0</b>	<b>1 574</b>

L'ensemble des créances et comptes rattachés sont à échéance à moins d'un an.

## 6.9 Capitaux propres

	<b>Nombre</b>
<b>Actions / parts sociales composant le capital social au début de la période</b>	<b>277 500</b>
Actions / parts sociales émises pendant la période	258 567
Actions / parts sociales remboursées pendant la période	0
<b>Actions / parts sociales composant le capital social en fin de période</b>	<b>536 067</b>

Nombre d'actions déterminé pour les besoins du tableau sur la base d'un nominal de €. 4, étant précisé que le nominal des actions était de €. 100 du 5 avril 2004 au 9 décembre 2005 et qu'il a été divisé par 25 par décision de l'AGM du 9 décembre 2005.

## 6.10 Provisions pour risques et charges

### **Provisions pour risques et charges**

<i>En K€</i>	<b>2005</b>
Provisions pour risques .....	14
Autres provisions .....	0
<b>Provisions pour risques et charges .....</b>	<b>14</b>

- Incertitudes sur litiges significatifs en cours

## ZALIX

*Précision sur le litige opposant la société à un fournisseur Zalix : demandes de la société de 626,5 K€, demandes reconventionnelles du fournisseur : 1,9 M€ ; aucune provision pour risque et charge n'est constituée au titre de la demande reconventionnelle*

Dans cette affaire, Easydentic est victime de défaut de conseil de son fournisseur, du non respect d'une clause d'exclusivité sur l'un des produits, de dol et d'un vice caché sur un second produit.

L'ensemble des charges liées à ce dossier ont été supportées par Easydentic et figurent dans ses comptes. A l'actif, il subsiste dans les stocks un nombre résiduel de produits ayant fait l'objet d'un constat d'huissier et d'un rapport d'expert près le tribunal d'Aix en Provence attestant de leur non fonctionnement à l'état neuf, sortis de leur emballage d'origine (51K€). Au passif, le solde fournisseurs s'élève à 17 K€.

Les demandes reconventionnelles de Zalix s'appuient sur une perte de marge calculée sur la durée initiale d'un contrat que cette société n'était plus en mesure d'assurer dans la mesure où pour les 2 produits principaux concernés :

Pour l'un, elle n'était plus en mesure de le livrer ne pouvant plus s'approvisionner auprès de son fournisseur, lui même ayant signé une clause d'exclusivité européenne avec une autre société ;

Pour l'autre, ses défauts majeurs en excluait la poursuite de la commercialisation. De plus, l'ensemble des produits installés chez nos clients ont dû être démontés.

### **AREPA**

Mention du litige opposant la société à un client AREPA : montant des créances non recouvrées de 306 K€ (créances sur indemnités de résiliation facturées), aucune provision pour dépréciation des créances ou pour risque n'est comptabilisée.

Easydentic a signé plusieurs contrats avec la société AREPA dont elle a réparti le financement auprès de trois leasers, dans l'ordre suivant : Locam, KBC Lease, et Parfip. Nous estimons que les contrats ont été régulièrement signés par le décideur ayant pouvoir de le faire. Les autorisations de prélèvement des mensualités ont été également signés, les matériels ont été installés et fonctionnent parfaitement. Easydentic a même reçu un courrier de satisfaction du client. Les premiers prélèvements ont été honorés pour KBC Lease et Locam.

Au moment où Parfip a émis ses premières échéances, une contestation d'AREPA sur la délégation de son directeur à signer les contrats est intervenue suite à un remaniement structurel interne et postérieur à la mise en production.

La société Easydentic a racheté les contrats financés par Parfip et s'est pourvue en justice contre la société AREPA. KBC Lease et Locam sont restés, quant à eux, propriétaires des contrats dûment payés à Easydentic, et ont engagés une action en justice contre AREPA.

### **6.11 Dettes financières**

<b>Dettes financières</b>	
<i>En K€</i>	<b>31/12/2005</b>
Emprunts obligataire .....	510
Emprunts auprès des établissements de crédit....	16
ICNE / Emprunts bancaires & obligataires .....	22
Dettes location financement.....	182
Découverts & soldes créditeurs de banque.....	0
<b>Total.....</b>	<b>729</b>
<i>dont part à moins d'un an .....</i>	<i>123</i>

## 6.12 Autres créiteurs et dettes diverses

<i>En K€</i>	<b>31/12/2005</b>
	<i>en K€</i>
Produits constatés d'avance.....	177
Dettes fiscales et sociales .....	1 752
Impôts différés Passifs .....	0
Autres .....	136
<b>Total.....</b>	<b>2 065</b>

## 6.13 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Actions privilégiées émises par les filiales consolidées	Intérêts mino.	Résultat part des mino.	Total capitaux propres
	Nombre	Montant							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005 – pro forma <sup>(2)</sup>.....</b>	<b>277 500</b>	<b>1 110</b>	<b>0</b>	<b>-1 169</b>	<b>-59</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-59</b>
Affectation résultat N-1 – pro forma.....			-1 169	1 169	0				
Incidence directe en capitaux propres .....			-364 (3)	-380	-744		143	-306	-907
Total hors transactions avec les actionnaires									
Dividendes payés .....									
Emission d'actions <sup>(1)(2)</sup> .....	258 567	1 034	3 090		4 124				4 124
Rachat d'actions.....									
Cession d'actions .....									
Remboursement des actions privilégiée ..s									
Paiements en actions.....									
Transaction avec les actionnaires .....									
Annulation d'actions.....									
Autres .....									0
<b>Au 31 décembre 2005.....</b>	<b>536 067</b>	<b>2 144</b>	<b>1 557</b>	<b>-380</b>	<b>3 321</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>-306</b>	<b>3 158</b>

<sup>(1)</sup> Détail des émissions d'actions (en K€)

Date	Nombre	Montant
10/02/2005	92 000 (2)	368
18/07/2005	103 500 (2)	414
09/12/2005	63 067	252
	<b>258 567</b>	<b>1 034</b>

(2) Nombre d'actions déterminé pour les besoins du tableau sur la base d'un nominal de €. 4, étant précisé que le nominal des actions était de €. 100 du 5 avril 2004 au 9 décembre 2005 et qu'il a été divisé par 25 par décision de l'AGM du 9 décembre 2005.

(3) Imputation des frais d'augmentation de capital sur les frais d'émission.

## Note 7 - Engagements hors bilan et autres informations

### 7.1 – Effectif moyen par catégorie

<b>Au 31 décembre (ETP)</b>	<b>2005</b>	
	<b>FRANCE</b>	<b>ETRANGER</b>
Vendeurs & Team Leaders....	44	33
Techniciens.....	12	13
Chefs de Vente .....	12	7
Directeurs de Plateau.....	9	2
Ingénieurs .....	0	0
Assistants.....	12	8
Siège et Assimilés .....	16	4
<b>Total.....</b>	<b>105</b>	<b>67</b>
<b>Au 31 décembre (En K€.)</b>	<b>2005</b>	
Salaires et traitements.....	5 001	
Charges de personnels.....	1 887	
<b>Total.....</b>	<b>6 888</b>	

### 7.2 – Engagements hors bilan

#### Engagements hors bilan

<b>Engagements donnés (En K€.)</b>	<b>2005</b>
Cautions accordées à des sociétés non intégrées globalement.....	0
Hypothèques ou garanties sur biens immobiliers de stés IG.....	0
Nantissements de titres de participation de filiales IG .....	0
Nantissements sur actifs corp/incorp.de stés IG.....	0
Cautions et garanties pour engagements souscrits par les filiales.....	0
Garanties bancaires de stés IG .....	0
<b>Total .....</b>	<b>0</b>

#### Engagements contractuels donnés :

Lorsque des clients finaux sont financièrement défaillants, Easydentic a donné à certains leasers l'engagement de couvrir, dans des conditions énoncées au contrat, les créances de loyers des leasers sur ces clients, ou de verser au leaser une indemnité. Les contrats avec certains leasers stipulent que notre société redevient alors propriétaire des matériels et a la possibilité de les récupérer auprès des clients.

Easydentic s'engage à assurer pendant la durée du contrat le service du seul matériel qu'il fournit et installe.

**Engagements contractuels reçus :**

Easydentic bénéficie d'une garantie de remplacement des matériels défectueux d'une durée de douze à vingt quatre mois selon les fournisseurs.

7.3 – Instruments de capitaux propres

*7.3.1 – Bon de souscription de parts créateurs d'entreprise*

Première émission de Bons de Souscriptions de Parts de Créateur d'Entreprise.

Les bons émis présentent les caractéristiques suivantes (avant division par 25 du nominal selon la décision de l'AGM du 9 décembre 2005) :

- Montant : € 362.000
- Nombre de bons émis : 3.620 bons émis
- Modalités d'exercice : l'exercice d'un BSPCE donne droit à une action ; le prix d'exercice est égal au nominal des actions, soit € 100.
- Durée d'exercice : 5 ans
- Mouvements sur les bons : aucun mouvement n'est survenu à la date du 31 décembre 2005.

Deuxième émission de Bons de Souscriptions de Parts de Créateur d'Entreprise.

Les bons émis présentent les caractéristiques suivantes (avant division par 25 du nominal selon la décision de l'AGM du 9 décembre 2005) :

- Montant : € 114.000
- Nombre de bons émis : 1.140 bons émis
- Modalités d'exercice : l'exercice d'un BSPCE donne droit à une action ; le prix d'exercice est égal à € 271,74.
- Durée d'exercice : 10 ans
- Mouvements sur les bons : aucun mouvement n'est survenu à la date du 31 décembre 2005.

*7.3.2 – Emprunt obligataire convertible*

L'emprunt obligataire convertible présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : € 510.000

- Obligations émises : 5.100 obligations émises au pair, soit un nominal de € 100.
- Durée : 4 ans et 11 mois, amorti in fine
- Taux d'intérêt : 6%
- Prime de non conversion : 9% par an, capitalisée.

Aucune provision pour risque de non conversion n'est constituée eu égard à la valeur de marché des actions.

#### 7.4 – Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées, au titre de la période, aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise consolidante s'élève à € 382.375.

### **Note 8 – Tableau de flux de trésorerie**

<i>(En K€)</i>	<b>31/12/2005</b>
Résultat Groupe .....	-380
Intérêts minoritaires – Résultat .....	-306
Part dans le résultat net des MEE .....	0
Amortissements et Provisions .....	174
Impact changement de méthode .....	0
Variation des impôts différés .....	-392
Plus ou moins values de cession d'immobilisations .....	-1
<b>Marge brute d'autofinancement .....</b>	<b>-905</b>
Variation du Besoin en fonds de Roulement .....	-1 171
<b>TOTAL DES FLUX GENERES PAR L'ACTIVITE (A) .....</b>	<b>-2 076</b>
Acquisition ou augmentation de l'actif immobilisé .....	-567
Cessions ou diminutions de l'actif immobilisé .....	1
Trésorerie nette affectée à l'acquisition de filiales .....	0
<b>TOTAL DES FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B) .....</b>	<b>-565</b>
Augmentation de capital .....	3 773
Dividendes versés .....	0
Emissions d'emprunts .....	45
Diminution des dettes financières .....	-212
<b>TOTAL DES FLUX LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C) .....</b>	<b>3 606</b>
Incidence des écarts de conversion (D) .....	0
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D) .....</b>	<b>964</b>

Trésorerie à l'ouverture .....	199
Trésorerie à la clôture.....	1 163
<b>Variation de la trésorerie.....</b>	<b>964</b>

**20.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma consolidées relatives à la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005**

**A. & L. GENOT**  
480, avenue du Prado  
13272 Marseille Cedex 08  
France

**ACCE**  
Immeuble Laliq  
40 cours Albert 1er  
75008 Paris

**Easydentic S.A.**

Siège social : 130, rue Archimède - Parc de La Duranne - L'Adamantin - BP 60454 - 13592 Aix-En-Provence Cedex 3  
Capital social : €. 3.349.020

**Rapport sur des informations financières consolidées pro forma relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005**

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières consolidées pro forma de la société Easydentic S.A. relatives à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 incluses dans la partie 20.2.1 de son document de base dont l'enregistrement est prévu en date du 30 avril 2008.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que : (i) un exercice de 12 mois (l'exercice clos le 31 décembre 2005, premier exercice de la société, ayant une durée de 21 mois) et (ii) l'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2005 du changement de méthode de comptabilisation du chiffre d'affaires conformément au règlement CRC 2004-06, applicable pour la société au 1<sup>er</sup> janvier 2006, aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Easydentic S.A. au 31 décembre 2005. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 (et des recommandations CESR) relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux, qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans les notes annexes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Easydentic S.A. pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le document de base visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Marseille et Paris, le 30 avril 2008

Les commissaires aux comptes

A. & L. Genot  
Membre de KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ACCE

Alain L. Genot  
*Président du Directoire*

Guy André  
*Associé*

Thierry Bacquet  
*Président du conseil d'administration*

## 20.3 TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	KPMG				ACCE				A&T			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>Audit</b>												
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup></b>												
Emetteur .....	49,850	35,000	98	57	1,000	24,000	2	39	0	2,000	0	3
Filiales intégrées globalement .....	21,000	0	84	0	4,000	20,000	16	100	0	0	0	0
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission <sup>(2)</sup></b>												
Emetteur .....	20,000	5,000	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total .....</b>	<b>90,850</b>	<b>40,000</b>	<b>95</b>	<b>47</b>	<b>5,000</b>	<b>44,000</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>2,000</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Autres prestations <sup>(3)</sup></b>												
Juridique, fiscal, social .....												
Autres .....												
<b>Sous-total <sup>(3)</sup> .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL .....</b>	<b>90,850</b>	<b>40,000</b>	<b>95</b>	<b>47</b>	<b>5,000</b>	<b>44,000</b>	<b>5</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>2,000</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

<sup>(2)</sup> Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- Par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie ;
- Par un membre du réseau dans le respect de dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

<sup>(3)</sup> Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

## 20.4 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

### *Litige Zalix*

Ce litige oppose la Société, partie demanderesse, à un fournisseur, Zalix, avec lequel elle avait conclu un contrat d'approvisionnement exclusif. En l'espèce, la Société s'estime victime de défaut de conseil, du non respect d'une clause d'exclusivité sur l'un des produits, de dol et d'un vice caché sur un second produit. Les demandes de la Société portent sur un montant de 626,5 millions d'euros. La partie défenderesse a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 1,9million d'euros.

L'ensemble des charges liées à ce dossier ont été supportées par Easydentic et figurent dans ses comptes. A l'actif, il subsiste dans les stocks un nombre résiduel de produits ayant fait l'objet d'un constat d'huissier et d'un rapport d'expert auprès du tribunal d'Aix en Provence attestant de leur non fonctionnement à l'état neuf, sortis de leur emballage d'origine (52.000 euros). Au passif, le solde fournisseurs s'élève à 17.000 euros.

Les demandes reconventionnelles de Zalix s'appuient sur une perte de marge calculée sur la durée initiale du contrat d'approvisionnement qu'Easydentic a résilié pour faute avant son terme. Il est précisé que Zalix n'était, en toute hypothèse, plus en mesure d'assurer l'exécution de ce contrat dans la mesure où pour les 2 produits principaux concernés :

- pour l'un, elle n'était plus en mesure de le livrer ne pouvant plus s'approvisionner auprès de son fournisseur, lui-même ayant signé une clause d'exclusivité européenne avec une autre société ;

- pour l'autre, ses défauts majeurs en excluaient la poursuite de la commercialisation. De plus, l'ensemble des produits installés chez nos clients ont dû être démontés.

Quelques jours avant le dépôt définitif du rapport d'expertise, intervenu le 19 novembre 2007, l'expert désigné par le tribunal a fait l'objet d'une demande de récusation de la part de Zalix. Cette demande a été rejetée par ordonnance en date du 31 janvier 2008. Zalix a interjeté appel de cette décision. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris.

Il convient de préciser que selon l'expert dont la récusation est sollicitée, Zalix a livré à Easydentic du matériel défectueux et devrait assumer l'entière responsabilité du préjudice subi de ce chef par Easydentic.

Ce litige est, à ce jour, au stade de l'expertise judiciaire. Les parties au litige seront entendues au cours d'une audience se tenant le 5 mai 2008. La Société considère cependant qu'une éventuelle condamnation au titre de ce différend, bien qu'improbable, ne saurait à elle seule avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Ni aucun produit à recevoir au titre de la réclamation déposée par la Société ni aucune provision pour risque et charge au titre de la demande reconventionnelle n'ont été comptabilisés.

#### *Litige Arepa*

Easydentic a signé plusieurs contrats commerciaux avec la société Arepa dont elle a réparti le financement auprès de trois leasers, dans l'ordre suivant : Locam, KBC Lease, et Parfip Lease. La Société considère que les contrats ont été régulièrement signés par une personne dûment autorisée. Les autorisations de prélèvement des mensualités ont également été signées, les matériels ont été installés et fonctionnent parfaitement. Les premiers prélèvements ont été honorés pour KBC Lease et Locam.

Suite à une réorganisation interne postérieure à la signature des contrats, alors que Parfip Lease réclamait le paiement de ses premières échéances, Arepa a contesté la validité de la délégation autorisant son directeur à signer les contrats commerciaux conclus avec Easydentic.

La société Easydentic a alors racheté les contrats financés par Parfip Lease et s'est pourvue en justice contre la société Arepa, afin d'obtenir le paiement des sommes dues au titre des contrats signés. Easydentic estime que le montant total du préjudice subi s'élève à 306.000 euros. KBC Lease et Locam sont restés, quant à eux, propriétaires des contrats dûment payés à Easydentic et ont engagé une action en justice contre Arepa. L'affaire est toujours pendante devant les tribunaux compétents.

Aucune provision pour dépréciation des créances ou pour risque n'a été comptabilisée au titre de ce litige.

Hormis les litiges mentionnés dans ce paragraphe, il n'existe pas, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

#### *Procédures d'opposition à l'enregistrement de la marque Oyteh devant l'OHMI*

Deux procédures d'opposition à l'enregistrement de la marque OYTECH sont actuellement en cours. Les opposants sont les sociétés :

- Olitech est titulaire de la marque éponyme et conteste la demande d'enregistrement de la marque communautaire. Le 24 mai 2007, la Division d'Opposition de l'OHMI a rendu une décision rejetant la demande d'enregistrement de la marque communautaire OYTECH déposée par Easydentic, pour les classes 912, 3813 et 4214. La marque est en revanche enregistrée pour les services de la classe 45, à savoir « Services de sécurité pour la protection des biens et des individus ; Surveillance des alarmes anti-intrusion ; consultation en matière de sécurité ». Un appel suspensif de cette décision a été interjeté, permettant à la Société de poursuivre la commercialisation de ses produits sous la marque Oytech. Afin de permettre de trouver une solution adaptée, la Société a proposé à Olitech de conclure un protocole d'accord transactionnel, prévoyant la limitation des restrictions à la seule classe 9, sans qu'il n'y ait versement d'indemnité par la Société à la partie plaignante. Aucune assurance ne peut être donnée au jour d'enregistrement du présent document de base sur les conditions ou la conclusion de ce projet d'accord. Dans l'hypothèse où la Société ne parviendrait pas à conclure un accord transactionnel, elle considère cependant que l'impact opérationnel serait limité dans la mesure où elle pourrait poursuivre la commercialisation des produits distribués par Oytech sous une marque différente.
- La Société est également opposée à la société Lidl Stiftung & Co Kg, titulaire des marques NYTECH (marques allemande, internationale et internationale semi-figurative). Cette dernière invoque, à l'appui de son opposition, le risque de confusion en raison d'une identité des produits et services des classes 910, 3811 et 4212 et d'une similitude visuelle et phonétique du signe « Oytech » avec la marque « Nytech ». Cette procédure est actuellement suspendue dans l'attente du règlement de la procédure engagée par Olitec. Compte tenu des éléments dont elle dispose à ce jour, la Société considère néanmoins que le recours formé par Lidl a peu de chances d'aboutir à une décision qui lui serait défavorable.

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucune des deux parties s'opposant à l'enregistrement de la marque Oytech ne s'est prévalu d'un quelconque préjudice financier. A ce titre, aucun produit à recevoir ni aucune provision pour risque et charge au titre de cette procédure d'opposition n'ont été provisionnés.

#### *Contrôle fiscal en cours*

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société a reçu un avis de vérification de comptabilité en date du 11 avril 2008 portant sur l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006. A ce stade, la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur les éventuelles conséquences de ce contrôle.

---

<sup>12</sup> La classe 9 correspond aux « Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; distributeurs automatiques et mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses, machines à calculer, équipement pour le traitement de l'information et les ordinateurs; extincteurs ».

<sup>13</sup> La classe 38 correspond aux « Télécommunications ».

<sup>14</sup> La classe 42 correspond aux services de « Restauration (alimentation); hébergement temporaire; soins médicaux, d'hygiène et de beauté; services vétérinaires et d'agriculture; services juridiques; recherche scientifique et industrielle; programmation pour ordinateurs; services qui ne peuvent pas être rangés dans une autre classe. »

## 20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes fait l'objet d'un examen lors de chaque exercice social, prenant en compte le résultat de la Société, sa situation financière et ses besoins de financement. Compte tenu de ses projets de développement, la Société n'entend pas distribuer de dividendes dans les douze prochains mois. La Société envisage cependant de verser un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, exercice au cours duquel la Société connaîtra sa deuxième phase de reconduction de contrats (la première phase étant prévue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008).

## 20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Le 22 avril 2008, la Société a publié un communiqué de presse relatif au chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 2008 dont le texte est reproduit ci-après :

*Poursuite de la dynamique de croissance au T1 2008  
Chiffre d'affaires en hausse de 71% à 26,7 M€*

Aix-en-Provence, le 22 avril 2008 : Le Groupe Easydentic (ISIN : FR001000016), un des leaders européens des technologies innovantes pour la sécurité des entreprises, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires<sup>15</sup> du 1er trimestre clos le 31 mars 2008.

### Forte progression de l'activité

Easydentic a réalisé au 1er trimestre 2008 un chiffre d'affaires consolidé de 26,7 M€, en hausse de 71% par rapport au 1er trimestre 2007. Cette nouvelle progression de l'activité résulte d'une croissance organique toujours soutenue (+67%) grâce au déploiement du réseau commercial en Europe.

### Répartition sectorielle du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	<b>T1 2008</b>	<b>T1 2007</b>	<i>Var. T1 08/07</i>
<b>Biométrie</b>	<b>23,1</b>	13,1	+76%
<b>Visiosurveillance</b>	<b>3,6</b>	2,5	+44%
<b>Chiffre d'affaires T1 total</b>	<b>26,7</b>	15,6	+71%

Les deux métiers complémentaires du Groupe ont poursuivi une forte croissance :

- l'activité « biométrie », représentée par les marques EASYDENTIC, OYTECH et EDEN, a enregistré une croissance de 76% au 1er trimestre, grâce à l'acquisition de nouveaux clients et la montée en puissance des différentes marques, notamment Oytech et Eden,

---

<sup>15</sup> Non audité.

- l'activité « visio », commercialisée sous les marques INNOVATYS et UNIWAYS, a enregistré une croissance de 44%.

#### Répartition géographique du chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	<b>T1 2008</b>	<b>T1 2007</b>	<b>Var. T1 08/07</b>
<b>France</b>	<b>17,1</b>	9,1	+88%
<b>International</b>	<b>9,6</b>	6,5	+48%
<b>Chiffre d'affaires T1 total</b>	<b>26,7</b>	15,6	+71%

Suite au lancement réussi de nouvelles filiales au Portugal, en Irlande et en Italie en 2007, le Groupe a poursuivi son maillage européen avec l'ouverture d'une nouvelle filiale en Suisse en février 2008.

#### Perspectives

A l'issue de la publication des solides performances du premier trimestre 2008, le Groupe Easydentic est confiant dans la réalisation de son objectif de 115 M€ de chiffre d'affaires, accompagné d'une croissance significative des marges (Objectif d'EBITDA à 20,3 M€ et 16 M€ de résultat d'exploitation pour l'exercice 2008).

Patrick Fornas, Président Directeur Général, conclut : « *Après une année 2007 marquée par d'excellentes performances financières et opérationnelles, l'année 2008 s'annonce toute aussi prometteuse. L'activité au 1er trimestre a bénéficié notamment de la montée en puissance de notre réseau commercial, qui s'appuie sur nos cinq marques fortes, et s'étend désormais à 11 pays européens. Grâce à notre modèle économique sécurisé par les contrats de leasing à 48 mois, à nos équipes disposant de compétences techniques et commerciales uniques, et à une demande croissante, le Groupe Easydentic est confiant dans la réalisation de ses objectifs 2008 et dans sa croissance long terme.* »

#### 20.7 **DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES**

Les dernières informations financières consolidées ayant été vérifiées par les commissaires aux comptes et figurant dans le présent document de base concernent l'exercice clos le 31 décembre 2007.

#### 20.8 **CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Non applicable.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 CAPITAL SOCIAL

#### 21.1.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois millions deux cent quatre vingt neuf mille et quatre cent vingt euros (3.289.420 euros). Il est divisé en huit millions deux cent vingt-trois mille cinq cent cinquante actions (8.223.550) de quarante centime d'euros (0,40 euro) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

L'Assemblée générale du 8 février 2008 a consenti au conseil d'administration de la Société les autorisations décrites ci-dessous :

Autorisation	Durée de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal
Emission avec ou sans appel public à l'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois 8 août 2009	2.400.000 euros (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2.400.000 euros)
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois 8 avril 2010	2.400.000 euros (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant global maximal de 2.400.000 euros)
Autorisation consentie à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas de demandes excédentaires	26 mois 8 avril 2010	15 % de l'émission initiale et 1,350 millions d'euros
Autorisation à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	26 mois 8 avril 2010	60.000 euros

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital de la Société

A la date du présent document de base, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

#### 21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

La Société ne détient, à la date d'enregistrement du présent document de base, aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour le compte de la Société.

#### 21.1.4 Capital potentiel

A la date du présent document de base, il n'existe aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bons de souscription donnant accès au capital de la Société.

Pour une présentation des actions attribuées gratuitement, il est renvoyé à la section 17.3.2, « Attributions gratuites d'actions ». Un tableau indiquant la répartition du capital social et des droits de vote de la Société sur une base entièrement diluée, c'est-à-dire hypothèse faite de l'émission des actions attribuées gratuitement par la Société, figure à la section 18.1 du présent document de base (« Répartition du capital et des droits de vote de la Société »).

#### 21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

#### 21.1.6 Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer leur option

Dans le cadre de l'exploitation de certaines de ses filiales à l'étranger, la Société a conclu des pactes d'actionnaires avec les sociétés suivantes (voir également paragraphe 7.2.1 du présent document de base) :

- Orco Holding, co-actionnaire avec Easydentic de la société Easydentic CE ;
- GST Group, co-actionnaire avec Easydentic de la société Easydentic Italia SRL ; et
- Sécurité Focus Sarl, co-actionnaire avec Easydentic de la société Easydentic Suisse.

L'objet de ces pactes est limité à la seule gouvernance ainsi qu'au transfert de parts des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation. A ce titre, les trois pactes d'actionnaires sus-mentionnés prévoient notamment, au bénéfice des parties :

- un droit de préemption sur la totalité des actions détenues par les co-contractants permettant à la partie non cédante d'acquérir ou de faire acquérir la totalité des actions de la partie contractante ayant manifesté son intention de céder sa participation ; et
- un droit de sortie conjointe portant sur la totalité des actions détenues par les parties auxdits pactes, offrant l'option à l'actionnaire non cédant, dans l'hypothèse où l'un des actionnaires souhaiterait céder sa participation, de céder concomitamment ses titres, aux mêmes prix et conditions, à l'acquéreur des titres de l'actionnaire cédant .

### 21.1.7 Modifications du capital social

Le tableau ci-après indique l'évolution du capital de la Société depuis 2004 :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital social après opération
05/04/04	Création/ Apport en numéraire	1.000.000€	-	10.000	100€	10.000	1.000.000€
19/05/04	Augmentation de capital	110.000€	-	1.100	100€	11.100	1.110.000€
10/02/05	Augmentation de capital	368.000€	632.000€	3.680	100€	14.780	1.478.000€
18/07/05	Augmentation de capital	414.000€	711.000€	4.140	100€	18.920	1.892.000€
09/12/05	Division du nominal	-	-	-	4€	473.000	1.892.000€
09/12/05	Augmentation du capital	252.268€	1.746.956€	63.067	4€	536.067	2.144.268€
01/03/06	Augmentation de capital par exercice de BSCPE	248.000€	-	62.000	4€	598.067	2.392.268€
24/04/06	Augmentation de capital par voie d'apport de 33.500 actions de la société	107.972€	863.776	26.993	4€	625.060	2.500.240€

Innovatys

24/04/06	Augmentation de capital par voie d'apport de 23.000 actions de la société Easydentic AG	15.180€	121.440	3.795	4€	628.855	2.515.420€
28/04/06	Augmentation de capital par exercice de BSCPE	100.000€	163.153	25.000	4€	653.855	2.615.420€
04/05/06	Augmentation de capital en numéraire au profit de personnes nommément désignées	36.000€	414.000	9.000	4€	662.855	2.651.420€
28/06/06	Augmentation de capital par conversion d'OC	90.000€	-	22.500	4€	685.355	2.741.420€
28/06/06	Augmentation de capital par exercice de BSCPE	128.000€	32.631	32.000	4€	717.355	2.869.420€
14/09/06	Augmentation de capital par conversion d'OC	420.000€	-	105.000	4€	822.355	3.289.420€
30/05/07	Division du nominal	-	-	-	0,40€	8.223.550	3.289.420€

---

## 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions applicables à une société anonyme de droit français. Les principales stipulations décrites ci-dessous sont issues des statuts de la Société adoptés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2007.

### 21.2.1 **Objet social**

#### Article 2 – Objet

La Société a pour objet directement ou indirectement en tous pays :

- La conception, l'assemblage et la distribution de produits biométriques,
- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets, marques concernant ces activités,
- L'acquisition, la détention, la cession, de toutes valeurs mobilières et de toutes participations directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises et étrangères dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de l'objet social,
- La gestion des dites participations et l'administration des entreprises,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, complémentaire ou connexe.

### 21.2.2 **Organisation du conseil d'administration et de direction générale de la Société**

Voir le paragraphe 16.1 du présent document de base.

### 21.2.3 **Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions existantes**

#### Article 11 – Cession et transmission d'actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires, soit sur les registres tenus par la Société, ou par le mandataire de celle-ci, pour les actions nominatives, soit, au cas où les actions de la Société seraient admises sur un marché financier, sur les registres tenus par l'intermédiaire financier habilité pour les actions au porteur.

Les cessions ou transmissions d'actions quelle qu'en soit la forme, nominative ou – au cas où les actions de la Société seraient admises sur un marché financier – au porteur, sont réalisées à l'égard de la Société et

des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

## Article 12 – Droits et obligations attaches aux actions

### *Article 12.1*

Chacune des actions de la Société donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il détient d'actions, sous réserve de ce qui est prévu par l'article 22 ci-après.

### *Article 12.2*

Chacune des actions de la Société donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En cas de répartition ou de remboursement, chacune des actions donne droit au règlement de la même somme nette. Il sera, en conséquence, fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations fiscales susceptibles d'être prises en charge par la Société auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu, le tout en tenant compte, le cas échéant, des droits des actions de catégories différentes.

### *Article 12.3*

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

En vue de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, il a été proposé aux actionnaires appelés à se réunir en assemblée générale extraordinaire le 5 mai 2008 de modifier les statuts afin de prévoir l'obligation pour toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir ou cesser de détenir, un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote, d'en informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation susvisé, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social ou par lettre remise en mains propres contre décharge en précisant le nombre total des actions ou de droits de vote qu'elle possède. A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée pourraient être privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

#### 21.2.4 Assemblées générales

##### Article 22 – Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, les Assemblées Générales peuvent être également convoquées dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs sont convoqués par lettre ordinaire, ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée, ou encore sous forme de courrier électronique s'ils en font la demande.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans le comptes titres aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

La justification de la possession des actions résulte de l'inscription des actions sur le registre des actions nominatives ou du dépôt au siège social d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements.

Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire et ce avec effet immédiat.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut-être accordé dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Tout action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux (2) ans.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Deux (2) membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux (2) actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### **21.2.5 Changement de contrôle**

Il n'existe aucune disposition des statuts ou d'un pacte d'actionnaires, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

#### **21.2.6 Franchissement de seuils**

- Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui vient à détenir un nombre d'actions ou de droits de vote supérieur aux seuils de participation au capital social définis à cet effet par la loi, est tenu d'informer la Société dans les délais et sous les sanctions prévues par la loi. Il en est de même quand le nombre d'actions détenues devient inférieur à chacun de ces seuils.
- A défaut d'avoir été déclaré dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction à déclarer peuvent être privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

### **21.2.7 Modifications du capital social**

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date d'enregistrement du présent document de base.

**23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS  
ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

#### **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (<http://www.easydentic.com>) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

## **25.           INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

La Société ne détient aucune autre participation dans des sociétés autres que ses filiales (voir le paragraphe 7.2 du présent document de base, « Filiales et participations »).